UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01116731 9

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

30 8784 J

# FILLES NOBLES

ET

# MAGICIENNES

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

---

DU MÊME AUTEUR

Format in-18.

LES MŒURS ET LA VIE PRIVÉE D'AUTREFOIS.

I. NOS ANCÊTRES CHEZ EUX. . . . . 1 vol.
II. AUBERGES ET SALONS. . . . . —
III. FILLES NOBLES ET MAGICIENNES. . . . —

---

Droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous les pays.

---

Copyright, 1913, by CALMANN-LÉVY.

---

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

LES MŒURS ET LA VIE PRIVÉE D'AUTREFOIS

# FILLES NOBLES

ET

# MAGICIENNES

PAR

HUMBERT DE GALLIER

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

DC
33
.4
G3

689285
4.12.58

# PRÉFACE

Je dois au public qui veut bien suivre mes études sur les mœurs et la vie privée d'autrefois, une courte explication au sujet du titre choisi pour le présent volume. Bien que je ne me pique pas d'une logique rigoureuse dans le groupement de ces diverses études, il pourrait paraître étrange que j'aie réuni, au point de les confondre, dans un même ouvrage, celles ayant trait aux filles de la noblesse et celles qui concernent les diseuses de bonne aventure. Serait-ce donc qu'après avoir suivi ces jeunes filles dans les trois carrières

qui s'ouvraient à elles, le plus ordinairement, à savoir : le Chapitre noble, le couvent et le mariage, j'aurais prétendu insinuer qu'à défaut de ces trois voies également respectables, elles n'avaient plus d'autre ressource que de se rejeter sur un métier fort décrié alors, et que, n'ayant pu ou voulu être chanoinesses, religieuses ou mères de famille, elles se faisaient magiciennes ? On ne le croira pas.

Mais puisque aussi bien il ne sera question ici que de femmes, en dépit de l'impertinence apparente, peut-être n'était-il pas tout à fait inconséquent, de les montrer ailleurs que dans les cloîtres ou dans les salons de la maison familiale, en cet endroit où elles couraient si volontiers, sans se cacher trop, en cet endroit où les attiraient à la fois leur amour du merveilleux, la curiosité naturelle à leur sexe, et souvent les soucis galants, c'est chez la sorcière que je veux dire.

Étudiant la vie féminine sous l'ancien régime, il ne se pouvait guère qu'on passât sous silence ou que l'on parût ignorer l'importance considérable que la société du XVI^e^, du XVII^e^, du XVIII^e^ siècles, et précisément les femmes, attachaient à la magie, à la sorcellerie, à la divination. Dirai-je que c'est par ce côté que beaucoup de nos

femmes d'aujourd'hui se reconnaîtront dans leurs aïeules? Elles ont perdu jusqu'au souvenir du charme discret et pénétrant des asiles distingués que l'on appelait les Chapitres nobles; nos jeunes filles modernes (qui le leur reprocherait?) manquent d'ardeur pour le cloître; nos maîtresses de maison semblent peu soucieuses en général de ressusciter les traditions perdues et s'accommoderaient mal d'obligations et de devoirs qu'elles estiment trop lourds, à moins qu'une disposition d'esprit fort à la mode les leur fasse juger inférieurs et peu compatibles avec leur dignité; mais toutes ou presque toutes, femmes et jeunes filles, comme au bon vieux temps, continuent d'aller chercher des avis, des conseils et des consolations chez les pythonisses en vogue. La Chesnault ni Lenormand ne sont mortes, et Cagliostro est toujours roi!

On m'excusera donc de « confondre les genres », comme aurait pu dire le regretté Brunetière, et d'avoir fait voisiner, sans souci des convenances, dans un même volume, de vénérables chanoinesses et d'impudentes tireuses de cartes. De telles rencontres seraient bien pour dérouter le lecteur, si j'avais apporté la moindre malice à les favoriser. Mais la faute, si faute il y a, incombe

tout entière à une actualité, que, d'ailleurs, je n'ai point recherchée et qui, fort au contraire, s'est imposée à moi. Car l'histoire, chacun le sait, de quelque côté qu'on l'envisage et si minces soient les détails par lesquels on s'évertue à la reconstituer, se rattache toujours à l'actualité, puisque l'histoire, en somme, c'est de la vie.

Paris, juin 1913.

# FILLES NOBLES
# ET MAGICIENNES

---

## LES CHAPITRES NOBLES DE FILLES

Parmi tant d'institutions qui se sont évanouies au souffle brutal de la Révolution, et au nombre des plus regrettables, il faut compter les chapitres nobles de filles. Ces asiles, qui n'étaient point des couvents, où beaucoup de jeunes filles ne faisaient que passer, le temps seulement, dirait-on, d'y goûter le charme pénétrant d'une existence semi-religieuse, avant de s'engager dans les réalités prosaïques de la vie mondaine, et où tant d'autres, déshéritées du sort, trouvaient l'abri définitif, étaient merveilleusement adaptés aux idées, aux habitudes, au concept général de la vie d'autrefois.

Il serait téméraire d'affirmer que de tels lieux de quiétude n'auraient pas leur utilité aujourd'hui encore. Mais sans doute leur reconstitution s'accommoderait-elle assez mal de nos illusions démocratiques.

Combien sensées pourtant (et l'on pourrait ajouter, si ce mot n'était affreux), combien utilitaires, ces maisons de retraite volontaire, assez fermées pour que, aux chanoinesses qui désiraient la paix religieuse ou l'oubli de quelque infortune, les bruits du monde n'arrivassent que singulièrement apaisés et ouatés, assez ouvertes sur la vie cependant, pour que celles qui considéraient de telles maisons comme un simple lieu de passage, y fussent agréablement diverties par ces bruits sans en être étourdies. Volières parfois somptueuses, d'ordinaire très simples, dont on savait bien que les grilles n'étaient point trop serrées, et que la porte entre-bâillée permettait aux oiseaux de s'envoler à leur aise ; cages sans maussaderie où il était loisible aux prisonnières de se blottir tout au fond, dans le recueillement et la prière, ou de mettre la tête aux barreaux dans l'attente du prince charmant.

A ces considérations d'ordre moral, on en

pourrait joindre d'autres sur les facilités que procuraient aux jeunes filles pauvres des asiles où elles trouvaient, parmi d'autres femmes de leur monde et dans une société choisie, le moyen de vivre honorablement, en dépit d'une modicité de ressources qui n'étonnait personne puisqu'elle était commune à toutes.

Tels étaient, sans s'attarder à d'autres réflexions, quelques-uns des avantages de cette institution des chapitres nobles dans lesquels nous allons essayer de pénétrer, puisque aussi bien la porte n'en est pas rigoureusement close au profane.

# I

Ce que c'était que les chapitres nobles. — Nomination des abbesses par le roi. — Nécessité de transformer certains couvents en institutions plus souples. — Entorses données à la règle. — Difficultés entre religieuses et évêques. — Montfleury et l'évêque Le Camus. — Madame de Rochechouart et l'autorité ecclésiastique. — Une lettre de madame de Maintenon. — Les démêlés de Bossuet et des abbesses de Jouarre. — Tendance des couvents à se soustraire à la domination épiscopale. — Pourquoi les rois soutiennent les couvents. — Le sort des filles de la noblesse sous l'Ancien régime. — Les vocations. — Il ne faut rien exagérer. — Les jeunes filles n'étaient pas contraintes d'entrer dans les cloîtres. — Dispositions légales sauvegardant leurs intérêts. — Motifs qui poussent les parents à désirer la sécularisation de plusieurs monastères. — Établissement des chapitres nobles. — Chapitres réguliers et chapitres sécularisés. — Comment s'obtenait la sécularisation. — Oppositions et protestations diverses.

Avant de pousser la grille qui ouvre sur la cour du monastère, établissons nettement la différence qu'il y avait entre les abbayes proprement dites et les chapitres nobles.

Plusieurs de ces chapitres avaient été primitivement des abbayes, c'est-à-dire des couvents réguliers soumis aux règles habituelles de l'Église, et occupés par des religieuses ayant fait leurs vœux. Des abbayes pas plus que de nos couvents modernes, les religieuses ne pouvaient revenir dans le monde, ni abandonner le costume, ni se délier des vœux, sans une autorisation spéciale de Rome. Mais à mesure que le pouvoir royal s'était étendu et fortifié, il ne lui avait pas déplu de substituer dans la mesure du possible son autorité à celle de l'Église, en tout ce qui ne concernait pas les questions de dogme pur. C'est ainsi que François Ier, en 1516, par le concordat passé avec le pape Léon X, avait obtenu le droit de nommer à toutes les abbayes françaises, d'hommes et de femmes, sauf à celles de Cluny, Cîteaux et Prémontré. Il existait donc deux sortes d'abbayes, les abbayes en règle,

où le droit d'élection avait été conservé, et les abbayes royales où le roi nommait l'abbé ou l'abbesse. Depuis longtemps d'ailleurs, malgré les protestations de la cour romaine, les abbés commendataires, laïques tonsurés et hauts personnages, négligeaient de recevoir les ordres dans l'année ainsi que l'Église leur en faisait un devoir strict. Ils restaient laïques et se contentaient de toucher les revenus de leurs abbayes, renonçant à exercer les pouvoirs spirituels qu'ils déléguaient au prieur claustral.

En dépit de la nomination des abbesses par le roi, les abbayes demeuraient des couvents réguliers. Sans doute les règles de saint Benoît avaient subi nombre de modifications, et des abus de toutes sortes, peu à peu, s'étaient glissés qui en atténuaient singulièrement les sévérités. Ce n'en était pas moins des couvents, dont la claustration et les vœux constituaient toujours les principes immuables.

Sachant combien était considérable autrefois le nombre des jeunes filles qui entraient au couvent (et nous ne parlons même point ici de celles que l'on contraignait de s'y enfermer, ce qui était beaucoup plus rare en somme qu'on ne le croit) sans vocation bien déterminée ou sans

vocation aucune, uniquement pour des raisons de convenance, d'ambition ou simplement d'argent, faut-il s'étonner que beaucoup d'entre elles aspirassent après des règles moins rigoureuses, plus élastiques? Comment être surpris qu'elles désirassent surtout être libérées de ce cauchemar qu'était pour plusieurs le caractère irrévocable de vœux éternels? De là à chercher un adoucissement à leur claustration et à souhaiter la transformation du couvent en une institution plus souple qui leur permît à la fois de vivre dans la paix et la retraite, mais sans obligation définitive et d'avoir un pied dans le monde, il n'y avait pas loin.

Au vrai, ces aspirations ne se firent pas jour d'abord sous une forme bien précise. C'est par des entorses continues données aux règles, par des réclamations de plus en plus pressantes adressées aux évêques, dont l'autorité parfois un peu rude leur pesait, que certaines moniales arrivaient insensiblement à l'affranchissement relatif, souhaité, entrevu, mais non point défini.

Dans ces querelles fréquentes les mettant aux prises avec l'autorité épiscopale sur des détails de règlement qui, à distance, nous

paraissent un peu puérils, mais où les abbesses, très jalouses de leurs droits réels ou supposés, apportaient d'autant plus de hauteur et de ténacité, semble-t-il, qu'elles étaient moins sûres peut-être de l'excellence de ces droits, la protection royale leur faisait rarement défaut.

Lors de la lutte entreprise par les religieuses de Montfleury contre l'évêque de Grenoble, Le Camus, qui prétendait avec quelque apparence de raison, leur interdire des libertés qu'elles avaient prises, notamment de s'affranchir de la clôture, de donner des concerts à voix et instruments et de recevoir à leur table des séculiers, lutte fort longue, fort aigre, au cours de laquelle les combattants témoignèrent d'une égale ardeur, toute la noblesse du pays se range derrière la prieure, madame de la Croix-Chevrières, et le roi lui-même, intervenant en sa faveur, annule l'ordonnance de l'évêque [1].

Un fait identique se produit en 1701 à Fontevrault. L'évêque ayant manifesté l'intention de rappeler les dames de cette abbaye à une observance plus stricte de leurs statuts, l'ab-

1. Henri de Maillefaud : *Recherches historiques sur le monastère royal ou chapitre noble de Montfleury* (1857).

besse, madame de Rochechouart, lance contre lui trois mémoires énergiques dans lesquels elle s'efforce de démontrer et de défendre ses prérogatives en ces matières. Elle implore la protection du roi, et demande qu'il « lui plaise de faire finir une bonne fois une prétention qui jusqu'ici n'a aucun fondement et qui ne va qu'à troubler la paix, la discipline du cloître et le repos des consciences ». Elle menace d'en appeler au parlement, multiplie les suppliques au roi, s'agite, se démène comme un beau diable, dirait-on, n'était le respect. Or, non seulement le roi lui donne raison, mais encore elle obtient l'approbation de madame de Maintenon, rigide pourtant en de telles matières qui touchent de si près à la religion. Voici la lettre, curieuse à plus d'un titre, qu'adressait à l'abbesse, à propos de cette affaire, la sévère gardienne des traditions catholiques : « Le roi m'ordonne, madame, de vous mander qu'il a lu votre lettre avec attention, qu'il trouve bon que vous disiez vos raisons à M. le Chancelier et que, bien loin de vous retrancher ce qui est permis aux autres, il vous accorderait volontiers par son inclination ce qu'il refuserait au reste du monde. Je me réjouis avec vous,

madame, de cette continuation de la considération que j'ai toujours vue au roi pour vous[1].»

On sait les démêlés qui surgirent entre Bossuet et mesdames Henriette de Lorraine et Marguerite de Rohan, successivement abbesses de Jouarre. Ces dames prétendaient recevoir les religieuses au gré de leur propre volonté, sans avoir recours au scrutin prévu par les règlements. L'évêque protestait de toutes ses forces contre un tel abus, mais ses exigences, si légitimes qu'elles fussent, se heurtèrent de la part des abbesses à une opposition que la cour soutenait en dessous[2]. D'autres chapitres, celui de Salles, en particulier, entrèrent en discussions vives avec l'autorité ecclésiastique. Mais il est juste d'ajouter que ces discussions allèrent rarement jusqu'à la révolte ouverte, ainsi qu'il advint à Remiremont où les dames encoururent l'excommunication temporaire pour avoir, aidées de leurs petites servantes, leurs « *bourguignottes* », démoli à coups de hache une porte de clôture qu'on voulait leur imposer[3].

1. Archives nat., L. 1019, dossier 7.
2. H. Tiercelin, *Le monastère de Jouarre.*
3. Eugène Méhu, *Salles en Beaujolais.*

La tendance des couvents à se soustraire à l'autorité épiscopale ne cesse de s'accentuer depuis la fin du XVI^e siècle. Nommées par lettres patentes et tirées souvent de monastères étrangers, les abbesses prenaient possession de leur siège comme des chefs militaires eussent pu le faire de leur gouvernement[1].

D'autre part, les rois de France s'accommodaient de moins en moins des entraves qu'avait laissé subsister le concordat de 1516. Pour légères qu'elles fussent, ils les jugeaient trop étroites encore, et bien éloignés pourtant, cela va sans dire, de toute préoccupation antireligieuse, ils cherchaient néanmoins à les détendre, sinon à les secouer tout à fait et à s'en débarrasser. Si, d'avoir été trop longtemps triturés dans les « mares stagnantes », les mots de « cléricalisme » et « d'anticléricalisme » n'avaient perdu leur exacte et précise signification, il serait juste de dire que les gouvernements de Louis XIV et de Louis XV furent nettement anticléricaux. La volonté ferme de rattacher directement au pouvoir royal tout ce qui, sans froisser les consciences

1. H. Tiercelin, *Le monastère de Jouarre*, op. cit.

et sans diminuer en rien l'autorité morale du clergé, non plus que sa situation matérielle, pouvait être distrait de son omnipotence, se poursuit constamment au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles. On en suit la trace dans les affaires les plus graves comme dans les événements mesquins en apparence dont nous avons cité quelques exemples.

Dans ces conditions, et ces deux tendances bien établies : tendance des religieuses à se libérer plus ou moins de l'autorité des évêques en vue d'adoucir dans une certaine mesure les rigueurs de la règle monastique ; tendance de la couronne à s'affirmer de plus en plus prépondérante jusque dans les questions touchant à la religion, sinon au dogme, les demandes de sécularisation devaient fatalement se multiplier. Le gouvernement leur faisait bon accueil et les appuyait avec énergie, quand d'ailleurs il ne les provoquait pas lui-même.

Il avait pour cela d'autres raisons encore que celles que je viens d'indiquer. A bon droit, il se préoccupait du sort des filles de la noblesse, auxquelles on avait trop peu songé jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Au Moyen âge,

époque de grande foi, il avait paru tout naturel que les jeunes filles, quand leur mariage n'était pas utile à la fortune ou à la grandeur de la maison, se consacrassent à Dieu et passassent leur temps à prier tandis que les pères et les frères, à grands coups d'épée, se taillaient des fiefs ou, rangés derrière la bannière royale, conquéraient peu à peu les territoires dont la réunion devait former un jour le « doux pays de France ». En ces siècles de luttes, la femme ne pouvait avoir que deux destinées : la maternité ou le cloître. Dans la société d'alors, il n'y avait point de place pour d'autres femmes que la mère ou la religieuse. Durant les périodes qui suivirent, ce XVe siècle tout fumant des guerres contre l'étranger, ce XVIe siècle tout sanglant des guerres fratricides, la royauté souvent aux abois, réduite à se défendre, obligée de veiller au salut du pays comme au sien propre, pouvait-elle s'attarder à l'étude de questions secondaires auxquelles l'intérêt général n'était pas lié et qui n'allaient à rien de plus qu'à fournir quelques avantages à un certain nombre de filles nobles, cadettes de bonnes maisons.

Il en est autrement au XVIIe siècle. La

monarchie définitivement assise, délivrée des dangers pressants venus de l'extérieur ou du sein de la France, peut à loisir condescendre à des réformes d'administration intérieure. Il ne lui échappe pas que la situation des filles de la noblesse est douloureuse, que le couvent considéré comme le refuge naturel de toute cette jeunesse désemparée apparaît à beaucoup comme une prison mal déguisée et imméritée. Quelques scandales retentissants ont montré que la règle monastique n'oppose qu'une bien faible barrière aux cœurs sensibles qu'une vocation sincère n'a pas détachés des choses de ce monde, et que les passions humaines, se riant des clôtures, viennent trop souvent corrompre les âmes quand celles-ci ne sont point pénétrées par l'âpre douceur du renoncement et du sacrifice. Puis, la foi, pour sincère qu'elle soit encore en France au temps de Louis XIV parmi les gens de qualité, n'a plus cette ardeur, cette profondeur, cette pureté par quoi s'est distinguée la foi du Moyen âge, non plus cette énergie batailleuse que lui a redonnée la lutte contre le protestantisme. Les monastères, où les jeunes filles d'alors entraient avec élan, comme dans des lieux sacrés où les

appelait la voix de Dieu, ne semblent plus aux jeunes filles du XVII^e siècle que des retraites moroses auxquelles les condamnent les exigences de leur situation, les convenances, parfois l'avarice de leurs parents. A beaucoup, à trop de celles qui prennent le voile désormais, il manque la spontanéité des sentiments, la volonté de s'immoler — la vocation.

Ne poussons pas cependant les choses trop au noir. L'opinion générale est que le monastère offrait autrefois un moyen commode et, pour ainsi dire, usuel, de se débarrasser des filles et des garçons que, pour une raison ou pour une autre, on ne parvenait pas à marier. Il resterait à savoir si cette opinion repose sur une base solide. N'a-t-on pas un peu exagéré? Quand la Harpe, dans sa *Mélanie*, et Chénier, dans sa *Victime cloîtrée* peignaient sous des couleurs si sombres la barbarie des parents en ces circonstances, ne dépassaient-ils pas la mesure? On ne saurait oublier que l'ordonnance de Blois et le concile de Trente avaient pris certaines dispositions sauvegardant l'intérêt des jeunes filles et jeunes gens en leur permettant de se pourvoir devant

l'évêque pour faire déclarer leurs vœux nuls si la contrainte ou quelque autre motif les y engageait. Des témoignages particuliers montreront que cette dureté des parents souffrait du moins des exceptions. Dans son *Livre de raison*, Jean d'Aguesseau, trésorier de France, dit : « Marguerite, notre fille, ayant témoigné vouloir être religieuse, nous l'avons fait revenir chez nous pour mieux connaître sa vocation ; à quoi ayant toujours persisté, elle entre à la Visitation et prend l'habit[1] (1656). » « Si j'eusse eu de la tentation pour le monde, écrira mademoiselle de Ventadour, qui m'eust pu forcer d'être religieuse[2] ? » Grégoire de Viviers met ses trois filles au couvent, « après avoir éprouvé leur vocation pendant deux ans[3] ».

D'autre part, voici la présidente Murat qui écrit en 1778 : « On m'a mandé la vocation de mademoiselle Brison pour être religieuse à Sainte-Marie, ce qui m'a étonnée, aujourd'hui

1. *Livre de raison* de deux seigneurs picards, publié par A. Ledieu.

2. Lettre de mademoiselle de Lévis-Ventadour à M. de la Grange, 31 juillet 1616. (Arch. du château du Vergier.)

3. *Livre de raison* de F. du Viviers.

que les demoiselles les moins riches prennent peu ce parti[1]. »

Mais revenons à notre sujet.

Dans les familles comme à la cour, les aventures fâcheuses dont plusieurs monastères avaient été le théâtre avaient retenti de façon désagréable[2]. Presque aussi péniblement frappaient les nouvelles chaque jour plus fréquentes de demandes de relèvement de vœux introduites à Rome.

Aussi bien les parents ne sont pas insensibles aux plaintes de leurs filles. Maintenant il leur paraît presque aussi cruel qu'à elles-mêmes de ne leur réserver que le triste avenir de la claustration. L'heure semble donc venue d'atténuer la rigueur du dilemme où la société les a enfermées jusqu'ici : mariage ou monastère. Entre l'état de femme mariée et celui de nonne, n'était-il pas possible d'établir une sorte

1. Lettre de la présidente Murat à mademoiselle de Franquières, janvier 1777. (Arch. de Cibeins.)

2. « J'ay cogneu, disait déjà Brantôme, de son temps, une abbesse de Tarascon, sœur de madame d'Uzès, de la maison de Tallard, qui se défroqua et sortit de religion à l'âge de plus de cinquante ans et se maria avec le grand Chanay, qu'on a veu grand joueur à la cour. Force autres religieuses ont fait de tels tours, en mariage ou autrement. » (Brantôme, *Des Dames*, t. IX, p. 332.)

de situation mixte en quelque sorte, qui permît aux jeunes filles de vivre dans une retraite honorable sans leur enlever à tout jamais la faculté de rentrer dans le monde et de s'y créer un foyer? De là l'institution des chapitres nobles séculiers, qui atteignait parfaitement le but que l'on s'était proposé. Nous avons déjà dit un mot des avantages que présentait la sécularisation de certaines abbayes. Il nous faut y revenir rapidement. Au lieu de végéter chez elles, dans la maison familiale devenue la propriété d'un frère marié, ou de se lier par des vœux irrévocables, les jeunes filles désormais allaient trouver dans les chapitres nobles un abri paisible où elles se rencontreraient avec d'autres femmes de leur condition, une communauté qui n'exigeait aucun engagement et où, dans une certaine mesure cependant, elles se voyaient sauvegardées des séductions du monde et de ses calomnies. De semblables institutions, il faut le reconnaître, s'harmonisaient exactement avec les coutumes d'alors, avec les règles de succession, avec l'organisation même de la société. Elles étaient mieux qu'une simple réforme bienveillante et libérale; elles répondaient nettement à un besoin social.

Mais il convient de faire encore ici une distinction. Plusieurs chapitres nobles, dont les religieuses portaient également le titre de chanoinesse, ne furent jamais sécularisés, tel Montfleury près de Grenoble. Ces chapitres dits réguliers ne différaient des couvents ordinaires qu'en ceci : que les religieuses avaient droit à des prébendes. Par ailleurs, ils obéissaient à une règle monastique, celle de saint Benoît ou de saint Augustin, règles que les chanoinesses régulières s'efforçaient de faire fléchir, notamment, on l'a vu, en ce qui concernait l'obligation de clôture, de façon à s'assimiler le plus possible aux chanoinesses séculières [1].

Pour obtenir la sécularisation, il fallait d'abord un brevet du roi. Le plus souvent, la demande était faite par les chanoinesses elles-mêmes. Ainsi en fut-il pour l'Argentière et bien d'autres chapitres [2]. Il arrivait toutefois que le roi accordait ce brevet de son propre

1. Ce titre de chanoinesse était également porté par les religieuses de certains couvents. Les dames de Bellechasse et celles de Sainte-Geneviève de Chaillot, entre autres, y avaient droit. Arch. nat., L. 1016 et S. 4513. Cf aussi Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*.

2. Arch. nat., G⁹ 120.

mouvement. Bourbourg, par exemple, fut sécularisé sur les instances de Marie-Antoinette qui souhaitait voir se multiplier en France les chapitres séculiers de filles nobles, sur le modèle de ceux existant en Autriche [1]. Jourcey en Forez, érigé en chapitre noble par brevet royal du 29 avril 1789 [2], Lavesne, érigé en 1781, constituent autant de preuves de la sollicitude de la reine pour les filles nobles et de la tendance que le pouvoir avait à séculariser en dehors même des sollicitations des intéressées [3]. Quand Louis XV veut transformer le simple prieuré de Neuville en Bresse en chapitre séculier, (à la vérité cette fois, sur les instances des chanoinesses), il se déclare désireux de « faire en France un nouvel établissement semblable à celui de Remiremont[4]. »

Le brevet royal n'eut point suffi naturellement à transformer un couvent en un chapitre séculier. Il était nécessaire que le pape accordât son autorisation et, par une bulle, érigeât l'église du couvent en collégiale, puis relevât

1. Arch. nat., G⁹ 124.
2. *Id.* G⁹ 137.
3. Marcellin Boudet, *Un chapitre de chanoinesses.*
4. A. Bouchet, *Histoire des prieurés de l'ancien chapitre de Neuville.*

les dames actuelles de leurs vœux. Non de tous, car le vœu de chasteté était maintenu, encore que les futures chanoinesses n'en dussent point faire profession.

A vrai dire, l'Église ne se montrait guère disposée à suivre le pouvoir laïque dans la voie de ces sécularisations qu'elle estimait trop fréquentes et non sans danger. Le cardinal de Tencin eut grand'peine à obtenir l'autorisation papale pour la sécularisation du chapitre de Neuville, que le roi l'avait chargé de négocier [1]. Plus difficile encore fut celle de Lavesne [2]. On avait cru bien faire en demandant à cette occasion la protection de madame Louise, tante du roi. Mais celle-ci, indignée, écrivit une lettre fort catégorique à monseigneur de Bonal, en s'élevant contre la tendance à séculariser les couvents, tendance qu'elle jugeait déplorable. L'influence de madame Louise était considérable à Rome, où son esprit d'intrigue se jouait d'autant plus à l'aise que la renommée de ses vertus réelles y avait plus profondément pénétré. Il ne fallut rien

1. A. Bouchet, *Histoire des prieurés de l'ancien chapitre de Neuville.* op. cit.
2. M. Boudet, *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit.

de moins que l'énergie de la reine Marie-Antoinette et l'intervention dévouée du cardinal de La Rochefoucauld pour avoir enfin gain de cause.

D'autres fois on se heurtait à des difficultés d'un ordre spécial. Quand il s'agit d'installer le chapitre noble de Saint-Antoine, auquel on attribuait les revenus de l'ancienne abbaye appartenant aux chevaliers de Malte, ceux-ci soulevèrent des oppositions sans fin, tant et si bien que l'installation décidée en 1779 ne fut définitive qu'en 1787. Force avait été de recourir au parlement de Grenoble. En 1785, M. de Marzin écrivait : « Il y a déjà eu de nouvelles lettres patentes enregistrées au parlement purement et simplement par ordre de la cour [1]. »

1. Lettre de M. de Marzin au marquis de Tournon, 1787. (Arch. du Vergier.)

## II

Nombre des chapitres nobles en France, en 1789. — Leur organisation. — L'abbesse. — Les dignitaires. — Compétitions qui se font jour à chaque nomination d'abbesse. — Cérémonies d'intronisation. — La prérogative royale. — Une nomination d'abbesse en 1404 manque de déchaîner la guerre civile. — L'affaire de Remiremont. — Droits abbatiaux. — Faste qui entoure l'abbesse. — La doyenne. — Les secrètes. — Les *fonrières*. — Les chanoinesses titulaires. — Les nièces. — Elles sont le sourire des chapitres. — Les chanoinesses honoraires.

Il existait en France, en 1789, trente chapitres nobles réguliers ou sécularisés, à savoir : Alix, Andlau l'Argentière, Avesne, Baume-les-Dames, Beaulieu, Blesle, Bourbourg, Château-Chalon, Épinal, Estrun, Jourcey, Lavesne,

Leigneux, Lons-le-Saulnier, Maubeuge, Migette, Montfleury, Montigny, Neuville-en-Bresse, Notre-Dame de Bouexières, Notre-Dame de Ronceray, Poulangy, Poussay, Saint-Louis de Metz, Saint-Marc de Martel, Saint-Antoine de Viennois, Saint-Martin de Salles, Saint-Pierre de Remiremont, et Saint-Remfroid de Denain.

Dans les uns, aucun lien irrévocable ne retenait les chanoinesses. Elles pouvaient rentrer dans le monde, au gré de leur désir, et s'y marier. Seules, les abbesses et les doyennes de certains chapitres étaient astreintes au vœu de chasteté, à l'âge de vingt-cinq ans [1]. Ce vœu, au contraire, était obligatoire pour les chanoinesses qui entraient à Baume-les-Dames, à Château-Chalon, à Estrun, à Lons-le-Saulnier, à Migette, à Montfleury, chapitres non sécularisés. Quant au vœu de pauvreté, il n'était obligatoire nulle part, mais les chanoinesses perdaient tous leurs droits à la légitime et n'héritaient plus *ab intestat*. Elles pouvaient

1. Encore pouvaient-elles s'en dispenser, en obtenant tous les cinq ans un bref du pape, ainsi que fit mademoiselle de Lillebonne, abbesse de Remiremont, qui n'avait pas même fait ce vœu en 1765, malgré qu'elle fût fort âgée. (Expilly, *Dictionnaire de la France*, 1775.)

cependant avoir des propriétés dont elles gardaient la libre disposition, et accepter des donations ou legs, en capital dans les chapitres sécularisés, en rentes viagères, dans les autres.

Voyons maintenant quelle était l'organisation des chapitres nobles.

Tout chapitre comporte trois sortes de chanoinesses : les chanoinesses titulaires ou prébendées, les chanoinesses nièces ou surnuméraires, et les chanoinesses honoraires.

A la tête du chapitre est placée l'abbesse ou la prieure [1]. Les autres dignitaires sont la doyenne, qui est, non pas la chanoinesse la plus âgée, mais la plus ancienne, la secrète, et l'économe, appelée parfois *fonrière*.

Chacune de ces dames a des attributions bien définies, car le chapitre noble est une monarchie tempérée et élective, mais dont l'organisation ne laisse pas d'être stricte et dans laquelle la confusion des pouvoirs n'est pas à craindre. L'abbesse ou prieure préside le cha-

1. Le titre d'abbesse fut maintenu dans les chapitres nobles qui avaient été primitivement des abbayes : ainsi Remiremont. Celui de prieure était réservé aux chapitres tant réguliers que séculiers qui n'avaient été d'abord que des prieurés comme Neuville ou de simples couvents dépendant d'une abbaye, comme Salles.

pitre, veille à l'observation des règlements, administre les biens, à charge par elle de rendre compte de sa gestion. Elle nomme à tous les offices de justice dépendant des terres et seigneuries du monastère et, seule, désigne les titulaires des cures et bénéfices [1].

Sa nomination donne toujours lieu à des compétitions nombreuses, quand ce n'est pas à de profondes intrigues. En principe, le droit d'élection de l'abbesse par les chanoinesses est demeuré en vigueur, mais il est soumis à de telles restrictions qu'il est devenu presque illusoire et que cette nomination dépend en somme du roi. C'est le roi, en effet, qui donne au chapitre l'autorisation de s'assembler en cette occasion. C'est le roi qui choisit les commissaires chargés de surveiller le scrutin. C'est le roi qui désigne, sur une liste de trois noms proposés par le chapitre, l'heureuse titulaire de l'anneau abbatial et lui confère titres et pouvoirs par lettres patentes [2]. Il

1. Arch. nat., L. 997. — S. 421. — G⁹ 124, 147, 149. — Cf. aussi : Babeur, *Histoire religieuse de Maubeuge*. Toutefois, les décisions d'une certaine importance (les baux à dresser, par exemple) dépendaient du chapitre réuni.

2. Nomination par le roi Louis XV de Charlotte de Croy-Beaufort, comme abbesse du chapitre noble de Sainte-Alde-

est à remarquer que la cérémonie d'intronisation religieuse est précédée d'une sorte de cérémonie civile, par quoi se marque la prérogative royale. Madame de Guyot de Mancenans devient abbesse de Montigny, suivant brevet expédié de Versailles le 16 juillet 1787. Elle prête serment entre les mains de Messire Claude-Antoine-Catherine de Bocquet de Courbouzon, président à mortier du parlement de Besançon; après quoi, se rendant à l'église, elle remet au père Braconnier le dit brevet et la prestation du serment. Le père en fait lecture, puis préside à la bénédiction de la dite dame dans la forme ordinaire. Il la conduit au siège qui lui est réservé, puis on chante le *Te Deum* et les dames défilent devant elle, la reconnaissant pour leur abbesse et supérieure [1].

Dans la pratique, la prérogative royale elle-même était fort tempérée par l'usage qui permettait aux prieures de se choisir, de leur vivant, une coadjutrice [2], d'ordinaire une nièce

gonde de Maubeuge, en remplacement de la dame de Horne (Horn) décédée le 20 décembre 1741. (Arch. nat., T. 3173. — Naturellement ces nominations étaient par la suite soumises à l'approbation du pape, qui ne la refusait jamais.

1. Arch. départementales de la Haute-Saône, dossier H. 940.

2. Madame Anne-Marguerite de Rohan, abbesse de Jouarre,

destinée à leur succéder dans leur charge. Il était rare que le chapitre ou le roi fissent une opposition quelconque à ce choix.

Si fortes que fussent les ambitions, si ardentes les cupidités, on n'en était tout de même plus à l'époque où la nomination d'une abbesse risquait d'amener une véritable guerre civile, ainsi qu'il advint en 1404, lors de la mort de Jeanne de Lorraine, abbesse de Remiremont. Divisées entre elles, les chanoinesses n'ont donné la majorité à aucune des postulantes. On s'adresse des reproches amers et l'on se sépare sans avoir pu terminer le scrutin. La doyenne prend alors l'intérim. Mais ces difficultés ont eu leur retentissement au dehors. Le grand prévôt, Jean de Blamont, essaie de faire nommer sa fille, et, pour cela, s'efforce de gagner certaines chanoinesses. Celles qu'il n'a pu convaincre se révoltent à la pensée que l'on s'ingère dans leurs affaires intérieures, et, l'orgueil aidant, se mettent d'accord pour élire Henriette d'Amoncourt. Furieux, Jean de Blamont, certain d'être soutenu par la bourgeoisie

est morte dans sa cinquante-sixième année. La dame de Soubise, sa nièce et coadjutrice, lui succède. (*Gazette de France* du 28 juin 1721.)

de Remiremont, appelle à son aide son frère Henri, ainsi que ses neveux Thibaut et Olry. Au moment où commencent les cérémonies d'installation de la nouvelle abbesse, les Blamont, suivis de leurs hommes d'armes, font irruption dans l'église. Les chanoinesses, folles de terreur, veulent fuir. On les cerne comme un troupeau, tandis que Jean et Henri de Blamont enlèvent Henriette d'Amoncourt et la déposent dans une salle voisine. Thibaut et Olry placent alors leur cousine Catherine sur l'autel et la font acclamer abbesse par l'assistance. Les dames fidèles aux Blamont viennent alors baiser la main de leur nouvelle supérieure. Mais les archers partis, les chanoinesses reprennent courage et refusent d'obéir à Catherine. On porte plainte à Rome. Benoît XIII évite de se prononcer et se borne à défendre de célébrer les offices dans l'église profanée. Ce n'est qu'en 1412 que le pape Jean XXIII reconnut Henriette comme seule abbesse et lui permit d'entrer en fonctions. Coupable de profanation d'église, Jean de Blamont fut condamné à payer au chapitre 2.170 florins d'or, quinze muids de vin, cinq bœufs gras et 295 quartiers de froment[1].

1. Comtesse de Béduer, *Le chapitre de Remiremont*.

Sans que les choses en arrivassent à de telles extrémités [1], on sait que les compétitions furent toujours vives, lorsqu'il s'agissait de pourvoir à la vacance de certains sièges abbatiaux. La situation d'abbesse, appréciable même si le chapitre n'est pas des plus considérables, est unique, quand Remiremont, Maubeuge et quelques autres chapitres nobles sont en jeu. L'abbesse est une véritable souveraine, avec droits de haute, moyenne et basse justice sur le territoire de l'abbaye [2]. Elle peut imposer taille à sa volonté. A Remiremont, elle est pour moitié dans la justice de la ville et des faubourgs. Elle perçoit moitié des revenus des poids et mesures, le quart de ceux fournis par la pêche dans les fossés et de ceux qui proviennent des droits d'entrée. On lui rend des

1. Mais elles allaient encore assez loin au XVIIIe siècle. Ne voyons-nous pas, en 1728, le duc de Lorraine menacer d'exiler de ses États les chanoinesses d'Épinal qui ne donneraient pas leur voix à mademoiselle de Craon. Inutile de dire que ces menaces furent efficaces et que mademoiselle de Craon fut nommée abbesse; elle avait quatorze ans.

2. Ce droit, les chanoinesses le défendaient avec âpreté. Lors d'un procès qui eut lieu en 1764, Élisabeth de Watteville, abbesse de Château-Chalon, revendique hautement des droits de justice qui, dit le mémoire fait en sa faveur, sont immémoriaux. (*Mémoire et consultation pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Chalon.*)

honneurs pareils à ceux que reçoivent les évêques. Aux jours de fêtes, elle marche escortée d'une foule de seigneurs, parmi les acclamations des peuples et au son des cloches. Le jour de son intronisation, on lui remet les clefs des portes de la cité. Dans les processions, une sorte de pallium antique, que le chapitre dit avoir recueilli des mains de Léon IX, est dressé devant elle. Des dames d'honneur soutiennent la queue de sa robe et son sénéchal porte la crosse d'or. Le diacre et le sous-diacre la conduisent à sa place, le trône abbatial, dans l'église et lui donnent l'évangile à baiser. Enfin, lors de certaines solennités elle bénit les chanoinesses agenouillées à ses pieds. De tels honneurs, ce n'est pas seulement au cœur de son petit royaume qu'ils lui sont rendus. Encore qu'il tienne parfois rigueur à madame l'abbesse, le pape la considére comme une puissance avec laquelle il est bon de compter et la cour de France traite avec elle sur un pied de condescendante égalité.

Immédiatement derrière ce haut personnage dont l'anneau abbatial symbolise l'autorité, vient la doyenne. Celle-ci a des droits spéciaux. C'est à elle qu'il appartient d'examiner les

preuves de noblesse des chanoinesses postulantes[1], le pouvoir de convoquer le chapitre, de prononcer les ordonnances capitulaires; sous la direction de la prieure, elle veille encore à l'observation des règlements. Comme la prieure, elle couvre sa tête du chaperon noir doublé d'hermine; comme elle, elle a son siège au chœur, et vis-à-vis la chaire abbatiale.

Les secrètes ont la charge des choses de l'église et de la sacristie. Leur pouvoir ne s'étend pas au delà de l'ombre projetée par le clocher de la canoniale.

Aux économes ou *fonrières*, appartiennent le maniement des fonds, la tenue des livres et des comptes. Elles encaissent les revenus, paient les dépenses, contrôlent les prébendes, enregistrent les délibérations capitulaires relatives aux baux et fermages. L'économe est, pour tout dire, le ministre des finances de la communauté[2]. Une telle fonction, nous le verrons tout à l'heure, n'est point une siné-

1. L'examen des preuves n'appartenait pas à la doyenne seule. Pour Alix, Neuville, Leigneux, par exemple les chanoines comtes de Lyon décidaient en dernier ressort. (Abbé Sachet : *La croix des chanoines comtes de Lyon.*)

2. Arch. nat. : 1016; 1034. — G⁹ 149; 157, etc.

cure, pas plus dans les chapitres nobles que dans les abbayes.

Ces diverses dignitaires sont nommées à l'élection par le chapitre réuni, et quand j'en serai à retracer la vie intime des chapitres nobles, j'aurai l'occasion de montrer que ces élections suscitaient bien des troubles au sein des paisibles communautés.

Les chanoinesses titulaires jouissaient de prébendes plus ou moins importantes. Depuis que les chapitres étaient sécularisés, et même avant, elles avaient pris l'habitude de renoncer à la vie commune et possédaient chacune une maison dans l'enceinte du monastère.

Les chanoinesses nièces étaient, à proprement parler, des surnuméraires. Elles ne pouvaient être admises que lorsqu'elles étaient adoptées par une chanoinesse prébendée et, naturellement, après avoir fait leurs preuves de noblesse. Il était loisible à une chanoinesse d'adopter plusieurs nièces et ce nom de nièces n'impliquait pas toujours une parenté véritable. L'adoption se faisait dans toutes les règles. Le 28 août 1785, par exemple, madame de Chaussecourte du Bort, chanoinesse comtesse de Lavesne, adopte en qualité de nièce demoi-

selle Anne Claudine des Roys, « par-devant Me Joubert, notaire à Lavesne [1]. » Par l'acte d'adoption, la chanoinesse s'engageait à prendre la jeune fille dans sa maison canoniale, à l'y instruire et à l'y nourrir, elle et une suivante, moyennant une pension fixée d'un commun accord avec les parents de l'adoptée. Nulle ne pouvait être reçue en qualité de nièce avant l'âge de douze ans [2]. Les chanoinesses nièces succédaient par rang d'ancienneté aux prébendes, et, par privilège, à la maison canoniale, ainsi qu'au mobilier de leur tante et à l'argent monnayé jusqu'à concurrence de 600 livres [3]; le surplus faisait retour à la famille. Une chanoinesse ne pouvait se défaire de sa maison ni en acquérir une autre sans le consentement de ses nièces.

1. *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit.

2. De quatre ans, à Épinal. (*Dict. géographique.*)

3. Avec cette restriction toutefois que « les dites nièces soient coiffées et revêtues de l'habit religieux au temps de la mort des dites dames tantes et qu'elles persévèrent dans cet état ». (Lettres patentes de février 1732 accordées à Montigny et reproduites dans la pétition de dame Benoîte de Chaillot, abbesse de Montigny, à MM. les administrateurs composant le directoire du département de la Haute-Saône.) (Arch. de la Haute-Saône, H 940.) La restriction dont il est ici parlé ne visait que les chapitres réguliers.

Les chanoinesses nièces sont le sourire des chapitres. Dans la gravité de ces asiles un peu mélancoliques, leur jeunesse apporte de la grâce et je ne sais quelle poésie, comme parmi les vêtements sombres des titulaires, leurs robes blanches mettent une jolie note de fraîcheur et de clarté.

Quant aux chanoinesses honoraires, on les choisissait d'ordinaire de haute distinction et assez riches pour payer sans difficulté un droit annuel relativement élevé. Soumises aux preuves habituelles de noblesse, elles n'étaient pas astreintes à la résidence, vivaient dans le monde et pouvaient être attachées à la maison des princesses.

Telle est, sommairement exposée, l'organisation des chapitres nobles en France, avant la Révolution. Voyons maintenant qui y était admis et comment on y entrait.

## III

Conditions pour être reçue dans un chapitre noble. — Preuves de noblesse. — Divers degrés de noblesse exigés par chaque chapitre. — La rigueur des preuves était parfois susceptible d'adoucissement. — Droits de réception. — Adoption des nièces. — Pourquoi elles entraient dans les chapitres. — Le roi fixe lui-même le nombre des chanoinesses. — Les chapitres sont de véritables fiefs pour certaines familles. — Avantages attachés au titre de chanoinesse. — Vanité satisfaite. — Médiocres avantages pécuniaires.

La condition première pour être reçue dans un chapitre noble de femmes est de pouvoir faire ses preuves de noblesse. Là où l'Église indulgente abaisse les barrières claustrales, et condescend à accueillir comme siennes des jeunes filles qui ne contractent vis-à-vis d'elle

aucun engagement, le monde élève à son tour d'autres barrières orgueilleuses et profanes. En conclure que l'institution des chapitres nobles était œuvre de pure vanité et conséquemment inutile, serait commettre une lourde erreur. Nous avons vu et nous verrons encore quels services réels ces demi-couvents rendaient aux jeunes filles de la société, et quels progrès ils constituaient en somme sur les monastères purement religieux où tant de demoiselles pauvres s'enfermaient sans vocation et sans espoir. Établis en vue précisément d'offrir un refuge, souvent passager, à de jeunes personnes appartenant aux familles nobles du royaume, il était naturel, il n'était que logique même, dira-t-on, que par un triage approprié, on leur assurât dans ces communautés des compagnes sorties des mêmes rangs sociaux. Aussi bien, ne l'oublions pas, l'entrée dans un chapitre devait être considérée comme un honneur et cet honneur ne se pouvait procurer qu'à bon escient.

Il n'en reste pas moins que les preuves de noblesse exigées et dont l'idée première avait été prise aux ordres de Malte et de Saint-Jean de Jérusalem, les dépassaient parfois en rigueur. On me permettra de les indiquer ici.

Alix et l'Argentière demandent huit degrés paternels et trois maternels, sans anoblissement; Avesne, Jourcey, Château-Chalon, Lons-le-Saulnier, Poussay, Migette, huit degrés paternels et huit degrés maternels. Plus sévère, Baume-les-Dames veut les seize quartiers d'ancienne chevalerie. Il en est de même à Andlau. Pour Estrun et Ronceray, quatre degrés paternels et quatre degrés maternels suffisent. Mêmes preuves pour le chapitre de Saint-Marc. Poulangy veut neuf degrés paternels et trois maternels, non compris le présent. Neuville, Leigneux et Montfleury se contentent respectivement de neuf, cinq et quatre degrés paternels. Montigny en demande huit du côté du père et quatre du côté de la mère[1]. Saint-Martin de Salles, huit paternels et trois maternels. A Lavesne et à Bourbourg, il faut montrer patte blanche, sous forme de preuves de noblesse depuis l'an quatorze cent. Depuis quatorze cent également il faut prouver sa noblesse pour entrer à Saint-Louis de Metz, mais seulement du côté paternel. Maubeuge exige huit générations de noblesse chevaleresque et militaire; Épinal et

1. Portés à huit maternels et huit paternels par lettres patentes de 1732. (Arch. de la Haute-Saône, dossier H 490.)

Remiremont, deux cents ans de noblesse chevaleresque; Saint-Remfroid de Denain, seize quartiers de noblesse militaire. Beaulieu et Saint-Antoine en Viennois réclament huit quartiers prouvés, ainsi que la Bouexière, qui demande en outre des preuves d'ancienne chevalerie. Pour Blesle, qui paraît avoir été le moins difficile d'accès, on y pouvait entrer avec quatre degrés de simple noblesse[1].

Avoir une fille dans un de ces chapitres, et surtout dans certains d'entre eux, constituait donc, ainsi que je l'ai dit, un honneur, puisque l'obtention du titre de chanoinesse montrait de façon en quelque sorte officielle l'ancienneté de la race. Dans ces conditions, on le comprend, les familles s'efforçaient de faire admettre la postulante dans un des chapitres les plus exigeants en matière de preuves. Ces preuves n'étaient pas toujours très aisées à établir, même pour les jeunes filles de race chevaleresque, et il fallait, en bien des cas, s'en rapporter à la tradition et au témoignage de gentilshommes qui suppléaient par leurs serments au défaut de papiers et d'actes authen-

1. Arch. nat. L 964, 991, 997; S 421; G⁹ 627.

tiques, dont beaucoup avaient été égarés, quand ils n'avaient pas été brûlés au cours des guerres très fréquentes alors. Si une fois les preuves avaient été faites par une famille à une époque quelconque, les choses allaient plus vite et se trouvaient singulièrement facilitées, car on n'en exigeait pas de nouvelles. Citons comme exemple cet acte d'admission : « Aujourd'hui, vingt sixième jour de l'année 1788, mesdames du chapitre établi à Saint Antoine, assemblées capitulairement à la manière ordinaire, madame la grande prieure en tête... leur a communiqué la demande qui lui a été faite de la part de mesdemoiselles de Tournon, inscrites au nom des aspirantes, pour être admises au dit chapitre en qualité de chanoinesses surnuméraires, sur les preuves de Malte de MM. de Tournon leurs frères, reçus chevaliers dans l'ordre de Malte. Sur quoi ayant délibéré, ont consenti d'une voix unanime à l'admission de mesdemoiselles de Tournon sur les preuves de MM. leurs frères en produisant 1° l'extrait en forme du procès-verbal des dites preuves et de leur admission ; 2° les extraits baptistaires des dites demoiselles et d'un de leurs frères ; 3° un certificat signé de quatre gentilshommes qui

attestent qu'ils sont issus des mêmes père et mère; 4° la quittance du paiement de deux mille livres exigées pour le droit de réception.

» Le chapitre a pareillement arrêté qu'il serait envoyé à mesdemoiselles de Tournon copie de la présente délibération.

» *Signé* : Chabon, grande prieure du chapitre de Saint Antoine; Murat, Chaponay, Ruffo, Baronat, Galien de Chabon, Monthroux, Montfaucon.

» GALIEN DE CHABON *secrétaire*[1].

» Fait à Saint-Antoine le vingt-six de janvier 1788. »

Il est probable que la rigueur apportée à l'examen des preuves, au moins en ce qui concerne quelques chapitres secondaires, était susceptible d'adoucissement. Ce qu'il eût été impossible de tenter à Maubeuge, à Remiremont, à Épinal, voire à Lavesne, où les plus grands noms de France semblaient s'être donné rendez-vous et qui brillaient d'un incomparable éclat avec leurs prieures qui s'appelaient Lorraine, Condé, Bourbon ou

1. Archives du château du Vergier.

Rohan, chapitres fastueux, riches de gloire et d'argent, comblés des faveurs royales, devenait sans doute plus aisé dans des chapitres pauvres, réservés à la noblesse de province, et dépourvus de ce rayonnement qui illuminait les autres. On imagine assez volontiers qu'en certains cas l'esprit d'intrigue d'une part, l'amitié, la pitié peut-être de l'autre, réussissaient à tromper la vigilance ou à gagner l'indulgence des personnes chargées de l'examen des preuves. Il ne faudrait pas jurer que partout et toujours cet examen fut impitoyable, et que quelque quartier douteux ne fût tenu pour bon et valable.

Ceci, hâtons-nous de le dire, ne pouvait être qu'une exception. Et, d'une façon générale, on peut affirmer au contraire que les chanoinesses apportaient un zèle extrême à ne point laisser surprendre leur bonne foi et à fermer impitoyablement l'entrée de leur chapitre aux jeunes filles dont l'arbre généalogique comptait quelques branches tremblantes ou s'encombrait de feuilles parasitaires.

La demande introduite et les preuves faites, il restait à payer les droits de réception, appelés droits de passage. Sauf à Remiremont, Épinal

et Maubeuge, où ils s'élevaient à quatre mille francs, cinq mille même, en 1767 ces droits ne dépassaient guère deux mille francs dans les autres chapitres. C'est ce que paient mesdemoiselles de Tournon et de Leusse à Saint-Antoine, mademoiselle de Montjustin à Montigny, mademoiselle de Watteville à Château-Chalon[1]. A l'Argentière, ils ne sont que de quinze cents francs[2]. Là ne se bornent point naturellement les frais imposés aux familles par l'admission d'une jeune fille dans un chapitre noble. S'il s'agit d'une enfant, d'une *nièce*, surtout si aucun lien de parenté ne lie cette enfant à la chanoinesse qui l'adopte, cette dernière demande d'ordinaire une certaine somme au comptant, indépendante de la pension qui lui sera payée annuellement. « Nous n'avons pu tomber d'accord avec madame de Maranches, écrit M. de Parvy au sujet de l'argent que

1. Quittance délivrée à M. de Tournon par la trésorière du chapitre de Saint-Antoine (1788) (Arch. du Vergier.) — Quittance délivrée la même année à M. de Leusse. (Arch. du Colombier, citée par le baron de Leusse dans *Vie du marquis de Leusse*.) — Quittance de mademoiselle de Montjustin (Arch. de la Haute-Saône.) — Quittance de mademoiselle de Watteville (1759). (Arch. nat., G⁹ 127.)

2. *Statuts et règlements du chapitre noble de l'Argentière.*

celle-ci exigeait de moi pour l'adoption de ma fille[1]. » « Adressez-vous donc à Blesle, pour l'adoption de vos deux cadettes, écrit-on à madame de Tournefort : on y dit ces dames plus accommodantes que les nôtres[2]. »

En outre de ces débours immédiats[3], charges déjà fort lourdes pour bien des familles, il était dû encore à la tante adoptive, tant que la petite chanoinesse restait surnuméraire, six cents livres de pension annuelle pour elle et sa femme de chambre, plus six cents autres livres par an, pour son entretien[4]. Tout ceci, bien entendu, non compris le trousseau qu'elle était tenue d'apporter. Enfin, quand la postulante entrait directement au chapitre en qualité de chanoinesse titulaire, elle devait acheter ou faire construire à ses frais une maison canoniale[5].

1. Arch. de la Haute-Saône, dossier H. 938.

2. Lettre sans signature adressée à madame de Tournefort, à Évreux, 1772 (collect. part.)

3. Auxquels il faut ajouter une dot variable selon les chapitres, mais qui est de 1.333 livres, 17 sols 4 d. à Montigny, des revenus de laquelle la postulante jouira sa vie durant, mais qui, après sa mort, sera versée à la mense capitulaire (Arch. de la Haute-Saône, lettres patentes de 1732). Le chapitre de Bourbourg était le seul où l'on reçut des demoiselles nobles sans dot.

4. *Statuts et règlements de l'Argentière*, op. cit.

5. Cette maison coûtait de 16 à 25.000 livres à Salles.

Vers ces maisons d'apparence assez modeste et d'où, quoiqu'on en ait dit, le luxe est absent, c'est, à certaines époques surtout, une envolée de jeunes filles, dont beaucoup sont encore des enfants, toutes appartenant à la bonne, à la meilleure noblesse de France, noblesse éclatante de cour, noblesse solide et vaillante, d'ailleurs si peu opulente, de province. A mesure que les goûts se sont modifiés, que l'amour du bien-être a pénétré dans les châteaux perdus au fond des Cévennes ou des Pyrénées, et jusque dans les villages, le mariage s'est fait plus difficile et plus rare. Car les fortunes, loin de suivre une progression parallèle à celle qui se fait sentir dans les besoins, ont plutôt diminué et les dots restent petites. Établir des filles a été de tout temps un souci. Au XVII^e siècle, davantage encore au siècle suivant, cela devient un problème presque insoluble. Elles sont nombreuses; quatre, cinq filles dans une même famille, ce n'est point chose rare. Que faire d'elles, si le hasard ne vient en aide? Elles-mêmes comprennent la médiocrité du sort qui les attend entre une dot insuffisante et une légitime plus mince encore. Elles perçoivent ce que sera

leur vie aux côtés d'un frère marié, chargé d'enfants, et d'une belle-sœur qui deviendra la maîtresse du logis. Beaucoup sans doute, si on les eût consultées, mais on ne les consultait pas toujours, eussent préféré jadis cette existence, si précaire qu'elle pût être, à la perspective douloureuse du cloître. Mais, à présent que plusieurs de ces monastères transformés leur offrent un abri plein de dignité sans obligation de renoncement, comment n'accepteraient-elles pas avec une facile résignation d'y aller couler des jours exempts d'inquiétude et de mesquins tracas? Comment, plutôt que les ennuis quotidiens de la vie familiale autour d'un foyer qui n'est plus le leur, ne choisiraient-elles pas le chapitre noble avec l'indépendance que leur assurera plus tard la prébende, et l'agrément des honneurs auxquels elles auront droit, sans compter le titre de comtesse, qui, ajouté à celui de chanoinesse, n'est pas sans flatter infiniment?

C'est donc avec bonne humeur que fillettes ou jeunes filles s'en viennent frapper à la porte du chapitre où, si elles ne doivent pas rester toujours (et sans doute bien peu envisagent cette extrémité), elles auront passé quelques

années agréables au milieu de femmes distinguées qui, mieux que quiconque, leur apprendront les beaux usages, les manières de cour et l'art de converser, et toutes les délicatesses mondaines que l'habitude des pratiques religieuses affine encore d'on ne sait quelle grâce discrète.

Aussi les places sont-elles rarement libres. Il faut s'y prendre longtemps à l'avance pour obtenir une maison canoniale ou une adoption. Le nombre des chanoinesses est limité. Le roi l'a fixé par les lettres patentes de transformation ou de sécularisation. Il ne peut y avoir que 21 chanoinesses titulaires à Montigny, 75 à Remiremont, 36 à Lavesne, 28 à Salles (en 1789), 25 à Jourcey (et encore sur ces vingt-cinq places capitulaires, onze seulement jouissent de prébendes entières). Le droit accordé aux chanoinesses tenant ménage d'adopter une ou plusieurs nièces s'étant très vite généralisé, il en résulte que ces dames recueillent le plus grand nombre possible de leurs jeunes parentes. Il y a donc des chapitres où les mêmes familles s'implantent comme en pays conquis. Vers 1700, trois demoiselles de Croix sont chanoinesses d'Estrun. Admettons qu'elles aient adopté chacune deux nièces; voici, quel-

ques années plus tard, neuf chanoinesses sinon du même nom, du moins de même sang dans une seule abbaye. On pourrait multiplier les exemples. A Montigny, en 1767, on trouve trois demoiselles du Tremblay, dont l'une est doyenne, deux demoiselles de Klinglin, deux demoiselles Dinteville, trois demoiselles de Monnier, sans compter leurs nièces. D'autres familles paraissent avoir le privilège de caser les filles dans les chapitres ou abbayes. Ainsi les Béthisy, les Beaurepaire, les Vaudrey, les Ormesson. Marie-Charlotte de Lannoy est chanoinesse de Denain, en 1754, ainsi que sa sœur Ferdinande. A la même époque, il y a trois autres Lannoy chanoinesses de Nivelles, tandis qu'une autre encore est chanoinesse de Maubeuge. Trois demoiselles de Pons sont en même temps chanoinesses, l'une de Denain, l'autre d'Épinal, la dernière d'Avesne. Il y en a une, chanoinesse de Montigny, dont les deux nièces, toujours des Pons, sont chanoinesses de Poulangy et de Leigneux. En 1724, deux demoiselles de Croix sont chanoinesses de Mons, une autre de Denain. A Maubeuge, on ne compte pas les Aremberg, les Biron, les Montmorency, les Ligne, les Mérode, les

Béthune. Pareillement, il est des abbayes ou chapitres nobles qui semblent de véritables fiefs entrés peu à peu dans telle ou telle maison. Remiremont, pendant un siècle, ne voit presque que des princesses de la maison de Lorraine se succéder sur le trône abbatial. A Fontevrault, les Rochechouart règnent en maîtresses durant de longues années[1].

Est-ce donc qu'en dehors des avantages que l'on connaît déjà, il y en aurait d'autres? Au passage, j'ai dit un mot des titres attachés à celui de chanoinesse, dans les chapitres sécularisés. De par lettres patentes toutes ces dames ont droit au titre de comtesse. Les abbesses d'Andlau et de Remiremont sont, en cette qualité, princesses du Saint-Empire.

Ajoutons à cette satisfaction de vanité, dont on jugerait mal l'importance à la considérer sous un angle visuel trop démocratique et moderne, une autre satisfaction, toute humaine, à la vérité, mais fort concevable, celle d'appartenir à des chapitres de réputation si haute et de si illustre origine. Est-ce que le monastère de Lavesne n'avait pas été fondé

1. La plupart de ces renseignements sont tirés de divers ouvrages généalogiques.

par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et sa mère, la bienheureuse Raingarde de Montboissier? Est-ce que Remiremont, dont la fondation remonte à l'an 800, ne compte pas presque autant de filles de sang royal que d'abbesses? Est-ce que Leigneux qui, au nombre de ses prieurés, possédait le monastère de Souvigny, ce Saint-Denis des Bourbons, où les rois venaient jadis en pèlerinage, Andlau, l'Argentière, Maubeuge, « la plus glorieuse maison de l'univers » fondée par sainte Aldegonde, et Poulangy, et Épinal, et Jourcey, ne furent pas d'abord comme des jardins sacrés où s'épanouissaient humblement d'angéliques vertus? Tant de princesses, tant de femmes de race pure et noble, tant de saintes, n'avaient-elles pas tressé au-dessus de ces couvents, maintenant transformés, une couronne où les fleurons des grandeurs périssables alternent désormais agréablement avec les perles divines?

Aux raisons diverses qui peuvent attirer les jeunes filles nobles vers les chapitres qui leur sont ouverts, convient-il d'adjoindre d'autres motifs, et notamment quelques avantages d'ordre matériel? C'est ce que nous allons voir, en étudiant rapidement leur situation financière.

## IV

Situation financière des chapitres nobles. — Biens inaltérables. — La fortune de Remiremont. — D'une façon générale, les ressources des autres chapitres étaient insuffisantes. — Les charges. — Les prébendes. — A combien elles se montaient. — Plaintes et doléances. — Cris de détresse. — L'église d'Alix. — Demandes de secours. — La vie chère! — Comment on relevait les revenus d'un chapitre. — Salles et les chanoines de Beaujeu. — Les dames de Neuville plus riches de titres que d'argent. — Montigny. — Mauvaise gestion des biens.

Les terres appartenant au monastère primitif, celles qui avaient pu être achetées ou qui lui avaient été octroyées depuis l'érection en chapitre, les prieurés en dépendant, ainsi que les dons et legs qu'il avait recueillis formaient

les biens inaltérables du chapitre noble. Les revenus de ces biens auxquels il est nécessaire d'ajouter ceux qui, comme à Remiremont et ailleurs, provenaient de droits seigneuriaux, appelés revenus capitulaires, étaient partagés en prébendes, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Il n'est pas besoin de dire que la plus grande inégalité régnait entre les chapitres au point de vue de leur fortune et de leurs ressources. Si tel, comme Remiremont, pouvait se flatter de posséder dans son trésor capitulaire 700.000 livres en 1750 et si, à diverses reprises, les ducs de Lorraine d'abord, le roi de France ensuite avaient eu recours à l'abbesse en des heures financières critiques [1], c'était bien plutôt d'ordinaire les chapitres qui imploraient secours du roi. Pour quelques-uns qui sont riches, Remiremont, Maubeuge, dont les revenus étaient avant 1789 de deux cent mille livres, combien d'autres dont les ressources étaient médiocres, souvent insuffisantes. Par les chiffres qui vont suivre, il sera facile de juger quelle erreur est celle des histo-

1. Dans la détresse des finances du royaume, Louis XVI fait appel aux chanoinesses de Maubeuge qui accordent 147.000 livres. (*Histoire religieuse de Maubeuge*, op. cit.)

riens modernes (et de quelques écrivains d'avant la Révolution) qui nous peignent si volontiers les abbayes et les chapitres nobles comme des sanctuaires du dieu Baal, où l'or coulait à flots, où l'on amassait, thésaurisait, empilait inutilement des sommes énormes. En ceci comme en bien d'autres choses, il est bon de ne pas généraliser. Les faits finissent toujours par avoir raison des déclamations qui n'ont que le verbe pour base. Quoi de plus faux que la légende qui nous montre les abbayes et couvents, ou encore les chapitres nobles, écrasés sous le poids de leurs richesses! Voyons un peu.

Déduction faite des charges qui pèsent sur lui, le chapitre des chanoinesses comtesses de Neuville en Bresse jouit d'un revenu de 6.949 livres[1]. Les revenus de Baume-les-Dames, charges non déduites, sont, en 1762, de 7 à 8.000 livres. Ceux de Beaulieu, toujours charges non déduites, montent à 10.000 livres[2]. Si Jourcey a 30.000 livres de rentes, Mon-

1. *Histoire des prieurés de Neuville*, op. cit. — Ce chiffre est celui du revenu net après réunion de l'abbaye de Tournus. Cf. aussi Arch. nat. G⁹ 140.

2. *Dictionnaire géographique*, op. cit.

tigny en a tout juste 2.356 en 1768, plus, il est vrai, 5.400 livres qui sont partagées entre les douze plus anciennes titulaires[1].

N'était la crainte de fatiguer le lecteur, je pourrais poursuivre cette énumération, signaler les 5.000 livres de rente de Blesle, les 6.000 livres de Migette, etc., etc. Mais pour indiquer la modicité de telles ressources financières, n'est-il pas préférable encore d'inventorier un certain nombre de prébendes?

Ces prébendes n'étaient pas partagées selon un mode uniforme, et parfois leur répartition semble au premier abord un peu compliquée. La règle générale est que, sur le total des prébendes, une part est réservée au paiement des charges, une autre attribuée à la prieure, et la troisième aux chanoinesses titulaires. Mais cette règle souffre des exceptions. L'abbesse de Remiremont, par exemple, a droit à trente-six prébendes, les chanoinesses s'en partagent soixante-quinze, tandis que vingt-neuf seulement vont aux charges. Et, par charges, n'entendez ici que les douze chapelains, le grand sénéchal, le grand sourier ou maître des

1. Arch. nat., G⁹ 137.

lois, et quelques officiers, « tous gens de qualité[1] ». A Lavesne, une fois prélevée la part des charges, une prébende est en outre accordée aux chapelains et à l'aumônier. L'abbesse a double prébende. Dans certains chapitres, il y a ce qu'on nomme des semi-prébendes. Celles de Jourcey sont toujours réservées, quatre à des jeunes filles ayant été élevées à Saint-Cyr, et quatre à d'anciennes élèves de la maison même. En ce qui concerne les prébendes vacantes, la règle ne semble pas non plus bien fixe. C'est ainsi qu'à Épinal, les chanoinesses en disposent à tour de rôle, et suivant le rang de leur ancienneté, en sorte que leur revenu augmente ainsi de moitié, car elles jouissent pendant leur vie de la moitié des prébendes qu'elles ont données[2]. Autre organisation à Remiremont. Ici, les chanoinesses sont rangées en vingt et une compagnies. De ces compagnies, il y en a cinq de cinq chanoinesses, huit de quatre chanoinesses, six de trois chanoinesses et deux de deux chanoinesses. Chaque chanoinesse est apprébendée sur une de ses compagnes et

1. Abbé Didelot, *Remiremont*.
2. Arch. nat., G⁹ 137.

regarde les autres comme ses compagnes de prébende. Toutefois, si une dame se trouve seule dans une compagnie de cinq, elle est obligée de faire trois nièces, c'est à dire, d'apprébender trois demoiselles, l'une sur les deux premières prébendes, l'autre sur les deux d'après et la troisième sur ce qui reste. Mesure fort sage qui empêche l'accumulation des prébendes sur une même tête.

On excusera ces détails monotones et forcément arides. Ils étaient nécessaires pour permettre de bien saisir l'organisation et le fonctionnement de ces établissements dont l'existence nous paraît si lointaine.

A combien donc se montaient ces prébendes? La prébende était de 4.000 livres[1] au chapitre de Maubeuge, dont l'abbesse touchait de douze à quinze mille livres. Il semble que ce fut de beaucoup la plus considérable. Une chanoinesse de Remiremont n'avait que 1.200 livres environ. Mais l'abbesse, qui s'attribuait trente-six prébendes, jouissait d'un revenu qui approchait de quarante mille livres[2].

1. C'est du moins le chiffre donné par Marcellin Boudet, *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit. Expilly donne le chiffre de 1.000 livres; je le crois plus près de la vérité.

2. *Remiremont*, op. cit. — M. Ravaisson estime aussi très

La prébende à Épinal variait entre 6 et 700 livres par an, suivant les époques[1]. Elle ne dépasse pas 700 livres à Jourcey[2]. Dans beaucoup de chapitres, si les chanoinesses n'avaient reçu une pension de leur famille, il leur eût été impossible de vivre. En effet, les prébendes de Lavesne n'atteignent pas 300 livres [3], non plus que celles de l'Argentière[4]. A Baume, elles montent à 400 livres; mais les dames de Poulangy doivent se contenter de 200 livres[5], celles de Montfleury de 100 livres. Guère plus heureuses, les chanoinesses de Lons-le-Saulnier; du moins, si elles ne touchent pas plus de 200 à 250 livres, ont-elles droit, en outre, à une distribution annuelle de vin et de blé[6].

Nous voilà loin de la légende, n'est-il pas vrai? Étant donné ces chiffres, il est à pré-

minimes les prébendes de Remiremont. Mais il fait probablement erreur en ne portant la part de l'abbesse qu'à 15.000 livres. En revanche, il est tout à fait dans le vrai quand il dit (*Histoire de la Bastille*, t. II) que Remiremont était le refuge des filles pauvres.

1. *Dict. géographique*, op. cit.
2. Arch. nat., G⁹ 127.
3. Arch. nat., G⁹ 140.
4. Arch. nat., G⁹ 120.
5. Arch. nat., G⁹ 157.
6. *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit.

sumer que si la cupidité des familles se trouvait tentée par la recherche de la crosse abbatiale et des prébendes, ce n'était que bien exceptionnellement et seulement pour de rares chapitres.

La plupart n'avaient que peu de ressources, nous l'avons vu. Ce sont, à chaque instant, de la part des chanoinesses, réclamations, plaintes, doléances. Du sein des chapitres nobles tout comme des abbayes[1] sortent les mêmes lamentations, s'échappent les mêmes cris de détresse. S'agit-il de reconstruire l'église d'Alix? Ces dames ne peuvent fournir, en se saignant aux quatre veines, que dix mille livres. Hélas, le devis monte à 44.600 livres. Le roi en accorde 30.000 en 1867. Deux ans plus tard, la prieure, madame de Muzy de Veronin, implore encore la bienveillance royale. Cette fois il faut douze mille livres pour consolider le clocher de l'abbaye qui menace ruine. Comment le chapitre pourrait-il faire face à de telles dépenses? Ses revenus sont de 4.429 livres et les dépenses ordinaires atteignent, bon an mal an,

1. Les plus considérables, Chelles, Fontevrault, Jouarre, se débattent, au XVII^e et au XVIII^e siècles, au milieu d'embarras financiers très graves.

près de quatre mille livres[1]. En 1775, la commission instituée pour le soulagement des communautés de filles est saisie d'une demande de secours par le chapitre noble de Blesle. Le secours est accordé. Autant en emporte le vent! « Pardonnez, je vous en supplie, écrit de nouveau la prieure, madame de Pons à l'évêque de Saint-Flour, le 1er décembre 1770, pardonnez au besoin extrême que nous avons de la continuation de vos bontés, la liberté que je prends d'importuner encore Votre Éminence des cris de notre misère. Votre Éminence est sûrement instruite de la révolution extraordinaire qui s'est faite depuis un an dans ce pays-ci, dans tout ce qui est de nécessité première; le prix en a triplé[2]. » La vie chère, déjà!... Vers 1782, le chapitre de Salles est si embarrassé pécuniairement que l'on se voit obligé de recourir à des moyens extraordinaires en vue de remettre ce pauvre navire à flot. Ses biens, par suite de circonstances diverses, ont fort diminué. Comment les relever? Justement, non loin de Salles, se

1. Arch. nat., G⁹ 118.
2. Arch. nat., G⁹ 123.

trouve l'abbaye de Beaujeu. Cette abbaye de chanoines n'a plus de raison d'exister depuis que le château de Beaujeu est abandonné. Il faut le supprimer et passer une partie de ses biens au chapitre de Salles. C'était compter sans les chanoines. Ceux-ci protestent avec énergie contre un arrangement qu'ils déclarent illégal, « les lois canoniques et civiles ayant toujours déclaré abusives les suppressions, divisions et réunions de bénéfices n'ayant pas pour cause une nécessité évidente ; injustes, le chapitre de Beaujeu n'ayant jamais démérité ». Au surplus, les chanoines ne refusent pas de faire à ces dames de Salles don de mille mesures de froment par an, ce qui augmentera leur revenu de 4.000 livres environ [1].

Les dames de Neuville semblent elles aussi avoir été plus riches de titres que d'argent. De 1770 à 1777, elles accablent la commission de demandes. Les revenus des prébendes sont insuffisants. Une somme de huit mille francs est urgente pour des réparations et reconstructions. La commission s'exécute. Mais les sollicitations n'en cessent point pour cela, à en

1. Eugène Méhu, *Salles en Beaujolais*.

juger par ce billet pressant adressé au cardinal de Luynes par la comtesse Diane de Polignac : « La comtesse de Polignac est venue pour avoir l'honneur de voir M. le cardinal de Luynes et lui présenter le nouveau mémoire ; elle espère que Son Éminence voudra bien faire attention à la modestie de cette nouvelle demande et aux besoins réels du chapitre (de Neuville), etc[1]. » Les revenus de Neuville n'étaient pourtant pas des plus faibles. Ils se montaient à 22.663 livres environ. Mais les charges ordinaires s'élevant à 11.110 livres, il restait tout juste 11.553 livres, dont un tiers allait au chœur ; les deux autres tiers disponibles étaient répartis entre les vingt chanoinesses titulaires, ce qui leur laissait à chacune 350 livres à peu près. Par son ordonnance du 25 septembre 1781, Louis XVI supprimait l'abbaye de Tournus et partageait les revenus de cette abbaye par moitié entre l'évêque de Chalon et le chapitre de Neuville. Grâce à ce secours, Neuville, qui n'avait guère plus de 20.000 livres de revenu, en possède désormais 54.321. Toujours le système d'habiller Pierre

1. Arch. nat, G⁹ 149.

aux dépens de Paul, comme nous l'avons vu à Salles! Mais tout n'était pas bénéfice dans cette opération, car les charges, bien entendu, s'accroissaient proportionnellement. Les chanoinesses devaient pourvoir à l'entretien de nombreuses églises, payer redevance à l'évêché de Mâcon, fournir des rentes à 21 curés et vicaires. Celui de Neuville seul touchait 1.050 livres par an[1].

La communauté de Montigny (car les dames de ce chapitre vivent en communauté) dépense annuellement six mille livres. En dehors de quelques biens fonciers, elle possède le revenu des dots apportées par les dames défuntes. Ces rentes servies par les familles n'atteignent pas 2.000 livres, qui sont divisées en vingt parts égales. L'abbesse en perçoit deux qui lui valent 200 livres, 5 sols, 6 deniers, et les dix-huit plus anciennes dames, chacune une part, qui vaut 100 livres, 2 sols, 9 deniers[2].

Tout ceci n'est pas brillant, et il me paraît inutile d'insister davantage pour montrer à quel point la situation des chapitres nobles ou du moins de la plupart d'entre eux, était précaire.

1. *Histoire du prieuré de Neuville*, op. cit.
2. Arch. nat., G⁹ 147.

A cette pénurie de ressources, si l'on ajoute une fort mauvaise gestion, un désordre souvent déplorable, une certaine manie de construire que les ordres religieux n'ont pas tous, ni complètement perdue, et, par suite, une accumulation de dettes qui aggrave singulièrement l'état de leurs finances, pourra-t-on s'étonner de ces demandes de secours, de ces plaintes, de ces désespoirs? Encore moins sera-t-on surpris de voir les chanoinesses de Neuville, enfin prudentes, quand une fois elles sont mises en possession des biens de l'abbaye de Tournus, réclamer elles-mêmes par la voix de la prieure, madame de Beaurepaire, que l'administration de ces biens soit confiée à messieur les syndics des trois ordres de Bresse, jusqu'à extinction des dettes du chapitre[1].

1. Arch. nat., G⁹ 149.

## V

Physionomie des chapitres sécularisés. — Les maisons canoniales. — Salles, envisagé comme type de l'architecture des chapitres. — La vie intérieure. — L'ouverture des portes. — Différents costumes portés par les chanoinesses. — Les cordons. — La croix. — Les devises.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'obligation de vivre en communauté ou plutôt en commun, ayant été supprimée dans les abbayes et couvents transformés en chapitres nobles, partout où cela avait été possible, on s'était hâté de jouir de cette faveur [1]. La disposition des

1. Dans certains chapitres, notamment à Neuville, aucune chanoinesse ne pouvait vivre en son particulier avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

lieux ne se prêtait pas toujours à une métamorphose complète et je ne serais pas surpris que la construction d'une petite maison à l'usage de chaque chanoinesse ait été difficile, sinon impossible, en certains cas. Il est malaisé de savoir aujourd'hui très exactement sur quels plans étaient élevés les bâtiments des chapitres, si ces plans étaient partout identiques et jusqu'à quel point on avait pu tirer parti des constructions anciennes. Bien peu de chapitres sont encore debout. Le temps, quand la main des hommes ne s'est pas chargée de le faire, a malheureusement jeté bas la plupart de ces demeures d'où la Révolution avait chassé les habitantes. D'après des gravures de l'époque, il serait certes permis de reconstituer morceau par morceau tel ou tel monastère, si, par bonheur, nous n'avions mieux. L'un d'eux, en effet, par suite de circonstances favorables, se dresse encore maintenant dans toute la pureté de ses lignes. Par lui, nous pouvons nous rendre compte de la physionomie des chapitres nobles, car il est vraisemblable que tous ou presque tous présentaient le même aspect.

Salles en Beaujolais a conservé à peu près

intacte sa configuration générale. Sur une colline peu élevée, mais d'où la vue s'étend néanmoins assez loin sur les plaines vallonnées et riantes qui descendent vers la Saône, l'ancien chapitre noble étale fièrement ses bâtisses rassemblées en une sorte de polygone, fermé sur trois côtés. Dans le fond, un assez grand édifice, qui fut autrefois la demeure de l'abbesse et qui comprenait en outre les salles communes, notamment la salle capitulaire. Cet édifice est flanqué de l'église. En retour deux ailes s'avancent, formées de maisonnettes séparées les unes des autres, toutes construites sur un modèle à peu près uniforme, mais que l'inégalité du terrain suffit à différencier agréablement. Ces maisons, comme le bâtiment principal, s'ouvrent sur une vaste cour, aujourd'hui fort mal entretenue, mais qui, jadis, devait avoir belle allure, et que ferme une grille. Les petits jardins sur quoi donnaient par derrière les fenêtres des maisons de chanoinesses ont disparu. Disparu aussi le parc qui s'étendait au delà des bâtiments conventuels. Acquises par les paysans, les maisonnettes qui abritèrent tant de personnes de qualité sont certes fort délabrées. Une vie mélancolique anime encore

cependant ces lieux mutilés. On surprend cette même vie furtive sur les visages ridés et dans les yeux éteints de certains vieillards tout dépaysés par des vêtements ignorés de leur jeunesse, quand le souvenir du passé amène un sourire à leurs lèvres fatiguées.

Les nouveaux possesseurs des maisons canoniales ont pu les laisser se dégrader; ils ont pu blanchir à la chaux les murs que recouvraient autrefois des tapisseries, œuvre délicate des chanoinesses. Ils ont pu négliger de réparer les degrés de pierre qui conduisaient à la porte extérieure et que foulèrent des pas menus. Ils n'ont pu ni détruire les escaliers majestueux aux rampes de fer forgé, si joliment ouvragées, ni rompre l'harmonieux ensemble de toutes ces constructions adroitement groupées comme les alvéoles d'une ruche, mais d'une ruche pleine de silence et de recueillement.

Six heures ont sonné à l'horloge du chapitre. La portière, dont c'est l'office spécial, a ouvert toute grande la grille de la cour, de cette cour pavée comme celle du château de Versailles, et qu'un soleil matinal éclaire de ses premiers rayons. Une à une les portes de chaque maison canoniale s'entre-bâillent à leur tour et

voici les chanoinesses qui, revêtues de leur long manteau sombre, sortant de leur habitation, se rendent à l'église pour la messe chapitrale. Profitons de ce qu'elles vont prier pour dire quelques mots de leur costume.

Le costume porté par les chanoinesses n'était pas le même partout. Il a varié également, suivant les époques, dans un même chapitre, et il serait assez difficile de les décrire tous. Bornons-nous à donner quelques indications. A Montfleury, chapitre régulier, les dames ont la robe blanche avec le scapulaire blanc et le manteau noir. En hiver, elles mettent par-dessus une sorte de robe noire ouverte sur le devant, descendant jusqu'à mi-jambe et bordée d'hermine. Elles couvrent leur front d'une pointe noire semblable à celles en usage pour les veuves au seizième siècle. Les dames de Lavesne portent au chœur un manteau noir fourré d'hermine du haut en bas. Ce même manteau est porté aussi par les dames de Maubeuge[1], de Bourbourg, de Denain, d'Estrun et de plusieurs autres chapitres. Hors du chœur, chaque

1. *Dict. géographique*, op. cit. — *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit. *Histoire religieuse de Maubeuge*, op. cit. etc., etc.

chanoinesse peut s'habiller à sa guise, sauf qu'elle ne doit se servir ni de violet, « couleur réservée aux évêques », ni du rose, « couleur de fête ». Les chanoinesses d'Épinal, lorsqu'elles vont au chœur, revêtent le manteau noir à longue queue traînante, bordée de fourrure blanche. Elles ont sur la tête une bande de toile, large de deux pouces, sur laquelle est un petit ruban noir; elles attachent cette bande de toile sur leur bonnet, l'appelent « un mari » et ne le quittent point, non plus à la ville qu'au chapitre[1]. Voici une chanoinesse de Salles. Aucune forme spéciale ne paraît imposée pour la robe, qui ne peut être que noire ou blanche. Un col simple s'ouvre non sans grâce sur une chemisette à petits plis. Quand elle ne met pas la coiffe, qui est réservée pour l'église, elle noue sur sa tête une sorte de mince fichu fort élégant. Primitivement, la coiffure était le voile, qu'on baissait en certaines circonstances. Mais l'usage de l'abaisser se perdit vite. Le voile lui-même diminua,

1. Leurs coiffes noires sont beaucoup plus grandes que celles des autres chanoinesses. Elles ne les lient que sous le menton et laissent pendre les bouts par derrière. (*Dict. géographique*, op. cit.)

devint fichu... Aux jours de cérémonie, elle endosse pour aller chanter l'office le manteau traditionnel bordé d'hermine. Hélas! ces dames de Salles n'étaient pas très riches, semble-t-il; d'indiscrètes factures retrouvées à Lyon révèlent que cette blanche hermine n'était souvent que du lapin[1]! Les statuts de l'Argentière précisent sévèrement les ordonnances concernant le costume des dames de ce chapitre. « Elles seront, disent-ils, toujours vêtues de noir et d'une étoffe unie; leurs robes n'auront point de garnitures en blondes, en gaze ni autres ornements mondains; elles auront sur le milieu de leur bonnet leur ruban blanc bordé de noir. Les manchettes et fichus ne seront que de gaze ou filet, sans blondes. Leur chaussure sera noire, blanche ou grise et jamais d'autre couleur. Elles ne sortiront pas de l'enceinte du chapitre et ne paraîtront point, même dans leur famille, autrement qu'en noir avec le cordon. Au chœur, elles porteront la coiffe uniforme de taffetas ou de gaze noire pour les professes, blanche pour les agrégées. Le manteau sera noir, traînant, et bordé d'her-

1. Arch. du Lyonnais.

mine, ainsi que le collet. » Ces statuts interdisent aux chanoinesses d'aller au spectacle, au bal, et aux autres assemblées de même nature, ainsi que de se mettre du rouge, ni aucun fard[1]. Il serait téméraire d'affirmer que cette dernière obligation ait toujours été suivie à la lettre.

Sur ce costume, ou, si l'on préfère, sur ces costumes toujours un peu sévères, les chanoinesses arboraient fièrement le cordon et la croix, signes distinctifs de leur profession. Ces cordons, ces rubans, que la chanoinesse portera tantôt en écharpe, tantôt, à la ville, sous forme d'un simple nœud épinglé sur la poitrine du côté du cœur et auquel est attachée la croix d'or émaillé, c'est le roi qui, par lettres patentes, l'a accordé à chaque chapitre; c'est le roi qui en choisit les couleurs. Le ruban d'Alix est ponceau; celui de Bourbourg, jaune liseré de noir; celui de Château-Chalon, noir liseré d'or. Entièrement noir sont les rubans de Lons-le-Saulnier et de Montigny. L'Argentière a le cordon vert, retenu à l'épaule par des ganses d'or. Les dames de Migette portent le ruban

1. *Statuts et réglements de l'Argentière*, op. cit.

bleu liseré de blanc, et celles de Saint-Louis de Metz, d'Estrun et de Leigneux, l'ont blanc, liseré de bleu. Neuville, Poussay, Poulangy, Remiremont ont le ruban bleu, mais le premier et le quatrième s'ourlent de rouge, le second de noir et le troisième d'or. Les chanoinesses de Salles portent le cordon moiré violet, liseré d'or; celles de Lavesne et d'Épinal, le cordon entièrement bleu, large comme celui du Saint-Esprit...

Aux rubans, était suspendue une croix, généralement en or émaillé de blanc, quelquefois de lilas, comme celle de Lavesne, dans la forme des croix de Malte, à huit pointes anglées de fleurs de lis. Neuville, Leigneux, Alix et l'Argentière avaient adopté la croix des chanoines comtes de Lyon, dont ces dames dépendaient pour les preuves. Elle était d'or émaillé de blanc, bordée d'or, à huit pointes cantonnées de quatre fleurs de lis, le tout surmonté d'une couronne comtale. Au centre de ces croix, une médaille à double face représentait tantôt la Vierge et saint Benoît, tantôt, à Épinal, par exemple, saint Gouéry, tantôt encore, saint Martin ou quelque autre saint auquel le chapitre avait voué une dévotion par-

ticulière. A Lavesne et à Bourbourg, spécialement patronnés par la reine, la médaille portait d'un côté l'effigie de Marie-Antoinette, de l'autre, celle du cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Cluny. En exergue se lisait une courte légende : *Virtutis, nobilitatisque Deus... Pietati et nobilitati fundavit... Genus, Decus, Virtus...* parfois simplement la date de la fondation avec ces mots au revers : comtesses de Salles ; comtesses de l'Argentière, etc., etc. Sur certaines, on pouvait lire, autour de l'image d'un saint ou de la Vierge : « Louis XV le bien aimé a honoré de cette distinction son chapitre noble de... en[1]... »

N'est-il pas piquant de voir ces excellentes chanoinesses mettre ainsi en quelque sorte leur vertu sous l'égide de Louis XV !...

1. Ainsi à Leigneux et à Alix. Cf. *La croix des chanoines comtes de Lyon*, op. cit.

## VI

Obligations et règlements. — Demi-liberté. — Fermeture des portes. — Le rôle de la portière. — Les chanoinesses ne sont pas astreintes à la résidence, toute l'année. — Calomnies répandues sur le compte des chanoinesses. — Diderot et M. Homais. — La littérature du XVIII^e siècle et les chanoinesses. — Essayons de dire la vérité. — Les chanoinesses ne sont pas cloîtrées. — Elles peuvent recevoir parents et amis. — Les petits-cousins et les nièces. — Flirts et mariages. — Ces réunions de vieilles dames et de jeunes filles appartenant toutes à la meilleure société avaient beaucoup de charme. — Les visiteurs ne chôment pas. — Quelques chanoinesses de Lavesne. — Madame de Lestrange. — Madame de Vichy. — Madame de Ligniville. — Aventure arrivée à cette dernière. — Les nièces n'engendrent pas mélancolie. — Plaisirs des chapitres. — La causerie, les concerts, les jeux. — La vie à Salles. — Les dîners. — Les hommes, exclus en principe, participent quand même à ces réunions. — Liaisons de cœur. —

Vieilles coutumes naïves. — Cérémonies religieuses. — Mariages dans l'église conventuelle. — Les chanoinesses à la chasse!...

Il ne faudrait pas croire que les chanoinesses ne soient soumises à aucune règle. Si large que soit devenue celle-ci, elle n'en comporte pas moins quelques obligations. La messe chapitrale est au nombre de ces obligations quotidiennes. Avec les heures, que toutes les dames sont tenues de venir psalmodier au chœur dans l'après-midi, ce sont, il est vrai, les seuls actes de piété en commun auxquels le chapitre soit astreint, au moins pour les jours non fériés[1]. Aucun autre devoir professionnel n'est imposé aux chanoinesses le long d'une journée qu'elles sont libres d'employer à leur guise.

Si complète qu'elle paraisse, cette liberté ne va pas jusqu'à l'anarchie. N'oublions pas que nous sommes dans des établissements semi-religieux où la tradition des monastères, encore que très atténuée, ne s'est pas tout à

1. A Épinal, on chante matines à sept heures et demie; on entend la messe à neuf heures; on dit les vêpres à six heures.

fait éteinte. N'oublions pas surtout que nous nous trouvons chez des personnes distinguées, bien élevées, soucieuses de leur renommée et, à juste titre, jalouses de leur réputation davantage encore que de leur indépendance. Les statuts de l'Argentière nous apprennent notamment que « les portes du chapitre doivent être fermées à la tombée de la nuit et les clefs déposées chez la prieure à dix heures du soir ». Ils ajoutent que l'office de portière ne « peut être confié qu'à une personne de mœurs irréprochables et d'un âge mûr ». Sa mission ne se borne pas là d'ailleurs. Elle est chargée d'aviser la supérieure de tous les étrangers qui entrent dans l'enceinte du chapitre et de nommer les chanoinesses qui les reçoivent. D'autre part, si ces dames ont toute facilité pour sortir, elles ne le peuvent faire cependant qu'après avoir averti la prieure[1]. Et l'on se plaît à croire qu'elles n'y manquaient pas. Aussi bien, n'étaient-elles rigoureusement astreintes à la résidence que neuf mois par an. Dans le cas où leur absence se prolongeait au delà de douze semaines, elles en étaient quittes

1. *Statuts et règlements de l'Argentière*, op. cit.

pour une retenue de vingt-quatre livres par mois sur leur prébende. Une si légère pénalité suffisait-elle à faire rentrer plus vite au monastère les chanoinesses que leurs affaires, leurs amitiés ou les sollicitations de leur famille retenaient au dehors? On en peut douter.

Aussi ne faut-il pas s'étonner d'en rencontrer si souvent dans le monde; elles y sont fort appréciées, recherchées et honorées... « Monsieur et madame de Sainte-Croix du Breuil me sont venus voir avec une de leurs filles, chanoinesse de Neuville »[1], écrira madame de Meximieux. Nous lirons dans une lettre de madame de Moncla : « On se réunit beaucoup cet hiver. Nos chanoinesses sont de toutes les parties; on ne saurait se passer d'elles[2]. » Il en résulte que les chapitres sont fréquemment assez déserts. « La maison des dames (Saint-Antoine) est réduite à quatre. Madame l'abbesse reste chez son frère; madame de Murat à Autun auprès de la prieure son amie; mesdames de Lary chez son frère, de

1. Lettre de madame de Meximieux à la présidente Cholier, 10 décembre 1768. (Arch. de Cibeins.)

2. Lettre de madame de Moncla à la marquise de Venange, 17 janvier 1781. (Arch. part.)

Baronat à Romans, chez madame Dunoyer, etc., etc. » nous dira M. de Marzin[1].

Mais laissons les vagabondes; occupons-nous seulement de celles qui sont au bercail.

Que la vie des chapitres nobles, comme celle des couvents, ait été l'objet de basses plaisanteries et de calomnies, voilà ce que l'on sait de reste. Depuis *la Religieuse* de Diderot (et bien avant) jusqu'aux élucubrations vomies par les plumes révolutionnaires, la liste serait inépuisable des pamphlets, des *factums*, des libelles, des brochures et des livres, les uns d'allure dogmatique et pédante, les autres affectant une désinvolture libertine, mais qui tous poursuivaient le but glorieux de traîner des femmes dans la boue. La simple énumération de quelques titres propres à ces sortes d'ouvrages, serait pour donner la nausée au lecteur. On la lui épargnera ici. Une aussi noble tradition ne s'est d'ailleurs pas perdue. Il existe encore à l'heure actuelle toute une littérature (si l'on peut ainsi parler) dont certains esprits font leurs délices, uniquement consacrée à flétrir les mœurs des moniales et à

1. Lettre de M. de Marzin au marquis de Tournon, 1787. (Arch. du Vergier.)

déverser sur elles des sarcasmes de haut goût qui suffisent, paraît-il, à tenir en joie M. Homais, quand une fois il a fini de boire.

Le cadre de cette étude ne saurait comporter un plaidoyer en faveur des monastères. D'autres se sont chargés de les disculper des accusations absurdes lancées contre eux et de remettre les choses au point. Mais ceux-là mêmes qui ont apporté dans leur défense le plus de chaleur, d'ardeur généreuse et de solides arguments, n'ont jamais prétendu que tout ait toujours été pour le mieux dans tous les couvents du Moyen âge et du XVIII^e siècle; ils n'ont jamais nié que sur tant de milliers et de milliers de femmes qui s'étaient consacrées à Dieu, souvent sans s'y sentir appelées par une vocation bien déterminée, quelques-unes, beaucoup d'entre elles sans doute, s'aperçurent un peu tard que leur nature, leurs aspirations, leurs goûts les portaient davantage vers les plaisirs terrestres que vers le mysticisme, et que, s'en étant aperçu, elles abandonnèrent l'un pour tomber dans les autres. Et voilà qui suffit à la vérité historique.

Mais sans descendre aux œuvres de mauvaise foi et de haine, il faut convenir que

la mode autorisa nombre d'écrivains du XVIII^e siècle à parler très légèrement des dames chanoinesses. Dans les pièces de théâtre et dans les romans on leur attribuait volontiers un rôle sinon tout à fait pervers, du moins passablement scabreux. Et le public, mal instruit de la situation exacte de ces personnes qui vivaient dans des sortes de couvents, ignorant ou oubliant qu'aucun vœu religieux ne retenait la plupart d'entre elles, trouvait une sorte de ragoût malsain à suivre les aventures auxquelles il plaisait à l'auteur de les mêler. Bien des écrivains s'amusèrent ainsi à conduire leurs lecteurs dans l'intérieur des chapitres nobles et à faire se dérouler les événements les plus étranges et les moins canoniques dans le cadre discret de ces asiles que n'eussent dû, semble-t-il, troubler que le bruit des chants et le murmure des prières.

A la fantaisie de tableaux tracés par l'imagination, essayons d'opposer un dessin plus proche de la vérité.

Les chanoinesses ne sont point cloîtrées ; elles aiment à recevoir, non seulement en visite, mais à demeure. La vertu de l'hospitalité, si répandue aux XVII^e et XVIII^e siècles, ne

s'est pas glacée dans leur cœur le jour qu'elles sont entrées au chapitre. En principe, elles ne peuvent guère admettre auprès d'elles que des personnes de leur parenté. Ceci déjà permet d'avoir nombreuse compagnie, car l'on sait combien les parentés les plus lointaines restaient vivaces autrefois et jusqu'où s'étendait le cousinage, principalement en province. Quelle chanoinesse n'a pas dans ses entours un ou deux chevaliers de Malte? L'analogie de leur position sociale est bien faite pour éveiller entre eux et elles de mutuelles sympathies. Ceux dont l'âge offre une garantie font donc chez leurs parentes de véritables séjours, qui ne semblent trop longs ni aux hôtes ni à l'hôtesse. Les commandeurs de Ligondès et de Culhat, MM. de Seyssel et de Ferré, les chevaliers de Courtesserre et de Chalus viennent ainsi fréquemment à Lavesne partager la vie modeste de chanoinesses de leur famille. Ils y retrouvent le frère de madame de Bosrédon, le frère de mademoiselle des Roys, l'une chanoinesse titulaire, l'autre simple surnuméraire[1]. Voici encore de jeunes étourdis que

1. *Un chapitre noble de chanoinesses*, op. cit.

l'on envoie à leurs tantes pour les faire gronder de quelque fredaine. A ceux-là, qui n'ont pas l'âge requis, les chanoinesses n'offrent que la table. Force leur est de se loger au dehors. La grille du chapitre, à dix heures du soir, met une infranchissable barrière entre eux et les jeunes nièces, avec qui d'ailleurs il ne leur a pas été interdit d'échanger d'aimables propos durant la journée. Sans doute les petites nièces ont-elles eu l'art d'adoucir l'effet de la semonce qu'ils étaient venus chercher auprès de la tante sévère, car certains s'éloignent tout fiers, l'air très peu marri d'avoir été réprimandés. Quelques-uns reviendront dans un an, dans deux ans, non plus cette fois pour subir une admonestation, mais pour emmener dans un beau carrosse la petite nièce consolatrice, qui, plus tard, de sa courte vie de surnuméraire se rappellera seulement la première visite du mauvais sujet dont elle est maintenant la femme.

On conçoit aisément que cette colonie de vieilles dames et de jeunes filles, entourées de respect et d'honneurs, mêlant aux traditions de la bonne compagnie la simplicité d'une vie sans ambition, placée ainsi loin des villes, ait

eu un charme tout particulier pour les personnes du dehors. Il était donc rare qu'une journée se passât sans amener des visiteurs au chapitre. Les châtelains des environs s'y rendaient à jour fixe. A Lavesne, M. de Chazenal, intendant de la province, et M. de Barante étaient considérés comme des habitués. Le cardinal de La Rochefoucauld venait souvent aussi s'y reposer durant quelques jours au milieu de ses chères chanoinesses, qui, dans les années précédant immédiatement la Révolution, formaient, en vérité, la société la plus choisie, la plus variée, la plus séduisante. L'abbesse, madame de Lestrange, est bonne, accueillante, bienveillante à tous. Son grand âge la force de se tenir un peu à l'écart. Pour la conversation, on lui préfère madame d'Ordan-Legroing, dont l'esprit est des plus vifs. Veuve, elle s'est retirée à Lavesne avec ses trois filles, qui y sont également chanoinesses. C'est une femme excellente et fort serviable, dont le seul travers est de vouloir un peu trop diriger. Chanoinesses, visiteurs et visiteuses, se réunissent plus volontiers encore chez madame de Vichy. La maison de cette femme infiniment spirituelle, et pleine de cœur, est

« la maison de tout le monde ». Musicienne accomplie, madame de Vichy enseigne la harpe et le clavecin aux jeunes filles, organise de petits concerts où elle fait briller ses élèves. Elle préside aux jeux des nièces avec un entrain et une gaieté qui ne permettent guère de lui reconnaître quarante ans. Enfin, cette aimable cousine de madame du Deffand possède au suprême degré la finesse diplomatique, qui n'est pas toujours inutile dans les couvents. Nulle comme elle ne s'entend à prévenir les brouilles, à apaiser les menus conflits, à étouffer les animosités qui naissent jusque dans la paix des cloîtres... Sa voisine est madame Louise de Ligniville. Celle-ci a quelque vingt ans; elle cause « comme une fée ». Si elle ne se souvenait peut-être trop aisément qu'elle est la cousine de la reine de France et de l'empereur d'Autriche, sa bonté, ses qualités d'esprit et de cœur ne seraient ternies d'aucune ombre. Un chagrin d'amour l'a poussée à Lavesne. On le croit apaisé. Mais voici qu'un soir, en un moment d'égarement, elle se jette dans le puits de la maison de madame de Vichy. A peine sent-elle le contact de l'eau que l'instinct de la conservation reprenant le

dessus, elle pousse les hauts cris. On accourt. Le puits était heureusement peu profond. On la tire de là et, en manière de consolation, quelque temps après, on la nomme coadjutrice de l'abbesse.

Puis ce sont encore madame de Pons, qui, peu d'années plus tard, mourra sur l'échafaud; mademoiselle de Montmorency-Laval, qui, elle, ne s'éteindra qu'en 1831 et sera la dernière à porter la décoration du chapitre de Lavesne; mademoiselle d'Albignac; mesdames de Chalus et de Bonnevin, ces deux dernières très âgées, établies à Lavesne bien avant la sécularisation et regrettant leurs chers cloîtres feutrés de silence où ne bourdonnait pas comme aujourd'hui toute une joyeuse jeunesse. Car les nièces sont nombreuses et n'engendrent point mélancolie. On s'efforce d'ailleurs à les distraire. Il est touchant de voir les tantes s'ingénier à leur procurer d'innocentes distractions. Le jour, chacun reste chez soi et l'on respecte scrupuleusement les heures consacrées aux exercices religieux. Le soir, en revanche, on se réunit tantôt dans une maison, tantôt dans une autre; les personnes âgées jouent au trictrac ou aux cartes; les plus

jeunes font de la musique. Madame de Vichy a l'art d'improviser chez elle de petites sauteries. Parfois, on joue la comédie dans la grande salle du chapitre, tout comme à Saint-Cyr, du temps de madame de Maintenon; enfin, madame de Lestrange n'est pas la seule abbesse qui donne des dîners fort appréciés de tous, invités et chanoinesses.

La vie à Salles ne paraît pas avoir différé sensiblement de celle que l'on menait à Lavesne et ailleurs. Là aussi, les tantes s'occupaient avec une inlassable patience de leurs nièces. Chacune en avait deux ou trois et, comme on les leur envoyait fort jeunes, force était bien de terminer leur éducation. Seulement, si nous en croyons Lamartine, les tantes eussent souvent été bien embarrassées de confier à leurs nièces une science à laquelle elles-mêmes étaient quelque peu étrangères. Aussi y avait-il dans tous les chapitres une maîtresse d'institution qui « réunissait les petites filles et leur apprenait le français, le latin et un peu de liturgie ». Ces devoirs remplis, et l'on peut penser qu'ils ne prenaient pas trop de temps, les heures de loisir ne manquaient pas. D'ordinaire, la prieure faisait sa partie avec les

chanoinesses les plus sédentaires, la passion du jeu ayant dès longtemps franchi les grilles des chapitres. Les autres se promenaient avec leurs nièces ou avec des visiteurs. Que parmi ces visiteurs il s'en trouve quelques-uns de jeunes, on a tôt fait d'inventer des amusements divers et voici, sous les arbres ou sur les pelouses du parc, les petites nièces courant, sautant, se poursuivant avec des cris de joie, toutes fraîches de plaisir dans leurs robes blanches que parent le large ruban et la croix étincelante.

Toujours sociables, les chanoinesses s'invitent à dîner les unes les autres. C'est une habitude qui se transforme en une sorte de devoir pour celles dont la maison accueille un étranger ou une étrangère de passage. M. de Marzin vient à Saint-Antoine. Il y dîne chez madame l'abbesse, avec M. de Baronat, la sœur de ce dernier qui est chanoinesse et deux surnuméraires, mesdemoiselles de Chabot et de Varax, qu'on nomme « mesdames »[1]. Madame de Gontaud se déclare « enchantée du souper que lui a offert à Maubeuge, une dame du cha-

1. Lettre de M. de Marzin au marquis de Tournon, 1787. (Arch. du Vergier.)

pitre dans sa maison canoniale, où elle a trouvé belle et bonne compagnie »[1]. Et M. de Rochefort écrit : « Le jour que nous fûmes voir madame de Vaudrey (à Poulangy), elle nous retint à dîner ; outre ses trois nièces, il y avait deux dames du chapitre. Madame l'abbesse, priée aussi, n'avait pu venir, ayant du monde[2]. » Le soir, on se réunit. Les hommes sont, en principe, exclus de ces assemblées, ainsi que je l'ai dit déjà. Mais la règle permet à toute chanoinesse d'hospitaliser ses frères pendant quelques jours. Ne les pas présenter à ses amies du chapitre serait une incorrection, qu'aucune dame ne commettrait, car quelle femme de la cour sait plus parfaitement son monde? Un des reproches que Le Camus, évêque de Grenoble, adressait aux dames de Montigny était précisément leur trop grande sociabilité et les chanoinesses se défendaient en répliquant que « les hommes n'étaient admis qu'aux collations, que si elles se promenaient avec des hommes, ce n'était jamais tête à tête, mais toujours en compagnie

1. Lettre de madame de Gontaud à madame de Croixmare, rue du Luxembourg, à Paris (16 avril 1779). (Collect. part.)

2. Lettre de M. de Rochefort à la comtesse de Chavigny, 12 octobre 1788. (Collect. part.)

d'assistantes, sous les fenêtres de toute la maison et à la vue des lieux voisins[1]. »

Là se formaient, dira encore Lamartine « des liaisons de cœur fort tendres; là se préparaient parfois des enlèvements. Mais en général, une pieuse réserve, une décence irréprochable présidaient à ces rapports d'intimité si délicate. » Quoi qu'il en soit, on joue, on cause, on fait des lectures « sans autre règle que celle du goût » ; on se livre à des travaux de tapisserie; dans un coin, les nièces chantent au clavecin et papotent entre elles, sous la surveillance de quelque vieille matrone, gardienne indulgente de leurs ébats. Le temps n'était plus des coutumes naïves, comme il y en eut dans certains chapitres, à Remiremont par exemple, coutumes qui ne devaient pas compter au nombre des plus médiocres distractions. Ces dames avaient, en effet, le droit, à l'occasion de diverses fêtes, de banqueter dans l'église, puis de danser sur la place publique, et encore, lors de certaines autres solennités religieuses, de se promener « masquées ou revêtues d'habits séculiers en chantant par riolles et places[2]. »

1. *Recherches sur Montfleury*, op. cit.
2. *Salles en Beaujolais*, op. cit.

Nos chanoinesses du XVIII^e siècle ne connaissaient plus que par ouï-dire ces usages lointains, dont elles souriaient sans doute, comme nous en sourions aujourd'hui, et qui n'étaient que l'exercice de droits acquis jalousement conservés. Elles n'avaient plus besoin de semblables distractions, dont la rusticité eût répugné à leur délicatesse. Les heures d'ailleurs s'écoulaient pour elles sans ennui. Les cérémonies nombreuses apportaient beaucoup de variété dans leur vie en apparence monotone. Présentations, admissions, vêtures, adoptions, prises d'habit, professions, nominations à des charges, toutes ces choses donnaient lieu à des solennités plus ou moins magnifiques, mais toujours fort longues. Si l'on y ajoute les exercices religieux quotidiens, les chants au chœur, les fêtes des saints que l'on célébrait en grand apparat, ne voilà-t-il pas de quoi remplir les journées ?

Et nous ne parlons pas des mariages! Mais oui, des mariages. A certaines chanoinesses titulaires ou surnuméraires convolant en justes noces, il était accordé exceptionnellement de faire bénir leur union dans l'église du chapitre. Ainsi en fut-il à Salles pour

les demoiselles des Roys[1]. Enfin, ne vous récriez pas si ces dames sont invitées à des parties de chasse. Nous avons le récit de l'une de ces parties, organisée à la Rochefolle, pour la Saint-Hubert. Deux chanoinesses de Salles y étaient conviées. Le marquis de Montmelas vint au-devant d'elles, et bientôt, elles se trouvèrent au milieu de toute la bonne société du pays. L'histoire ne dit pas si ce fut à l'une de ces jeunes chanoinesses qu'allèrent les honneurs du pied. Tout ce que nous savons, c'est que le maire du village de Vaux ayant apporté son violon, la chasse fut bientôt oubliée pour la danse et que cela se termina, comme dans les comédies morales, par un mariage[2]...

1. *Salles en Beaujolais*, op cit.
2. *Ibid.*

## VII

Faut-il reprocher aux chanoinesses leur légèreté? — Elles ne faisaient aucun vœu. — Elles ne portaient même pas l'habit religieux. — Leurs distractions, non conformes aux sévérités de la vie monastique, n'avaient rien de répréhensible aux yeux du monde. — N'avaient-elles rien d'autre à se reprocher? — La galanterie n'abdiquait pas ses droits. — Intrigues. — *Étourderies.* — L'esprit de cabale. — Dissensions intestines. — Mesdames de Montjoie et de Ferrette. — Les chapitres durant les guerres. — Les chanoinesses de Remiremont à la défense de leur ville. — Les chanoinesses poétesses. — Mesdames de Monspey. — Les chapitres se modernisent. — On s'y laisse gagner aux idées nouvelles. — Désillusions amères. — Inventaires et dissolution des chapitres nobles. — On regrette les chanoinesses pour leur charité. — Madame de Ligniville, héroïne révolutionnaire. — La fin des chanoinesses.

Voudra-t-on inférer de ce qui précède que la conduite des chanoinesses était peu digne de

personnes retirées dans un couvent? Faut-il répéter qu'aucun vœu ne les rattachait à l'Église, qu'elles avaient liberté entière de quitter le chapitre à leur guise et que rien ne les condamnait au célibat[1]? Dans ces conditions, que pouvaient avoir de répréhensibles des amusements que l'on ne saurait reprocher à des femmes vivant dans le monde[2]? Mais, dira-t-on, l'habit qu'elles portaient? Il n'avait rien de commun avec le costume religieux. Et nous avons vu ailleurs que si, au chœur et dans l'enceinte du chapitre, les chanoinesses revêtaient des robes et des manteaux rappelant les robes et manteaux des moniales cloîtrées, il leur était loi-

1. On ne compte pas les chanoinesses surnuméraires ou titulaires qui abandonnaient le chapitre pour se marier. Citera-t-on mademoiselle de Foligny, chanoinesse de Remiremont, qui devint marquise de Grolier; mademoiselle des Roys qui fut la mère de Lamartine; mademoiselle de Choiseul, plus tard duchesse de Gramont, etc., etc?

2. M. de Franquières voyageant en Belgique écrit : « J'ai trouvé les chanoinesses de Nivelles fort jolies, mais l'air un peu léger. J'ai assisté à leur grand'messe où elles chantaient en riant de fort bon cœur. Elles étaient coiffées à ravir. Un petit voile de gaze, dont le jeu était bien adroit, rendait leur physionomie très piquante. Tout cela m'a paru des vocations fort agréables. » (Lettre de Laurent de Franquières, 1773, citée par A. Gallier : *La Vie de province au* XVIII*e siècle*.

sible de s'habiller à leur gré, sitôt qu'elles mettaient le pied hors du couvent. Sauf le ruban et la croix qu'elles ne quittaient jamais, mais qui étaient bien plutôt des distinctions honorifiques que des insignes religieux, il eût été difficile de les distinguer, quant à leur toilette, des autres femmes de la société. Elles évitaient, il est vrai, les couleurs trop voyantes, telles que le rouge et le rose; cette réserve n'était en somme qu'un rappel bien discret de leur situation.

Au surplus, les distractions que nous avons énumérées (et sans doute aussi quelques autres) n'étaient point, semble-t-il, pour blesser la morale. M. Boudet me paraît dans le vrai, lorsque disculpant les chanoinesses d'accusations fort injustes et le plus souvent tout à fait calomnieuses, il écrit : « Bonnes et vénérables femmes! Ne pouvaient-elles pas se promener avec des chevaliers de Malte au bord de l'eau, sans y noyer leur vertu? Fallait-il quitter sa bonne renommée en se décorant de la croix dorée? Et n'étaient-ce pas des distractions innocentes, celles que procuraient à des compagnes de dix, de vingt, de cinquante ans, le cuisinier de quelque abbesse un peu gourmande? N'y

avait-il pas assez de quinze ou vingt matrones pour surveiller ces actrices de seize ans qui ne trouvaient pas le spectacle à leur goût s'il ne se terminait par des tartes et des rondes? Pauvres enfants, elles auraient peut-être pu supprimer quelques gavottes; elles ont peut-être trop joué *Athalie* devant les messieurs du voisinage. Ce furent là leurs plus grands torts. »

Leurs plus grands torts! Il ne faudrait pas jurer que certaines chanoinesses n'en eussent jamais eu à se reprocher de plus graves. On n'affirmera pas ici (à quoi bon vraiment?) que la coquetterie ait perdu tous ses droits dans le cœur et dans la tête de toutes les chanoinesses, ni même que l'amour, dieu malin, n'ait pas su, au travers des grilles, jeter çà et là des flèches dont les blessures ne se fermèrent pas toujours sous l'influence d'un baume bien légitime. Dans un siècle si fort adonné au libertinage élégant, le goût de la galanterie devait forcer jusqu'aux portes des maisons canoniales. Que des intrigues se soient nouées sous les ombrages de Remiremont, de Bourbourg, de Neuville, de l'Argentière ou de Salles, intrigues dont le dénouement laissait à désirer au point de vue moral, il se peut; que des « étourderies », pour

parler comme Lamartine, aient été commises, il est probable. Mais rien n'autorise à dire ni à penser que ces intrigues ou ces « étourderies », comme on voudra les appeler, aient été fréquentes, encore moins qu'elles suffisent à entacher l'honorabilité de femmes dont beaucoup furent de véritables saintes et dont la plupart vécurent simplement, modestement, dans la pratique des vertus communes et selon les principes de l'éducation la plus parfaite. En faisant des chanoinesses les héroïnes de tant de petits contes polissons, la littérature se divertit aux dépens de la vérité et fait la nique à l'histoire.

Si la galanterie n'abdiquait pas entièrement dans les chapitres nobles, l'esprit de cabale aurait eu plutôt tendance à s'y aggraver. Ce penchant dont tout être humain porte en soi le germe, et qui, dit-on, s'exaspère dans les cloîtres, gardait bien de la virulence encore au sein de ces demi-monastères où les charges étaient électives. L'écho des dissensions intestines auxquelles donnaient lieu ces élections parvenait rarement au dehors, et nous manquerions de renseignements précis sur ce point si nous n'avions comme exemple les divisions

profondes que creusa à Remiremont l'élection d'une simple dame secrète, autrement dit, d'une sacristine. En 1782, Marie-Christine de Saxe étant abbesse, le chapitre se partagea en deux et donna un nombre de voix égales à madame de Montjoye et à madame de Ferrette. On se défendit de part et d'autre avec une telle chaleur, que les deux partis échangèrent trente *factums* dont quelques-uns ont cent cinquante pages! La nomination de madame de Montjoye fut enfin déclarée nulle, mais l'histoire ne dit pas si cette décision ramena le calme dans les esprits[1].

Elles avaient eu de meilleures occasions de montrer leur énergie. Comme beaucoup d'abbayes, Remiremont avait souvent souffert des guerres dont les pays de l'Est étaient le théâtre. En 1635, malgré leur désir de rester neutres dans la lutte entre Charles de Lorraine et la France, les chanoinesses se virent entraînées au plus fort de la bagarre. Richelieu, craignant qu'elles ne favorisent les révoltés de Lorraine, leur envoie le gouverneur d'Épinal, M. de la Huchette, avec douze cents hommes. Mais

1. Didelot : *Remiremont*, op. cit.

de Ville, gouverneur de Remiremont, n'entend pas capituler sans combat. Et voilà les chanoinesses courant par la ville, excitant les soldats à la défense, portant des bois, jetant des fascines, gâchant le mortier. Leur exemple entraîne femmes et filles de la cité. Du haut des remparts l'abbesse, madame Catherine de Lorraine, encourage les dames et assiste à la bataille. Fort heureusement, M. de la Huchette, redoutant de voir arriver des troupes fraîches sur ses derrières, s'éloigne en hâte, et aussitôt, les chanoinesses désireuses de reprendre leur vie tranquille, s'adressent à Louis XIII qui accorde la neutralité aux villes de Remiremont, Épinal, Saint-Dié, etc., etc.[1].

Remiremont avait l'habitude de ces faits guerriers. Attaquée en 1595 par les bandes que commandait le sire de Tremblecourt, on vit l'abbesse Barbe de Salm, vieille et infirme, se faire transporter sur les remparts, afin d'inciter les habitants à la défense de leur ville.

Tandis que nombre de chanoinesses passent ainsi leur temps à susciter de petites machinations à propos d'une obtention de charge,

1. *Le chapitre de Remiremont*, op. cit.

tandis que d'autres se gendarment contre une abbesse qui prétend leur imposer le retour à des règles plus sévères [1], d'autres encore se livrent aux douceurs de la poésie. Il y a cinq dames de Monspey à Remiremont au XVIIIe siècle. Toutes les cinq sacrifient aux Muses et l'une d'elles collabore même au journal *le Mercure français*, sous le pseudonyme d'Annette [2].

Les chapitres se modernisent. Ouverts comme ils sont à tous les bruits du monde, ils ne peuvent se fermer aux idées à la mode. A peine échappent-ils aux passions qui grondent. Bien des chanoinesses se laissent griser comme d'autres femmes par les promesses vagues, par les théories alléchantes qui composèrent le prélude sentimental d'une révolution sanglante. A ce titre, la lettre suivante est curieuse : « Gardez-vous, cousine, écrit madame de Chabon, prieure de Saint-Antoine,

1. Elle avait supprimé des abus, l'admission des personnes séculières dans le chœur, l'étrange habitude de conduire en procession, le jour des Palmes, la figure du Christ montée sur un âne, etc. Mais quand elle voulut imposer des règles plus strictes, elle se heurta à une telle opposition, qu'elle dut quitter l'abbaye et se retirer à Nancy, où elle fonda un monastère plus conforme à l'austérité de ses mœurs.

2. Marquise de Monspey : *Lettres royales inédites*.

gardez-vous de dire du mal du Tiers. Il fait toute notre gloire en ce moment. On vous a mal instruit. C'est le clergé et une partie de la noblesse qui ont failli à amener une scission, etc., etc.[1] »

Généreuse illusion qui ne va pas tarder à recevoir des événements un rude démenti. L'heure approche, en effet, où de singuliers apôtres de la liberté viendront inventorier les chapitres, interroger les chanoinesses, s'efforcer de tirer d'elles l'aveu tant espéré qu'elles ne sont là que par contrainte, et devant leur réponse, partout identique, « qu'elles sont au chapitre de leur plein gré et qu'elles espèrent y vivre et y mourir », s'éloigner furieux et menaçants. Ces hommes d'ailleurs ne font qu'en précéder d'autres qui, tout à l'heure, s'empareront purement et simplement des bâtiments des chapitres, des maisons construites par les chanoinesses de leurs propres deniers, et les vendront à l'encan. Quand les officiers municipaux arrivent à Salles, la prieure, madame de Ruffey, essaye bien de leur expliquer

1. Lettre du 17 janvier 1789, de madame de Chabon à la marquise de Leusse, citée par le baron de Leusse : *Vie du marquis de Leusse*, op. cit.

que les chanoinesses « ont employé tous leurs biens à faire construire les maisons qui les abritent, et qu'en conséquence, elles ont sur ces maisons un droit que la justice et la nation ne sauraient méconnaître. » La justice et la nation ! Les officiers municipaux durent bien rire[1]... Tout fut vendu, ou presque. Quelques maisons restèrent sans acquéreur, et, la tourmente passée, les chanoinesses à qui appartenaient ces maisonnettes invendues vinrent s'y blottir à nouveau, manquant de tout, n'ayant plus même les meubles indispensables et réduites à accepter les secours que leur donnaient les gens du voisinage.

On eût pu épargner ces pauvres femmes, semble-t-il, et leur présence au fond de chapitres qu'avait singulièrement assombris la chute de la monarchie, ne devait pas faire courir grand risque à la république triomphante. Le peuple, au nom duquel on parlait sans cesse, mais que l'on consultait fort peu, ne demandait point que les dames chanoinesses fussent chassées. Il se souvenait qu'elles étaient

1. Même protestation fort digne à Neuville, de la part de l'abbesse, madame de Charbonnier, et des autres dames, qui déclarent ne céder qu'à la force.

bonnes, paisibles, point dures avec les tenanciers de leurs terres, et que leur charité s'étendait libéralement aux alentours du chapitre. L'année était-elle mauvaise, l'abbesse de Maubeuge faisait remise aux fermiers des fourrages. En temps de disette, elle envoyait aux halles de la ville, blé, viandes, charbon, pour y être vendus à prix réduit [1]. A Lavesne, tous les jeudis, une grande table est dressée dans la cour d'honneur du monastère, et tous les pauvres, les miséreux, tous ceux qui ont faim, peuvent venir s'y rassasier. Les chanoinesses président elles-mêmes à ces repas [2]. Quoique peu riches, les dames de Salles ne manquent pas de faire des distributions quotidiennes de pain et de viande, parfois de vêtements. A Neuville, elles font « des charités considérables [3] ». Il en est de même partout, et la municipalité de Remiremont adresse des remontrances à l'Assemblée nationale au sujet de la fermeture du chapitre, « qui procure aux habitants de la montagne la plus grande partie des grains

1. *Histoire religieuse de Maubeuge*, op. cit.
2. *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit.
3. *Histoire du prieuré de Neuville*, op. cit.

qu'ils consomment, à des prix modiques et le plus souvent à crédit [1]. »

L'intérêt supérieur de la nation exigeait probablement la suppression des chapitres nobles, car, en dépit des protestations des braves gens qui, vivant près des chanoinesses, avaient appris à les connaître et appréciaient leurs bienfaits, elles furent expulsées de ces petites maisons qu'elles avaient construites ou dont elles avaient hérité et qu'elles s'étaient plu à orner, à décorer du travail de leurs mains.

La plupart retournèrent dans leur famille et partagèrent avec elles les destinées que leur réservaient les événements. Beaucoup périrent sur l'échafaud. Quelques-unes, comme madame de Chalus, moururent du saisissement que leur causa la dissolution de leur ordre [2]. Il en est même qui s'enthousiasmèrent pour la Révolution. On imagine que celles-ci furent rares. Du moins en connaît-on une, madame de Ligniville, celle que nous avons vue se jeter dans un puits chez madame de Vichy, à Lavesne. Toujours exaltée, quand le chapitre fut fermé, elle vint à Paris, fréquenta les clubs,

1. *Remiremont*, op. cit.
2. *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit.

pérora, et écrivit des extravagances en faveur de ceux qui allaient tuer la reine, sa cousine et sa bienfaitrice. Elle finit par épouser un maître d'école et sombra dans l'oubli [1].

Vers la fin du règne de Louis-Philippe, on rencontrait encore, dans quelques salons de Paris ou de province, d'anciennes chanoinesses. Elles étaient partout l'objet du respect le plus profond, mais aussi d'une curiosité dont on se défendait mal. Elles représentaient une époque qui semblait si lointaine, si lointaine! C'est à peine si on ne les considérait point avec l'étonnement un peu craintif que susciterait l'apparition de personnes revenant de l'autre monde. Elles avaient conservé les manières de la cour et le ton de la meilleure compagnie du XVIII^e siècle, causaient avec esprit, gardaient de leur passage au chapitre une certaine réserve un peu hautaine et s'accommodaient assez mal des usages nouveaux. Leur fidélité au passé les rendait peu indulgentes pour le présent. Si quelques-unes avaient eu des illusions à l'aurore de la Révolution, elles en étaient bien revenues. Les hommes qui avaient tué le roi, bouleversé les rangs sociaux, fermé leurs cha-

1. *Un chapitre de chanoinesses*, op. cit.

pitres, ne pouvaient être que les suppôts de Satan ! N'avaient-elles pas un peu le droit de les maudire, ces hommes qui les avaient brusquement jetées hors des asiles qu'elles s'étaient choisis, qui s'étaient emparés de leurs maigres biens, les avaient vendus au plus offrant, ou, ne pouvant les vendre, les avaient dispersés ou détruits ? De quel regard devaient-elles voir les broussailles et les ronces pousser dru sur ces lieux qui avaient été Alix, Bourbourg, Neuville ! Pour pardonner ces destructions inutiles et sauvages, il eût fallu être des saintes. Et les chanoinesses n'étaient pas — toutes — des saintes...

# DANS LES ABBAYES DE FEMMES

L'idée ne m'est pas venue, un instant, je l'avoue, de retracer, fût-ce sommairement, l'histoire des abbayes de femmes. J'ignore si cette tâche colossale a été entreprise. Il existe de nombreuses monographies de couvents et d'abbayes, mais un travail d'ensemble, sur un sujet aussi vaste, absorberait la vie entière de l'homme assez téméraire pour le tenter et peu de personnes, sans doute, auraient la patience de le lire. Car, si l'on sait bien qu'il y a des bénédictins capables d'écrire de puissants in-folios sur les questions les plus graves et les plus rébarbatives, on connaît moins de bénédictins parmi les lecteurs.

La genèse de la présente étude est très modeste. C'est en cherchant un peu partout des renseignements sur les chanoinesses des chapitres nobles que peu à peu je me suis surpris à jeter un regard peut-être indiscret dans les abbayes et dans quelques couvents dont la vie intérieure nous est révélée en partie par des documents d'archives.

Ne s'agissant ici que d'une rapide incursion dans cette vie intime, j'ai dû passer presque sans m'y arrêter sur la fondation des abbayes, m'interdire toute réflexion sur le rôle que plusieurs d'entre elles ont joué et laisser tout à fait à l'écart leur histoire politique et sociale, me bornant à suivre les abbesses et leurs ouailles dans le petit traintrain de leur existence quotidienne. Pour atteindre ce but avec quelque chance de véracité, j'ai volontairement renoncé, dans la plupart des cas, à utiliser les monographies dont je parlais plus haut, m'en tenant aux pièces originales qui fournissent d'ailleurs une abondante moisson.

J'aimerais que l'on consentît à me suivre au fond de ces cloîtres mieux clos que ceux des chapitres nobles, mais où, malgré tout, la vie religieuse est encore troublée par bien des

querelles, bien des préoccupations qui ne sont pas toujours d'essence évangélique. Moyennant quoi, ces abbayes, dont l'historique devrait offrir une lourde monotonie peuvent, au contraire, faire l'objet d'un tableau assez vivant où les faits, qui seuls parleront, se chargent de mettre les tons et les couleurs. Mais n'oublions pas que ces intérieurs de couvents, ainsi que l'a très bien dit Sainte-Beuve, s'accommodent mal du grand jour et qu'il y faut pénétrer beaucoup et y habiter longtemps pour s'y intéresser un peu.

# I

Abbayes de femmes en 1768 et en 1788. — Leur fondation. — Illustrations de leurs fondateurs et de leurs bienfaiteurs. — Héloïse à Paraclet. — Beauté architecturale des abbayes. — Les grains du chapelet. — Règles de saint Benoît et de saint Augustin. — Gouvernement. — Le chapitre souverain. — L'abbesse, en réalité, est la maîtresse à peu près absolue. — Privilèges de la fonction. — Ces fonctions réservées aux filles de haute noblesse et aux princesses du sang. — Avoir une abbaye constitue une grosse affaire. — Intrigues pour obtenir la crosse abbatiale. — Mademoiselle d'Aulan et sa tante du Deffand. — Nécessité de caser les filles.

Il existait en France, lors de l'édit de 1768, deux cent trente-neuf abbayes de femmes, y compris les chapitres nobles. En 1788, ce

nombre avait passé à deux cent quarante-quatre. Toutes ces abbayes étaient dites « de nomination royale », parce que, ainsi que je l'ai exposé déjà, le roi en nommait l'abbesse. Il y avait encore quelques abbayes « en règle » où le droit d'élection s'était conservé. Quant aux simples couvents, dont j'aurai d'ailleurs peu à m'occuper, ils étaient innombrables et la statistique en serait dénuée d'intérêt.

La fondation de ces abbayes remontait souvent aux époques les plus reculées. Ceci n'était point indifférent. Les religieuses se montraient très justement fières de l'ancienneté de leurs monastères et y attachaient un prix au moins égal à celui que les gens de noblesse attachaient à l'antiquité de leur race. Un couvent fondé en 1207, comme l'Abbaye-au-Bois, en 1260, comme Longchamps, considéraient de haut et avec quelque pitié ceux qui ne dataient que du XVI^e ou du XVII^e siècle.

L'illustration du fondateur ou de la fondatrice n'était pas non plus un mince sujet d'orgueil. Il arrivait que tel couvent obscur malgré son ancienneté devînt tout à coup fameux, de par la protection d'un personnage de marque. Ainsi en fut-il pour le Val-de-Grâce. Cette

abbaye, établie depuis le IXe siècle dans une vallée près de Bièvre-le-Châtel, était demeurée fort inconnue jusqu'au jour où la reine Anne d'Autriche payant de ses deniers les 36.000 livres que l'on demandait aux religieuses pour un terrain à Paris, se déclara leur protectrice. On sait ce qu'il advint. Leur église obtint le privilège de porter les armoiries de France et d'inhumer les cœurs des princes de la famille royale. C'était la célébrité! Sans compter que cette église, c'est Mansard qui la bâtit. Un peu de la gloire du couvent rejaillit ainsi sur toute la France.

Si l'Abbaye-au-Bois se peut flatter d'avoir eu pour fondatrice Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, n'est-ce donc rien pour un monastère que d'avoir été créé par Abeilard, et d'avoir été gouverné par Héloïse, comme le fut Paraclet?

Rappellerai-je les noms des abbayes les plus célèbres? Qui n'a entendu parler de Fontevrault, de Chelles, de Jouarre? Qui n'a lu quelque récit concernant Panthémont, Longchamps, Bellechasse? Port-Royal n'a-t-il pas fait l'objet de toute une littérature? L'abbaye de Montmartre, celles de Montmirault, de Gif,

de Saint-Louis de Poissy, de Faremoutiers, de la Déserte, de Jumièges, de Bomport, de Beaumont-les-Tours ne sont pas moins renommées.

Par la beauté et la richesse de leur architecture comme par la grandeur de leur passé, elles faisaient partie de ce patrimoine national dont on souhaiterait que jamais une parcelle, si mince soit-elle, n'eût été distraite. Ces admirables joyaux de pierre, où les saintes fondatrices avaient laissé, semblait-il, quelque chose de leur âme pieuse, s'échelonnaient sur le territoire de la France, élevant au sommet des collines ou dans le fond des vallées ombreuses leurs murailles pacifiques et leurs clochers ajourés. C'était, par tout le pays, comme un chapelet de prières muettes dont les grains, sertis avec un art délicat et fervent, eussent été les fleurs mystiques. La main brutale des hommes, la main lourde du temps ont brisé peu à peu les chaînes adorables. Un à un, les grains se sont détachés, emportant chaque fois avec eux un peu de notre croyance et de nos rêves... De toutes ces dentelles architecturales qui paraient nos campagnes et nos cités, les ruines, majestueuses encore, demeurent l'unique témoignage. La mort, souveraine taciturne,

règne seule en ces lieux d'où montaient jadis vers le ciel les chants liturgiques de vie...

Établis selon les règles de saint Benoît ou de saint Augustin, les statuts qui régissaient les abbayes ne laissaient pas d'être fort sévères. Mais il est à supposer qu'un certain relâchement dans la discipline ne tarda pas à se produire, car, dès le XII^e siècle, il n'est bruit dans le monde ecclésiastique que de réformes à opérer en vue de forcer les religieuses à rentrer dans la stricte observance. Les protestations des évêques et des légats contre les libertés que prennent la plupart des monastères sont aussi fréquentes, aussi véhémentes au Moyen âge qu'elles pourront l'être en plein XVIII^e siècle. De tout temps, les prédicateurs, à commencer par saint Grégoire de Nazianze, ont fulminé contre les mœurs de leur époque. Et, sans doute, n'avaient-ils pas tort. On imagine assez bien, en effet, que les mœurs n'ont ni gagné ni perdu, depuis que le monde est monde et que, à des détails près, la moralité ne s'est modifiée en bien ou en mal que dans la mesure où nous nous plaisons à la considérer sous l'angle de nos préjugés, des conventions et de nos illusions du moment.

Quoi qu'il en soit, dès la fondation des monastères, un règlement intervint, fixant d'une manière fort précise, les titres, prérogatives, fonctions et droits attribués à chaque membre de la communauté religieuse.

Cette communauté est gouvernée administrativement par un chapitre composé de la prieure ou abbesse, de la sous-prieure, de la trésorière, de la sacristine, auxquelles se joindront plus tard la coadjutrice et la première maîtresse de pension dans les maisons qui accepteront des élèves.

Le chapitre, souverain en certaines matières, ne se réunit en fait que rarement. Il s'occupe des baux, des fermages; l'abbesse l'appelle aussi pour délibérer au sujet de fondations pieuses. Ainsi voit-on les dames de Panthémont s'assembler en chapitre solennel en vue de décider de la fondation d'une messe chantée, tous les ans, le jour de Sainte-Clotilde, en commémoration des bienfaits que le couvent a reçus du roi. La dernière assemblée dont le registre capitulaire de Panthémont fasse mention, est celle du 2 mars 1789, au cours de laquelle le chapitre nommait M. Jean de Clermetz de Lamerie, prêtre de l'église de Beauvais, à

l'effet de le représenter à l'assemblée des trois ordres et de concourir avec lui à la rédaction du cahier des plaintes, doléances et remontrances [1].

En réalité, l'abbesse est maîtresse absolue dans son petit royaume, dont les habitantes sont partagées en religieuses professes du chœur, converses, novices ou postulantes.

Je ne reviendrai pas sur la situation des abbesses. On a vu combien celle-ci était considérable et considérée. Le récit suivant en donnera une nouvelle et éclatante preuve. Il s'agit de l'intronisation d'une abbesse de Fontevrault, Madeleine Gabrielle de Rochechouart. « La princesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, la reine, Monsieur, Mesdemoiselles les Princesses et Messieurs les Princes assistaient à la cérémonie de l'installation à laquelle présidait monseigneur Harlay de Champvallon. Le cardinal de Bouillon et le nonce étaient également présents à cette cérémonie qui eut lieu au couvent des Filles-Dieu, une des maisons de l'ordre. Madame de Rochechouart était la première abbesse qui eût été bénie à Paris. Les religieuses de

1. Arch. nat. LL. 1607.

l'ordre alors en cette ville vinrent baiser la main gantée de l'abbesse, puis les religieuses professes, les sœurs laies et enfin les officiers domestiques. Elle partit au mois de mars pour Fontevrault. On lui rendit toutes sortes d'honneurs sur la route, et toutes les communautés et les magistrats des lieux où elle passait, la haranguèrent. Lorsqu'elle arriva à Fontevrault, plus de dix mille étrangers accoururent de toutes parts et auraient rendu la fête fort tumultueuse sans le bon ordre qu'on y apporta. A Orléans, elle avait failli être étouffée par la multitude [1]. »

La charge d'abbesse est d'ordinaire réservée à des femmes de haute naissance. On ne compte pas les princesses de sang royal qui gouvernèrent des monastères, quelques-unes en véritables saintes, comme Ysabel de France, sœur de saint Louis, fondatrice de Lonchamps ; quelques-unes en grandes politiques, comme Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre ; quelques autres d'une manière beaucoup plus mondaine et même un peu inquiétante, comme madame de Chartres, abbesse de Chelles. Der-

1. Relation manuscrite : *Abrégé des vies de mesdames les abbesses de Fontevrault*. Arch. nat., L. 1019, dossier 5, pièce 4.

rière ces princesses, toute la noblesse de France s'évertue à obtenir des abbayes pour les trop nombreuses filles que les duretés de la vie écartent du mariage. Le profit matériel est médiocre. Nous aurons l'occasion de constater tout à l'heure combien rares étaient les abbayes pourvues de revenus importants. Mais l'honneur était grand. Cela suffisait pour que le sceptre d'abbesse fût recherché avec une singulière âpreté. A Longchamps, voici Jeanne des Essarts, Jacqueline de Mailly, madame de Bellièvre, Agnès d'Harcourt. Voici, à l'Abbaye-au-Bois, des Harlay, des Richelieu, des Chabrillan, des Mézières. Une Beauvilliers, une Rochechouart, une La Rochefoucauld, une Montmorency tiennent tour à tour la crosse abbatiale de Montmartre. Des Scépeaux, des Soyecourt, des Chabannes, des Virieu, des Rohan, des Boufflers règnent à la Vaisin, à Panthémont, à Sainte-Geneviève de Chaillot, à Port-Royal, à Conflans et ailleurs. Faut-il citer mademoiselle de Beauvilliers qui, en cette abbaye de la Joie, si bien nommée, ne donnait pas l'exemple de la vertu, et mademoiselle de Séry qui, au contraire, édifia les religieuses de Gomerfontaine?

A dresser la liste des abbesses on épuiserait l'armorial.

Il va sans dire que, seules, les abbayes de nomination royale sont ainsi recherchées. Dans les autres, en effet, depuis 1631, l'autorité ecclésiastique a établi une règle dite du triennat, par laquelle les abbesses sont tenues de remettre leurs pouvoirs entre les mains du supérieur au bout de trois années de fonction. Elles peuvent être réélues, il est vrai, mais aux difficultés que les abbesses soulèvent parfois avant de se soumettre à ce règlement, il est facile de voir que cette réélection n'est pas toujours assurée. Dans les abbayes royales, au contraire, l'abbesse, nommée par le roi, conserve sa charge sa vie durant, sauf des exceptions peu nombreuses et des circonstances extraordinaires.

Avoir une abbaye constitue donc une grosse affaire. Pour la réussir, cette affaire, ce n'est pas trop d'y intéresser ses parents, ses amis, tout ce qui, de près ou de loin, peut, à l'heure décisive, vous être d'un secours quelconque soit auprès du roi, soit auprès de l'évêque détenteur de la feuille des bénéfices.

Quand la marquise d'Aulan se met en tête

d'obtenir une abbaye pour sa fille aînée, religieuse bénédictine, elle met le monde entier à contribution. Par sa sœur du Deffand, par sa cousine, la duchesse de Luynes, elle a des appuis à Paris; par l'évêque de Dax, elle pense tenir le clergé. Il faut voir comme elle harcèle les gens. Dans cette louable tâche, elle apporte plus de zèle que d'adresse. En bonne provinciale, elle multiplie les impairs, ce qui lui attire des semonces de la part de madame du Deffand visiblement énervée. Un jour qu'elle s'est avisée d'écrire directement à madame de Choiseul, madame du Deffand lui fait ces aigres remontrances : « Je suis bien fâchée, ma chère sœur, d'avoir à vous dire des choses qui ne vous seront pas agréables. Je fus voir hier madame de Choiseul; elle m'apprit qu'elle recevait constamment de vos lettres... Songez, ma chère sœur, que vous ne connaissez point madame de Choiseul, que vous n'avez jamais eu d'autres relations avec elle que de lui faire faire des bas de soie. Ce service n'est pas d'un genre à vous donner le droit de lui rien demander[1]. » Madame d'Aulan ne s'en tient pas

1. Lettre inédite de la marquise du Deffand à sa sœur, 15 sept. 1762.

là. Elle se répand en lamentations contre ceux qui ne lui paraissent pas assez bien disposés en faveur de sa fille ou qui témoignent à son gré trop de tiédeur dans leurs démarches. Cela s'ébruite et risque de tout gâter. Madame du Deffand administre à sa sœur une nouvelle volée de bois vert : « Si madame de Luynes, lui écrit-elle, avait la moindre connaissance de ce que vous dites, elle serait bien découragée de s'intéresser à vous, et si M. de Digne venait à savoir de quelle manière vous jugez à propos qu'on traite avec lui, je crois que vous sauriez bientôt à quoi vous en tenir et qu'il vous dirait que votre fille n'aura jamais rien. Quel droit a-t-on pour lui parler avec hauteur et fermeté ? Est-ce à vous qu'il doit sa place ? Manquera-t-il à son devoir, sera-t-il déshonoré quand il ne placera pas votre fille ? Quelle est l'insulte qu'il vous a faite ? Quels sont les engagements qu'il a pris ? » Et la lettre se poursuit de ce ton[1].

Qui n'a-t-on pas fait agir ? L'évêque de Lisieux, la maréchale de Luxembourg, le cardinal de La Rochefoucauld, le vice-Légat, la

1. Lettres inédites du Deffand, 21 et 29 déc. 1757.

maréchale de Mirepoix se sont entremis avec bienveillance. Il n'est pas jusqu'à la reine que madame d'Aulan n'eût rêvé de faire intervenir si madame du Deffand ne s'y était opposée en déclarant que l'expédient ne serait pas de son goût, « cette princesse ne voulant jamais se mêler de rien[1] ». Par malheur, au cours des négociations, M. de Mirepoix étant mort, la feuille des bénéfices a changé de mains. C'est maintenant l'évêque de Digne qui la possède. D'où, nouveaux retards et nouvelles combinaisons à mettre sur pied. On a d'abord songé à l'abbaye de la Déserte, mais on craint « des contradictions de la part du cardinal de Tencin ». D'ailleurs, elle est donnée à une autre postulante. On a songé aussi à l'abbaye de Préaux, vacante par la mort de madame de Brancas. Celle-là encore échappe à mademoiselle d'Aulan. Il faut s'en consoler, car, « les bâtiments tombent en ruine et la situation en est affreuse[2] ». Un moment, il a été question de l'abbaye d'Ulysse. Encore « faudrait-il savoir ce quelle vaut ». Finalement, madame d'Aulan se rabat sur l'abbaye de Saint-Sauveur à Mar-

1. Lettres inédites du Deffand, 19 août 1757.
2. *Id.*, 20 avril 1758.

seille. Madame du Deffand n'a qu'une médiocre confiance. « J'ai bien peur, mande-t-elle à sa sœur, que madame de Vernon, abbesse de Saint-Sauveur se moque de vous et ne vive encore quelques années. Je verrai madame de Luynes; je lui parlerai de ma nièce, mais si cette abbesse est éternelle, à quoi cela servira-t-il[1]? » Personne n'étant immortel, même les abbesses, celle de Saint-Sauveur finit par mourir et mademoiselle d'Aulan prend sa place. Il était temps. Cette importante affaire avait duré sept ans, de janvier 1757 à mars 1763, époque où madame du Deffand peut enfin écrire : « Oh! ma chère sœur, je suis comblée de joie. Votre fille à l'abbaye. Voilà les bulles de ma nièce; elles coûtent 840 livres. M. l'archevêque de Toulouse a voulu en faire les avances[2]. » Répétons-le; il était temps. Madame d'Aulan, en dépit des avertissements, accumulait maladresses sur maladresses et madame du Deffand, encore qu'elle ne cessât d'exhorter sa sœur à la patience, était elle-même excédée. Solliciter pour les autres, fût-ce pour des personnes de sa famille, n'entrait guère

1. Lettres inédites du Deffand, 5 mai 1762.
2. *Ibid.*, 27 mars et 13 juin 1763.

dans ses habitudes non plus que dans ses goûts.

Par cet exemple dont j'ai tenu à souligner les détails, il est facile de se rendre compte à quel point ces charges d'abbesses étaient souhaitées, combien il était malaisé de les avoir, même lorsqu'on se pouvait flatter de protection, et quelle ténacité les familles nobles savaient apporter dans les intrigues de ce genre.

La nécessité de caser des filles sans dot ou pourvues de dots trop insuffisantes pour tenter un mari, les honneurs attachés à la dignité d'abbesse, étaient sans doute les principales causes de cette course à la crosse, car, ainsi que je l'ai montré ailleurs pour les chapitres nobles, l'intérêt pécuniaire ne saurait entrer ici en ligne de compte. Certes, il y avait en France des abbayes puissamment riches mais combien? La plupart avaient de la peine à vivre et la situation des abbesses dans tous ces monastères n'était pas brillante sous le rapport de l'argent. Une abbesse parvenait à vivre au fond de son couvent, tandis qu'elle aurait eu quelque difficulté à tenir son rang dans le monde. Mais supposer qu'elle y filait des jours tissés d'or

et de bien-être serait très peu conforme à la vérité.

Un coup d'œil jeté sur les finances des abbayes nous édifiera sur ce point.

## II

État des revenus des abbayes en 1768. — Pour quelques abbayes riches, combien d'abbayes pauvres! Les monastères toujours aux abois. — Manie de la construction et manie d'acquérir des terrains. — L'Abbaye-au-Bois et Bellechasse. — Panthémont. — Les abbayes ploient sous le faix des dettes. — Chez l'épicier. — Dépenses de première nécessité. — Le livre de comptes de l'abbaye de Longchamps. — Dépenses de l'abbaye du Val-de-Grâce. — Mercier et les abbesses. — Honoraires des médecins et des confesseurs. — Les dépenses de sacristie. — Les ressources en regard des charges. — Dons et legs. — Rien ne parvient à boucher les trous creusés dans les budgets. — Les religieuses deviennent ingénieuses. — La vente des sirops, des dentelles, des rubans. — On va jusqu'à raccommoder les matelas. — Dans leur détresse, les religieuses vendent l'argenterie abbatiale et des reliques. — Elles s'adressent à leurs familles. — Mademoiselle de Ventadour et son père.

Lors de l'édit de 1768, l'état des revenus des abbayes fut établi d'une manière assez précise. Il ressort de cet état que si certaines abbayes jouissaient de rentes considérables (Fontevrault, 80.000 livres; Notre-Dame de Saintes, 60.000; La Trinité de Caen, 55.000; Jouarre, 50.000; Chelles, 30.000)[1], d'autres, en revanche, devaient se contenter de revenus si minimes qu'on a peine à croire qu'ils aient pu suffire aux besoins d'une communauté. J'indiquerai seulement les 1.400 livres de rentes de l'abbaye de Bonlieu et les 1.000 livres qui constituaient toutes les ressources annuelles de La Ferté (diocèse de Nîmes) et de l'abbaye de Nid d'Oiseau (ce nom ne vous ravit-il pas?) aux alentours d'Angers. Gomerfontaine, Maubuisson, Saint-Sauveur d'Évreux peuvent compter sur des revenus de 25 à 30.000 livres. Le prieuré de Saint-Pardoux, en Limousin, en a 14.000 environ[2]. Plusieurs monastères ont

1. *Almanach royal.* — J'ai vu dans beaucoup d'auteurs que des abbayes avaient 100, 200 et jusqu'à 300.000 livres de rentes. Aucune pièce originale ne m'a permis de confirmer ces chiffres.

2. Roger Drouault, *Recherches sur le monastère et le bourg de Saint-Pardoux.*

10.000 livres de rentes; un plus grand nombre, 5.000 seulement. La moyenne ne se peut fixer à plus de 4.000 livres. Avouons que c'est peu.

Les chiffres de ces revenus, est-il besoin de l'ajouter, varient d'année en année. Panthémont qui, en 1790, a 57.821 livres de rentes, n'en avait que 34.459 en 1769. Port-Royal a 63.932 livres de rentes en 1767; un an après, il ne dispose plus que de 55.756 livres et 53.916 en 1769. En 1790, les recettes sont tombées à 48.644 livres[1].

De tels revenus sont encore assez imposants. Certes! à condition de ne regarder que du côté des recettes. Mais voici où les choses se gâtent. En regard de ces revenus il est bon de considérer les charges. Prenons le budget de l'abbaye de Panthémont pour l'année 1769. Nous avons vu que le revenu était de 34.459 livres. Or, les charges, et par charges, il faut entendre ici l'intérêt des sommes empruntées, les rentes viagères et les décimes, montent à 13.026 livres. Il reste 21.432 livres, dont on doit encore déduire 12.000 livres pour payer

1. Arch. nat., H. 4.036, 4.050.

divers créanciers. La somme restant liquide à la communauté est de 9.432 livres[1].

Les sources de revenus fixes, si l'on peut employer ce terme, se divisent en trois catégories principales, les biens fonds en terre, les propriétés bâties, les rentes sur le roi, les villes, etc. L'abbaye du Val-de-Grâce, qui, on le verra plus loin, n'avait pas été toujours aussi riche, possédait, en 1790, un revenu de 77.000 francs environ qui se répartissait ainsi : fermages, 51.000 livres, loyers des maisons et appartements, 22.000 livres, rentes, 4.416 livres. Longchamps tirait 15.000 livres de ses terres et 12.000 livres lui étaient fournies par des rentes sur le roi ou les tailles[2].

D'autres ressources venaient aux couvents, à certains d'entre eux tout au moins, grâce à des dons ou encore, grâce aux pensions payées par les élèves. Mais les religieuses se voyaient obligées de recourir à toutes sortes de combinaisons plus ingénieuses que fructueuses pour se procurer le nécessaire.

On n'imagine pas en effet combien les monastères paraissant les mieux pourvus sont

1. Arch. nat., H. 4.038.
2. *Ibid.*, H. 3.858.

sans cesse aux abois. Nous avons constaté l'état précaire de la plupart des chapitres nobles. La situation des abbayes n'était pas meilleure. Nul ne songerait à accuser les excellentes religieuses de n'avoir point su tenir leurs comptes ou de les avoir tenu avec nonchalance. Grands dieux, non ! Aucun comptable de banque ou d'entreprise commerciale n'aligner ait avec plus de conscience le doit en face de l'avoir. J'ai sous les yeux le grand-livre de l'abbaye de Port-Royal. Nous le feuilletterons de compagnie tout à l'heure. Il est minutieusement à jour. Le désordre ne provient pas de causes si minimes. C'est dans une mauvaise administration générale qu'il faut le chercher. De tout temps les religieuses ont eu la faiblesse de bâtir, d'acheter des terrains, des immeubles, d'arrondir leurs domaines, sans se soucier toujours de faire cadrer ces dépenses considérables avec leurs disponibilités financières. Elles vont de l'avant, confiantes dans l'avenir, convaincues que le bon Dieu ne les laissera pas dans l'embarras et que, le moment venu de payer, l'argent leur tombera du ciel. Malheureusement, il arrive que le bon Dieu, sans doute pour éprouver ses fidèles servantes,

ne se prête pas toujours à de telles conjectures et déjoue leurs pieux calculs, en sorte que les communautés succombent sous le poids de dettes dont elle n'avaient jamais voulu entrevoir les fatales conséquences. Que ce soit au XVe, au XVIe, au XVIIe ou au XVIIIe siècle, ces dettes jettent une perturbation profonde dans la plupart des abbayes. Les religieuses de Longchamps poussent un véritable cri de détresse en 1552. « Les bestes rousses » ayant fait du tort à leur blé, elles n'ont de quoi se nourrir et sont réduites à emprunter pour vivre[1]. A diverses époques, Fontevrault ploie sous le faix de 200 et 300.000 livres de dettes pressantes[2]. Pour avoir voulu agrandir ses domaines et « construire un nouveau bâtiment destiné à loger le pensionnat qu'elle avait formé pour l'éducation des jeunes demoiselles de la première qualité », madame de Chabrillan, abbesse de l'Abbaye-au-Bois, dépense 280.000 livres, dont elle doit encore 129.715 en 1783, laquelle somme vient s'ajouter aux 100.000 livres dont l'abbaye était déjà endettée avant son arrivée[3].

1. Arch. nat., LL. 1604.
2. *Ibid.*, L. 1018-19.
3. Arch. nat., G⁹ 118. — M. Delarue, notaire, écrit à ma-

Ces dames de l'Abbaye-au-Bois avaient déployé une énergie sans égale pour acheter vers 1759 une partie du terrain laissé libre par la démolition du couvent des Petites Cordelières, voisin du leur. De nombreuses compétitions s'élevaient et la chose n'alla pas toute seule. L'évêque de Metz souhaitait le voir acquérir par son neveu, le marquis de Saint-Simon, « qui n'est nullement solvable », répliquait l'archevêque de Paris, qui avait pris le parti des religieuses. Bref, celles-ci multiplient si bien les requêtes et les suppliques qui, toutes, sont fidèlement déposées entre les mains de madame de Pompadour, que, grâce à la protection de cette aimable personne, les saintes filles purent enfin acheter le terrain objet de leurs convoitises [1].

Les religieuses de Bellechasse, qui ne sont guère riches, ne songent pourtant qu'à acquérir. Par contrat passé en 1633, elles achètent au sieur Barbier un grand clos encerclé de murs pour le prix de 90.000 livres. Soyons justes;

dame de Chabrillan, pour lui rappeler « qu'il y a trente ans qu'elle n'a compté avec lui des honoraires et déboursés qui lui sont dus. » Arch. nat., T. 1602.

1. Arch. nat., G⁹ 140.

elles ne mettent guère que trente ans à le payer. Mais comment le paient-elles? Au moyen d'emprunts successifs. Tant et si bien qu'en 1680, leurs dettes montent à 120.000 livres. Ceci n'est pas pour les effrayer. Six ans plus tard, elles achètent un nouvel arpent, rue Saint-Dominique ; coût : 14.020 livres. J'ignore si ce dernier achat fut réglé au comptant, n'ayant pas trouvé trace d'un paiement de ce genre. Il est probable qu'on le régla avec le produit d'un autre emprunt, à une date ultérieure. Toujours est-il que, grâce à ces acquisitions, le couvent de Bellechasse possédait vers le milieu du XVIII^e siècle, 9.046 toises de terrain, dont 7.888 consacrées aux cours et jardins [1].

Traversons la rue. Nous sommes au couvent de Panthémont. Au cours du XVIII^e siècle, cette abbaye ne cesse de demander des secours. Ce sont toujours les bâtiments qui sont en cause. Il faut agrandir; il faut reconstruire. De ce chef, les dépenses atteignent 475.437 livres en 1753. Là-dessus on a payé assez aisément 366.000 livres, mais on est aux abois pour

1. Arch. nat., S. 4406.

50.000 francs qu'on sollicite de la commission des secours. Le cardinal de Luynes qui préside cette commission accorde, en 1754, 92.000 livres, à toucher par parts égales jusqu'en 1757. Ici encore, on avait payé au moyen d'emprunts, car je vois qu'en 1765, les dettes dépassent de nouveau 300.000 livres et que le Dauphin fait accorder au couvent une rente de 12.000 livres sur l'abbaye de Beaubec, rente qui sera versée pendant trente ans, « à charge par la dame de Béthisy et les abbesses qui lui succéderont de justifier devant le parlement chaque année de l'emploi de ces 12.000 livres qui devront être utilisées à donner des acomptes aux maçons, charpentiers et autres créanciers de l'abbaye ». Cet engagement, sur lequel Sa Majesté a bien voulu mettre son « bon », est signé par Louis-Justin de Jarente, évêque d'Orléans[1].

En 1772, madame de Béthisy écrit en manière de justification : « On ne rétablit pas une abbaye royale en totalité sans être aidée. (Nous venons de voir que les secours ne lui avaient pas manqué.) Ce n'a pas été sur les fonds que j'ai pu acquitter 730.000 livres, puis-

1. Arch. nat., T. 24.

que quand j'ai pris possession de l'abbaye, elle ne jouissait que de 16.300 livres de rentes. » La lettre se termine par une nouvelle demande de 20.000 francs. Et comme elles sont fines les bonnes religieuses, comme elles s'entendent à amadouer les membres de la commission des secours! « J'avais flatté mademoiselle de Choiseul, mandera cette même madame de Béthisy au cardinal de Luynes, qu'elle aurait le bonheur de vous voir ; elle désire de tout son petit cœur vous faire sa cour[1]... »

Il est à croire que les choses finirent par s'arranger, puisque le couvent de Panthémont n'a plus, en 1790, que 24.294 livres de dettes. Le chiffre est modeste. En revanche, ces dettes sont criardes. Il ne s'agit plus ici d'un propriétaire bénévole ou d'un entrepreneur de construction, maître maçon ou charpentier, qui peuvent attendre et font de longs crédits. On doit 1.247 livres à un épicier; 2.195 à un autre; 441 livres au vitrier, etc., etc. Et il n'y a que 536 livres en caisse[2]!

Si nous nous en rapportons à la déclaration

1. Lettre de madame de Béthisy, 23 décembre 1769. (Arch. nat., G⁹ 150.)
2. Arch. nat., T. 24.

faite par les dames du couvent de Longchamps en cette même année 1790, leurs dettes montent à 174.713 livres. Là aussi, beaucoup d'arriérés pressants : à madame Prudhomme, bouchère, il est dû 22.042 livres ; au boulanger Pharoux, 24.819 livres ; à un autre boucher, Lhomme, 36.206 livres. Le jardinier attend ses gages depuis quatre ans ; le médecin apothicaire, depuis deux années et trois mois. Il y a, en outre, 10.000 francs d'intérêts en souffrance[1].

Sauval dit qu'au début de l'année 1598, l'abbaye de Montmartre n'avait que 2.000 livres de rentes et devait 10.000 francs qu'elle ne savait comment payer. Le jardin était en friche ; le réfectoire converti en bûcher ; le cloître, les dortoirs et le chœur en promenades[2].

Soutiendra-t-on que tant d'argent ne pouvait être absorbé par les constructions et remaniements d'édifices ? Supposera-t-on qu'une partie au moins de ces fonds était, soit dissipée en choses frivoles, soit consacrée au bien-être des religieuses ? Ce serait, je crois, tout à fait inexact. Qu'il y ait eu dans ces grandes com-

1. Arch. nat., T. 1602.
2. Sauval, *Antiquités de Paris*, livre VI, p. 354.

munautés un peu de coulage parfois et de désordre dans l'administration intérieure, cela est possible. Mais il serait injuste, me semble-t-il, d'accuser les religieuses, même celles qui ne prenaient pas leur vocation très au sérieux, d'avoir exagéré les recherches de la table et du luxe en général.

Si le lecteur n'est pas rebuté par l'accumulation des chiffres, qu'il veuille bien me suivre encore un instant et jeter avec moi un regard sur quelques détails de comptes. Ce n'est point sortir de mon sujet, d'ailleurs, mais bien au contraire y pénétrer plus au fond, puisque c'est entrer davantage dans l'intimité de la vie des abbayes.

Les dépenses que nous appellerons de première nécessité sont naturellement très variables. Elles sont subordonnées au nombre des personnes habitant l'abbaye et aux fluctuations que subissent les prix des denrées. Ouvrons le livre de comptes de l'abbaye de Port-Royal, pour les années 1767-68-69. Il est paraphé à chaque fin d'exercice par l'abbesse, madame de Mompessons. Je ne saurais dire quel était exactement le nombre des personnes nourries au couvent. Il y a cinquante religieuses,

environ trente élèves ; mais je n'ai pas le chiffre du personnel domestique. En tablant sur cent personnes en tout, nous ne nous écarterons pas beaucoup de la vérité.

Les dépenses sont :

| | 1767 | 1768 | 1769 |
|---|---|---|---|
| En pain. . . L. . | 4.227 | 5.878 | 3.595 |
| En vin. . . . . | 4.274 | 2.234 | 5.788 |
| En viande . . . . | 5.813 | 4.188 | 8.674 |
| En beurre et œufs. | 5.041 | 3.072 | 2.459 |
| En chauffage. . . | 7.885 | 3.504 | 4.425 |

Il manque la dépense de l'épicerie. Nous la retrouverons dans le tableau qui indique la dépense d'une journée, 3 octobre 1768.

Cinq douzaines de saucisses (4 l. 16) ; deux poulets rôtis et une cuisson (2 l. 17) ; un litron de graine de lin (0,8 sols); une bouteille de bière (4 s. 6 deniers); huit tourtes et neuf pâtés (0,17 s.); treize choux-fleurs (1 l. 10) ; treize carpes, quatre morceaux de morue et de hareng (16 l. 8) ; une raie, deux carpes, un brochet, deux harengs (15 l. 10) ; deux fromages de Brie et trois de Gruyère (5 l. 5) ; une andouille (0,15) ; huit poulets (8 l.) ; un poulet rôti (1 l. 6) ; dix livres et cinq onces de sucre (5 l. 7) ; une douzaine d'huitres (0,6) ; huit

autres douzaines d'huîtres (2 l. 7) ; vingt-quatre livres de café (31 l. 4) ; une bouteille de Vichy (5 l.)[1].

On ne voit pas sans étonnement des achats de poulets rôtis. Que faisaient donc les cuisinières du couvent? Que pense-t-on, en outre, de cette bouteille d'eau de Vichy qui coûte 5 livres[2]! Je note encore que l'on consomme beaucoup d'huîtres, principalement en carême. On achète 40 ou 50 poulets par mois, ce qui est fort peu, si l'on admet qu'ils étaient servis à la table des religieuses. Quant au beurre fondu, il vient d'Isigny et on le paie à raison de 551 francs les 1.200 livres.

A l'abbaye du Val-de-Grâce où il y a 67 religieuses, tant professes que novices, sans parler des élèves et domestiques, la nourriture coûte 19.800 livres par an. Dans cette somme la viande, les volailles et le lard entrent pour 5.189 livres, les poissons, le beurre, les œufs,

1. Arch. nat., H. 4039-4054.

2. Ce n'est pas une erreur de plume, car je constate un peu plus loin que six bouteilles d'eau de Forges et une de Vichy sont comptées 9 livres. La bouteille de Forges ne revenant qu'à 10 sols, soit environ 3 livres pour les 5, il reste donc bien que le prix de la bouteille de Vichy est de 5 livres. Il ne faisait vraiment pas bon à cette époque souffrir du foie!...

le laitage, pour 5.368 livres. Bon an, mal an, on mange pour 8 ou 900 livres de pâtisseries, légumes et fruits. Le vin, le vinaigre et le verjus, que fournit M. de la Rolle, reviennent à 5.010 livres par an. Il est bon de remarquer que la dépense en vin est assez forte, égale à celle de la viande bien souvent, et presque toujours supérieure à celle du pain. Le bois et le charbon exigent 3.559 livres. L'épicerie, le sel, les chandelles réclament 3.178 livres, mais il y a des années où l'on verse entre les mains de l'épicier près de 10.000 livres d'arriéré[1].

En définitive, ces dépenses de bouche sont assez modestes. Elles justifient mal, en tout cas, la mauvaise boutade de Mercier qui trace un portrait d'abbesse dont les traits paraissent bien chargés. Il la représente « l'âme énervée par la succulence des aliments, masse froide et insensible, ne sentant point la peine de celles qui souffrent dans sa règle. Le calme de la froideur s'est étendu sur sa ronde face unie; elle est devenue lisse et dure comme le bois qui forme le tour de son couvent, etc., etc. [2] » C'est de la fantaisie et quelle fantaisie!...

1. Arch. nat., H. 4039-4054.
2. Mercier : *Tableau de Paris.*

Descendons-nous aux autres dépenses? Les journées de lessive pour l'année 1777 reviennent à 20 livres par mois. Chaque mois aussi il faut pour 7 ou 8 livres de balais neufs. Ces dames prisent un peu. Le tabac coûte 87 francs les 24 livres. Ce n'est pas tout. Mademoiselle Justinet, lingère, fait les robes moyennant un forfait de 1.200 livres par an. MM. Levé et Cochin fournissent la toile noire destinée aux voiles. On leur en achète pour 1.154 livres, en 1771[1].

Le médecin-chirurgien touche des honoraires fixes de 120 livres par an. Le médecin, M. Moreau, lui, est payé à la visite et se fait 108 livres en 1771. Comme de juste, les médecins des âmes sont favorisés de traitements un peu plus élevés. M. le confesseur de Port-Royal, outre qu'il est logé dans une dépendance de l'abbaye, a 396 livres par an, y compris le chauffage. J'ignore ce que reçoit celui du Val-de-Grâce, mais sa nourriture et celle de quatre autres personnes (sans doute attachées à son service) coûtaient 2.000 livres. Les deux confesseurs de Longchamps ont chacun

1. Arch. nat., H. 3850.

300 livres et l'organiste est payé 100 livres[1].

Nous sommes loin d'avoir énuméré toutes les dépenses qui incombaient aux abbayes. Les réparations des bâtiments entrent pour une large part dans les charges. A Port-Royal, ce chapitre varie, pour le couvent, entre 2.500 et 5.300 livres par année, pour les fermes, de 4.000 à 7.000 livres. Le Val-de-Grâce inscrit à son budget 7.000 livres par an; Jouarre, 6.000; Montigny, 2.000. Encore ne s'agit-il, bien entendu, que de réparations de toute première nécessité, réfection des toits, remplacement de vitres cassées, etc[2].

Que n'y a-t-il pas encore? Les dépenses de sacristie, par exemple, qui vont à 800 livres à Port-Royal, à 3.240 livres au Val-de-Grâce, pour atteindre 7.200 livres à Chelles, 9.000 à Fontevrault, 5.000 à Montmartre, 8.000 à Faremoutier[3].

Pour faire face à tant de charges diverses, auxquelles il conviendrait d'ajouter les frais

1. Arch. nat., H. 4039-54, et T. 1602.

2. Arch. nat., H. 4050 et H. 3858.-Cf. aussi — H. Tiercelin, *Le Monastère de Jouarre* et Arch. de la Haute-Saône, H. 1003.

3. Arch. nat., H. 4050 et 3858. — Cf. aussi Berthault, *L'abbaye de Chelles*. Arch. nat., Z² 2449 et S. 4459. — Puis, *Mémoire sur la nécessité de changer le système des maisons religieuses.*

occasionnés par les procès, si nombreux, si longs, si dispendieux[1], que possèdent les abbayes? Nous avons vu ce qu'étaient leurs revenus fixes et à quel point insuffisants la plupart du temps. Si les religieuses n'avaient pu compter sur d'autres ressources, que seraient-elles devenues?

Mais, en dehors des secours exceptionnels que leur accorde la commission dès qu'elle est instituée, les dons volontaires sont aussi nombreux qu'importants. Ni les hauts personnages, ni la charité publique ne se désintéressaient du sort des moniales. J'en donnerai une légère idée en citant encore quelques chiffres, dût le lecteur me vouer aux gémonies. C'est que les chiffres, pour être ennuyeux, ce dont je conviens volontiers, n'en ont pas moins leur nécessité, à défaut de l'éloquence qu'on leur prête bien inconsidérément...

Donc, voici qu'en trois années (1716, 1717 et 1718), le couvent des chanoinesses régulières de Sainte-Geneviève de Chaillot reçoit de la duchesse d'Orléans 570 livres une pre-

1. Port-Royal consacre 1.200 livres par an à cet objet, et ces dames du Val-de-Grâce laissent 13.483 livres entre les mains des gens de justice, en la seule année 1783.

mière fois, puis 6.000 livres sur les lots non réclamés des loteries tirées à Paris; 4.000 livres du cardinal de Noailles; 3.000 livres de M. Le Feure, notaire. Si je compte bien, cela fait près de 14.000 livres en trois ans, et je ne prétends pas avoir eu connaissance de tous les dons faits au couvent durant cette période[1]. Certaines abbesses font aussi des largesses considérables. Dame Claude-Ysabel de Mailly comble Longchamps de ses libéralités. La reine Anne d'Autriche, toujours si bien disposée en faveur de l'abbaye du Val-de-Grâce, ajoute dix mille livres aux aumônes recueillies chez des particuliers en vue d'achever les réparations de l'église [2]. Quand mademoiselle de Chartres entre à Chelles, le Régent donne 50.000 livres au monastère, après avoir fait remettre à chaque religieuse 20 livres de bougie, 20 livres de chocolat et du sucre[3]... Un autre jour qu'il vient la voir, il lui donne 100.000 livres pour payer les dettes de l'abbaye et faire quelques accommodements dans la maison[4]. Madame de Béthisy abandonne à son

1. Arch. nat., LL. 1608.
2. *Ibid* : LL. 1604.
3. Abbé Torchet, *Histoire de l'Abbaye de Chelles.*
4. Dangeau, août 1719.

abbaye de Panthémont les 10.000 livres de rentes dont le roi l'a gratifiée « pour services rendus à l'État[1] ».

Nous n'en finirions pas. Par malheur, ces libéralités, non plus que les legs énormes souvent faits aux abbayes par des religieuses riches qui viennent à y mourir, ou par des dames pensionnaires ou par des princes du sang, non plus que les fondations pieuses si importantes et si nombreuses[2] ne suffisent pas à combler les trous qui sans relâche se creusent aux budgets des communautés. L'éducation des jeunes filles constitua un des palliatifs imaginés pour équilibrer ces budgets. Maigres ressources. La pension ne dépasse guère 600 livres par an et descend parfois jusqu'à 200, à 168 livres, ainsi qu'il arrive à Conflans quand il s'agit d'élèves peu aisées[3]. Bientôt l'usage s'établira chez les religieuses de donner asile à des femmes qui, tout en

1. Arch. nat., S. 4511.

2. Madame de Montespan fonde dans la chapelle des Anges de l'abbaye de Fontevrault, moyennant 5.000 livres annuelles, une messe basse à perpétuité pour chaque jour de l'année, à l'intention de ses enfants morts, le comte de Vexin et la princesse Louise-Marianne. (Arch. nat., L. 1019, dossier 7.)

3. Arch. de la Haute-Saône, H. 1003.

voulant demeurer dans le monde, cherchent un peu de paix et de tranquillité. Elles s'installent dans des appartements que l'abbesse leur loue dans les dépendances et y conservent leurs habitudes mondaines avec cet avantage qu'elles dépensent beaucoup moins là qu'elles ne dépenseraient à Paris ou à Versailles. Nous reviendrons sur ce sujet plus à loisir.

Mais tout ceci encore ne suffit pas. Il faut s'ingénier pour se créer des revenus supplémentaires. C'est ainsi que les religieuses de Sainte-Geneviève de Chaillot vendent du sirop balsamique, dont elles tirent 2.000 livres [1]. Les dames de Conflans vendent une foule de choses, des crayons, des rubans, de la dentelle, des fleurs d'hiver, du romarin, des nappes brodées, des cendres! Que ne vendent-elles pas? Des coiffes, des meubles, des bourses qu'elles fabriquent elles-mêmes. A l'occasion, elles débitent des drogues. Hélas, de si multiples industries ne les enrichissent pas. Le tout leur rapporte péniblement 473 livres en 1771, 654, en 1772; 1.019, en 1780. Aussi

1. Arch. nat., H. 1608.

en arrivent-elles à raccommoder des matelas à raison d'une livre 16 sols la pièce[1].

Déjà en 1598 on avait vu les religieuses de Montmartre travailler pour vivre et mourir presque de faim ; les vieilles gardaient les vaches[2].

En certaines circonstances très pressantes on fait flèche de tout bois. Ne voyons-nous pas madame de Villars, abbesse de Chelles, obligée, pour parer aux difficultés financières, de vendre une statue d'argent et toute sa vaisselle personnelle de même métal[3]. Madame de Tournefort n'en est-elle pas réduite, pour sauver son abbaye de Sainte-Geneviève de Chaillot en 1733, à mettre en loterie ses menus bijoux et à se contenter des 600 livres que produit cette loterie[4]? Il y a mieux. On va jusqu'à vendre des reliques. Devant la misère qui menace son couvent de Longchamps, l'abbesse Marie de la Poterne n'hésite pas, en 1438, à se défaire « d'une table d'argent doré sur quoi étaient les images de madame

1. Arch. de la Haute-Saône, H. 1003.
2. *Antiquités de Paris*, op. cit.
3. *Hist. de l'abbaye de Chelles*, op. cit.
4. Arch. nat., LL. 1608.

Blanche et de saint Louis, roi de France[1]. »

Car la détresse est grande, si grande que les religieuses s'adressent à leurs familles pour en tirer quelques subsides; les familles n'étaient pas toujours bien disposées. « Je ne sçay qui vous a dit, écrit mademoiselle de Ventadour au sieur de la Grange, que j'estai mal contente du refus de monsieur (son père, le duc de Ventadour) je vous asseure que j'y suis si accoutumée que je le prends à cette heure quasi par coustume. Néanmoins je suis humaine comme une autre et pour être abbesse et religieuse je n'en suis pas moins despourvue de naturel et de ressentiments d'une fille à un père et que cela me peut beaucoup toucher de voir le refus et le peu de compte qu'il a de moi[2]. »

Au fond, la situation de ces religieuses dans la plupart des abbayes serait presque intenable si plusieurs d'entre elles ne jouissaient de rentes viagères que leur servent le roi ou leurs familles (car tous les parents n'étaient pas aussi rudes que le duc de Lévis-Ventadour). Mesdames de Cambis, de Lauselle, de Salaise,

1. Arch. nat., LL 1604.

2. Lettre du 31 juillet 1616. Citée par E. Nicod, *Un secrétaire du duc de Valentinois.* (Revue du Vivarais, 15 mars 1505.)

pour nous borner à quelques exemples, touchent sur le trésor royal des rentes de 500, 1.200 et 2.000 livres[1]. C'est à dessein que je néglige les rentes capitulaires, constituées par les revenus des dots, et que les abbayes devaient servir régulièrement aux religieuses, pour la bonne raison que ces rentes capitulaires n'étaient autant dire jamais payées aux intéressées.

1. Arch. nat., H. 4050.

## III

La situation des abbayes était fort précaire. — On ne peut attribuer ce désordre au goût du bien-être ni du luxe. — Inventaire de certains couvents. — Médiocrité des ameublements. — Chaillot. — Le Val-de-Grâce. — Le « salon de la reine ». — Port-Royal. — Mobilier de l'abbesse. — Panthémont. — Le confort à l'Abbaye-au-Bois. — Conflans, Yerres, etc. — Du luxe, il n'y en avait que dans les églises.

Nous voici édifiés, je suppose, sur la situation générale des abbayes sous le rapport financier, car je n'aurais éprouvé aucune difficulté, n'eût été la crainte de fatiguer le lecteur, à multiplier les comptes et à montrer que la très grande majorité des couvents en France

se débattait au milieu de soucis et de besoins d'argent tout pareils[1].

On verra maintenant que le luxe ne paraît pas non plus avoir pénétré dans les monastères réputés les plus riches, ni dans ceux vers lesquels les personnes bien nées se dirigeaient le plus volontiers, et non pas même dans ces couvents dont la réputation de moralité laissait beaucoup à désirer et qui restaient le plus largement ouverts aux aventures profanes.

Du degré de ce luxe, il nous sera facile d'avoir une idée à peu près juste en glanant quelques détails dans les inventaires dressés de 1788 à 1790 de tout le mobilier trouvé dans les abbayes et couvents existants alors.

Veut-on savoir de quoi se composait l'abbatiale (maison de l'abbesse) de Sainte-Périnne de Chaillot? Dans le salon, deux fauteuils et quatre chaises formées de bourre de crin couverts de velours d'Utrecht jaune; deux bras de

1. Le fisc était dur. Aussi les religieuses ne portaient-elles pas ses agents dans leur cœur. « Après votre départ, écrit l'abbesse de Chazes, j'ai reçu la visite de MM. des Eaux et Forêts. Je les regarde comme des oiseaux de rapine, m'ayant emporté 23 pistoles et croyant m'avoir fait grâce... » (Lettre inédite de madame de Lugeac, abbesse de Chazes, au comte de Tournon, 7 janvier 1706. (Arch. du Vergier.)

cheminée à doubles branches de cuivre; deux chandeliers en tôle; un écran de bois de poirier. Dans une autre pièce, deux vieux fauteuils, quatre chaises foncées recouvertes de velours d'Utrecht; une vieille table à écrire, plus quelques petits meubles sans valeur. La chambre à coucher a vue sur les jardins. On y remarque deux chenets de cuivre avec ornements en pyramides, des pincettes et tenailles, un soufflet de bois noirci, un garde-feu de fer-blanc. Une vieille table à écrire, un vieux bureau de bois plaqué à plusieurs tiroirs, une petite commode de la Régence en bois plaqué, dont l'entrée de serrure et les poignées sont ornementées, une chiffonnière, un petit secrétaire en armoire occupent trois côtés de la pièce. Il y a encore dans un coin, une toilette de campagne et une bergère en paille garnie de dossiers de crin et de coussins de plumes. Voici le lit. C'est une couchette à colonne montée sur des roulettes à équerre, garnie d'un sommier de crin et de deux matelas couverts de futaine blanche, avec un oreiller, un traversin, un couvre-pied d'indienne, un second de taffetas jaune. La housse, la courtepointe et les soubassements sont en camelot moiré jaune.

Si nous ajoutons des rideaux de camelot, deux portières de vieille satinade, un tabouret, une pendule « au nom de Lépreuse », une autre pendule de cheminée à cadran d'émail, nous aurons l'état complet du mobilier garnissant les appartements de l'abbesse[1].

Entrons au Val-de-Grâce, couvent où, à vrai dire, il y a peu de religieuses nobles, mais sur lequel plane encore l'ombre protectrice de la reine Anne qui s'y était retirée, qu'elle avait comblé de bienfaits et auquel elle avait fait réunir en 1657, afin d'augmenter les revenus de la communauté, l'abbaye de Saint-Corneil de Compiègne[2], où elle était morte enfin. Bornons-nous à pénétrer précisément dans la salle appelée « salon de la reine ». Qu'y voyons-nous? Quelques portraits de la famille royale, des fauteuils de vieille moire, divers

1. Procès verbal d'inventaire du 20 mai 1788. (Arch. nat., T. 1602.)

2. La bulle d'union, datée de mars 1657, mentionnait la démission entre les mains du roi de l'abbé commendataire de Saint-Corneil, Simon le Gras, évêque de Soissons. Les revenus de la mense abbatiale étaient de 30.385 livres, dont 17.450 étaient laissés aux religieux de Saint-Corneil pour acquit et paiement des charges. Les religieux conservaient aussi la juridiction temporelle avec création des offices, les revenus de certaines terres, etc. (Arch. nat., LL. 1619-21).

autres tableaux, des ployants en vieille moire, deux couverts de vermeil, un lit de repos garni de deux petits matelas, courtepointes et oreillers de soie, un cabinet sur pied formant toilette. La moindre bourgeoise du Marais est mieux logée... Madame de Jarry, qui est abbesse en 1790, déclare que ses religieuses ont chacune pour leur service une paire de draps et deux habits, l'un pour l'été, l'autre pour l'hiver, et un grand habit de chœur[1].

Vous plaît-il d'aller maintenant à Port-Royal et, malgré l'impertinence, de risquer un regard dans les cellules des moniales? Ces petites chambres renferment 1 lit composé de 3 planches sur 2 tréteaux, d'une paillasse, d'un traversin de paille et de 2 couvertures de laine avec oreillers de plume. Les draps et les taies d'oreiller sont en laine. Comme autres meubles, 1 petite table, 1 custaire en bois de chêne, 2 chaises de paille. Notons encore 1 crucifix, 1 bénitier en terre et 3 images de papier sur carton. Et n'oublions pas 1 balai de crin.

Mais l'abbesse, cette abbesse que Mercier

1. Procès verbal de février et août 1790. (Arch. nat., T. 1602).

nous représente comme une sorte de satrape femelle? Ah! l'abbesse est mieux pourvue. Qu'on en juge! Elle a 1 vieux lit de drap violet, garni d'un sommier de crin, de 2 matelas, de traversins et oreillers, d'une couverture de laine et d'une housse pour l'été, en vieille indienne. On trouve chez elle 2 commodes anciennes à dessus de marbre, 1 buffet en mauvais état, 1 poêle de faïence, 2 secrétaires, 4 commodes de bois de noyer, 1 autre, plus petite, à dessus de marbre, plusieurs petites tables fort usées, 4 armoires contenant le linge et les hardes de madame l'abbesse, ainsi que le linge de table de l'abbatiale et la vaisselle de faïence, parmi laquelle on remarque 5 douzaines d'assiettes de différentes porcelaines données à mesdames les abbesses, avec jattes, quelques plats, 1 cafetière et 3 cabarets de 6 tasses chacune, de médiocre porcelaine. Aux murs, quelques tableaux de piété et portraits de famille. Çà et là, 2 pendules antiques, 2 lampes de cuivre argenté. Le reste du mobilier consiste en fauteuils et chaises « qui n'ont de prix que leur ancienneté et leur simplicité. »

Au réfectoire, on compte 52 douzaines de serviettes, 23 nappes, 5 douzaines de tabliers

et 16 essuie-mains. A la cuisine, 1 batterie assez complète de 8 marmites, 12 poêles, 24 casseroles, poissonnières, écumoires; 50 couverts pour couvrir les plats; la vaisselle pour l'usage de la communauté, des pots et gobelets couverts, en buis; 1 grande chaudière pour l'eau chaude [1].

Panthémont ne semble pas beaucoup mieux outillé ni plus riche en mobilier. On y voit cependant un peu d'argenterie : 1 douzaine d'assiettes, 1 plat à soupe; 5 plats de service, 1 petite cafetière, 20 couverts à filets, 2 cuillères à ragoût, 2 douzaines de cuillères à café, 2 écuelles. « Il est observé qu'il existe encore dans l'appartement de madame l'abbesse, 2 chandeliers et 2 bougeoirs d'argent [2]. »

Le procès-verbal dressé à l'Abbaye-au-Bois témoigne d'un confort tout aussi relatif. Les meubles y sont peu nombreux, fort usés et de qualité médiocre. Le linge est peu abondant, ce qui est assez surprenant à une époque où, dans les maisons les moins aisées, on l'empilait en quantité considérable dans les armoires. Il n'y a que 36 paires de draps et 3 douzaines

1. Arch. nat., T. 1602.
2. *Ibid.* Procès-verbal d'inventaire du 11 juin 1790.

de serviettes à l'usage des domestiques. L'argenterie de table se réduit à quelques pièces dont l'abbesse se sert quand elle a du monde, 21 couverts, 4 cuillères à ragoût, 1 à potage, 18 cuillères à café, 2 cafetières. Le surplus, représentant la somme de 4.629 livres, a été envoyé à la Monnaie par l'abbesse, en guise de don patriotique. Quant à l'argenterie de la communauté, elle se borne au couvert et au gobelet que chaque religieuse apporte en entrant au couvent[1].

Les cellules de Longchamps ressemblent à celles des autres monastères. Même lit garni d'une paillasse, de matelas, de couvertures; même commode; quelques chaises, 1 bougeoir, 1 chandelier, 1 lampe, des livres de piété. Dans chacune des infirmeries, on signale 1 baignoire et 1 demi-baignoire en cuivre. L'abbesse, madame Jouy, a, dans sa chambre, 4 meubles anciens, 1 canapé de calamande, des fauteuils et chaises de canne et paille. Son salon est orné de tableaux et estampes « sans valeur [2] ».

Sont-ce là des mobiliers trahissant des goûts

1. Arch. nat., Procès-verbal du 18 juin 1790. T. 1602.
2. *Ibid.*, T. 1602.

de bien-être et de luxe ? Il est difficile, j'imagine, que nos couvents modernes soient meublés de façon plus sobre et plus conforme à la simplicité monastique. Et si quelques-unes des religieuses enfermées dans ces abbayes, souvent sans vocation, oubliaient leur devoir, il faut convenir que ce n'était pas dans un cadre ni dans un décor fort galants.

Ne généralisez pas, me dira-t-on. Vous parlez de certaines abbayes. Il en était d'autres où, peut-être, au contraire, régnait le plus grand luxe. J'avoue n'avoir pas tenté de vérifier tous les inventaires de toutes les abbayes. Le labeur eût été passablement oiseux. Mais je me demande pourquoi des abbayes infiniment moins riches que celles dont il vient d'être parlé, eussent été plus élégamment et plus magnifiquement installées. Ce n'est pas Conflans, en tout cas, où l'abbatiale renferme en tout et pour tout, 1 misérable lit, quelques chaises et fauteuils dont les « crins s'échappent de toutes parts [1] », ni Brionne, où la vente du mobilier produisit à peine 2.400 livres, ni Yères, ni Jarry, ni Montmartre, dont les reli-

1. Arch. de la Haute-Saône, H. 1003.

gieuses ne savaient depuis longtemps comment vivre[1]. Alors quoi? Fontevrault? Il n'apparaît pas qu'il en fût là différemment qu'ailleurs. Chelles? Écoutons M. l'abbé Torchet : « Les cellules, dit-il, ressemblaient à celles de tous les couvents, et mademoiselle de Chartres s'en contenta pendant le temps de son noviciat. Sa cellule, ses vêtements, sa nourriture ne différaient en aucune manière de ceux des autres religieuses[2]. » Il est très vrai que, dans la période que M. Torchet a appelée « la période dissipée de la vie de la princesse », celle-ci organisa tout un train de maison, avec écuyers, cochers, laquais, palefreniers, qu'elle roulait carrosse en grand gala, et ne donnait l'exemple d'aucun renoncement. Mais il est juste d'ajouter que cette conduite souleva l'indignation générale et fit scandale, ce qui ne fût sans doute pas arrivé si l'on avait été dans l'habitude de voir beaucoup d'abbesses conserver une désinvolture aussi fâcheusement mondaine.

Le luxe, si luxe il y a, on le verra dans les

1. Arch. nat., Z² 2449.
2. *Histoire de l'Abbaye de Chelles*, op. cit.

églises. Avouons qu'il y est parfaitement à sa place et qu'on serait mal venu de reprocher à des religieuses d'orner le plus somptueusement possible les chapelles de leur couvent. La sacristie de Port-Royal renferme 1 croix d'argent pour les processions, 1 crosse dont le bâton seul est argenté, 2 petits flambeaux pour la table de communion et divers objets nécessaires au culte, en argent, vermeil ou cuivre doré. L'ostensoir est un soleil de vermeil entouré de diamants. Tous les reliquaires sont en argent. Dans l'église même, 12 grands et 12 petits chandeliers d'argent, 1 grande croix, 1 autre plus petite, des lampes, des navettes en cuivre argenté, 1 lustre à 6 branches en verre de Bohême, 1 exposition du Saint-Sacrement dont le pied est en ébène, le reste en cuivre argenté et doré [1]. Cette église n'était pas la plus riche. Celle de Chelles, celle de Fontevrault, celle de la Trinité de Caen, cent autres contenaient de vrais trésors, joyaux admirables d'orfèvrerie, ciselés avec un goût exquis par les artistes les plus fameux, accumulation prodigieuse de pierres et de gemmes enchàs-

1. Arch. nat., T. 1602.

sées dans des reliquaires, des croix, des ciboires, précieux et sacrés bijoux recueillis au cours des siècles et que la furie révolutionnaire, en un jour, dispersa...

## IV

Ce qu'était la vie dans les monastères de femmes. — Difficulté de le savoir exactement. — La tranquillité des cloîtres n'était qu'apparente. — Les abbayes en temps de guerre. — Histoire de Longchamps. — Exodes successifs à Paris. — Les guerres civiles. — Catherine de Chabannes et les Huguenots. — Dissensions intérieures. — Un cordelier mal reçu à Longchamps. — Comment il se venge. — Opposition des religieuses à toute réforme tendant à resserrer la règle. — Le Père Roussel. — Un couvent en ébullition. — Le Parlement s'en mêle. — Deux *candidates* à l'abbatiat. — Discussions et révoltes. — On empoisonne une abbesse! — Autre aventure. — Une novice qu'on enlève. — Seigneur et paysans prêts à en venir aux mains. — L'abbesse malade de la fièvre.

Ce qu'était la vie dans ces monastères de femmes, voilà ce que j'aurais voulu pénétrer.

Cela n'est point si facile qu'il y paraît. Me borner à dénombrer les exercices de piété auxquels les religieuses étaient assujetties par la règle, dresser le tableau des messes, vêpres, cérémonies de toutes sortes dont leurs églises étaient le théâtre pieux, parler de leurs mortifications, de leurs jeûnes, de leurs dévotions particulières à tel ou tel saint, de leur conception souvent assez étroite de la religion, conter leurs mystiques exaltations, c'eût été traiter de choses qui ne sont nullement de ma compétence et prétendre, sans y avoir droit, écrire un traité d'édification.

Il restait, dira-t-on, à nous entretenir des anecdotes extra-monacales, car l'histoire, ou du moins une certaine histoire ne laisse rien ignorer des scandales dont bon nombre de religieuses furent les peu intéressantes héroïnes. Grand merci! Je ne me sens aucun goût pour ces racontars soigneusement enregistrés et copieusement aggravés, au cours des temps, par la malignité ou la fantaisie d'historiographes mués en pamphlétaires. Non pas que j'entende me dérober. On le verra bien tout à l'heure. Mais, entre ces deux extrêmes, peut-être n'était-il pas impossible de recher-

cher ce qu'avait été la vie dans les couvents en dehors des heures consacrées aux devoirs religieux comme aussi en dehors de ces aventures très profanes auxquelles il serait puéril de nier que certaines religieuses s'abandonnèrent.

Cette existence de couvent était fatalement traversée par des événements grands ou petits, qui en modifiaient la régularité, en détruisaient passagèrement la paisible harmonie, en rompaient l'apparente monotonie.

Elles eussent été trop heureuses, ces moniales (je fais exception pour celles qui n'avaient de la religieuse que le nom et l'habit et non point du tout l'âme), elles eussent été trop heureuses si elles avaient pu couler leurs jours dans la paix et l'oubli, sous les ombrages des parcs endormis enclosant les vieux cloîtres. Combien un tel rêve était vain ! Les murs du couvent, sans cesse s'ébranlent sous les chocs venus de l'extérieur, comme si le Dieu qu'elles priaient se refusait à les protéger contre les événements d'un monde qu'elles avaient fui.

L'état de guerre perpétuel dans lequel vit la France du Moyen âge, du XV^e et du XVI^e siècle, n'est pas pour favoriser la retraite de ces filles

qui croyaient, en s'agenouillant au fond d'un cloître, avoir conquis à tout jamais le repos ici-bas.

L'existence d'un grand nombre de monastères fut, au contraire, singulièrement mouvementée, et celle d'une infinité de religieuses, à chaque instant bouleversée par le fait de ces guerres incessantes. A ces époques troublées, où la France n'était pas encore une forte nation consciente de son unité, où les possesseurs de fiefs entraient si souvent en lutte contre la souveraineté, où l'on ne savait jamais au juste si tel grand feudataire soutiendrait la couronne ou s'allierait contre elle avec les ennemis du royaume, il était malaisé de chercher un protecteur efficace. D'autre part, la situation particulière des abbayes de filles, les bruits qui couraient sur la richesse de leurs églises tentaient les troupes amies autant que les troupes étrangères. Aux heures de guerre, les abbayes avaient presque autant à redouter des unes que des autres. On sait ce qu'étaient ces troupes mal organisées, mal surveillées, encore imbues des vieilles et funestes traditions communes aux bandes recrutées un peu au hasard et qui formèrent jusqu'au XVII^e siècle, la majeure

partie des armées de tous les pays. Les couvents sont une proie toute désignée pour des troupes qui, sous quelque drapeau qu'elles combattent, ne rêvent que massacre, pillage, incendie et le reste. Quelle aubaine pour elles, ce monastère sans défense, occupé par des femmes et dont l'assaut ne sera qu'un jeu d'enfant[1]!

J'ai dit que les religieuses ne redoutaient pas moins les armées du roi que celles de l'ennemi et qu'elles avaient d'ordinaire raison. Quand, en 1545, au cours de la guerre entre François Ier et Charles-Quint, les soldats du comte de Bourbon, duc de Montpensier, arrivent près de Chelles, les nonnes affolées empaquettent précipitamment leurs reliques, leurs chartes, leurs objets les plus précieux et se réfugient en hâte à Paris. Le duc de Montpensier avait l'ordre de garder l'abbaye, mais les pauvres religieuses se méfiaient et préférèrent céder la place. Sans doute eurent-elles tort, puisque le duc tint sévèrement la main à ce que rien ne fût touché dans le couvent. Mais

1. A Juvigny, où pendant six mois les religieuses furent menacées de voir arriver une armée allemande (1617), elles la redoutaient comme si elle eût été composée de *desmons*.

elles savaient trop par ouï-dire combien il était périlleux pour des religieuses de demeurer à la merci de ceux-là mêmes qui venaient vers elles en protecteurs. Aussi, lorsque, en 1562, Chelles fut de nouveau menacé par l'approche des troupes, l'abbesse Renée de Bourbon-Vendôme n'eut-elle rien de plus pressé que d'envoyer ses religieuses au nombre de quarante-six demander asile à Paris au Cardinal de Bourbon, qui les logea à Saint-Germain-des-Prés. Quelques années plus tard, Marie de Lorraine fera de même.

L'histoire de l'abbaye de Longchamps n'est, pendant des siècles, qu'une suite d'aventures de ce genre. Laissons parler la religieuse qui rédigea l'historique de cette communauté. « La XI^e abbesse, durant qu'elle fut en sa charge, eut de très grandes fâcheries et pertes à raison des guerres des Anglais. De son temps le couvent a été deux fois à Paris dont il y a eu perte de grands meubles [1]. » Sous la douzième abbesse, Marie de Gueux (celle qui donna de si grands biens au couvent et fit écrire un « antiphonier »), les guerres furent si violentes

1. Arch. nat., LL. 1604.

que les religieuses durent demeurer trois années à Paris. Vers 1416, durant l'abbatiat d'Agnès d'Issy, nouvel émoi. Les ennemis sont à Nanterre. Pleines de frayeur, les sœurs quittent Longchamps et se dirigent vers la capitale. L'abbesse a fait mettre sur un chariot les principales reliques, le coffre de son office » qui était l'argent de dépôt », et laisse le monastère sous la garde de six religieuses plus mortes que vives. On avait chargé des meubles sur six autres chariots que l'on espérait sauver, mais l'ennemi se jeta sur la caravane et la pilla en conscience. Cependant les fugitives « souffraient de grandes pauvretés, et sans les aumônes de plusieurs bons Parisiens, elles n'auraient eu le moyen d'avoir de la cire pour la sainte messe. Plusieurs tombèrent malades de la rougeolle. » Quand l'ennemi arriva à Longchamps, il crut que les religieuses cachaient du blé dans leur réfectoire et menacèrent de tout brûler. Par bonheur, « Dieu les apaisa ». Mais les pauvres nonnes qu'on avait chargées de garder l'abbaye passaient leur temps à négocier avec le vainqueur et se nourrissaient « de fèves et de pois récoltés à grand'peine dans le jardin ».

Le couvent n'était pas réintégré que déjà une nouvelle alerte y semait la terreur. Le 18 juillet 1418, des gens d'armes font irruption à minuit dans le monastère, emportant tout ce qu'ils trouvent, et « pour qu'ils ne pénètrent pas dans le dortoir ni dans la sacristie, l'abbesse, madame des Essars, dut promettre cent sols d'or qu'il fallut donner pour apaiser leur fureur. Ces gredins emmenaient avec eux les chevaux, tout le *bestial*, et il ne fut possible de rien ravoir. » Finalement, grâce à la protection de madame Marie de France qui demeurait à l'abbaye de Jouy, Longchamps rentra en possession de trente vaches et de quelques autres animaux.

Un siècle environ s'écoula dans un calme relatif, mais voici qu'en 1537 les guerres religieuses amènent des désastres. Les sœurs se dispersent. Quelques-unes rentrent dans leurs familles. Une vingtaine s'en vont à Paris chez une demoiselle de Lestinolle. Il ne reste à Longchamps que huit religieuses. Madame Georgette de Cœur se démet de ses fonctions d'abbesse. Elle est remplacée par Louise de Senesme qui fait rentrer ses brebis au bercail en 1549. Pas pour bien longtemps. De 1561 à

1562, le couvent est sans cesse sur le point d'être pris, dévalisé, brûlé. Condé, à la tête des Huguenots, saccage tout aux alentours, brûle les livres pieux, les images saintes, sème les reliques aux quatre vents, emporte les objets d'or et d'argent, transforme les églises en écuries. Terrorisées, les malheureuses sœurs de Longchamps reprennent une fois de plus la route de Paris, sauf dix qui restent au logis. Des gens d'armes arrivent pour les protéger, mais « ils faisaient la même œuvre que les Huguenots ». Sans M. de Piennes, leur capitaine, qui accourut, ils incendiaient tout et laissaient les religieuses « sans pain ni bled ». Elles ne sont pas au bout de leurs peines. Depuis la journée des Barricades jusqu'à l'entrée de Henri IV dans sa bonne ville, les gens d'armes de tous les partis semblent se succéder à Longchamps, enlevant le bétail, exigeant des rançons. Pendant quatre années, les pauvres filles vivent au milieu de transes perpétuelles et ne se nourrissent que de pain et de vin. L'abbesse faisait courageusement la navette entre le couvent et Paris ou Saint-Denis, où elle allait implorer des secours, et courut plusieurs fois de véritables dangers, dont les ren-

contres avec des corps de troupes n'étaient pas les moindres[1].

Une dernière retraite a lieu dans la capitale, en 1662, toujours causée par l'état de guerre et la terreur, pleinement justifiée d'ailleurs, on l'a vu, que l'approche des armées inspirait aux religieuses.

Ce paraît avoir été une habitude, ces retraites sur la capitale, du moins pour les couvents établis aux environs, car, au moment des troubles de la Fronde, les sœurs de Nanterre abandonnent aussi leur monastère et viennent se réfugier chez M. le Président Pinon. Le séjour de Paris leur plut, semble-t-il, puisqu'elles achetèrent un terrain à M. de Prats, et s'y installèrent sous le nom de chanoinesses régulières de Sainte-Geneviève de Chaillot[2].

Mais toutes les abbayes n'étaient pas à proximité d'une grande ville dont les solides murailles pussent offrir un refuge aux religieuses épeurées. Que d'autres furent brûlés, dévastés, sous les yeux mêmes de leurs occupantes! L'abbaye de la Vaisin, notamment, eut terriblement à souffrir du passage des Calvinistes.

1. Arch. nat., LL. 1604
2. Arch. nat., LL. 1608.

Beaucoup de religieuses furent massacrées, les autres chassées sans pain et sans ressources; le couvent fut mis à sac, incendié en partie, et ne put se relever de ses ruines que bien des années plus tard, grâce au dévouement de son abbesse, Hélène de Chabannes[1].

Nombreux furent ceux qui ne se relevèrent jamais. Que pouvaient, en effet, contre la rage calviniste ou la fureur de l'ennemi, ces filles sans défense? Se résigner et mourir, parfois au milieu des pires supplices. Toutes cependant ne tendaient pas bénévolement le col à leurs bourreaux. On en vit qui surent, soit par la ruse, soit même par la force, opposer une résistance opiniâtre ou à défaut essayer de tirer vengeance de leurs persécuteurs. Je n'en citerai qu'un exemple qui donne une juste idée de ce qu'étaient devenues les mœurs et combien aux âmes les plus douces, la férocité était alors familière. Vers 1560, une bande de protestants armés vient piller l'abbaye de Bonnesaigne. Leur œuvre accomplie, les soldats s'éloignent et vont s'installer pour la nuit dans des granges, au village de Monclausson, lequel n'était dis-

1. Henri de Chabannes : *Histoire de la maison de Chabannes.*

tant du couvent que de trois kilomètres. Aussitôt ont-ils disparu que l'abbesse, Catherine de Chabannes, fait prévenir et lever sans bruit les paysans qui ferment les portes des granges, et, sur son ordre, mettent le feu aux *couverts* qui étaient en paille, en sorte que les Huguenots, ivres de vin et de sommeil, y sont rôtis comme des poulets. Vengeance pour vengeance, naturellement. Quand, deux ans plus tard, Coligny passe dans ces parages, il ne manque pas d'incendier l'abbaye[1].

Par bonheur, si les couvents traversaient des difficultés fréquentes qui troublaient plus qu'il n'était souhaitable la vie des bonnes religieuses, ces difficultés n'étaient pas toujours aussi tragiques.

Les cloîtres, grâce au ciel, ne retentissaient pas constamment, surtout à partir du XVII^e siècle, des bruits terribles et imprévus en de tels lieux des armes qui s'entre-choquent ou du cliquetis des armures. Bien souvent, en revanche, ils étaient agités par des querelles intestines dont le diapason montait si haut que la cloche apaisante de l'église capitulaire paraissait impuissante à le dominer comme à l'éteindre.

1. *Histoire de la maison de Chabannes*, op. cit.

Un beau jour de 1439, deux religieux se présentent au couvent de Longchamps de la part du Père général. L'abbesse ne les ayant pas reçus, selon leur dire, avec assez de respect et de cérémonie, ils portent plainte au Père général qui, sans s'informer davantage, lance une bulle déposant cette abbesse, Jeanne des Essars, et la remplaçant par Martine Fromonde. Le 4 juillet, un Cordelier, François Lucas, vient lire la sentence et procéder à l'installation de la nouvelle abbesse. Mais, conseillées par les religieux du couvent et par nombre d'amis, les nonnes, sauf dix, dont Martine Fromonde, refusent d'obtempérer à ces ordres, au moins jusqu'à ce que « justice en ait ainsi ordonné ». Le Père général s'obstine. A son tour, le cardinal de la Croix prend parti pour les récalcitrantes, avec beaucoup de grands seigneurs, et soutient Jeanne des Essars, sur le compte de laquelle il propose d'ouvrir une enquête. Pendant ce temps, le couvent est en ébullition. Tandis qu'on fait défense aux religieuses, par ministère d'huissier, d'obéir à Jeanne, d'autres huissiers leur interdisent de reconnaître Martine Fromonde. Le procès engagé contre la décision arbitraire du père général donne lieu à

de vifs débats et « l'on ne peut dire combien le couvent a vendu de reliques, de joyaux, de vaisselle d'argent pour le soutenir ». Tout finit par s'arranger. Mais la lutte a duré des mois.

Quelques années plus tard, Longchamps est de nouveau en émoi, mais pour un motif moins grave. A la faveur des guerres et des troubles qui ensanglantèrent le royaume, bien des abus se sont glissés dans les monastères. Longchamps n'avait pas échappé à cette décadence. Les religieuses en étaient arrivées à pratiquer de larges échancrures dans le tissu trop serré des règles conventuelles. Aussi, quand le Père Roussel, ministre provincial, à la suite d'une cérémonie magnifique, où, après le chant du *Te Deum*, on lui avait apporté à baiser les reliques de la vraie Croix, déclara froidement aux religieuses qu'elles devaient renoncer à l'habit blanc qu'elles avaient pris et revenir à l'habit gris imposé par saint François, et que de même, elles devaient abandonner les revenus et pensions dont quelques-unes jouissaient personnellement, pour en faire une masse générale qui servirait aux besoins de la communauté, ces dames, on le pense bien, ne furent pas très satisfaites. Elles tentèrent d'échapper à ces

réformes, se défendirent de leur mieux, discutèrent. Mais le Père Roussel était énergique : elles durent se soumettre.

Ceci se passait en 1632. Les rancunes ne s'apaisèrent pas vite. Une certaine agitation régnait dans les cœurs, et le moindre prétexte devait suffire à transformer quelques-unes des sœurs les plus excitées en rebelles. Ce prétexte, l'échéance du triennat de 1648 le fournit. L'abbesse, Marie Placin, ayant prétendu que le Père Habert, venu pour procéder à l'élection, n'avait pas l'autorité nécessaire, étant en difficulté avec les religieux de la province, demanda délai. Quelques religieuses ne voulant voir là qu'un méchant dessein, se méfient et obligent le Père à procéder à l'élection. L'abbesse ainsi que dix autres religieuses refusent d'y prendre part. Le scrutin a lieu néanmoins et la sœur Valence Cognard est proclamée abbesse. Le couvent est scindé en deux partis, « ce qui causa bien des querelles et mauvaises paroles ». Ce désordre se prolongea deux années entières et « ce fut la ruine totale de la charité, paix et bien spirituel de cette maison ». L'autorité civile intervient. Deux graves conseillers à la Cour du Parlement de Paris, en qualité de

commissaires délégués s'installent au couvent. « Ils nous firent grande peine », ajoute la bonne rédactrice du registre. Ils prétendent obliger les nonnes à reconnaître la mère Placin, et comme celles-ci, en majorité, s'y refusent absolument, le Parlement ordonne alors de déposer les deux abbesses et d'en nommer une troisième. Il fut ainsi fait et madame de Bellièvre fut élue. Elle réussit à « réunir tous les cœurs et terminer les querelles ». Ce ne dut pas être sans peine. Et l'on peut dire qu'il était temps. Le couvent était devenu un enfer.

Voici, n'est-il pas vrai, des aventures tout à fait propres à maintenir dans les abbayes ce calme et cette tranquillité que l'on y était venu chercher ! Il y en avait d'autres, hélas, et de plus ennuyeuses, comme celle qui advint en 1662, toujours à Longchamps, par suite du retrait d'un certain droit de pacage que le couvent possédait et qui permettait aux religieuses de faire paître leurs vaches et leurs cochons. L'abbesse, accompagnée de quatre de ses religieuses, court à Paris où son frère, le marquis de Mailly, lui donne asile. Elle voit le roi et les deux reines, leur expose ses doléances et reçoit les meilleures promesses. Mais ces

promesses restent vaines. Elle repart, saisit le roi au sortir de la messe et lui remet un placet. Nouvelles promesses, qui cette fois sont tenues. Seulement, de telles démarches n'ont pas été sans coûter deux cent quatre-vingt-douze livres et, dit le Registre, « il fallut payer bien cher les trois *factums* et placets au sieur Dorcy, notre avocat ».

Je n'entrerai pas dans le détail d'une autre dissension qui éclata dans ce même couvent, en 1663. La lutte pour l'abbatiat, lors de la succession de madame de Bragnelongne fut épique. Les deux concurrentes, mesdames de Bellièvre et de Mailly firent preuve des plus rares qualités de *candidates*, et leurs menées, leurs intrigues, leurs ruses de guerre mirent le monastère à feu et à sang — au figuré s'entend — car les langues seules firent office de dagues et de mousquets[1].

Il serait fastidieux de nous immiscer dans toutes ces querelles de couvent. Elles étaient incessantes et Longchamps n'en avait pas le monopole. « Ce que vous me mandez sur la jalousie qui règne dans le couvent de ma nièce

1. Arch. nat., H. 1604.

me donne un peu d'inquiétude, » écrira madame du Deffand à sa sœur d'Aulan[1]. On les voyait éclater non seulement à propos d'élections d'abbesses, mais encore à propos du choix de dignitaires d'un rang beaucoup moins élevé : à vrai dire, à propos de tout et de rien. Le lecteur se fatiguerait vite aussi à suivre les religieuses au cours de leurs discussions avec les autorités ecclésiastiques, discussions passionnées dont j'ai donné une idée dans le chapitre consacré aux chanoinesses séculières. A peine notera-t-on encore les révoltes contre certaines abbesses qui prétendaient ramener leur monastère à l'observance plus stricte des règlements[2], révoltes qui, fort heureusement, ne se traduisaient pas toujours par une tentative d'empoisonnement, ainsi qu'il arriva à l'abbaye de Montmartre, où les religieuses exaspérées

1. Lettre inédite du 25 janvier 1757.

2. Malgré la douceur de ses procédés et sa prudence, madame de Livron-Bourbonne, abbesse de Juvigny, se vit en lutte aux plus incroyables menées de la part de ses religieuses qui se révoltèrent et poussèrent leurs parents à engager toute la noblesse de Lorraine à prendre leur parti. Devant les princes, l'abbesse obtint gain de cause (1615-1617). (*Abrégé de la vie de madame Scholastique-Gabrielle de Livron-Bourbonne*). Je dois copie de ce manuscrit à l'obligeante communication de mademoiselle de Chabans.

contre madame de Beauvilliers, leur abbesse, essayèrent de se débarrasser d'elle en lui faisant avaler un poison violent, dont un émétique énergique parvint à neutraliser les effets. A la vérité, je ne me porte point garant du fait rapporté par Sauval sans preuves à l'appui[1].

Autre aventure, mais celle-là tout à fait extraordinaire et qui causa une émotion profonde dans le couvent de Longchamps. Elle vaut d'être retracée à grands traits.

Nous sommes en l'année 1552. Le couvent est en fête. Déjà on a paré l'église comme on a coutume de le faire pour les grandes solennités. Françoise Mouchy, novice depuis neuf années, va faire sa profession. La veille de la cérémonie, à l'heure de vêpres, voici que des piétinements de chevaux se font entendre dans la cour. Bientôt on voit descendre de sa litière une très vieille dame. C'est madame de Sénarpont, la grand'mère de mademoiselle de Mouchy. Trente personnes au moins l'accompagnent. Tout ce monde viendrait-il pour assister à la fête religieuse qui se prépare? On ne tarde pas à être fixé à ce sujet. Madame de Sé-

1. *Antiquités de Paris*, op. cit.

narpont, après avoir salué l'abbesse, a fait demander sa petite-fille et lui dit : « Ma fille, il faut que vous obéissiez à votre père et vous en reveniez. » Et Sénarpont, son frère, d'ajouter : « Ma sœur, je ne m'accorde pas que vous fassiez profession ; je veux vous parler en particulier. » La jeune fille se rend à l'église avec son frère, tandis que les autres parents s'efforcent de tenir les religieuses à l'écart. Cependant le temps s'écoule. C'est l'heure de complies. Les religieuses veulent y conduire la novice. Madame de Sénarpont les repousse avec rudesse en menaçant d'emmener immédiatement sa petite-fille. Le soir vient. L'abbesse supplie les Sénarpont de se retirer. Arrivée à la porte, brusquement, madame de Sénarpont cherche à entraîner la jeune Françoise. Celle-ci se débat, appelle la portière à son aide. On la délivre et elle se réfugie dans le cloître. Ce que voyant, M. de Sénarpont fait signe à trois hommes armés qui se mettent à courir l'épée nue à travers la maison, criant, jurant comme des furieux. Ils pénètrent dans l'infirmerie, frappent les infirmières à coups de pommeaux d'épée, ce dont les malades pensent mourir de peur, brisent les portes de l'église

où les religieuses épouvantées essayent de chanter le *Salve Regina*, qu'elles interrompent de cris d'effroi. Les trois reîtres terminent leur visite par le dortoir où ils se mettent en devoir de relever les custodes des lits. Cependant, le Père provincial prévenu du désordre a fait sonner la cloche d'alarme. Les bonnes gens du village, croyant que le feu est au monastère, accourent en hâte. Les voici, au nombre de quatre cents. On retrouve la novice plus morte que vive. On la traîne à l'église où on la laisse sous la garde de deux hommes sûrs. L'abbesse, alors, s'adressant aux parents, leur intime l'ordre de sortir du couvent. Les seigneurs qui accompagnent les Sénarpont lui répondent par des invectives et des menaces. De part et d'autre on va s'élancer ; les paysans lèvent leurs fourches, les soldats, leurs épées... « Il y eût eu grande tuerie, si le Père provincial n'eût réussi à apaiser les paysans et la bande des Sénarpont. Devant tout le monde réuni, il demanda à la novice si elle voulait quitter le couvent, si elle a été contrainte en quelque manière. La novice répliqua que non et qu'elle entendait rester. Sur cette déclaration, les parents consentirent à s'en aller sans elle.

D'une traite ils coururent à Paris, où ils avaient le bras long... » Ayant été les premiers à se plaindre, ils rapportèrent les choses à leur façon, tant et si bien que le lendemain, mademoiselle de Mouchy dut, par ordre royal, rentrer dans sa famille. Le confesseur du couvent était arrêté et enfermé à Saint-Martin-des-Champs. On le relâcha d'ailleurs peu de jours après.

J'ignore ce qu'il advint de la novice rendue au monde malgré elle; ce que je sais seulement, c'est qu'à la suite de cette terrible journée au cours de laquelle le monastère avait failli être transformé en champ de bataille, la pauvre abbesse fut malade des fièvres. Il faut avouer qu'elle eût pu l'être à moins[1]...

1. Registre manuscrit contenant la nomenclature des abbesses qui ont gouverné l'abbaye de Longchamps depuis l'an 1260 jusqu'en 1737. (Arch. nat., LL. 1604.)

## V

Au milieu de toutes ces aventures, que devient la paix des cloîtres? — Comment les prédicateurs jugeaient les religieuses. — Degré de confiance qu'il convient d'accorder à ces accusations. — Religieuses sans vocation. — Elles méritent l'indulgence. — Désordre général dans les esprits, les institutions, les idées. — Si les monastères avaient été aussi corrompus qu'on se plaît à le dire, les personnes vraiment pieuses s'en seraient écartées. — Fontevrault. — Chelles. — Mademoiselle de Chartres. — Aventures qui lui sont faussement attribuées. — Une lettre apocryphe de saint Vincent de Paul. — Perspicacité admirable de ceux qui prétendent pouvoir jauger la vertu des femmes ayant vécu il y a deux ou six siècles! — Longchamps. — Sa mauvaise réputation. — De l'Opéra au couvent et du couvent à l'Opéra. — Concerts profanes. — Les foudres de l'Archevêque. — Promenades autour du couvent. — Les rapports de police. — Imprudences des religieuses. — Un général dans un couvent. — Les monastères galants.

— Montmartre. — Une abbesse qui jure. — L'abbaye de la Joie. — Cérémonies religieuses. — Baptême de cloches. — Réception de reliques.

Guerres, difficultés intestines, exodes forcées, différends avec les évêques, aventures diverses plus ou moins émotionnantes, n'en voilà-t-il pas déjà trop pour la paix des cloîtres? D'autres aventures d'un genre un peu spécial contribuaient encore à troubler cette paix, et nous sommes amenés à effleurer cette question des mœurs qui a fait couler tant d'encre et sur laquelle il serait sans doute inutile de revenir, si l'on ne devait s'efforcer de rechercher dans quelle mesure sont exactes les accusations portées — de tout temps — contre l'immoralité des abbayes de femmes.

Si l'on s'en tient aux sermons de certains prédicateurs, force est bien d'admettre que dès les premiers siècles de l'Église, la corruption s'était introduite dans nombre de couvents. Les diatribes violentes et grossières prononcées en ce langage si cru propre à quelques orateurs sacrés, doivent-elles être prises au pied de la lettre? Quand, sans remonter plus haut, Barbette ou Nicolas de Clémangis, docteur en

Sorbonne, lancent à l'égard des abbayes de femmes la menace et l'injure, les accablant sous les accusations les plus horribles, nous trouvons-nous en face de réquisitoires basés sur des faits évidents ou s'agit-il seulement de mouvements oratoires d'un goût discutable? Où sont les preuves de ce qu'avancent ces prédicateurs au verbe si vulgaire? Quels témoignages invoquent-ils dont on puisse apprécier la véracité? N'y a-t-il pas lieu, en tout cas, de faire la part de l'exagération, de ce besoin qu'avaient alors si généralement les moines prêcheurs, d'effrayer, de terroriser leurs auditoires par la peinture volontairement poussée au noir des mœurs de leur époque. Il est assez d'usage, faut-il le répéter, que ces mœurs trouvent d'ordinaire dans les membres du clergé, des censeurs peu enclins à la bienveillance. Je ne pense pas que dans la collection complète des sermons prononcés depuis l'origine du christianisme, on en puisse découvrir un seul où les mœurs du temps soient jugées plus pures que celles des siècles précédents. Cette coutume de tenir les mœurs présentes pour les plus déplorables et les plus perverses était poussée jusqu'à la manie par les orateurs

du Moyen âge et du XVI^e siècle. C'est là une première raison pour ne pas accorder à ces imputations une confiance illimitée. Mais lorsque, d'autre part, on voit combien, plus près de nous, au XVII^e ou au XVIII^e siècle, par exemple, les actes reprochés aux religieuses ont été dénaturés et faussés, on en vient à se demander quel degré de créance méritent ces prédicateurs fougueux dont l'intempérance de langage, loin de nous convaincre, inspire je ne sais quelle méfiance et, malgré tout, nous laisse fort sceptiques.

Je veux bien que les mœurs des religieuses aient été ici et là passablement dissolues. Un grand nombre de jeunes filles entraient au couvent sans l'ombre même d'une vocation et n'y demeuraient que contraintes et forcées, non par la volonté de leurs parents, mais par tout un ensemble de circonstances au milieu desquelles elles se seraient débattues aussi vainement que si on les eût emmaillotées dans un filet. A celles-là, comment reprocher trop durement d'avoir cherché des distractions peu conformes à un habit qu'elles ne souhaitaient rien tant que de quitter? Faut-il rappeler aussi à quel point la vie des monastères fut traversée

d'orages? Ces exodes sur Paris, ces pillages, ces transes continuelles parmi des pays ravagés, au milieu de troupes brutales, tout cela était-il donc fait pour permettre aux religieuses de distinguer nettement le bien d'avec le mal?

En des temps paisibles, où la vie du monastère s'écoulait sans heurt ni tracas, si quelque religieuse venait à manquer aux devoirs de son état, il appartient à ceux qui n'ont jamais failli de les écraser de leurs sarcasmes et de leur mépris. Mais quand l'existence des couvents est telle que nous l'avons pu voir, quand de tous côtés, c'est la menace, ou la tentation, quand le pays lui-même semble déséquilibré, prêt à ployer sous le poids des ennemis, quand les âmes flottent indécises entre l'expérience d'une religion séculaire et les séductions d'un dogme nouveau, quand, de toutes parts, c'est la confusion, le désordre, la lutte dans les esprits, les idées, les institutions, comment exiger des religieuses — qui sont des êtres humains et, par surcroît, des femmes — que seules, dans ce tumulte général, elles conservent toutes dans leur cœur un calme céleste, dans leur raison une inébranlable fer-

meté, et dans leurs âmes désemparées une indomptable vertu?...

En définitive, et sans vouloir nier l'évidence, l'exagération paraît avoir singulièrement grossi toutes ces histoires plus ou moins scandaleuses. Il serait bon de se rendre compte que si tous les couvents avaient joui d'une réputation aussi fâcheuse qu'on le prétend, les personnes vraiment pieuses (on accordera qu'il y en avait) s'en fussent écartées et en eûssent écarté leurs filles. Allons plus loin. Quoi que l'on puisse penser de la moralité du roi Louis XV, et je conviens que celle-ci était mince, croit-on qu'il eût envoyé ses filles à Fontevrault, si cette abbaye avait été réputée pour ses mœurs douteuses?

Ne nous attardons pas à Fontevrault, dont, à la vérité, il ne fut jamais très mal parlé.

Chelles fut bien autrement attaqué. Peut-être ce monastère doit-il, en partie, sa mauvaise réputation à cette fille du Régent, mademoiselle de Chartres, qui en fut nommée abbesse, le 6 juin 1719, succédant à madame de Villars, démissionnaire un peu malgré elle. Or, même quand il s'agit de mademoiselle de Chartres, voici comme on écrit l'histoire.

Après beaucoup d'autres écrivains d'ailleurs, madame Lucien Perey raconte dans son *Histoire d'une grande dame au XVIII^e siècle*, que la princesse aurait été l'héroïne de multiples aventures, lorsqu'elle était abbesse de l'Abbaye-au-Bois. Elle cite à l'appui quelques anecdotes qui ne laisseraient pas d'être piquantes si elles étaient exactes. Mais, si elles sont exactes, du moins ne se rapportent-elles pas à mademoiselle de Chartres, pour l'excellente raison que mademoiselle de Chartres ne fut jamais abbesse de l'Abbaye-au-Bois. M. Torchet a démontré de façon péremptoire qu'à l'époque incriminée, l'abbesse de l'Abbaye-au-Bois était madame du Harlay de Champvallon qui demeura en charge de 1705 à 1722. Lucien Perey ajoute que la princesse causa aussi quelque scandale à Saint-Antoine quand elle gouverna cette abbaye. Mais l'abbaye de Saint-Antoine avait pour abbesse Gabrielle de Scaglier-Verrue, à laquelle succéda la princesse Éléonore de Bourbon-Condé et mademoiselle de Chartres ne mit jamais les pieds à Saint-Antoine[1]. Alors?...

1. *Histoire de l'Abbaye de Chelles*, op. cit.

Prenons un autre exemple. Il a été fait un certain état d'une lettre qu'aurait écrite saint Vincent de Paul, relative aux débordements du couvent de Longchamps. Il n'y a qu'un petit malheur, dit M. Duchesne, qui a étudié de près la question, c'est que la lettre est apocryphe ; le faussaire n'a oublié qu'une chose, à savoir qu'à la date qu'il inscrivait sur le papier, saint Vincent était mort depuis sept ans[1].

En présence de ces deux simples faits, il semble que la plus grande prudence doive s'imposer. En dehors de quelques aventures notoires, comment démêler la vérité touchant les mœurs si souvent et si lourdement incriminées des religieuses et abbesses des couvents d'autrefois? S'il est assez malaisé de mesurer avec exactitude le degré de vertu de nos contemporains et contemporaines, des personnes même de notre entourage et de celles qui nous tiennent de plus près, n'est-il pas un peu présomptueux vraiment de prétendre apprécier avec certitude la moralité de femmes ayant vécu il y a quelque deux cents ans ou bien voici sept siècles? Envions ceux qui se

1. G. Duchesne : *Histoire de l'abbaye de Longchamps.*

sentent capables de porter de tels jugements et de si précis. Leur perspicacité est admirable de savoir débrouiller le vrai dans le fatras des gazetins, des mémoires, des « potins » du temps parvenus jusqu'à nous...

Parmi les monastères qui passaient pour fort galants (Dieu me pardonne de nier qu'il y en eut à qui ce renom fut fort mérité), Longchamps vaudrait qu'on s'y arrêtât un instant. Ce couvent n'était pas très recherché des filles de la noblesse. Si nous en exceptons l'abbesse, qui, là comme ailleurs, appartient d'ordinaire à l'aristocratie, les autres religieuses sont pour la plupart d'extraction bourgeoise ou roturière. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, rien ne vient ternir sa réputation. Mais le siège de Paris par Henri IV paraît lui avoir été fatal. C'est du moins de cette époque que date le relâchement qu'on observe dans la discipline. Les religieuses abandonnent la robe grise pour adopter l'habit blanc, plus seyant et moins austère. Plusieurs d'entre elles commencent à mener une existence très peu édifiante, reçoivent qui bon leur semble, en prennent à leur aise avec la clôture, témoignent enfin d'une indépendance incompatible avec leur profes-

sion. Faut-il attribuer ces abus aux périodes de troubles que le monastère venait de traverser, périodes durant lesquelles les religieuses avaient été laissées sans surveillance aucune de la part de leurs supérieurs, ce qui leur avait permis de prendre avec la règle des libertés dont elles ne voulaient plus perdre l'agréable habitude? Il se peut. Ce qui paraît sûr, c'est que dès les premières années du XVII^e siècle, d'assez mauvais exemples leur furent apportés par les femmes élégantes de Paris qui s'étaient engouées de deux cordeliers habitant dans le voisinage de Longchamps, confesseurs à la mode, qu'elles venaient consulter en grand équipage. A ces femmes de la société n'avaient pas tardé à se joindre des dames peu rigoureuses dans leurs mœurs, et bientôt des demoiselles tout à fait déclassées. Il est clair que, déjà à cette époque, le monastère de Longchamps avait de trop fréquentes et trop intimes accointances avec le monde pour conserver intacte sa bonne réputation. Ce fut bien pis au siècle suivant.

On ne sait quel vent profane a soufflé sur le couvent. Voici qu'on y célèbre les offices avec une pompe théâtrale qui attire tout le Paris

d'alors. L'office des ténèbres notamment est suivi par toute la noblesse désœuvrée et riche à laquelle se mêle la foule des curieux. Voici, par surcroît, que mademoiselle de Maure, cantatrice de l'Opéra adulée, choyée, quittant brusquement le monde, s'avise de venir prendre le voile à Longchamps. Elle ne tarde pas à y être suivie par une autre cantatrice non moins appréciée, mademoiselle de Fel. Il serait exagéré de dire que ces demoiselles, si bien intentionnées qu'elles fussent, apportaient au couvent des habitudes strictement monacales. Priées de chanter, elles s'exécutent de bonne grâce et, accompagnées d'un orchestre complet, donnent dans l'église des concerts qui n'ont rien à envier à ceux que l'on entend à l'Opéra. Quand, regagnée par les séductions de la vie libre, mademoiselle de Maure jettera son voile aux orties pour revêtir à nouveau les oripeaux de théâtre, le branle est donné. Les concerts continuent de plus belle, concerts qui n'ont plus de religieux que le lieu où l'on vient les entendre, et pour lesquels on engage des acteurs et des chœurs de l'Opéra. Le public, est-il besoin de le dire, trouve du piquant à ce genre de spectacle; il afflue, et les femmes fai-

sant assaut de toilettes, l'église du monastère prend aux jours de cérémonies un aspect sémillant et coquet que n'avait certes pas prévu la sainte fondatrice de Longchamps, dame Ysabel de France...

L'archevêque de Paris finit par intervenir et, brusquement, fait fermer l'église du couvent. Voilà les concerts interrompus ! Mais la mode reste la plus forte. Si l'église est close, si l'archevêque empêche qu'on y vienne ouïr de la musique, il ne peut interdire aux gens de se promener aux alentours du monastère. Cela devient l'endroit en vogue ; chaque jour, c'est une succession de beaux carrosses qui, lentement, font le tour des bâtiments ; on s'arrête, on cause, on goûte. Les portes de ces bâtiments étaient-elles assez bien barricadées pour qu'il fût impossible à quelques jeunes seigneurs aventureux d'y pénétrer ? Je ne l'affirmerais pas, et, sans doute, les uns ou les autres gagnèrent-ils les faveurs de certaines religieuses peu résignées au cloître.

Il serait puéril d'ajouter une foi trop absolue aux rapports de police qui sont inépuisables sur Longchamps. Les rapports de police sont toujours sujets à caution. Ceux dont je me

suis servi pour retracer ces quelques faits, dénués de tout commencement de preuves et basés sur des racontars, ne méritent qu'une confiance limitée. Toutefois, il faut bien admettre que tout n'était pas faux dans ce que les policiers relataient si copieusement. Il est avéré que la galanterie de certaines religieuses eut des résultats fâcheux encore que naturels. D'autre part, il est non moins vrai que, pressées d'argent, les nonnes avaient jugé à propos de louer des appartements et des maisonnettes dans l'enceinte de leur monastère sans prendre souci de se renseigner au préalable sur la qualité des personnes qu'elles admettaient ainsi, en quelque sorte, dans l'intimité de leur vie. Cela donnait fort à causer, et le seul fait d'avoir cédé à bail un petit jardin à un officier général nommé Beaudoin, suffisait à excuser les gens qui crient volontiers au scandale.

D'autres abbayes étaient l'objet d'accusations très vives, qui n'étaient point toutes calomnieuses. L'abbaye de Montmartre était de ce nombre. Au temps du bon roi Henri, pour qui l'abbesse avait eu des bontés trop certaines, ce monastère passait pour n'engendrer pas mélancolie. Dans la galerie des

abbayes plus profanes que dévotes et plus galantes que mystiques (encore ne faudrait-il pas généraliser et jeter sur toutes les religieuses de ces couvents le discrédit que, seules, quelques-unes d'entre elles méritaient), on pourrait ranger encore l'abbaye de Maubuisson, gouvernée par une princesse qui « jurait peu canoniquement et se conduisait de même », Chaillot, où le duc de Richelieu enleva successivement (mais parmi les élèves, ce qui prouve tout au plus qu'on les gardait assez mal), sa maîtresse et sa femme[1]; l'abbaye de la Joie, dont l'abbesse, mademoiselle de Beauvilliers, ne fut pas cruelle, dit-on, au beau Ségur, et ce monastère du Traisnel où d'Argenson, s'il faut l'en croire, aurait établi sa demeure privée auprès de la gracieuse et adroite abbesse que fut mademoiselle de Villemont.

Mais quoi, je n'écris pas ici l'histoire des couvents galants au XVII^e ou au XVIII^e siècle. Je n'ai parlé de quelques-uns que pour ne pas laisser tout à fait dans l'ombre un des côtés

1. Peut-être était-ce un jour où la porte du couvent était gardée par une élève ! (Voir chapitre VI).

les plus connus et les plus rebattus de la vie monastique d'autrefois, et aussi pour essayer de faire voir combien s'impose une prudente circonspection dans l'examen des faits et des circonstances qui, en apparence, prêtent le plus à la glose et soulevèrent les commentaires malveillants.

Toutes les cérémonies n'avaient pas le caractère profane de celles dont nous avons parlé. Dans ce même couvent de Longchamps, il y en eut de fort pieuses et de fort édifiantes, témoin cette grande fête que présidait l'archevêque de Paris, monseigneur de Ventadour, en 1630, à l'occasion de l'ouverture de la tombe de dame Ysabel de France. Cette ouverture fut pratiquée en présence de la princesse de Condé, du jeune prince son fils, de mademoiselle de Bourbon, de la duchesse d'Aiguillon « et de plusieurs autres dames de bonne compagnie ». Une demoiselle, paralytique de tous ses membres, qui s'était fait apporter en chaise, fut guérie à l'ouverture du tombeau et commença à marcher seule dans l'église, « ce qui apporta grand étonnement et admiration au dit seigneur archevêque et à toute la société ». Les cloches aussitôt de sonner en

volées et le *Te Deum* de retentir sous les voûtes de la chapelle. Les restes de dame Ysabel déposés dans une châsse provisoire, furent, trois années plus tard, enfermés dans une autre châsse dorée et ciselée qui pesait soixante-quinze marcs d'argent et coûtait 3.750 livres.

Non moins somptueuse, mais conservant toujours un caractère exclusivement religieux, fut la fête organisée pour le baptême des cloches nouvellement refondues. La première, nommée Marie, avait pour parrain M. le Président de Bellièvre et pour marraine madame Motte, femme du procureur général (voilà une cloche prédestinée à sonner l'heure de la justice!); les autres, Ysabel et Louise, eurent des parrains et marraines plus modestes.

Mais qu'est cela auprès de la cérémonie si naïvement touchante à laquelle donna lieu la remise au couvent de Longchamps d'une relique bien précieuse, puisqu'il ne s'agissait plus d'un lambeau de vêtement porté par quelque saint ou d'un éclat d'os provenant de quelque martyr, mais du corps entier de saint Alexandre! Cette relique arriva au couvent dans le courant de septembre 1662. On la

déposa dans une armoire du trésor où elle resta un an. « L'abbesse ayant demandé au Père Faucemberge de qui il la tenait, celui-ci expliqua que le Pape lui avait permis de choisir dans la trentaine de corps de martyrs récemment retrouvés à Rome, celui qu'il voudrait, et qu'il avait lui-même retiré du caveau le corps de saint Alexandre avec une fiole de nacre de perle contenant de son sang et une petite lampe de terre. Le tout avait été mis dans un cercueil de bois aromatisé qui fut ensuite recouvert d'une châsse fort riche[1]. »

Nous avons vu que les intronisations d'abbesses fournissaient aussi prétexte à des cérémonies religieuses imposantes. Il en était pareillement des vêtures qui empruntaient un éclat spécial à la situation des familles de la jeune novice. Plus de six cents personnes assistent à la prise de voile de mademoiselle de Chartres à Chelles. L'église parée de fleurs, inondée de lumières, resplendit encore de toute la richesse des parures arborées par les dames de la cour, des feux des diamants, des broderies, des chamarrures. Le cardinal de

1. Arch. nat., LL. 1604.

Noailles officie [1]. S'agit-il d'une humble fille qui vient se consacrer à Dieu ou d'une princesse que la cour accompagne et dont elle salue la hautaine fantaisie? En vérité, on ne sait plus.

1. On raconte qu'une jeune fille, éblouie par la majesté d'une fête religieuse à laquelle prenaient part une grande quantité d'évêques, s'écria : « N'est-ce point là le paradis ? — Eh non, lui répondit quelqu'un, il n'y aurait pas tant d'évêques! » Ce mot qu'on a prêté à une assistante de la cérémonie de Chelles, est en réalité une réédition d'un mot de madame de Sévigné.

## VI

L'éducation des jeunes filles. — Ce qu'elle était. — Les devoirs du ménage. — Pourquoi on mettait les enfants de si bonne heure au couvent. — Prix des pensions. — Les filles de Louis XV à Fontevrault. — Régimes d'exception. — Pensionnaires libres. — Mode de se réfugier dans les couvents. — L'Abbaye-au-Bois; — Bellechasse, et leurs hôtes. — Un bureau d'esprit chez les religieuses. — Marie d'Este à Chaillot. — Madame du Deffand à Saint-Joseph. — Son installation. — Le mobilier « bouton d'or. » — Madame de Montespan. — Un Stuart caché à Saint-Joseph. — Un mobilier de petite-maîtresse. — Prix de divers logements dans les abbayes. — Inconvénients de la présence de personnes étrangères dans les monastères. — Le vent de frivolité souffle dans les cloîtres. — La diminution de l'esprit religieux. — Le Révolution le ranime. — Il faut que les portes des couvents soient fermées.

Au nombre des ressources que les abbayes avaient cherché à se créer, figuraient, on ne l'a pas oublié, l'éducation des jeunes filles et la retraite offerte aux femmes de la société.

Je dirai ici quelques mots des unes et des autres.

Qu'on se rassure ; je ne tenterai pas une histoire de l'éducation des filles aux siècles passés. Cette histoire a été faite et, sans doute, de façon définitive par des écrivains spécialisés en la matière. L'éminent académicien qu'est M. le marquis de Ségur, au cours d'une conférence publiée plus tard avec d'autres études savoureuses [1], a su, en des pages pleines d'érudition, avec un sens très fin et une grande indépendance d'esprit, résumer la question beaucoup mieux que je ne saurais le faire moi-même. Je me garde donc de vouloir dresser le bilan de l'éducation féminine au XVII^e et au XVIII^e siècle, non plus que de rechercher si elle répondait exactement aux besoins du temps et pas davantage de signaler

1. Marquis de Ségur : *Esquisses et Récits.*

les modifications successives que lui imposa la mode. La part faite à l'instruction proprement dite était minime. Un peu d'histoire, « dont les faits sont rapportés sèchement et sans détails », un peu de géographie rudimentaire, la mythologie, le style, des éléments de calcul ; c'est à peu près tout. Une assez large place est accordée à la théologie, au moins jusqu'au XVIIIe siècle, où on la remplace par des lectures « les plus disparates et les notions les plus confuses sur tous les sujets à la fois ». En revanche, et ceci est appréciable, l'on s'efforce d'inculquer aux jeunes filles le goût et l'habitude des devoirs du ménage. Elles sont astreintes aux plus humbles besognes. « C'est ainsi, dit M. de Ségur, qu'on voit à l'Abbaye-au-Bois, mesdemoiselles de Montbarrey et de la Roche-Aymont préparer le linge de la maison, mesdemoiselles de Beaumont et d'Armaillé préposées aux comptes, mademoiselle de Barbentane à la surveillance de la porte, mademoiselle de Vogüé à la cuisine, mesdemoiselles d'Uzès et de Boulainvilliers au balayage, mesdemoiselles de Rohan, de Galard, d'Harcourt, à l'allumage et à l'entretien des lampes. De ces labeurs modestes, les élèves

passaient sans transition aux arts d'agrément, dessin, musique, chant et danse, vers lesquels il est permis de supposer qu'elles se sentaient plus attirées que vers le nettoyage des lampes. »

L'usage de confier les jeunes filles aux couvents, depuis l'âge le plus tendre jusqu'à l'heure de la majorité, provenait pour une part de ce que, jusqu'au XVIII^e siècle, beaucoup des filles étaient vouées au cloître. N'est-il pas préférable, pensait-on, que des jeunes personnes destinées à prendre le voile, soient dès l'enfance accoutumées à la discipline des monastères, et quelle nécessité y a-t-il à leur faire connaître une société dont elles resteront à l'écart? Le goût du monde ne risque-t-il pas de leur venir, au cours de ces années qui s'écouleront entre la fin de leur éducation et leur noviciat? Quand, au XVIII^e siècle, on s'avisera que l'habit religieux ne pouvait être imposé aux jeunes filles et que d'ailleurs, celles-ci commencèrent à trouver fort mauvais qu'on les en revêtit contre leur gré, sans avoir au moins essayé de les marier, la mode persista de les mettre de bonne heure entre les mains des religieuses, à sept ou huit ans d'ordi-

naire [1], c'est-à-dire vers l'époque de leur première communion et de les y laisser presque jusqu'au moment du mariage. Mais il est juste d'ajouter que les mariages étant fort précoces, la durée de l'internat se trouvait ainsi, dans la plupart des cas, très abrégée.

Les pensions étaient minimes, allant de 300 à 600 livres par an. Ce dernier chiffre paraît avoir été un maximum. C'est le prix que l'on paie à l'Abbaye-au-Bois, un des couvents les mieux fréquentés de Paris [2]. L'abbaye de Panthémont, et sans doute ce couvent n'était-il pas le seul, avait deux sortes de pensionnaires. Les classes ou petite pension coûtaient 500 livres et le couvent fournissait les femmes de chambre. Mais il fallait apporter les meubles, lit, table. Le linge de table et de toilette, les draps. Les maîtres d'agrément se payaient à part.

« Il y a une autre sorte de pensionnaires, dont les pensions sont plus fortes, à cause du logement qui est plus grand et de la nourriture de la femme de chambre que la demoiselle doit

1. Mademoiselle de Montpensier, fille du Régent, fut mise au couvent de Chelles à l'âge de deux ans.

2. Arch. nat., H. 3240. Elle va à 800 livres par an aux Dames anglaises et au Saint-Sacrement, mais « sans bois ni chandelle. »

amener avec elle. Le prix est arbitraire et à la volonté de l'abbesse.[1]»

Il est vraisemblable que les demoiselles de très haut rang, les princesses du sang devaient jouir d'un de ces arrangements spéciaux, plus confortables encore, et que la pension s'en ressentait dans de notables proportions. Je vois notamment qu'il est versé à l'abbaye de Beaumont-les-Tours, pour solde d'une demi-année de la pension de mademoiselle de Vermandois (1720), la somme de 1.270 livres. J'ignore ce que Mesdemoiselles de France, filles de Louis XV, payaient à Fontevrault. On sait que Mesdames Quatre, Cinq, Six, et Sept, comme on les désignait, y furent élévées. « Elles sont parties le 16 de ce mois, écrit en juin 1738 le commissaire Dubuisson au marquis de Caumont ; elles avaient avec elles un bagage immense. Les femmes qui ont demandé à rester auprès d'elles y resteront. Un maître queux sera maître d'hôtel perpétuel des princesses là-bas. Ce sera lui qui fera toute les dépenses dont il sera cru et remboursé sur son mémoire certifié. On lui donne trente mille francs pour com-

1. Lettre inédite, sans signature, adressée au comte de Tournon, hôtel Languedoc à Paris, 1779. (Arch. du Vergier.)

mencer ses fournitures, et, si son emploi dure, il y a gros à parier que les enfants de ce maître queux pourront être maîtres de requêtes[1]. »

Quoi qu'il en soit, ces régimes constituaient des régimes d'exception sur lesquels ne pouvaient compter de façon certaine les abbayes, et il est trop clair que les pensionnaires ordinaires ne devaient pas leur procurer de bien importants bénéfices[2].

Plus considérables étaient les ressources fournies par les appartements que les abbayes louaient aux dames de la société. Déjà répandu au temps de Louis XIV, l'usage pour les femmes du monde, qu'elles fussent veuves ou séparées de leur mari, même momentanément, de venir s'abriter derrière les murs d'un couvent, était devenu excessivement fréquent au XVIIIe siècle. Quelques-unes de ces dames, âgées ou déta-

1. *Lettre du Commissaire Dubuisson au marquis de Seytres-Caumont.*

2. On admettait parfois d'étranges élèves En 1678 le couvent de Saint-Pardoue reçoit une demoiselle de Camp qui ne tarde pas à y accoucher d'une fille, et les religieuses, un peu surprises d'abord sans doute, se montrent si tolérantes qu'elles permettent à une autre élève d'être la marraine de l'enfant. (*Recherches sur le monastère et le bourg de Saint-Pardoux*, op. cit.)

chées du siècle, s'y retiraient dans une pensée de recueillement et de retraite spirituelle, y louaient un petit logement dans lequel elles vivaient à fort peu près de la même vie que celle des religieuses, suivant les offices, participant aux prières, parfois même partageant les repas de la communauté.

Les autres, beaucoup plus nombreuses, venaient au couvent, guidées par un certain souci de dignité, de *décorum*, et pour sauvegarder les apparences, en confiant à une maison respectée le soin d'abriter leur jeunesse, leur abandon, leur beauté, à moins que ce ne fût simplement et très prosaïquement par souci de commodité ou par motif d'économie. Plutôt que de prendre un appartement dans un hôtel particulier, on en louait un dans un couvent ou une abbaye, assez spacieux souvent pour qu'il fût loisible d'y héberger des amis ou des parents. Les locataires conservaient naturellement la plus parfaite indépendance. Madame du Deffand, locataire des Filles de Saint-Joseph, n'obéit évidemment qu'à des raisons matérielles et elle eût trouvé fort mauvais que sa liberté fût entravée le moins du monde. Elle avait même peu de rapports avec ses propriétaires et n'eût

pas souffert que les religieuses la vinssent relancer jusque dans son domaine.

Peu à peu, la mode, là encore, fit des siennes. Il était bien porté et de bon ton d'habiter dans une abbaye, et, tandis que les religieuses s'efforçaient d'attirer chez elles le plus grand nombre possible de pensionnaires, les femmes du monde désireuses d'habiter le couvent ne se souciaient pas de choisir au hasard. Il n'était pas indifférent d'entrer ici ou là, car il y avait des couvent *chics* et des couvents pas *chics*, comme on dirait aujourd'hui.

Celui de l'Abbaye-au-Bois fut toujours parmi les plus achalandés. Entrons. Nous y trouverons madame de Poissy, madame de Mérode, madame de Vintimille, madame de Ravignan. Si nous prolongions notre visite, nous y verrions, au XIXe siècle, madame Récamier, qui dans une retraite peu rigoureuse passait là les dernières annés de sa vie[1].

Bellechasse était aussi très recherché. La princesse de Beauffremont s'y installe confortablement aux côtés de mesdames de Mesgrigny, de Sabran, de Tingry, de Saluces, d'Autichamp. Lors d'un vilain procès qu'elle soutient contre

1. Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris.*

Richelieu, madame de Saint-Vincent se réfugie là, comme si cette demeure austère devait aux yeux du monde redonner quelque lustre à sa vertu fort décolorée. Madame de Genlis y habite, durant un certain temps, un petit pavillon très coquet où elle fait venir ses élèves, les princes et princesses d'Orléans, sans avouer, bien entendu, qu'elle a parfois recours aux religieuses pour parfaire leur instruction[1].

Toutes ces dames mènent une existence mondaine, reçoivent, vont à la cour, et ce n'est pas un des côtés les moins piquants de ce XVIIIe siècle, si fertile en contrastes, que de voir, par exemple, madame Doublet de Persan tenir bureau d'esprit — et d'impiété — sous l'égide des bonnes sœurs de Saint-Thomas[2] !

1. Arch. nat., S. 4406.

2. Quel genre de pensionnaires n'accueillaient pas les couvents ! Une Fille du Calvaire de la rue de Vaugirard, une certaine demoiselle Charmer, « fille de condition, native de Turin, » s'installe un beau jour, moyennant pension de 2 000 livres. Elle s'attire les bonnes grâces des religieuses et, sa réputation franchissant les murs du cloître, des personnes distinguées, la princesse de Carignan notamment, demandent à faire sa connaissance. Or, cette édifiante personne était une fille Cenai ou Roux, qui voulait jouer aux femmes d'honneur et de qualité. » (Rapports de police, cités par Camille Piton : *Paris sous Louis XV*.)

Combien différente la conduite de Marie d'Este, veuve de Jacques II, roi d'Angleterre ? Elle s'était retirée, vers 1688, dans le couvent de la visitation de Chaillot, sans se préoccuper de savoir si ce monastère était à la mode ou non et son existence, toute de piété, de prière et de méditation, faisait l'admiration des religieuses, qui n'étaient pas éloignées de la tenir pour une sainte. Elle payait trois mille livres par an de pension. Mais cette pension était souvent en retard. En 1712, la pauvre reine n'avait encore versé que dix-neuf mille livres et en devait cinquante mille, lesquelles cinquante mille livres elle s'engage par testament à payer aussitôt le rétablissement du roi son fils en Angleterre. Les tentatives malheureuses du « chevalier de Saint-Georges » pour reconquérir le trône de ses pères disent assez que les religieuses de Chaillot ne virent jamais un sol de la somme qui leur était due... Le prétendant écrivant à l'abbesse, en 1725, à l'occasion de la mort de l'ancienne supérieure madame le Vayer, se plaint du malheur des temps et du triste état où il se trouve réduit [1].

1. Arch. nat., K. 1503.

Sainte-Périne de Chaillot offrait, vers la même époque, un asile modeste aux femmes peu favorisées de la fortune ou à celles qui désiraient s'écarter tout à fait du monde. A la fin du XVIII^e siècle, plusieurs religieuses qui avaient abandonné leur couvent pour raison de santé ou autre étaient venues s'y installer. Nous y voyons une dame de Momelas (probablement Montmelas) religieuse Ursuline de Mâcon, madame Rosalie de Barbarin, religieuse à l'abbaye royale de Poissy, madame Gabrielle de Durefort (*sic*), chanoinesse de Neuville, et aussi, la femme d'un capitaine de vaisseau, madame de Jouenne. Ces dames avaient chacune leur femme de chambre et leur loyer ne dépassait pas 300 livres[1].

Beaucoup moins sévère, on le sait, fut la retraite que madame du Deffand s'était choisie au couvent de Saint-Joseph. La piété n'était pas son fort et je doute qu'elle ait souvent pénétré dans la tribune de l'église avec laquelle pourtant son appartement communiquait directement. Si elle avait élu domicile dans ce monastère, c'est qu'elle avait essayé de vivre

1. Arch nat., T. 1602.

à Montrouge avec son frère l'abbé de Vichy, qu'elle était lasse de cette cohabitation et que, avide d'indépendance absolue, ses ressources peu considérables ne lui permettaient guère de la chercher ailleurs. La bonne dame qui avait cessé d'être galante (à sa liaison avec Hénault près) et qui se montrait fort « regardante » sur le chapitre de l'argent, trouvait agréable de se loger à des prix raisonnables et dans des conditions à la fois décentes et pratiques.

Suivons un instant l'aimable marquise. Elle nous donnera elle-même sur son logement des détails qui nous permettront de juger ce que pouvaient être des installations de ce genre,

L'appartement où elle succédait à l'évêque de Fréjus, situé au fond de la cour extérieure du couvent de Saint-Joseph, comprend deux petites antichambres, un office, un grand salon qui a vue sur le jardin, un cabinet avec une garde-robe, de laquelle un escalier de menuiserie conduit à l'entresol. Tel quel, il lui plaît, « bien qu'il y ait plusieurs incommodités auxquelles on ne peut rémédier ». Son bail est fait moyennant huit cents livres de loyer annuel. Quand elle prendra mademoiselle de Lespinasse avec elle, elle louera un petit appartement sé-

paré donnant sur la même cour, et composé d'une grande chambre au premier étage, d'un salon et de deux chambres de domestiques, le tout pour 500 livres de plus.

C'est là que dès 1746, elle espère entrer; mais elle avait compté sans les maçons et menuisiers qui n'en finissent pas de remettre l'appartement à neuf, tant et si bien qu'elle ne peut s'y installer qu'en octobre 1747. Depuis longtemps, elle avait chargé sa sœur, la marquise d'Aulan, de faire tisser à Avignon l'étoffe pour ses meubles, cette fameuse étoffe de moire « bouton d'or ornée de nœuds couleur de feu » dont parlent tous ses amis. La pauvre madame d'Aulan se voit, pendant deux ans, accablée de demandes, de plaintes, de réclamations au sujet de cette maudite étoffe[1]. « J'ay reçu, ma chère sœur, lui écrit madame du Deffand, le taffetas jaune et je compte recevoir demain les vingt-cinq aulnes de serge; grâce à vos soins, mon meuble sera bientôt fini. » « Vous ne me répondez pas, écrit-elle

1. Afin de ne pas multiplier les références inutiles, j'indique ici, une fois pour toutes, que tout ce passage est tiré de la correspondance inédite de madame du Deffand à sa sœur madame d'Aulan, de 1746 à 1750.

quelques jours plus tard, d'un ton déjà plus aigrelet, sur les trente aulnes d'étoffe que je vous ai prié de faire faire. Comme c'est pour la continuation de mon meuble, il est important que la couleur soit la même. » Et comme cela ne va pas toujours à son gré, la soie étant tantôt trop foncée, tantôt trop brillante, elle se fâche, devient hargneuse, se désespère. Et puis, elle a des inquiétudes. La tapisserie n'est point de si bon goût, en sorte « qu'il ne faut pas que l'étoffe des meubles soit trop belle de peur qu'elle n'enlaidisse encore plus la tapisserie. » Outre cette étoffe destinée aux chaises et fauteuils, il faut encore du taffetas rose et du taffetas blanc. Cela n'en finit pas. Sans compter celles que M. le marquis de Ségur a publiées, j'ai sous les yeux plus de cinquante lettres inédites, dans lesquelles madame du Deffand revient inlassablement sur cet objet qui lui tient si fort à cœur.

On n'a pas le détail exact de son mobilier. Son testament fait mention de quelques meubles et bibelots qu'elle lègue à des amis, la garniture de cheminée de sa chambre à coucher, une table à thé avec porcelaine et bouillotte, une lampe d'argent, une petite armoire en bois

d'acajou garnie d'ornements en cuivre doré qu'elle laisse à la vicomtesse de Camby, une table garnie de marbre et bordée de cuivre doré (sa table à ouvrage). Citons encore les girandoles de cristal qui lui venaient de Pont-de-Veyle et des livres, beaucoup de livres, puisqu'elle en donne cinq cents au prince de Beauvau « à choisir dans sa bibliothèque ». Et comment oublier le « tonneau », l'illustre fauteuil où elle avait coutume de s'asseoir et autour duquel vint « causer » tout ce que Paris, la France, l'Europe comptait de gens intelligents, spirituels et lettrés.

Ce couvent de Saint-Joseph avait eu d'ailleurs des hôtes de marque. Madame de Montespan y avait fait des retraites pieuses dont les intervalles étaient moins édifiants. C'est là encore qu'habita cette charmante princesse de Talmont qui offrait, la nuit, au prétendant Stuart, l'hospitalité que, dans le même couvent, madame de Vassé lui assurait durant la journée[1].

Pour 1.610 livres, madame de Nicolaï a un grand et bel appartement à l'abbaye de Port-

1. *Correspondance de madame du Deffand*, édit. Lescure. Préface.

Royal des Champs; six pièces dont un salon, une salle à manger, non compris les chambres de domestiques et les dépendances. La chambre à coucher entièrement tendue de « grosse soie verte à fleurs », des meubles fort élégants, partout une recherche de haut goût. Il y a un cabinet dans lequel se tient d'ordinaire la maîtresse de céans, dont la description rappellerait celle du boudoir de quelque « folie ». Ce ne sont que tables en bois de rose, consoles aux cuivres délicatement ouvragés, glaces, trumeaux galants, sans parler d'une petite fontaine de marbre « du plus joli effet[1] ».

De ces appartements loués dans les couvents, même à Port-Royal, abbaye pourtant des plus fréquentées par la meilleure société, il y en a pour toutes les bourses. Si madame de Perthuis paie le sien 960 livres, la duchesse de Beauvilliers se contente d'un logement de 290 livres: madame de Villemagne paie 500 livres; madame Dugard, 400 seulement; encore cette dernière a-t-elle une gouvernante qui ne la quitte pas[2].

A Panthémont, il est loisible à une femme

1. Arch. nat., T. 1602.
2. Arch. nat., *Id.*

de se loger très décemment pour 200 livres, comme madame de Permanye. Mais les loyers paraissent plutôt avoir varié entre 7 et 800 livres pour l'ordinaire. Ce sont les prix qu'atteignent les appartements occupés par la comtesse de Boisse, mesdames d'Andresal, de Sérières, etc[1].

Sans vouloir rejeter sur les dames pensionnaires la responsabilité des inconséquences dont certains couvents étaient parfois le théâtre, il est légitime de penser que leur présence n'était pas faite pour accroître la sérénité ni le recueillement de ces cloîtres où l'air du monde soufflait déjà trop aisément. Encore que la plupart de ces pensionnaires fussent des personnes d'âge, qu'elles menassent une vie fort honnête et que la malignité publique n'ait pas eu grand'chose à leur reprocher, leur présence seule suffisait pour attirer dans l'abbaye un mouvement de visiteurs et de visiteuses assez propre à jeter le désarroi dans le troupeau des nonnes et à troubler l'esprit de celles dont la vocation était mal assurée. Derrière ces gentilshommes et ces femmes de la

1. Arch, nat., LL. 1607.

société, fort libres dans leurs propos comme dans leurs manières, plus soucieux d'élégance et de raffinement que de correction et de grâce que de raison, ne pénétrait-il pas quelque chose de la frivolité qui s'attachait à leurs basques ou à leurs paniers? Derrière ces artistes, ces gens de lettres, ces philosophes, ces encyclopédistes qui parlaient trop haut et trop fort pour qu'il fût possible de ne pas les entendre par delà les murs de la clôture, un peu de leur scepticisme, de leurs théories suspectes ou de leur franche incrédulité ne risquait-il pas de filtrer petit à petit au travers de cloisons dont l'étanchéité ne devait pas être de nature à empêcher d'écouter des oreilles attentives?

De toute façon, le couvent, l'abbaye, perdaient à ce commerce leur caractère nettement religieux. Ils se mondanisaient; partant ils se diminuaient. La Révolution, là comme ailleurs encore, en accomplissant sa terrible et abominable besogne, va, bien contre son gré, balayer l'ivraie qui pousse dru dans les cloîtres de femmes. Elle ramènera beaucoup de brebis qui s'égaraient de la route droite et dont le cœur chancelant hésitait maintenant au carrefour de

la vie. De quelques-unes de ces religieuses, ainsi surprises en pleine crise morale, elle fera des défroquées et des renégates; d'un grand nombre, d'humbles martyres; des autres, de toutes les autres, de vraies religieuses qui, ayant senti passer sur leurs têtes l'effroyable orage, d'une âme désormais affermie, se rejetteront avec confiance et sans plus regarder autour d'elles, dans le sein de l'époux qu'elles s'étaient choisi. Ainsi montrèrent-elles aux filles pieuses qui devaient leur succéder dans les cloîtres et qui ont si parfaitement et si dignement profité de la leçon, que rien n'est pernicieux pour les couvents comme de les laisser envahir par les bruits du monde et que, pour eux du moins, le proverbe n'est point vrai qui dit « une porte doit être ouverte ou fermée ». Le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles ont démontré que les portes des couvents doivent être fermées — et les fenêtres aussi...

# LES
# MAITRESSES DE MAISON

Grâce au ciel et quelque fût l'embarras que l'on éprouvait à établir les filles de la noblesse, toutes ne prenaient point le chemin du cloître non plus que du chapitre noble. Celles-ci n'étaient au contraire que l'exception. La plupart s'engageaient de bonne heure dans une autre voie plus conforme sans doute aux lois de la nature, ce qui n'entend pas qu'elle fût toujours agréable, facile et douce à suivre : celle du mariage.

Comment ces jeunes filles devenues des femmes comprenaient leur rôle de mères de famille ; comment elles envisageaient les multiples devoirs de leur charge ; comment surtout

elles remplissaient la tâche de « maîtresse de maison » qui impliquait alors des occupations si variées, si précises, à la fois si nobles et si *terre à terre*, voilà ce que je voudrais indiquer, me rapportant de préférence, pour tracer cette esquisse, à des documents inédits, à des lettres d'où s'échappe encore, me semble-t-il, un peu de vie palpitante.

Ces maîtresses de maison, nous les verrons aux prises avec les difficultés de leur état, mais aussi dans la paix de leur existence laborieuse et simple, ici comme là, toujours vaillantes, toujours fortes, égales à elles-mêmes, accomplissant avec bonhomie et bonne humeur une besogne parfois lourde, souvent ingrate ; sans répugnance pour les ouvrages vulgaires et sans révolte contre un sort plus riche en obligations sévères qu'en plaisirs ; modestes et pourtant singulièrement jalouses de leurs droits ; compagnes dévouées du mari que les parents leur ont choisi, partageant sa vie sans défaillances, collaborant étroitement avec lui dans la haute mission de soutenir ou de relever la maison, de maintenir ou d'accroître la fortune, de sauvegarder l'honneur, la vitalité, la situation de la famille.

Allons un peu chez nos aïeules. Quand même nous ne serions pas disposés à imiter toute leur sagesse ni à partager toutes leurs idées, au moins pourrons-nous trouver auprès d'elles de bons et fortifiants exemples.

# I

Comment madame de Genlis jugeait les maîtresses de maison de l'ancien régime. — Opinion de Mercier. — Différence entre l'éducation des jeunes filles, jadis et de nos jours. — Celle qu'elles recevaient avant la Révolution était conforme à l'idée qu'on se faisait alors du rôle social que la femme était appelée à jouer. — La jeune fille était préparée à conduire une maison. — Les femmes tiennent les comptes. — Elles sont les collaboratrices de leur mari dans l'administration générale de la fortune. — Quelques exemples de femmes entendues en affaires. — La marquise de Tournon; madame de Faÿ; madame de Sévigné; madame de Longevialle. — Les femmes au Moyen âge. — Comment on les récompensait. — Encore quelques maîtresses femmes du XVIII^e siècle : la duchesse d'Uzès; madame de la Valette. — Une boutade de Guillaume Budé. — Le maréchal du Plessis entend rester maître chez lui.

Avant de voir de près comment nos grand'-mères entendaient leurs devoirs de maîtresses de maison, écoutons ce que nous disent d'elles deux écrivains d'un genre bien différent : madame de Genlis et Mercier.

Sur la fin de sa vie, et un peu revenue de Rousseau et de la *Rousseauterie*, l'ancienne gouvernante des princes d'Orléans s'avisa de publier sur les choses de l'ancien régime des notes où elle fait preuve d'un bon sens dont il est fâcheux pour sa mémoire qu'elle n'ait pas paru jouir dans sa jeunesse. « Voici, dit-elle, en quoi consiste cette espèce de mérite indispensable à toutes les femmes à la tête d'un petit ménage ou d'une grande maison ; car, lorsqu'on ne conduit pas soi-même une maison, il faut savoir diriger ceux qu'on charge de ce soin. Une bonne ménagère doit donc connaître le prix des choses, surtout des comestibles ; celui des meubles de première nécessité ; celui du linge et des raccommodages, du blanchissage et de la lessive, dans la maison et au dehors. Elle doit avoir un livre de comptes bien tenu et compter régulièrement tous les matins et

non tous les soirs, parce qu'il ne faut pas empêcher le cuisinier ou le maître d'hôtel de se coucher de bonne heure. Je puis assurer qu'avant la Révolution, les femmes les plus riches et toutes les dames de la cour comptaient fort régulièrement tous les matins avec leur maître d'hôtel et qu'en général, elles réglaient parfaitement bien la dépense de leur maison[1]. »

Pour le monde de la cour, où le désordre était passé à l'état aigu, je crois qu'il y aurait lieu de faire quelques restrictions et que madame de Genlis exagère un peu; mais elle est tout à fait dans le vrai s'il s'agit de la bourgeoisie, de la petite noblesse et même d'un très grand nombre de familles appartenant à la haute aristocratie de province.

Mercier, dès 1771, donnait une note un peu moins optimiste. « Nos grand'mères, lisons-nous dans son *Tableau de Paris*, n'étaient pas si bien vêtues que nos femmes, mais elles apercevaient d'un coup d'œil tout ce qui pouvait intéresser le bien-être de la famille. Elles n'étaient pas aussi répandues; on ne les voyait pas incessamment hors de leurs maisons; con-

1. Comtesse de Genlis : *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la cour.*

tentes d'une royauté domestique, elles regardaient comme très importantes toutes les parties de cette administration. Telle était la source de leurs plaisirs et le fondement de leur gloire. » Que dirait-il aujourd'hui, où les femmes ne rêvent de rien de moins que d'administrer le pays! « Les détails de la table, ajoutait Mercier, ceux du logement, de l'entretien, exerçaient leurs facultés; l'économie soutenait les maisons les plus opulentes qui s'écroulent maintenant. Leurs filles, formées de bonne heure, concouraient à faire régner dans les maisons les charmes paisibles et doux de la vie privée. Que nous sommes loin de ces devoirs si simples, si attachants! [1]. » Ce bonhomme Mercier parlait d'or. Je ne sais si on l'écoutait de son temps. Il aurait peu de chances d'être entendu de nos jours. Nous sommes encore beaucoup plus loin du tableau enchanteur qu'il nous trace de la vie de famille, et les femmes ne paraissent pas près de revenir aux conseils qu'il donnait. Les détails de la table, de l'entretien... Fi donc! Ces dames n'ont-elles pas mieux à faire et pour qui les prenez-vous?

1. Mercier, *Tableau de Paris*, p. 65.

On constate par les lignes de Mercier (et il serait aisé d'en fournir d'autres preuves) que, dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, les vieux usages commençaient à perdre de leur force et que l'on entrait dans cette voie du progrès où, las de marcher, nous courons maintenant, sans doute avec l'espoir d'atteindre plus vite au bonheur universel.

C'est que l'éducation, sans être orientée dans le sens où elle l'est présentement, s'éloignait déjà de la théorie tenue jusque-là pour bonne. Je conviens volontiers que cette éducation était assez sommaire en ce qui regardait l'instruction proprement dite et je me garderais de regretter un temps où l'on pensait avoir assez fait pour l'enseignement des jeunes filles, quand une fois on leur avait inculqué des principes d'écriture, de calcul, d'histoire et qu'on leur avait appris, d'ordinaire très mal, l'orthographe. Il ne se pouvait rien de plus impertinent qu'une telle façon de laisser en friche l'intelligence de jeunes filles, que l'on condamnait ainsi à n'être que des épouses, des mères de famille — et des maîtresses de maison.

On pourrait se demander si nous ne versons

pas dans un excès contraire en donnant à l'instruction féminine une extension qui, de prime abord, paraît peu conforme au rôle social de la femme, et si, en faisant tant de bachelières, de doctoresses et de licenciées, ce n'est pas au détriment de la famille, de la race, du pays, peut-être de la femme elle-même.

Il n'importe d'ailleurs, puisque aussi bien je n'entends nullement discuter ici ce grave problème. Toujours est-il que l'on ne songeait pas alors, fût-ce à la fin du XVIII^e siècle, à préparer les jeunes personnes du sexe faible à d'autre mission qu'à celles auxquelles la nature semble les avoir destinées. On ne voulait pas faire d'elles des savantes, mais de bonnes ménagères. Si triviales que nous semblent ces conceptions, elles étaient celles de l'époque. Quand une jeune fille avait son petit bagage d'instruction réglementaire, que, de plus, elle était versée dans les arts d'agrément, on ne lui demandait plus que de savoir mener, tenir et faire prospérer une maison. La femme souffrait-elle de cette infériorité intellectuelle, pour parler jargon? On me permettra de croire que non et j'imagine que les hommes n'en souffraient pas davantage. Pourquoi d'ailleurs envi-

sager la question avec partialité? De ce que les femmes d'autrefois étaient plus aptes à gouverner leur intérieur et daignaient s'abaisser à des besognes ménagères, faut-il donc penser qu'elles étaient incapables de s'intéresser aux choses de l'esprit? Tout ce que nous savons des siècles écoulés démontre le contraire. Les femmes du temps passé, tout aussi bien et mieux que celles d'aujourd'hui, goûtaient les plaisirs de l'intelligence et en prenaient leur part. Elles y apportaient moins de façons, voilà tout. Qui de nous, ayant franchi l'âge mûr, n'a connu quelque vieille douairière, élevée encore selon les traditions d'autrefois? Sans doute eussent-elles été dans l'impossibilité de plaider au Palais, ni d'ouvrir scientifiquement des estomacs ou des ventres; sans doute, ne couraient-elles pas les feuilles et les gazetiers en vue d'obtenir la consécration bruyante de leurs talents littéraires. Cela ne les empêchait pas d'avoir un joli brin de plume à leur service, de trousser des lettres comme bien peu de nos femmes modernes seraient susceptibles d'en écrire, et, bien qu'elles fissent leurs confitures, de causer avec autant de grâce que d'esprit.

Mais, pour savoir faire les confitures, il est nécessaire d'avoir appris. J'ai déjà parlé des besognes matérielles auxquelles on soumettait, dans les couvents, les mains délicates des élèves les plus aristocratiques. Dès que les jeunes filles avaient passé de la classe blanche dans les classes supérieures, désignées par des rubans bleus ou rouges, elles étaient chargées à tour de rôle, de différents services du couvent : sacristie, apothicairerie, lingerie, cuisine, réfectoire, dortoir, raccommodaient les chasubles, veillaient au balayage, mettaient le couvert, et, lorsqu'elles sortaient de représentations théâtrales où elles avaient figuré avec des robes couvertes de diamants, préparaient des tisanes et des cataplasmes à l'infirmerie[1]. Évidemment, on ne forme pas ainsi de futures Nietzschéennes! Du moins, formait-on de futures maîtresses de maison. Et tel était le but poursuivi. Il était modeste, mais sage.

Ainsi élevées, ces jeunes filles devenaient parfaitement aptes à conduire leur barque et à diriger une maison jusque dans ses détails, mesquins en apparence. Ayant appris à obéir,

1. A. Babeau, *Paris en 1789*.

elles savaient commander. Et d'abord, c'est la femme qui, d'ordinaire tient les comptes. « Sur le même livre (car on économisait le papier à cette époque) où le mari note ses impressions, où le magistrat prépare ses mercuriales, où le hobereau minute ses lettres importantes, la femme, d'une orthographe généralement peu correcte, inscrit les dépenses[1]. »

Besogne courante. Si la femme d'autrefois se fût bornée à ce médiocre labeur, on pourrait justement prétendre qu'elle n'occupait dans la famille qu'une place inférieure. Mais il n'en va point ainsi. A aucune époque, je pense, la femme ne fut davantage la collaboratrice de son mari dans toutes les affaires qui concernent la bonne administration du bien familial. Elle a voix au chapitre, et voix prépondérante souvent. Bien mieux, c'est elle qui prend, dans la plupart des cas, les décisions, se charge de les faire exécuter. S'agit-il de l'achat d'une terre seigneuriale, opération difficultueuse, grosse de responsabilités, compliquée et délicate, on devrait croire que c'est

1. A. de Gallier, *Les Tournonnais dignes de mémoire.*

au chef de la famille qu'il appartient d'en discuter les clauses. Point. J'ai sous les yeux toute une correspondance échangée à l'occasion de l'achat de la terre seigneuriale de Claveyson, en Dauphiné, entre la comtesse de Tournon, femme de l'acquéreur, et la marquise de Saint-Vallier, femme du vendeur. Ce sont elles qui débattent non seulement les conditions de prix, mais toutes ces questions singulièrement ardues des droits seigneuriaux qui se greffent l'une sur l'autre, s'enchevêtrent à plaisir. Un tiers, le chevalier d'Urre, croyant ses droits particuliers lésés par les Saint-Vallier, intervient dans la discussion. A qui s'adresse-t-il? A M. de Tournon? Que non pas. A sa femme [1]. De même, lors d'un désaccord au sujet des péages de Serves, c'est encore avec elle que controverse le chevalier de Chastelard [2]. Ces faits ne sont pas exceptionnels. On en pourrait multiplier les exemples. Désirant son repos, Jean de Faÿ abandoune à sa femme, Jeanne de Mua, l'administration de la fortune com-

1. Correspondance entre la comtesse de Tournon, la marquise de Saint-Vallier et le chevalier d'Urre. (Arch. du Vergier.)

2. Lettres de M. du Chastelard. (Arch. du Vergier.)

mune[1]. Paul de Bonnot de Villevrain écrit à son oncle; le marquis de Rochegude : « Il paraît que ma mère, par son épargne et sa bonne administration, a remis de l'ordre dans la part qui lui revenait de feu ma grand'mère d'Acquéria. Elle a très considérablement augmenté son bien. Elle m'écrit dans le moment qu'elle donne tous ses soins à la circonstance de la récolte des grains et qu'elle fait surveiller les vers à soie[2]. » C'était aussi une maîtresse femme que cette comtesse de Faÿ qui refit toute la fortune de sa fille, fortune que son gendre, M. de Saint-Priest, s'empressa d'ailleurs de dissiper à nouveau[3].

On sait assez comment madame de Sévigné, veuve il est vrai, donnait son temps et ses peines à l'administration et à la restauration d'une fortune que son mari lui avait léguée en piteux état et qu'elle parvenait mal à défendre contre les sottises de son fils. « Je presse et dispose mes affaires sans y perdre un moment. J'ai une terre à affermer », écrit-elle en 1685.

1. E. Nicod : *La maison de Faÿ-Peyraud*, dans la *Revue du Vivarais*, sept. 1903.
2. H. de Longevialle, *La marquise de Villevrain*.
3. *La maison de Faÿ-Peyraud*, op. cit.

Avec quelle maternelle sollicitude elle surveille ses fermiers, ses champs, ses coupes de bois!

Un jour, elle dira gaiement : « Que faire aux Rochers à moins que l'on ne plante? » Hélas! elle a beau s'ingénier, son fils fait abattre plus d'arbres qu'elle n'en peut planter. A de certains moments, on la surprend toute découragée : « Je n'ai que de vilaines terres qui deviennent des pierres au lieu d'être du foin. » Mais rien ne réussit à l'arrêter dans son désir, dans sa volonté de reconstituer le bien de ses enfants ; tout au plus a-t-elle parfois un petit sentiment d'orgueil qui, pour revêtir une forme plaisante, n'en est pas moins sincère : « Vous croyez que mon fils est habile et qu'il sait se faire servir; il n'y entend rien du tout, Larmechin non plus, et moi, que vous méprisez tant, je suis l'Aigle et on ne juge rien sans avoir regardé la mine que je fais [1]. »

M. de Rochechinard va-t-il à Paris, sa femme reste au logis « pour avoir soin des affaires auxquelles elle s'entend beaucoup mieux que lui [2] ». Quelle femme de tête également, cette

1. *Lettres de madame de Sévigné.*

2. Madame de Franquières à madame Cholier, 18 juillet 1744. (Arch. de Cibeins.)

madame de Flagheac qui dirige si adroitement sa fortune et donne de si sages conseils à son gendre sur la conduite de la sienne[1]!

Je voudrais mettre encore sous les yeux du lecteur quelques pages de la correspondance d'une autre femme du XVIIIe siècle, de ce siècle qu'on regarde (et je m'accuse de l'avoir trop souvent jugé ainsi) comme le plus frivole et le plus désordonné. M. de Longevialle est aux armées. C'est madame de Longevialle qui s'occupe des propriétés et gère tous les biens. Elle ne manque pas de tenir son mari au courant de tout ce qu'elle fait, entre dans les plus minces circonstances, mettant ainsi l'époux retenu dans les camps à même de participer aux moindres incidents du foyer : « J'ai payé 135 livres pour la capitation et tous les domestiques... J'ai donné ordre ce soir pour acheter une paire de bœufs ; tout le reste va son train. Étienne (un fermier) a pris son parti et je lui ai fait son compte... Le dit (nom illisible) mon laquais, est un triste pistolet, mais attentif, sage, exact... La sécheresse désole

1. Correspondance de madame de Rostaing-Flagheac avec M. Christophe d'Apchier. (Arch. de Vaurenard.)

notre récolte; je ne sais comme tout tournera; je ne vends presque pas de blé et suis embarrassée où trouver de l'argent. »

A diverses reprises, madame de Longevialle revient sur les récoltes, s'excuse d'être arrivée en retard dans une de leurs propriétés, car elle en a plusieurs à gérer et à des distances assez grandes; elle s'inquiète des débiteurs, ne sait comment leur faire rendre gorge, les harcèle, mais, hésite toujours, en femme prudente, à les poursuivre devant la justice, car, dit-elle : « Il faut avancer beaucoup de frais qui ne rentrent jamais. » Avec une singulière énergie elle poursuit sa tâche, se multipliant pour être partout où sa présence est nécessaire. « Je suis toujours dans l'intention d'aller à Longevialle; de là, j'irai au Malzieu et resterai quelques jours à Chambaron pour faire emporter le blé qu'il y a, étant obligée de refaire le devant de la maison qui menace ruine. Le grenier de la Vacheresse est dans le cas d'être réparé, ainsi que la grange, et, dans aucun de ces endroits, je ne puis laisser de blé. J'ai projeté de le faire porter ici (à Aumont). » Suivent de nouveaux renseignements concernant les réparations à effectuer. Elle ne

perd rien de vue. Il n'est rien qui échappe à son regard avisé et vigilant.

Si préoccupée qu'elle puisse être de l'administration générale des biens, elle ne se laisse pas absorber, descend aux détails, remarque que l'argenterie de Longevialle n'est pas au complet, qu'il manque six couverts et des cuillères à café. Elle en écrit à son mari. Au surplus, ses loisirs elle les emploie à faire des bas pour ce mari et ses enfants. Sans doute est-elle demi-morte de fatigue et se plaint-elle de cette existence surmenée! Écoutons-la : « Pour moi, Dieu merci, je jouis d'une santé aussi bonne que celle d'un charretier ; à la vérité elle m'est très nécessaire (on le croit sans peine!). Vous n'ignorez pas que j'ai trois domaines sur les bras. On lève la récolte; le temps nous a fort contrariés, un jour entre autres. Je suis accompagnée de six Rouergues depuis dix-sept jours. Nous finîmes lundi et je n'en suis pas fachée. » Mais si elle paie de sa personne, elle est exigeante : « Je suis assez contente de mes domestiques qui ont travaillé comme des forçats dans les jours critiques[1]. »

1. Correspondance de madame de Longevialle, 1783-85. (Arch. de Vaurenard.)

M. de Longevialle peut être tranquille ; ses affaires sont en bonnes mains. Il le sait. Aussi écrit-il à sa compagne : « Je suis sans inquiétude sur la manutention ; je m'en rapporte à cet égard bien plus à toi qu'à moi-même[1]. »

De tout temps en France, les femmes avaient ainsi participé d'une manière effective à l'administration des propriétés et des terres. Elles vivaient beaucoup de la vie des champs. Les plus nobles ne craignaient point de seconder journellement leurs maris, et, au Moyen âge, ceux-ci témoignaient fréquemment leur reconnaissance en léguant à ces collaboratrices dévouées des biens particuliers. Ainsi voit-on Elzéar de Sabran, dans son testament de juillet 1313, donner à sa femme Delphine les troupeaux et animaux de toute espèce qui sont dans ses domaines, « en gratitude des services qu'elle lui a rendus dans la conduite de ses terres[2] ».

Nous aurons l'occasion tout à l'heure de suivre encore une femme de la haute société, la marquise de Villeneuve, dans l'accomplis-

1. M. de Longevialle à sa femme, 5 août 1785 (*id.*). Arch. de Vaurenard.

2. Ch. de Ribbe, *La société française à la fin du Moyen âge.*

sement de la tâche qu'elle s'était imposée de gérer elle même son patrimoine. Elle avait de qui tenir d'ailleurs. Sa mère, la comtesse de Simiane-Moncha, de Paris où elle habite, ne cesse de veiller sur ses propriétés du Midi, réclamant des précisions, discutant ses baux, suivant de près un procès qu'elle a contre un M. de Chabrillan, trouvant encore le moyen de s'occuper de celui que sa fille soutient contre un homme d'affaires.[1] Citerons-nous cette duchesse d'Uzès dont il existe de si curieuses lettres relatives à l'achat d'une terre? Quel avoué, quel avocat saurait, mieux qu'elle ne fait, jauger les revenus probables, les agréments et les inconvénients, apprécier la position du lieu, ses avantages, ses défauts, supputer les charges, exiger des sûretés? Qui réussirait mieux à obtenir des délais pour les paiements[2]? Voici encore une dame de Belmont qui, comme un homme, traite avec le marquis de Tournon de sérieuses affaires de billets à ordre, d'emprunts à ré-

1. Lettres de madame de Villeneuve et correspondance de M. de Roche, curé de Tournon. (Arch. du Vergier.)

2. Lettres de la duchesse d'Uzès au marquis de Tournon, 1767-68 (*id.*).

gler, de droits à sauvegarder sur l'héritage de sa sœur madame de Lestrange, qui a institué l'hopital d'Annonay son légataire universel[1]. Dans une famille du Lyonnais, je trouve un nouvel exemple de ces femmes si pleines de zèle, d'adresse, d'énergie dans le gouvernement de la fortune commune. Madame de la Valette préside elle-même à la coupe de ses bois. « Notre récolte, mande-t-elle à sa sœur, n'a pas été si bonne cette année; la taille étant beaucoup plus jeune; elle monte pourtant à douze mille livres; les années suivantes seront meilleures. » Elle fait bâtir une basse-cour « qui ne laisse pas de coûter, ayant pris un plan assez vaste[2] ». Mais cette basse-cour aura ses avantages. « Elle deviendra un coup d'œil pour le château et ôtera la domination du presbytère qui était fort ennuyeux. » Qu'il s'agisse de constructions ou de récoltes, madame de la Valette s'en fie beaucoup plus à elle même qu'à son mari : « Il est trop coulant, écrit-elle, trop généreux;

1. Madame de Belmont, née Baudiné, au marquis de Tournon, 6 mars 1788 (Arch. du Vergier).

2. Madame de la Valette à madame Cholier, 1784-85. (Arch. de Cibeins.)

il n'épluche pas les comptes ; il voit grand et ne regarde pas à la dépense ; il faut que je m'en occupe moi-même.[1] » Madame Cholier agit tout pareillement dans son petit royaume. C'est elle qui décide des fruits et des légumes qu'il convient d'envoyer à Lyon pour la vente[2]. Il est si accoutumé aux femmes du temps de mener la barque et de diriger tout ce qui concerne la maison, que cette boutade de Guillaume Budé ne nous surprend plus. Un jour que le feu avait pris chez lui, et qu'on avait couru l'en aviser, il répondit tranquillement : « Avertissez ma femme, vous savez bien que je ne mêle pas des affaires du ménage[3]. »

Bien peu nombreux étaient les maris qui, comme le maréchal du Plessis, disait à la maréchale un jour que celle-ci gourmandait un page : « Ma chère dame, mêlez-vous de dire votre chapelet et de prier Dieu pour moi et mes enfants, et du reste, j'en scay plus que vous ; laissez-moi conduire mes affaires[4]. »

1. Madame de la Valette à madame Cholier, 24 oct., 22 sept. 1784 et 12 août 1785.

2. Papiers Cholier. (Arch. de Cibeins.)

3. *Souvenirs d'anciennes familles*, op. cit.

4. Journal inédit de M. de Johanyn de Chantemerle, 1648-1712. (Arch. de Cibeins.)

## II

La mère de famille et ses enfants. — Les nourrices. — Les « victimes de Rousseau. » — La *miaulée*. — L'enfant à la maison. — Sévère éducation des garçons. — Régime aussi dur pour les filles. — Rapports entre parents et enfants. — Madame d'Oberkirch; Talleyrand; le marquis de Mirabeau. — Les soins de santé. — Exagérations répandues à ce sujet. — La mortalité infantile. — A quoi il faut l'attribuer. — Ignorance et insuffisance des médecins. — L'instruction était-elle négligée? — La mère dirige celle de ses filles. — Le lycée. — L'orthographe, peu en honneur. — Symptômes qui font prévoir que l'on commence à sentir la nécessité d'écrire sans fautes. — Sollicitude des mères pour leurs fils sortis de tutelle. — Anecdotes diverses à ce propos. — Le mariage des enfants est la grande préoccupation des mères de famille. — Les mariages de raison, seuls considérés comme sérieux, dans la société d'autrefois. — Longueur des négociations. — Oncles à héritage! — Détails dans lesquels on entre. — Robes

et trousseaux. — Les cérémonies de mariage à Paris et en province. — Les fêtes de Vogue. — D'Urfé, historiographe d'une noce au XVIe siècle. — Table ouverte pendant six mois.

Cette femme si ferrée sur la gestion des fortunes est-elle aussi soucieuse de ses enfants? Oui et non, selon qu'on l'entend. Il paraît certain que l'on se préoccupait relativement peu des enfants en bas âge. Une coutume déplorable voulait qu'ils fussent confiés aux soins d'une nourrice qui ne résidait pas dans la maison de famille. Un revirement s'était produit à la veille de la Révolution, et la mode était venue pour les jeunes mères de nourrir elles-mêmes. Fières de leurs fonctions maternelles, elles se faisaient apporter leur nourrisson au salon où, devant trente ou quarante personnes, elles allaitaient « cette pauvre victime de Rousseau, dira M. de Frénilly, ce petit martyr des idées nouvelles qui, au lieu de téter en bon air le sein d'une robuste paysanne, venait prendre dans un salon de fête le lait échauffé de sa sensible mère[1]. »

Jusque-là on était demeuré fidèle aux nour-

1. *Souvenirs du baron de Frénilly.*

rices qui, le plus souvent habitaient des villages éloignés. Les conditions dans lesquelles se faisaient ces voyages de marmots nouveau-nés étaient parfois navrantes. La police arrête un soir, sur la route d'Alençon, certain *meneur* d'enfants « qu'il avait entassés pêle-mêle dans sa charrette, au nombre de vingt-deux, avec les vingt-deux nourrices, sans compter deux voies de charbon de terre, quatre balles de cuir gras et autres denrées du même genre[1] ». D'autre part, toutes ces nourrices ne sont pas également consciencieuses, alors même qu'elles ne remplacent pas, comme celle dont parle madame de Genlis, leur lait insuffisant par la *miaulée*, affreux mélange de vin et d'eau épaissi de farine de seigle. Dans un temps où l'hygiène était si peu connue, il ne faudrait pas non plus s'attendre à la rencontrer chez ces paysannes ignorantes. A défaut de connaissances qui manquent encore trop aujourd'hui aux femmes du peuple, elles apportaient du moins, en général, dans leurs fonctions une bonne volonté, une honnêteté, une douceur, un dévouement à toute épreuve. Le grand air

1. Marquis de Ségur, *Esquisses et Récits*.

aidant, au bout de deux ou trois ans, elles ramenaient sous le toit maternel des enfants solides, pleins de « belle santé et les joues comme des pommes », écrira M. de Viviès, qui mit ses cinq enfants en nourrice à la campagne et payait, de ce chef, entre trois et quatre livres par mois pour chaque bambin[1].

Dès qu'il revient à la maison, l'enfant est assujetti à des règlements qui nous paraissent bien rigoureux. Si c'est un garçon, à peine sait-il marcher que son père le met à un rude apprentissage. Le cheval, les armes, ne sont point considérés comme des amusements ou des récréations. On ne ménage guère ses forces. Il couche sur la dure, et, par tous les moyens, on cherche à briser son corps à la fatigue. Pour la fille, autre régime, aussi pénible. A l'âge le plus tendre, il faut qu'elle s'accoutume au supplice des robes à paniers, des bustes qui l'emprisonnent comme dans une gaine de fer ; on lui met du rouge aux joues ; on lui apprend à sourire, à se tenir, à marcher avec élégance, à parader avec dignité. Huit jours avant son mariage, mademoiselle de Montmirail est con-

1. *Livre de raison de Grégoire de Viviès*, publié par A. de Puybusque.

damnée par sa mère à dîner seule à une petite table de pénitence, parce qu'elle avait mal fait sa révérence au salon[1]. Dans ce *dressage* savant que devient la gaieté naturelle de l'enfant? que lui reste-t-il de sa spontanéité, de sa grâce native? Encore, si tout cela était corrigé, compensé par beaucoup de tendresse qui achaudirait son cœur. Mais la tendresse des parents, dans la société d'autrefois, pour profonde et sincère qu'elle soit, se manifeste peu, ne s'extériorise pas, se dissimule sous les formules rigides de politesse imposées à l'enfant, sous des formes toujours hautaines et froides de la part des parents.

Le côté sérieux de la maternité est, il faut le reconnaître, un peu délaissé au XVIIIe siècle, au moins dans les familles de haute noblesse et dans celles vivant à la cour. Madame d'Oberkich écrivait qu'elle ne s'appartenait plus à Paris, « qu'elle avait à peine le temps de causer avec son mari et d'embrasser ses enfants ». Taine rapporte que jamais Talleyrand n'avait habité la maison paternelle. Le marquis de Mirabeau prétendait n'avoir jamais fait « qu'en-

1. *Vie de madame de La Rochefoucauld, duchesse de Doudeauville.*

trevoir monsieur son père devant les gens de service[1] ».

En province et dans la bourgeoisie, ces manières ne sont pas de mode, mais si l'on s'occupe des enfants, la coutume persiste là aussi de les traiter avec une certaine réserve qui exclut toute familiarité de leur part. Est-ce un bien, est-ce un mal? A d'autres d'en décider. Bornons-nous à constater le fait sans tirer de conclusions.

Quelques historiens ont voulu laisser croire que les parents allaient jusqu'à négliger la santé de leurs enfants. L'exagération est évidente. Sans doute était-on moins douillet que nous le sommes aujourd'hui et les mères ne perdaient-elles pas la tête au moindre bobo. Sans doute encore, une fermeté de caractère qui a bien diminué de nos jours, jointe à une profonde résignation chrétienne, risquent de donner le change sur la réalité des sentiments paternels et maternels, Certaines mentions que l'on peut lire dans les livres de raison, où le père de famille enregistre froidement la mort d'un fils ou d'une fille sans autre commentaire

1. Henri Bouchot, *La famille d'autrefois.*

qu'un bref : « Dieu l'a voulu » ou « Dieu est bien le maître », ne sauraient constituer des preuves d'indifférence ou de sécheresse de cœur. Pour être juste, il est besoin de remarquer que les familles d'alors étaient infiniment plus nombreuses qu'elles ne le sont à présent et que, si douloureuse qu'elle pût être, la perte d'un enfant ne revêtait pas le caractère cruel qu'elle acquiert quand il s'agit d'un fils ou d'une fille unique. D'autre part, la mortalité infantile était considérable à cette époque, et, dût pareille constatation paraître mélancolique, il est évident que la sensibilité s'émoussait peu à peu. A voir mourir tant de petits êtres, le cœur le plus aimant finissait par se résigner. La mort d'un enfant, cette chose horrible, contre nature, en tout cas la plus effroyable qui soit, en arrivait, tant elle était prévue et attendue, à sembler presque normale, et pour ainsi parler, inévitable.

Certes, on s'efforçait bien d'éviter de semblables malheurs; on soignait les enfants. Peut-être ne les soignait-on pas toujours comme il eût fallu. Mais, doit-on rendre les parents responsables de l'ignorance des praticiens? Si Louis XIV perd cinq enfants en bas

âge, par la sottise des médecins, affirmera madame de Sévigné, comment supposer que hobereaux et bourgeois réussiront à sauver les leurs? Que peuvent valoir les médecins de province quand ceux de la Cour sont si malhabiles? Aussi bien, des médecins, il n'y en a pas partout. C'est souvent par correspondance que l'on demande des consultations. A une dame qui lui écrit au sujet d'une fluxion dont souffre sa fille, Calvet, docteur réputé d'Avignon, répond par une longue lettre dans laquelle il indique le traitement à suivre[1]. Mais tout le monde ne peut s'adresser à Calvet et toutes les maladies ne sont pas de nature à être soignées par correspondance, surtout en des temps où la poste me marche guère vite.

Reprocher aux mères de famille d'avoir forfait à un devoir aussi sacré que celui de soigner leurs enfants serait donc inique. Si tant d'entre eux périssaient, la faute en incombe à une déplorable entente de l'hygiène, aux épidémies contre lesquelles la Faculté était impuissante, et à la balourdise des Diafoirus de village et même de villes qui pensaient avoir tout fait

1. Lettre de Calvet à la comtesse de Tournon, 13 oct. 1782. (Arch. du Vergier.)

lorsqu'ils avaient marmotté quelques sornettes en latin, tout comme ceux du XX^e siècle estiment leur principale mission remplie, quand une fois ils ont réussi à cataloguer la maladie dont se meurt le patient...

Je ne crois pas non plus que l'instruction fût négligée autant qu'on le veut bien dire. La mère, puisque nous nous occupons ici presque exclusivement des femmes, la mère ne se désintéressait nullement de celle de ses filles. D'ordinaire, c'était elle qui leur donnait les premières notions de lecture et d'écriture, elle encore, qui leur enseignait les premiers éléments de la religion[1]. Nous en voyons quelques-unes comme madame de Frénilly, qui se flattent de terminer elles-mêmes l'éducation de leur fils[2]. Mais, madame de Frénilly possédait ses auteurs latins et doit donc être tenue pour

1. Quelquefois, c'est une sœur aînée qui remplit cet office. Madame Élisabeth, rebutée par les difficultés de l'alphabet, prétendait qu'elle n'avait pas besoin d'apprendre, les princes et les princesses ayant toujours auprès d'eux des hommes et des femmes dont c'était la charge de penser pour eux. Ce fut sa sœur, madame Clotilde, qui, jouant à la maman, par de petits conseils, finit par améliorer son écriture et lui apprendre à lire. (Savine, *Madame Élisabeth et ses amies.*)

2. *Souvenirs du baron de Frénilly*, op. cit.

une exception. En revanche, toutes les mères de famille, si elles ne peuvent faire l'institutrice, s'attachent à en avoir une qui soit capable et digne de confiance. En ce cas, elles surveilleront les progrès de l'enfant, s'en assureront au moyen de petits examens, feront venir le curé pour contrôler les leçons, quand ce n'est pas toutefois le curé qui sert d'institutrice, car il est souvent le seul qui, dans la contrée, puisse enseigner la lecture ou l'écriture.

La jeune fille revient-elle du couvent avec son bagage léger d'instruction, elle n'en est pas quitte. Sauf dans la bourgeoisie et dans les campagnes très déshéritées, où l'on ne saurait pousser plus avant l'éducation, la mère lui impose des professeurs qui achèveront de développer son intelligence. A Paris, on fait mieux encore. Quoiqu'on en ait dit, l'instruction avait réalisé de notables progrès dès le milieu du XVIII^e siècle, principalement l'instruction secondaire qui, de tout temps d'ailleurs, avait été l'objet de la vigilance royale. N'était-ce donc rien que ce lycée où Marmontel enseignait l'histoire; Monge, la physique; Laharpe, la littérature ; Fourcroy, la chimie, et où les jeunes filles étaient admises à suivre les

cours[1]. Si elles y étaient nombreuses, je ne puis l'affirmer. Peut-être, en définitive, eût-il mieux valu qu'elles se bornassent à mettre convenablement l'orthographe. Bien peu de femmes ont cette coquetterie au XVII^e siècle, et pas davantage au siècle suivant. L'orthographe était en piètre estime. Il semblerait néanmoins que la nécessité d'écrire sans fautes commençât de se faire sentir dès le règne de Louis XV. Les lignes que je vais citer sont à ce sujet caractéristiques : « Dans la lettre que j'écris à mon frère, dit la marquise de Meximieux, je tâche bien de l'engager à prendre du cœur pour l'orthographe, qu'il est *indispensable* à un homme de savoir[2]. » Sur quoi, elle s'empresse d'ajouter : « La justesse d'esprit est bien préférable à toutes les sciences. » Elle n'a point tort, mais les deux choses ne sont pas inconciliables...

Avec ou sans orthographe, les mères, en admettant qu'elles aient montré un peu d'insouciance vis-à-vis de leurs enfants au maillot, se rattrapent plus tard. On dirait que leur

1. *Paris en 1789*, op. cit.
2. Madame de Meximieux à sa mère, 6 janvier 1768. (Arch. de Cibeins.)

affection pour eux s'accroît à mesure qu'ils grandissent. Leur sollicitude se fait plus tendre et plus active, tandis qu'ils avancent dans la vie. Cette conception n'est pas entièrement fausse. A quelle époque de notre existence avons-nous le plus besoin de conseils, de soutien, d'appui moral qu'à l'heure où précisément nous commençons à vouloir voler de nos propres ailes et où nous sortons des mains maternelles ?

Des filles, les mères n'ont guère à s'inquiéter. Le mariage ou le couvent les leur a prises à peine adolescentes. Ce sont les fils qu'elles épient, avec d'autant plus d'attention qu'ils leur échappent davantage. Les fils d'ailleurs portent le nom ; ils sont destinés à perpétuer la famille et la race, à en soutenir l'éclat et la bonne renommée. Rien de ce qu'ils font ne saurait être insignifiant ; leurs actes risquent d'engager l'avenir de la maison.

Je voudrais pouvoir citer ici la lettre admirable dans laquelle une mère, la marquise de Tournon, indique à son fils la façon dont il doit s'y prendre pour s'attirer la sympathie des personnes bien placées dans le monde et pour mériter la protection de son colonel, le comte

de Livron. Elle entre dans le détail des sollicitations qu'elle a entamées elle-même en vue d'obtenir au jeune homme une compagnie de cavalerie. C'est une merveille de précision, de délicatesse féminine, de tendresse maternelle, et quelle connaissance du cœur humain, quelle parfaite entente des choses de la vie[1] !

Voici une autre mère aux prises avec des difficultés que lui a créées son fils par des engagements pris à la légère vis-à-vis d'une jeune fille qui n'est digne ni de l'honneur qu'il lui veut faire, ni des sentiments qu'il lui a voués. Affaire épineuse. Le père de la jeune fille est officier dans le même régiment que le galantin. Toute une cabale s'est organisée. Le ministre, trompé par de faux rapports, menace. Il y va de l'avenir du jeune homme, de sa carrière. Elle, la mère, d'un coup a vu le danger. Toute une correspondance s'engage entre elle, le père de la demoiselle, le colonel et Choiseul. Elle perce l'intrigue, fait éclater la vérité, oblige le ministre à reconnaître qu'il s'est fourvoyé, obtient pleinement gain de cause pour elle et son fils. Or cette femme qui lutte ainsi contre

1. Papiers de la maison de Tournon. (Arch. du Vergier.)

les efforts de gens puissants, qui ne craint pas d'entrer en discussion avec Choiseul, qui pousse jusqu'au roi, c'est une veuve, sans grande fortune, habitant au fond d'une province, privée de hautes protections à la Cour, sans autre appui que la bonté de sa cause, la loyauté d'un colonel et le sentiment général du corps des officiers qui lui est favorable[1].

Les lettres de madame de Blacons à divers correspondants au sujet de son fils sont également révélatrices de l'énergie avec laquelle les femmes d'autrefois savaient se plier aux circonstances les plus ardues. Ce fils fait mille sottises.

Quel mal se donne madame de Blacons pour surveiller les affaires d'un garçon sans cervelle, pour empêcher le désastre où il court, pour prendre des arrangements secrets afin de payer ses dettes sans qu'il le sache, de manière qu'il demeure effrayé lui-même du gouffre qu'il a creusé. Il y a là des complications d'intérêts composés (très composés !), de billets renouvelés, de cessions de créances, tout un fatras

1. Correspondance de madame de Gallier avec le marquis de Comeiras, le chevalier de Maillé, le duc de Choiseul, etc. (Papiers de famille.)

au milieu duquel elle se débrouille avec une dextérité surprenante[1].

Si les mères de famille se préoccupent à ce point et jusqu'à la minutie des actes de leur fils, combien doivent-elles s'intéresser à leur établissement? Le mariage sous l'ancien régime avait une importance que nous ne lui accordons pas toujours à présent. Les idées sur le rôle de la famille dans toute société régulièrement constituée imprimaient à l'union de deux êtres (et nonobstant les libertés que chacun d'eux pouvait parfois, dans la suite, prendre avec le sacrement) un caractère solennel, faisaient d'elle un acte capital de la vie, et non point seulement de la vie particulière d'un homme ou d'une femme, mais de la vie de la famille. Dans les *Mœurs et la Vie privée d'autrefois*[2] j'ai dit comment et dans quelles conditions se concluaient ces mariages, montré à quels mobiles on obéissait en choisissant tel jeune homme ou telle jeune fille, quelles raisons d'orgueil, de vanité, de lucre, mais aussi, le plus souvent, de dignité, de sagesse, de con-

1. Correspondance de madame de Blacons (1880--87) (Arch. du Vergier.)
2. Calmann-Lévy, édit.

venances et de prudence parfaite inspiraient les parents dans le choix d'un gendre ou d'une bru. Je n'y reviens pas. Tout au plus essaierai-je de marquer la part que la mère de famille prenait aux négociations lointaines par quoi se préparaient les alliances.

En principe, surtout dès que l'on sort de la bourgeoisie, l'Amour n'est pas le dieu que l'on invoque de préférence. Les jeunes gens se laisseraient volontiers guidés par des inclinations sentimentales. Mais les parents voient le mariage sous un aspect tout différent. « J'ai ouï dire depuis que j'existe, écrit M. de la Valette, que les mariages de raison et de convenances sont les meilleurs. A vingt ans, je ne pouvais pas le croire et je pensais qu'il y avait une sorte de barbarie de la part des parents à unir pour la vie deux individus qui se connaissaient à peine. Depuis que j'ai passé cet âge heureux, j'ai vu que la plupart de ces mariages tournaient mal[1]. » Même note chez M. de Montfort, qui toutefois ajoute qu'en province on goûte peu la trop grande disproportion d'âge. « Nous n'avons pas ici les mœurs de Paris qui allie la

1. M. de la Valette à la marquise de Harrenc, 2 janvier 1789. (Arch. de Cibeins.)

tendre enfance enchaînée avec la caducité qui procure la liberté. Nous désirons autant qu'il se peut la conformité et le rapport des âges qui permet de s'entr'aider à supporter les charges et les ennuis de l'hymen[1]. »

Mais quelles longues et scrupuleuses investigations nécessitent les mariages dits de raison ou de convenances! On ne laisse rien au hasard. « Si l'on prend des renseignements sur toute affaire, comment n'en prendrait-on pas sur un objet de cette importance? » demandera avec une certaine justesse madame de Villiers[2]. Aussi bien ne s'en fait-on pas faute. On discute les dots, les avantages, les espérances, très ouvertement, sans nulle hypocrisie de forme, dirons-nous avec quelque cynisme? calculant bonnement les chances qu'un oncle à héritage peut avoir de vivre encore deux ou dix ans[3]. Cette simplicité, cette franchise qui nous

1. M. de Montfort à M. de Longevialle, 28 août 1785. (Arch. de Vaurenard.)

2. Madame de Villiers à M. de Longevialle. *Id.*

3. A propos du mariage de son fils, le marquis de Maubec, avec mademoiselle de Château-Chinon, madame de la Valette écrit : « Le grand-oncle de la mariée qui a été fermier général est regardé comme le patriarche de la famille. C'est lui qui prête les vingt mille livres à la mère pour le trousseau... Il est fort âgé. On ne croit pas qu'il puisse vivre

choquent un peu, semblaient toutes naturelles à nos aïeules qui n'y entendaient point malice et trouvaient « aussi logique de supputer la mort plus ou moins prochaine d'un parent que d'appeler chat un chat[1] ». Les questions d'argent ne viennent pas en toutes circonstances au premier rang. La noblesse de province est très à cheval sur les avantages du nom. Mais même derrière cette façade de vanité apparaissent encore des motifs d'intérêts matériels. « Je cherche pour ma fille, écrit madame de Bacon de la Chevalerie à M. de Tournon, un gentilhomme. Nous venons de refuser un homme riche qui n'était que roturier; vous sçavez que les gens de condition ont plus de ressources que tous les autres pour pouvoir placer les enfants et qu'il y a mille débouchés pour s'en défaire. » Peu après, elle revient sur ce sujet. « Je ne donnerai jamais les mains que pour lui faire épouser un bon gentilhomme; je vous en ai dit les raisons, etc.[2]. »

encore deux années ; vous savez qu'il laissera toute sa fortune à la mère. Par là, la situation sera bien différente d'à présent, etc. »

1. Madame de Monti à la comtesse d'Hérouville, 2 juin 1721. (Collect. part.)

2. Madame Bacon de la Chevalerie au marquis de Tournon, 1er et 15 juin 1771. (Arch. Verg.)

Aucun détail n'est négligé. Par avance, c'est entre les mères un échange de conditions qui descendent aux plus minces pièces du trousseau. « Il demeure bien convenu, madame, lisons-nous dans une lettre de la marquise de Brégy, que mademoiselle votre fille apportera une robe de velours incarnat, deux grandes robes sur panier, sans compter les nippes dont nous sommes entendu[1] ». « On donne bien des robes, mais le linge me paraît peu fourni, écrit madame de Dampierre ; mon fils en est fâché, car il est homme raisonnable qui ne se prend pas à ce qui luit[2] ! » A son fils, madame de Gallier mande un jour : « Votre fiancée est bien fournie en toilettes d'apparat ; elle a une robe de brocart, deux grandes de soie de Lyon fort belles, et d'autres dont je vous ferai le détail. Madame de Nève donne ses bijoux et l'oncle, une bague qu'il a promise. » Elle dira encore : « Tout est bien réglé pour les toilettes et le linge que la famille donnera ; ce sont gens accommodants et honnêtes ; on a plaisir

1. La marquise de Brégy à la vicomtesse de Rogère, 2 mai 1767. (Collect. part.)

2. Madame de Dampierre à la comtesse de Villeneuve-Trans (22 nov. 1749).

à traiter avec eux. Madame de Nève veut que sa fille ait tout en abondance, particulièrement l'utile[1] ». Après avoir énuméré les présents que recevra mademoiselle de Château-Chinon, madame de La Valette ajoute : « M. de Vichy donne la toilette et je m'imagine que madame de La Mallarye, fille du grand-oncle, et ses deux fils feront aussi quelques cadeaux. Je voudrais que ce fût en choses utiles pour monter le ménage[2]. » Mais aussi, comme les propos s'aigrissent quand les arrangements pris n'ont pas été tenus. A peine accompli le mariage de son fils avec mademoisolle d'Acquéria, M. Bonnot de Villevrain, dans une lettre adressée à son ami M. de Garcin, se plaint en ces termes : « Je sais la façon dont madame d'Acquéria usait avec sa fille en lui donnant pour tout linge neuf, douze chemises,

1. Madame de Gallier à son fils, capitaine dans la Légion de Condé (1774).

2. Madame de la Valette à sa sœur (janv. 1772). — Dirait-on pas qu'on attend après les cadeaux pour installer le jeune ménage? Or, M. de Maubec, en épousant mademoiselle de Château-Chinon, recevait la terre de La Valette, 8.000 livres de rentes en contrat, 24.000 livres en argent comptant; il avait en outre sa solde d'officier et la jouissance d'un appartement dans la maison de ses parents à Paris. « Malgré cela, il ne sera pas bien riche », se lamente madame de La Valette.

vingt-quatre mouchoirs et un corset ! Madame d'Acquéria, malgré toute sa richesse, est la première mère qui marie sa fille sans lui faire cadeau d'un quarteron d'épingles... Elle s'était engagée à donner à sa fille tout le linge convenable, une coiffure en dentelles d'Angleterre et une robe en or qu'elle ne donnera jamais[1]. »

Ces mariages, dont les négociations ont été si minutieuses, sont l'occasion de fêtes sans fin aussi bien dans la bourgeoisie que dans la noblesse. Là encore, la mère, la maîtresse de maison a sa lourde part de charges. Il ne s'agissait pas alors, comme de nos jours, de cérémonies banales qui le plus ordinairement se bornent à un dîner de fiançailles, une matinée de contrat, et, le jour des noces, à quelque courte réception agrémentée d'un buffet froid. Nos mœurs modernes, principalement à Paris, goûtent fort cette simplicité. Encore serions-nous tentés de la vouloir plus absolue. En province, on se souvient davantage des anciennes coutumes, et la bourgeoisie riche, les paysans de certaines contrées les font revivre, en partie du moins, et dans une mesure

1. *La marquise de Villevrain*, op. cit.

qui semblerait encore bien mesquine à nos aïeux s'il leur était permis de venir assister au mariage de leurs descendants.

Quand mademoiselle Mélian épouse M. d'Argenson, en 1718, après la bénédiction donnée par M. d'Embrun, il y a grand dîner chez les Argenson. « Deux tables de vingt couverts, l'une présidée par madame d'Argenson pour les dames et les jeunes mariés, l'autre, par le garde des sceaux pour les hommes, toutes deux servies magnifiquement. On se met à dîner à trois heures et demie; on sort de table à sept heures. Après cela, jeu et musique composée de tout ce qu'il y a de meilleur à l'Opéra. » Voilà qui nous paraîtrait suffisant. Nul ne s'en serait contenté autrefois. A onze heures, un ambigu est servi et l'appétit est sans doute revenu, car ce nouveau repas ne se termine qu'à deux heures du matin, où l'on va enfin mettre les mariés au lit[1]. Ayant une idée de ce qui se fait à Paris dans ces circonstances solennelles, allons maintenant en province.

Nous sommes au 29 février 1732. Il y a

1. Marquis de Barthélemy, *Les Correspondants de la marquise de Balleroy.*

grandes réjouissances au château de Vogüé pour le mariage de Charles-François Elzéar avec Madeleine de Truchet. Le cortège amenant la mariée arrive à la nuit. Aussitôt on prend place pour le souper auquel soixante personnes sont conviées, tandis que la population allume des feux de joie sur les montagnes et tire des fusées dans les rochers. La soirée se termine par le jeu. Le lendemain, qui est un dimanche, dès le matin, les cavaliers d'Aubenas viennent camper dans le parc. Après la messe, les divertissements commencent, qui occuperont toute la journée , manœuvres des troupes, défilé dans l'allée des marronniers, simagrée de l'ambassadeur turc, puis grand dîner. La salle, le salon, les appartements du rez-de-chaussée sont encombrés de tables autour desquelles s'installent cent cinquante-quatre convives. Le repas comporte quatre services. Il y a d'autres tables de cent couverts pour la suite et les serviteurs. Les dames sont à une table spéciale dressée dans une chambre. (Cette coutume de séparer les femmes des hommes dans les dîners de noces est assez curieuse.) « Durant le dîner, sonneries de trompettes alternant avec un quatuor de cas-

tagnettes et violons. A la fin du repas, chacun passe devant le marié avec une *rasade* à la main, buvant à sa santé puis brisant son verre. Le chevalier de Villeneuve ouvre ensuite le bal qui dura jusqu'au soir que les troupes remontèrent à cheval pour regagner Aubenas non sans avoir au préalable passé sous les fenêtres du château en tirant des coups de pistolet. » Les fêtes ne prennent pas fin si vite! A Aubenas, elles reprennent de plus belle. Et voilà de nouveau des dîners, des bals, le jeu, les concerts. « Pendant une semaine entière, à Vogüé, ce ne sont que réceptions, visites, députations. Naturellement, la table est en permanence pour tout ce monde qui arrive à chaque instant. Le vin coule à flots; les victuailles disparaissent comme par enchantement. Tout se termine par un dernier dîner offert à la cour du bailliage, et, comme ce dîner est maigre, on a dû faire venir de Marseille et du Teil, des brochets, des thons, des rascasses, sans compter les anguilles de l'Ardèche [1] ». Comment on résistait à de pareilles frairies? Mystère et solidité d'estomac!...

1. Marquis de Vogüé, *Une fête à Aubenas en 1732.* (Revue du Vivarais, mai 1912.)

Que si l'on voulait lire une curieuse description et fort complète d'une autre fête nuptiale, à une date un peu plus reculée, il suffirait d'ouvrir un délicieux petit volume, assez rare d'ailleurs, où sont relatées les cérémonies auxquelles donna lieu l'entrée dans sa bonne ville, de Madeleine de La Rochefoucauld, qui venait d'épouser le seigneur de Tournon [1]. Le bonhomme d'Urfé ne tarit pas sur les festins, les jeux, les danses auxquels prirent part quinze cents étudiants en costume ecclésiastique. Un autre Tournon, Just-Louis, à l'occasion du mariage de son fils, Just-Henri avec mademoiselle de Ventadour, « tient table ouverte pendant six mois, menant le bal, courant la bague, rompant des lances [2] ».

Mais les mariages, si fréquents qu'ils soient, à une époque où les familles sont nombreuses, n'exigent en somme des maîtresses de maison que des soins momentanés et ne constituent, pour ainsi parler, que des hors-d'œuvre dans leur tâche quotidienne.

1. Honoré d'Urfé, *La magnifique entrée de Madeleine de La Rochefoucauld, dame de Tournon.*

2. *Essai sur la noblesse vivaroise.* (Revue du Vivarais )

## III

L'installation, premier devoir des maîtresses de maison. — Variations de la mode. — Transformations dans l'ameublement. — Les tentures au grenier. — Une chambre de grande dame au XVIIIe siècle. — La manie des glaces. — Les tapisseries. — Le bibe-tot-roi ! — Luxes divers. — Les chevaux; les équipages. — Le luxe n'est pas général. — La disposition des maisons et châteaux, plus favorable à la vie simple qu'au faste. — Part faite aux cuisines, caves, bûchers. — Abondance des communs. — La cuisine, centre de la maison et siège ordinaire de la famille.

Le premier devoir d'une femme nouvellement mariée est de procéder à l'installation de son intérieur. Dans la société riche, la mode impose au surplus de constantes modifications. Tandis que la bourgeoisie reste assez fidèle aux ameublements anciens et qu'elle se montre

longtemps réfractaire à la manie du « joli », dans la noblesse appartenant de près ou de loin au monde de la cour ou se flattant de l'imiter, il n'est de sacrifices que l'on fasse pour se mettre au dernier ton. Ainsi ont déjà disparu, dès la Régence, au fond des greniers ou dans les caves, hélas ! les magnifiques tapisseries de haute lisse que l'on remplace par des boiseries de tonalité claire agrémentées de filets d'or et d'ornements en plâtre et bois sculpté. Aux meubles raides et inconfortables du Moyen âge, aux meubles larges mais toujours un peu rigides du grand siècle, ont succédé ces délicats fauteuils, plus petits, plus légers, dont les formes s'arrondissent en molles et galantes courbes, ces bergères aux multiples coussins qui invitent à la paresse, ces tables de boudoir, chiffonniers, toilettes, secrétaires en bois précieux, pleins de grâce, de sveltesse, de souriante familiarité et qui, bien mieux que des meubles, signés de noms fameux, sont des joyaux. C'est la maîtresse de maison qui se charge de ces transformations grâce auxquelles toutes ces pièces austères d'autrefois, vont prendre un aspect de coquetterie raffinée.

Il suffit de pousser la porte de l'hôtel Mortemart et de pénétrer dans la chambre à coucher de la duchesse pour juger des changements qui se sont opérés dans le mobilier des maisons élégantes. Voici la couchette à deux chevets et à colonnes en bois peint en blanc, avec pantes et draperies de damas jaune brodé en soie des Indes. Les rideaux et la courtepointe en damas de trois couleurs sont doublés de vert pâle. La même étoffe de damas jaune revêt les chaises à coussins, les deux chaises simples et les fauteuils « à la dauphine ». Puis voici des bergères formant tabouret, des écrans de damas sur châssis de bois peint en blanc, des paravents en papier de la Chine, des tables et des consoles aux galeries dorées, de petits meubles en bois de rose et palissandre ; et puis des appliques dorées, une pendule signée Collier[1]. Tout ce blanc, tout cet or, toutes ces couleurs claires, vives, gaies, c'est bien du pur XVIIIe siècle.

Dans nombre de châteaux, l'exemple venu de Paris a été suivi. Plus de salles nues, plus de fresques, plus de toiles peintes ni de tentures.

1. Inventaire de la duchesse de Mortemart, née Nicolaï. (Arch. nat. MM. 749.)

Les lourds bahuts ont fait place aux consoles ; les majestueux sièges de bois sculpté, aux chaises longues, aux « caqueteuses ». Les chaises menues, aux dossiers finement tarabiscotés, aux pailles dorées tressées avec art font oublier les solides chaises de noyer garnies de Cadix vert, telles qu'on en voyait encore chez les Surville en 1687, et les chaises de noyer brut, comme celles dont parle l'inventaire de Jean de Chaves, en 1669[1]. La mode des glaces a gagné toutes les classes de la société. On en veut partout. La coquetterie des femmes y trouve son compte. Aussi voit-on ces dames lutter de zèle pour en garnir leurs salons, leurs boudoirs, leurs chambres et jusqu'aux corridors. Quel malheur qu'elles soient si coûteuses ! « J'ai fait venir des glaces pour orner le salon ; elles sont très belles et font très bon effet. Mais elles sont fort chères, revenant avec les frais à 135 livres[2]. »

Ce goût pour les glaces et les miroirs, on l'avait eu jadis pour les tapisseries et il avait persisté longtemps. En 1617, le château de

1. *Revue du Vivarais.*

2. Madame de La Valette à madame Cholier, 18 juin 17... (Arch. de Cibeins.)

Tournon n'en possédait pas moins de vingt-cinq grandes de Flandre de haute lisse, représentant des sujets mythologiques, sans mentionner les treize grands et petits tapis de Turquie[1]. Au château de Peyraud, chez les Faÿ, où il y a de grands et petits appartements « comme à Versailles », la chambre d'honneur est entièrement tendue de tapisserie de verdure, et le lit « à la duchesse » est recouvert de velours frangé d'argent[2].

Enfin, le bibelot n'est-il pas devenu roi? Il ne s'agit plus de divers objets d'art, pieusement conservés dans une salle spéciale, comme celle du château de Tournon où les seigneurs du lieu ont réuni « un grand damier couvert de plaques d'argent doré, auxquelles sont empreintes les armes de feu le Cardinal; cinq pièces de vaisselle de Venise; des layettes dorées; des marbres. » Il ne s'agit pas non plus de tableaux accumulés dans une seule pièce et formant une espèce de galerie, ainsi qu'on en voit, toujours au même château, où dans le cabinet de Just-Louis sont disposés « cent trois tableaux de princes, seigneurs de la cour

1. P. Falgairolle, *Inventaire de la maison de Tournon* (1617).
2. *La maison de Faÿ-Peyraud*, op. cit.

et enfants de la maison de Tournon, tous à l'huile [1]. » Cette régularité froide n'est plus de mise. La maîtresse de maison s'ingénie maintenant à varier l'aspect de chacune des pièces de son habitation. Les tableaux, les portraits seront accrochés un peu partout au gré de la fantaisie et du caprice. Les objets précieux, loin d'être jalousement gardés ainsi que dans un musée, on les répandra sur les tables, sur les cheminées ; on les sèmera ici et là avec une apparente négligence qui, de suite, donnera au logis un petit air familier et avenant. « J'ai quelques porcelaines de la Chine, écrira madame de Belleval ; je les ai placées sur les consoles du salon ; d'autres sont dans ma chambre ; ainsi pourrai-je en jouir à toute heure [2]. » Tabatières, montres, cachets, futilités charmantes et coûteuses encombrent désormais salons, cabinets, alternant avec les vases de Sèvres, les biscuits, les saxes aux fines nuances, et tout cela qui papillote, chatoie, miroite, dans ces intérieurs jusque-là si guindés, jette de la lumière et de la vie.

1. *Inventaire de la maison de Tournon*, op. cit.
2. *Madame de Belleval à M. de Sassenage*, 22 janvier 1767. (Collect. part.)

Ailleurs, le luxe se concentre surtout dans les écuries. Les Rietz, sans grande fortune, ont néanmoins vingt-cinq chevaux, dont « quatre de carrosse sous poil noir ». En Dauphiné, M. de Montchenu est célèbre pour la beauté de ses équipages, ainsi que madame d'Hauterive qui « fait l'admiration des baigneurs d'Aix avec ses chevaux et carrosses [1] ». Henry de Faÿ, se rendant vers 1672 à Nîmes, pour un procès, se fait accompagner de son gentilhomme, d'un valet de chambre, de son homme d'affaires, d'un cuisinier, de 4 laquais et emmène 10 chevaux [2].

En vérité, le luxe est loin d'être général. La disposition des maisons et celle des gentilhommières se prêtent moins à une existence fastueuse qu'à la vie simple qui sera presque jusqu'à la fin de l'ancien régime, en usage chez nos ancêtres. Les pièces sont plus vastes que nombreuses. Au château de l'Espinasse qui appartient aux Sallemard, outre une grande salle, il n'y a guère que 4 chambres et 2 cabinets, mais qui ont 17 ou 18 pieds de hauteur.

1. Correspondance de M. de Marzin avec le marquis de Tournon. (Arch. du Vergier.)

2. *La maison de Faÿ-Peyraud*, op. cit.

Une part beaucoup plus large est faite aux cuisines, caves, offices, bûchers[1]. Jamais les communs ne semblent trop abondants. On ne répugne pas à les installer tout contre la maison d'habitation. Sachant leur nécessité, on ne cherche pas à les dissimuler. Il en va de même pour les fermes qui, bien souvent, sont attenantes au château, quand elles ne font pas exactement corps avec lui. M. de Vougy opérant des restaurations et arrangements dans son castel, fait construire toute une aile nouvelle en retrait sur la cour, destinée à contenir une grange à blé, un pressoir, trois écuries, des caves voûtées[2]. Dans bien des maisons, la cuisine est la pièce la plus spacieuse et la plus importante. Au château de Maisonseule, elle occupe une partie du rez-de-chaussée, ce qui n'empêche qu'il y ait encore dans les sous-sols un grand four et deux petits fours à pâtisserie[3]. Les inventaires de nos maisons patriarcales présentent tous la même particularité : la grandeur imposante de la cuisine. Devant la

1. Paul de Varax, *Généalogie de la maison de Sainte-Colombe.*
2. Marquis de la Jonquière, *Notes sur la famille de Vougy.*
3. René Tartary, *Le château de Maisonseule.*

haute cheminée aux grands chenets de fer, les maîtres viennent parler des événements de la journée et donner leurs ordres pour le lendemain. C'est du reste dans la cuisine, remarquera fort justement M. de Vaissière, que se concentre toute la vie de la gentilhommière. « Bien que les repas se prennent d'ordinaire dans la salle, c'est dans la cuisine, autour du grand âtre, que s'écoulent les heures des jours mauvais et les longues veillées d'hiver. Le maître de céans y devise bonnement avec ses gens, leur conte des faits extraordinaires dont ses aïeux et lui-même ont été parfois les héros, histoires de guerres et de revenants[1]. » Cette vie simple, nous allons la suivre un instant.

1. De Vaissière, *Gentilshommes campagnards.*

## IV

La vie patriarcale. — L'existence chez les Lamartine. — La noblesse est près du peuple. — Fossé creusé entre elle et lui par la Révolution. — Communauté des intérêts sous l'Ancien régime. — Facilité des relations. — Les paysans. — Ils n'étaient pas malheureux. — La garde-robe d'une fermière sous Louis XIV. — Le paysan de La Bruyère et le paysan d'aujourd'hui. — L'hospitalité. — Comment elle se pratiquait. — Les vingt-six convives de madame de Sévery. — Échange de toilettes. — L'habillement. — Les portraits. — « Croûtes de famille! » — Les nobles demeurent très attachés à leurs droits. — Visite chez les fermiers. — Les nobles à la messe. — Pain bénit. — Bancs d'église. — Un chapitre du *Lutrin*. — Le banc de l'église d'Apt.

Lamartine avait pu en jouir encore dans sa prime jeunesse. Il nous en a laissé un tableau

pris sur le vif : « Après la prière, dit-il, nous allions déjeuner à la cuisine de la soupe des vignerons, sur les genoux de nos bonnes... Le soir, on filait le chanvre à la maison ou bien l'on cassait des noix, à la lueur d'une lampe appelée « creuse-yeux. » La maîtresse de la maison rassemblait autour de la table de la cuisine ses enfants, ses domestiques, ses voisins ; les hommes apportaient de la cave les sacs de noix dont le brou à demi pourri se détachait de l'écaille, et les ouvraient sur le plancher... Il en était ainsi du filage du chanvre. Nous prenions part à tous ces travaux avec nos servantes et nos domestiques. On causait des récoltes, du prix des vins, des mariages de telle fille ou de tel garçon, des gages des serviteurs qui, généralement, consistaient en dix écus par an, six aunes de toile écrue pour les chemises, deux paires de sabots, quelques aunes d'étoffe pour les jupons des femmes et cinq francs d'étrennes au jour de l'an [1]. »

La noblesse, si l'on excepte celle de la cour (et encore celle-ci montrait-elle bien moins de morgue qu'on l'a prétendu), la noblesse de

1. *Mémoires de Lamartine.*

province était, en somme, plus près du peuple que ne l'est la bourgeoisie actuelle, et M. de Vaissière a pleinement raison lorsqu'il observe que « le noble campagnard en arrivait souvent depuis Louis XIII, où l'existence de la noblesse cesse d'être féodale, à n'être plus qu'un paysan. La femme ne joue plus à la châtelaine ; c'est la bonne ménagère, avant tout soucieuse de l'ordre et de l'économie de la maison, de la tâche des domestiques, de l'entretien du potager, de la basse-cour ». Même quand cette noblesse n'abandonne pas tout à fait la vie mondaine, qu'elle tient son rang, se livre aux plaisirs que procure l'aisance, elle demeure malgré tout proche du peuple, dont elle partage nombre de sentiments, de préjugés, d'habitudes séculaires. Il n'y a pas de fossé entre elle et lui. Ce fossé, c'est la Révolution qui le creusera de ses rudes mains en créant une rivalité factice entre les intérêts des paysans et ceux de la classe possédante. Avant elle, avant l'absorption par le peuple des sophismes dont elle le grisa, la grande famille terrienne de France ignorait ces dissensions qui ont eu pour principal résultat de ruiner à demi propriétaires, fermiers, ouvriers agricoles, et de

les éloigner les uns comme les autres, chaque jour davantage, de la terre, leur mère commune. Si ce n'est pas là la raison unique de la désertion des campagnes au profit des villes, il est néanmoins certain que l'état de suspicion, de méfiance et parfois d'animosité violente qui s'observe depuis plus de cent ans et qui n'a fait que s'aggraver, entre propriétaires, tenanciers et cultivateurs, y ait puissamment contribué. Il en allait autrement jadis ; la communauté des intérêts, en dépit de quelque jalousie bien excusable et d'ailleurs aisément apaisée, paraissait évidente à tous ; les relations s'en trouvaient singulièrement facilitées.

Une grande et parfaite bonhomie présidait aux rapports qui s'étaient établis peu à peu entre la noblesse rurale et les paysans. Ceux-ci, à vrai dire, n'étaient point aussi malheureux qu'on va le répétant sans preuves. Prise dans son ensemble, la population des campagnes vivait dans une certaine aisance, aisance qu'il serait téméraire de vouloir apprécier selon nos idées modernes et juger d'après notre époque où les besoins se sont accrus plus vite encore que n'ont grandi les progrès matériels de l'existence. Une paysanne du temps de

Louis XIV ne portait évidemment pas de chapeaux à plumes ni de bas en simili soie venu de quelque grand magasin de la capitale ; mais une simple fermière, en 1677, possède « une cotte de serge bleue, garnie d'un corps passementé de passements gris ; une cotte de serge bleue avec corps de damas rouge ; une cotte de tiretaine avec corps de serge ; une cotte de serge pourpre, une autre de même étoffe avec un corps de satin et manches de canisy blanc, deux autres corps de satin. » M. Alfred Babeau[1], à qui j'emprunte ces détails, pense, non sans raison, que La Bruyère a fort exagéré lorsqu'il a parlé de « ces paysans qui ressemblent à des animaux farouches, noirs, livides et tout brûlés par le soleil ». Sans doute les eût-il décrits de toute autre manière s'il les avait vus aux heures de repos et dans leurs habits de fête[2]. Et puis quoi! N'oublions pas que La Bruyère était un littérateur qui, comme tout bon littérateur, voyait les choses sous un angle un peu spécial. Un paysan, de nos jours, bien qu'électeur, ressemble fort quand il travaille la terre à celui que dépeint La Bruyère,

1. A. Babeau, *Un château et une ferme sous Louis XIV*.
2. *Ibid*.

mais, en revanche, il n'est pas du tout sûr que nos paysannes aient une garde-robe aussi bien fournie que l'était celle de la fermière dont parle M. Babeau.

Malgré le mauvais exemple venu de la Cour, la vie continue à être très patriarcale, en France, jusqu'aux dernières années de la monarchie. L'hospitalité se pratique d'une façon large, mais simple. Autant elle est fastueuse chez quelques grands seigneurs, Rohan ou Choiseul, autant elle est dépourvue de tout apparat dans la noblesse ordinaire et dans la bourgeoisie. Chacun en use avec la plus grande liberté vis-à-vis de ses amis, de ses voisins, de ses relations. Et ce ne doit pas être une des moindres préoccupations des maîtresses de maison d'être ainsi toujours sur le qui-vive et de voir soudain tomber chez elles toute une bande d'amis qui demandent non seulement à dîner, mais à coucher. On s'en tire comme l'on peut, sans phrases, sans embarras de part ni d'autre. Madame de Sévery recevant à l'improviste dix-huit personnes à Corcelles, ne s'en montre pas émue et n'a pas un instant d'inquiétude. Elle met « la vicomtesse de Pons dans le cabinet rose, madame de Saint-Ciergues dans le

cabinet de M. de Corcelles ; on empile les autres dans les chambres des domestiques qu'on envoie coucher dans les greniers et les écuries[1] ». Cette simplicité est de règle. Elle ne surprend personne.

Pas plus qu'on ne met d'affectation dans la manière de recevoir, on n'en apporte dans une foule de détails usuels. Une dame, même fort riche et nullement avare, ne se croit pas deshonorée d'échanger des toilettes avec ses amies. Madame de Sévery se félicite d'avoir troqué « quatre vieux rogatons affreux contre une belle robe ». En dehors des toilettes de gala, l'habillement est sans recherche excessive, à la campagne comme à la ville. Pour la façon d'une robe ou d'un jupon, madame de Leyde (de la maison de Croÿ) paie à Paris, 12 livres à sa couturière[2]. Nous verrons tout à l'heure que bien des femmes confectionnaient elles-mêmes leurs toilettes. Désire-t-on avoir son portrait? La chose est aisée. Pourquoi s'adresser à un peintre fameux? Paris et les villes de province regorgent de médiocres artistes qui

1. Monsieur et madame de Sévery, *La vie de société dans le pays de Vaud à la fin du* XVIII*e siècle.*
2. Dossier Croÿ-Leyde. ( Arch. nat., T. 317.)

fixent vos traits sur la toile, moyennant un salaire des plus minimes. La marquise de Charcy donne 57 livres pour son portrait[1]. Ce n'est pas le prix d'une bonne photographie aujourd'hui. Mais voilà qui explique le nombre formidable de vieilles « croûtes » horribles que l'on conserve dans les familles, à titre de souvenir !

Pour simples qu'ils soient nos aïeux ne transigent pas avec ce qu'ils considèrent comme leurs droits. Aucun noble, aucun bourgeois ne songerait à renoncer à des usages que le temps a consacrés. Quand l'un ou l'autre va visiter ses fermiers pour lever la rente de ses terres ou pour toute autre affaire, ainsi que fait Geoffroy de Sallemard, seigneur de Ressis, en 1626, le fermier doit lui laisser les chambres libres pour s'y retirer. Il doit aussi fournir le foin et l'avoine pour la nourriture des chevaux[2].

D'autre part, certaines questions qui nous paraissent bien futiles, prenaient alors une gravité considérable. Le dimanche, le noble redevient lui-même. Il assiste à la messe de son banc seigneurial, après avoir reçu l'eau

1. Dossier Croÿ-Leyde. (Arch. nat. T. 317.)
2. *Généalogie de la maison de Sainte-Colombe*, op. cit.

bénite sous le porche. Il exige le coup d'encensoir et le pas à la procession. On écrirait un nouveau *Lutrin* avec les discussions, les cabales, les intrigues auxquelles donnait lieu la propriété des bancs d'église. Madame de Bréda ayant prétendu se faire donner le pain bénit immédiatement après monsieur et madame de Montataire et avant les autres membres de leur famille qui étaient avec eux dans leur banc, madame de Montataire imagine de prendre elle-même le plateau et d'offrir le pain à ses enfants placés près d'elle. La querelle s'envenime; on se menace ; les curés interviennent, s'efforcent d'apaiser les parties. L'affaire se complique d'une histoire de garde-chasse des Montataire rencontré par M. de Bréda sur ses propres domaines. Bref, cette petite guerre, avant de se terminer par un traité de paix, se poursuit trois ans au milieu des libelles, des injures, des procès, et manque d'amener un duel[1] ! C'était bien du bruit pour de la brioche, fût-elle bénite ! J'ai sous les yeux une lettre fort longue, adressée à M. de Chastan d'Ortigues, par le vicaire général d'Aix, au sujet du banc

1. Baron de Condé, *Histoire d'un vieux château de France : Montataire.*

de l'église d'Apt, lettre par laquelle on voit combien ce vieil usage seigneurial était sévèrement réglementé : « M. l'archevêque me charge de vous dire que M. le maréchal de Brancas, son frère, lui a renvoyé votre lettre. M. l'archevêque a déterminé qu'il vous sera permis de prendre place au banc et d'empêcher qu'aucun autre s'y installe ; bien entendu quand ceux de la famille des Brancas seront à Apt, vous ne pourrez prendre place au banc, etc., etc. [1]. » Dirait-on pas qu'il s'agit d'une terre domaniale et de grand rapport !...

1. Lettre de Revard, vicaire général d'Aix, à M. de Chastan d'Ortigues, 2 août 1742. (Arch. du Vergier.)

## V

Les maitresses de maisons et les jardins. — Ceux-ci sont leur distraction. — Elles ont fort à faire avec la domesticité. — Histoires de domestiques. — M. de Digoine et la Planquet. — Le cuisinier de madame Cholier. — La marquise de Villeneuve et ses cochers. — Il faut surveiller les domestiques. — La lessive. — Le linge. — On le tisse à domicile ou au village. — Les dames ourlent le linge, le brodent, font leurs robes. — Travaux d'art sortis de leurs mains. — On tricote pour les pauvres. — La table. — Les maîtresses de maison à la cuisine. — Elles préparent certains plats. — Aucune ne néglige de veiller de près sur le cuisinier. — Nécessité d'avoir des provisions chez soi. — Difficulté des approvisionnements. — La viande de boucherie. — Les veaux du cardinal Mazarin ! — Recettes de cuisine et de médicaments. — Arrangements passés avec les fournisseurs. — Si occupée qu'elle soit, la maitresse de maison écrit beaucoup. — La manie épistolaire. — Un *poulet* en pathos !

Mais j'ai hâte de retrouver nos maîtresses de maison dans l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens.

Tout le monde a lu dans les lettres de madame de Sévigné, les récits qu'elle fait à sa fille touchant l'intérêt qu'elle porte au jardin des Rochers. On se rappelle avec quel soin elle plante « une infinité de petits arbres » ; on se rappelle le « labyrinthe » qu'elle installe et d'où « l'on ne sortira pas sans le fil d'Ariane » ; on se rappelle aussi les noms dont elle décore quelques allées du parc ; « l'allée du solitaire ; la place-madame ; l'humeur de ma fille [1]. » A ce point de vue madame de Sévigné ne diffère pas des autres maîtresses de maison de son siècle ou du siècle suivant. Le même zèle se perçoit, à cent ans de distance, chez madame de Meximieux, digne fille de la présidente Cholier : « Il me faut regarnir le jardin, écrit-elle à sa mère, j'envoie le jardinier à Lyon pour acheter des graines et des arbres à fruits. Je travaille aussi à accommoder le parterre. » En femme économe, elle ajoute aussitôt : « Avec le cabinet de M. de Meximieux que je

1. *Lettres de madame de Sévigné.*

fais refaire, nous bornerons là notre dépense pour cette année[1]. »

Les jardins sont la distraction, l'agrément de ces vies occupées et actives. Dans le Midi, nos bonnes grand'mères prenaient plaisir à embellir ces jardins, à y faire pousser les fleurs rares, rosiers de la Chine, tubéreuses, œillets diaprés que l'on plaçait dans des vases vernissés. De temps à autre, des Génois venaient ravitailler les amateurs et leur offrir de petits orangers à vingt sous, et des jasmins à dix sous le plant[2].

Ceci n'est qu'un passe-temps, et, comme je l'ai dit, une sorte de récréation. Il y a des occupations plus sérieuses, plus pressantes. La première de toutes consiste peut-être à diriger la domesticité. On sait qu'elle était nombreuse. Il faut se garer, ne pas choisir au hasard. La duchesse d'Uzès refuse une demoiselle Chalazé qu'on lui offre comme femme de chambre, parce qu'elle « est trop à son aise et qu'elle peut se passer de servir, ce qui fera

1. Madame de Meximieux à sa mère, 1767. (Arch. de Cibeins.)

2. Albert Puech, *Les Nimois dans la seconde moitié du XVII^e siècle.*

d'elle une personne à ménager[1]. » Je citera encore à ce propos une autre lettre de la duchesse qui nous renseignera sur l'état d'une maison bien tenue, sans luxe cependant. « J'ai rendu mon service facile et court. Je souscris aux gages de trente écus, vin compris, que vous avez avancé, quoiqu'ils soient bien forts pour la province. Pour mieux connaître ce qu'il me faut, voici comment est composée ma maison : une cuisinière, une fille de cuisine, un cocher, deux laquais et une fille propre à remplir l'objet de femme de chambre et de gouvernante. Depuis l'achat de ma maison et mes réparations, j'ai dû diminuer de beaucoup ma dépense et le nombre de mes gens. Mon intention est, par la suite, de l'augmenter[2]. »

Ces domestiques ne sont pas toujours délicats. La Plonquet, profitant de ce que madame de Digoine et son fils sont malades, demande brusquement son compte. Mandant cette petite mésaventure, M. de Digoine se plaint de l'impertinence de cette fille qui « prétendait être payée en outre de son voyage », et ajoute : « Si

1. La duchesse d'Uzès douairière à M. de Tournon, 23 janvier 1770. (Arch. du Vergier.)
2. *Ibid.*, 2 février 1770.

ce n'avait été le respect qu'on doit au beau sexe, je l'aurais mise hors de la maison à coups de pied dans le derrière[1]. »

Écoutons encore cette historiette : « J'ai, vous le savez, écrit madame Cholier, remplacé mon cuisinier par un autre que m'a recommandé madame de Chamousset, chez qui il a servi dix-neuf ans. L'ancien qui était habile, économe, mais original, jureur, et qui faisait bien le maître, piqué au fond d'être remplacé, a prévenu sous main son successeur qu'il ne resterait pas, trouvant trop d'économie et pas assez d'ouvrage dans la maison. Cela a monté la tête de ce garçon qui, hier, comme je lui défendais de laisser le feu allumé toute la nuit pour cuire des pois, m'a quittée de suite avec la plus parfaite impertinence[2]. »

La marquise de Villeneuve, bien qu'elle ait mille affaires sur les bras et s'occupe avec une incroyable précision d'esprit de ses terres, de ses procès, de l'éducation de ses neveux, ne néglige pas pour cela sa domesticité. Sur son

1. Le comte de Digoine au marquis de Tournon, 25 août 1773. (Arch. du Vergier.)

2. Lettre de madame Cholier, 22 février 1768. (Arch. de Cibeins.)

grand livre, elle ne manque pas d'inscrire la date de l'entrée à son service de son nouveau cocher Gibert, engagé à raison de vingt-cinq livres par an, ni de noter qu'elle a donné « à la Roche, catorze livres moiennant quoy il est maintenant payé de ces gages de saingt mois qu'il a demeuré avec moy. » Ah, évidemment, elle ne sait pas l'orthographe, mais elle sait joliment bien calculer que la nourriture de ses chevaux pendant huit mois lui est revenue à 327 livres 7 sols et que pour habiller son cocher et deux grands laquais, elle a dû acheter « huit olnes de drap d'holande véritable pour 172 livres, 16 et deux olnes de drap vert pour 15 livres, plus quatre olnes serge verte pour doublure au prix de 7 livres[1] ».

Une bonne maîtresse de maison ne se contente pas de choisir de son mieux le personnel domestique; elle le surveille sans cesse. Les serviteurs d'autrefois étaient d'ordinaire de braves gens, fort dévoués à leurs maîtres, respectueux et consciencieux, mais enfin ils n'étaient pas des anges et l'esprit d'initiative leur faisait souvent défaut. De là, nécessité de

1. Livre de raison de la marquise de Villeneuve. (Arch. du Vergier.)

les guider, de leur préciser la besogne de chaque jour, d'en vérifier l'exécution. La maîtresse de maison met volontiers les mains à la pâte. Aux jours de lessive, si elle ne trempe pas le linge elle-même (et encore!...) du moins est-elle présente à cette importante opération qui se renouvelle fréquemment, surtout à partir du XVII^e siècle, ainsi qu'en témoigne l'augmentation considérable de la consommation des savons de ménage dès cette époque[1].

En traitant de la manière dont on dépensait autrefois[2], j'ai eu l'occasion de signaler l'abondance du linge dans les intérieurs les plus modestes. C'est le vrai luxe des classes nobles comme des classes bourgeoises et paysannes. Sans répit, la maîtresse de maison est occupée à en faire tisser. Le *Livre de raison d'Alexandre de Viviès* est instructif sous ce rapport. En 1741, madame de Viviès calcule qu'elle a 46 draps de toile fine et 15 de grosse toile, 35 nappes, 24 douzaines de serviettes. Néanmoins, elle commande encore 6 douzaines de serviettes et quelques nappes. Deux ans

1. *Les Nimois*, op. cit.
2. *Les Mœurs et la Vie privée d'autrefois.* (Calmann-Lévy, édit.)

plus tard, elle fait faire 8 draps, 3 douzaines de serviettes et trois nappes. En 1748, on lui fournit encore 8 draps, dont le nombre est ainsi porté à 68, dit-elle, et 5 douzaines de serviettes fines[1]. Madame de Villeneuve note que « pour faire quatre cannes de cinq pans de large pour des draps à son usage, il faut cinquante-quatre livres de fil et que la façon de la toile a coûté dix sols par aune. Lesdits vingt quatre cannes m'ont fait trois paires de draps dont une pas si grande que les deux autres. C'est un nommé Jean Gaspard qui est de Simiane, qui me les a faits[2]. » Il en est partout ainsi. Une femme qui laisserait s'écouler une année sans accroître la provision du linge domestique serait considérée comme une mauvaise ménagère. Or, ce linge, on ne l'achète pas ; on le fait tisser spécialement, soit dans le village, soit dans la maison même, et ceci ne va pas sans réclamer une vigilance active.

Si les maîtresses de maison ne participent pas directement au travail du tissage, elles emploient fréquemment les soirées à ourler le

1. *Livre de raison d'Alexandre de Viviès*, publié en fragments par M. de Puybusque.

2. Livre de raison de la marquise de Villeneuve.

linge, à le raccommoder, à le broder. Beaucoup aussi font leurs robes. Répondant à madame Cholier, madame de La Valette lui explique : « Une robe en chenille, c'est un satin des Indes à grandes rayes vert et blanc que j'avais acheté mal à propos. Denise fait la robe et moi le jupon. Il ne laisse pas d'y avoir de l'ouvrage. Je crois que la robe sera noble et honnête, mais je doute qu'elle soit achevée avant mon départ[1]. » Jetons les yeux sur d'autres correspondances; nous verrons d'autres mères de famille penchées sur des besognes toutes semblables, usant leurs yeux à coudre des vêtements pour leurs enfants, à confectionner leurs propres toilettes, à broder de leurs doigts agiles et vaillants des écrans, des bourses, à faire au petit point d'admirables tapisseries qui serviront à recouvrir les meubles de leur salon ou de leurs chambres à coucher, véritables travaux de fée, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous, témoignage vivant de leur adresse, de leur patience et de leur goût.

Les malheureux ne sont pas oubliés. Il est

1. Madame de la Valette à madame Cholier (sans date).

de règle dans chaque maison noble ou bourgeoise de distribuer à l'entrée de l'hiver aux pauvres de la contrée, des bas et autres objets de laine, tricotés par la maîtresse du logis et par ses filles. « Nous avons bien travaillé, maman et nous, lisons-nous dans une lettre du temps, mais nous sommes récompensées par la joie de tous ces malheureux qui seront à l'abri du froid cet hiver[1]. »

De tant de soucis qui incombent à la maîtresse de maison pour la bonne tenue et l'économie de son ménage, nous n'avons pas encore cité la principale : la cuisine. On n'ignore pas l'importance de la table dans la vie de nos ancêtres. Dans l'intimité même, on ne lésinait point sur les dépenses de bouche. Les repas sont copieux et comme, à la campagne surtout, les ressources manquent un peu, il appartient à la maîtresse de maison de s'ingénier pour varier la nourriture et satisfaire des estomacs aussi robustes qu'exigeants. C'est, aussi bien, dans cette tâche difficultueuse qu'elle triomphe. Que la maison soit fastueuse ou modeste, que la valetaille soit nombreuse ou restreinte, la

1. Mademoiselle de Meximieux à la marquise de Harrenc, octobre 1788.

maîtresse dirige tout, descend plusieurs fois par jour à la cuisine, veille de près à la confection des mets, alors même qu'elle ne trousse pas ses manches pour lier une sauce ou faire ses confitures. Elle est là quand on fait le pain du ménage, car, à cette époque, hors des villes, le pain se fait toujours à la maison ; c'est elle qui indique comment se préparent « les tourtes aux épinards, » les « tourtes aux poireaux, » les « tôt faits ; » elle qui surveille, après en avoir fourni les recettes, la fabrication des ratafias, liqueur des quatre fruits, vin d'anis, de fleurs d'oranger, eaux de coing, d'angélique, de jasmin, dont on remplit les armoires des offices.

« Mademoiselle Mélanie de Gallier, ma grand'mère, dit M. de Pavin de Lafarge, se levait à cinq heures du matin, et, en petit jupon court, trottait dans la maison en donnant ses ordres, grondait ses servantes, passait à la cuisine le temps nécessaire pour que le repas fût bien préparé et bien servi, puis, à onze heures, faisait sa toilette pour le dîner[1]. » Toute maîtresse de maison appliquée à ses devoirs agissait comme madame de Lafarge. La duchesse

1. E. de Pavin de Lafarge, *Souvenirs de famille.*

de Nevers, encore qu'elle eût un train princier, ne manquait jamais de faire un tour de cuisine deux fois dans la journée et prétendait réussir les gimblettes mieux que son maître queux. « Je surveille étroitement mon cuisinier, écrit la comtesse de Tressan ; quand je ne suis pas sur ses talons, il gâte tout[1]. » Et la duchesse d'Uzès conte qu'elle va chaque matin et chaque soir à la cuisine « pour voir comment on en use avec ce qu'elle a commandé[2] ».

En un temps où les communications sont lentes et où, si l'on est proche d'une ville, celle-ci n'offre que des ressources illusoires, force est bien de se débrouiller comme l'on peut. Il faut aller si loin pour les provisions et par quels chemins! Guillaume de Lamotte, syndic de Largentière, est obligé de faire les siennes à Montferrand, le jour de la foire et d'en rapporter du poisson pour tout le carême[3]. Dans ces conditions, on apprend à ne compter que sur soi. La basse-cour est d'ailleurs bien garnie ; c'est l'orgueil d'une maî-

1. Madame de Tressan à madame de Lestrange. 1786.
2. Correspond. d'Uzès, 12 juillet 1767.
3. François de Charbonnel, *Guillaume de Charbonnel de Lamotte.*

tresse de maison; la chasse presque partout fournit du gibier en quantité suffisante et les ruisseaux sont poissonneux. De la viande de boucherie on se passe le plus ordinairement. Elle est peu appréciée et jusque vers la fin du XVIII^e siècle, elle n'apparaît guère sur les tables élégantes, surtout à la campagne. Peut-être s'y fût-on accoutumé plus vite si chacun avait pu, comme Mazarin, faire nourrir d'une manière particulière les veaux qu'il devait manger, « en leur faisant téter des vaches nourries elles-mêmes en perfection, et en leur faisant avaler un grand nombre de jaunes d'œufs chaque jour avec une quantité de *bisquis*, ce qui rendait ces animaux d'une graisse et délicatesse extrême[1]. »

Pour le commun des mortels, il est bon d'avoir d'amples réserves à domicile et de savoir exécuter sur place bien des choses. Nos grand'-mères, on le sait, avaient d'innombrables recettes de cuisine qui leur permettaient de parer au plus pressé et de préparer chez elles, à bon compte et de façon *honnête*, une grande quantité de comestibles que les commerçants des

1. Mémoires inédits de M. de Johannyn. (Arch. de Cibeins.)

villes ne se gênaient pas toujours, dès cette époque, pour frelater abominablement. Chacune a la sienne, les siennes plutôt, dont elle est fière, qu'elle ne communique pas à tout le monde, et seulement à bon escient. Il faut être fort de ses amis pour qu'elle consente à révéler le secret de sa pâte de coing ou de ses conserves d'abricots. Les livres de raison sont pleins de ces recettes dont quelques-unes ont franchi les âges et demeurent fort appréciées de nos gourmets modernes. Celui de la marquise de Villeneuve est une mine sous ce rapport, non seulement en ce qui touche la gourmandise, mais pour les remèdes : « Manière de faire la paste d'amande ; manière de faire l'eau jonne ; manière de faire l'hidromelle ; manière de faire un bon gâteau d'amande ; manière de faire sécher les groseilles rouges, en grappe »... Il y en a comme cela des pages et des pages. Et la recette pour atténuer les douleurs de fluxion, « macher du tabac », et celle pour guérir les engelures, et celle pour faire passer les rougeurs de la peau[1] et mille autres qui, se transmettant de générations en générations, étaient

1. Livre de raison de la marquise de Villeneuve. (Arch. du Vergier.)

pieusement conservées et scrupuleusement utilisées.

Dans les maisons très riches et nombreuses, on passait volontiers des marchés avec un ou plusieurs commerçants qui, moyennant un forfait, se chargeaient de fournir les viandes, les fruits, etc. La maison du cardinal de Richelieu était montée sur ce pied. Un contrat obligeait tel fournisseur à pourvoir la cave de vin « pur et légal, à savoir, pour la bouche du cardinal, du meilleur qui soit à dix lieues à la ronde, à 6 sols la pinte ; pour sa suite, du meilleur qui se trouve dans le quartier, à 4 sols ; et, pour le commun, à 3 sols. » Tel autre devra procurer le bois, cotteret, bûcher ou fagots, moyennant 23 livres par jour. Chez les Nemours, marché semblable est passé avec un blanchisseur qui doit laver 9 nappes par jour, 48 serviettes et le linge de corps de 54 personnes, au prix forfaitaire de 135 livres par mois. Les Vendôme ont des contrats pour la viande, le gibier, le poisson ; pour les fruits, le sieur La Porte s'engage à en fournir 16 bons plats chaque jour, plus le sel et les œufs, à raison de 12 livres par jour. Le duc de Candalle paie à forfait la nourriture de toute sa

maison 43.462 livres par an, non compris l'extraordinaire « qui sera débattu à part[1] ».

Sur une échelle beaucoup plus modeste, certaines ménagères avisées, vers la fin du XVIII^e siècle, commencent dans les villes de province et dans les campagnes qui ne sont pas trop écartées d'un centre, à adopter ce système, mais seulement pour la viande de boucherie, le poisson et, quelquefois, pour les épices.

Ces arrangements ne diminuaient d'ailleurs en rien la tâche que s'imposaient les maîtresses de maison. Cette tâche n'était pas mince, on l'a vu. Elle ne les empêchait pas néanmoins de prendre encore le temps d'écrire. La correspondance tient une place importante dans la vie d'autrefois. Chaque lettre contient des exposés minutieux de l'existence quotidienne, des réflexions sur les personnes qu'on a vues, sur celles qui annoncent leur arrivée, sur celles qu'on espère voir bientôt ; des détails de ménage, de santé, avec d'interminables notes sur les procès en cours, les difficultés avec les voisins. Voilà pour les lettres intimes. Quand les gens ne

1. Vicomte de Grouchy, *Comptes de maison du cardinal de Richelieu, des ducs de Nemours, Candalle, etc.*

sont pas très liés, les lettres qu'ils échangent sont plus courtes, mais combien soignées, dosées savamment selon l'âge, le rang, le sexe, la situation de celui ou de celle à qui elles s'adressent. Le moindre objet donne lieu à une missive souvent cérémonieuse, et parfois, surtout entre provinciaux, fort alambiquées. Je n'en citerai qu'un exemple. La présidente Cholier ayant envoyé à une dame de Serre quelques confitures et des fleurs, celle-ci lui écrit ce poulet : « Un bouquet et des confitures, madame, sont des bienfaits d'une trop grande conséquence, quand ils portent votre nom, pour ne pas dire que je les ai reçus aussi pour ce qu'ils viennent de vous, madame, que j'aye tant d'obligations d'honorer. Voilà tout ce que j'aye la liberté de vous dire : laissez-moi celle de penser quelque chose de plus et trouvez bon que je ne m'explique pas autrement qu'en vous assurant qu'on ne saurait jamais estre avec autant de respect que je le suis, votre très humble et très obéissante servante[1]. »

Il est sans doute possible d'être plus clair, mais non plus poli!...

1. Madame de Serre à madame Cholier, octobre 1796. (Arch. de Cibeins.)

Quoi qu'il en soit, on écrit beaucoup, mais ce surcroît de besogne entrait peut-être dans les distractions que se donnaient les maîtresses de maison, quand une fois leurs devoirs de bonnes ménagères était rempli.

## VI

Abandon des sports. — La promenade est à la mode. Le colin-maillard et autres jeux. — Louis XIV dans un portemanteau! — Les petits jeux, bouts-rimés et autres. — Montesquieu galantin. — Les cartes. — Le whist. — L'impériale. — Le piquet. — Travaux d'aiguille. — Tapisseries célèbres. — Le parfilage. — Madame de Genlis déclare cet ouvrage honteux. — Obligation de s'occuper à la maison. — Pénurie de distractions extérieures. — Le mari voyage seul. — La femme demeure au logis. — Fêtes des vendanges. — Le carnaval. — L'habitude vient de quitter la campagne, l'hiver. — Encore la vie de château. — La lecture en commun. — M. de Montgaillard endort ses auditeurs. — Monotonie de l'existence rurale. — Une bonne aubaine. — Le duc de Glocester sur la grande route. — Le rôle véritable des maîtresses de maison. — Comment elles entendaient leur mission. — Hier et aujourd'hui.

Disons-le tout de suite, nulle époque ne fut moins sportive que les XVII^e et XVIII^e siècles. En dehors du cheval et de la chasse, il semble que l'on ait renoncé à tous les exercices du corps. Le jeu de boule ne compte plus que de rares amateurs; celui de la paume, si en honneur durant tout le XVI^e siècle et avant, est chaque jour plus délaissé. Sur trois établissement destinés à ce jeu, que possédait la ville de Nîmes vers 1580, il n'y en a plus qu'un, cent ans plus tard, et encore ne se maintient-il que parce qu'on y a annexé des billards[1]. Les jeux de ballon, de chicane, tombent en désuétude.

Plus propice à la causerie, la marche, la promenade tendent à conquérir la faveur générale. Déjà fort à la mode au temps de Louis XIV, à mesure que la passion des beaux jardins a gagné les gentilhommières, elle devient une fureur sitôt que Rousseau a développé dans les imaginations le goût des plaisirs champêtres, en révélant les beautés naturelles de la campagne. « Marcher à travers près et bois, en devisant, quel plus grand et plus noble plaisir! » s'écriera une femme de

1. *Les Nîmois*, etc., op. cit.

la Cour. Et c'est là comme un mot d'ordre. « Je remplis mes loisirs par des promenades journalières à ma campagne, mande M. de Montfort, malgré le grand mais beau froid que nous subissons[1]. » D'ordinaire c'est avant le dîner que l'on s'en va ainsi par les champs. Madame de Sévigné, elle, ne sortait guère de son parc. Mais elle n'avait pas prévu Rousseau!... Au XVIIIe siècle, on ne se contente plus des allées ombreuses et bien sablées des jardins; il faut de plus larges espaces et des horizons plus vastes. Il est de bon ton d'emmener ses invités goûter dans une ferme du voisinage, de s'y abreuver de lait pur en mangeant du pain noir. En été, les promenades du soir sont fréquentes. Au clair de la lune ou des étoiles, toute la compagnie s'en va par les chemins, par les sentiers, vers quelque ruisseau ou quelque clairière. Là, on s'assied un instant; on cause; si la nuit est lumineuse, un petit colin-maillard est tôt improvisé. La jeunesse y trouve son compte, et parfois aussi les personnes plus âgées[2]...

1. M. de Montfort à M. de Longevialle, 20 février 1782.
2. Cf. *Memoires de madame d'Houdetot, de madame Campan*, etc.

Car le colin-maillard est resté au nombre des plaisirs les plus appréciés, comme la *guerre-pampan*, la *descampation*, la main-chaude, et, pour les jambes de vingt ans, les parties de cache-cache. Celles-ci, favorisées par la disposition des lieux, sont interminables. Tous ces châteaux, ces vieilles maisons bourgeoises, tant à la ville qu'à la campagne, renferment une quantité de petits réduits obscurs, d'alcôves fort bien dissimulées, des greniers immenses, des tourelles depuis longtemps abandonnées, où l'on se blottit avec un délicieux frisson de terreur, et qui facilitent singulièrement ces sortes d'amusements. Louis XIV, qui dans sa jeunesse aimait beaucoup ce jeu, « se cacha si bien, un jour qu'il était chez le maréchal du Plessis, qu'on ne le put trouver. Il s'était fourré dans le portemanteau du maréchal[1]. »

Voici venir une mode nouvelle, celle des petits jeux, qui a si fort sévi depuis. Les bouts-rimés, les devinettes, les charades, tous ces passe-temps un peu puérils et souvent prétentieux sont très en honneur. A cette mode

1. Mémoires inédits de M. Johannyn.

se joint celle des portraits, dont on a hérité le goût du XVII^e siècle. Les mémoires du temps nous en ont conservé quelques-uns qui sont charmants, pleins de finesse, de grâce malicieuse, et qui devaient être ressemblants. Certains, signés de madame du Deffand, du prince de Ligne, du président Hénault, demeurent célèbres. Les personnages les plus graves ne dédaignaient pas ce divertissement, à commencer par Montesquieu, qui trempait sa plume habituée à des exercices plus sévères, dans de l'encre passablement galante pour tracer un joli portrait de madame de Mirepoix.

De la cour, où elle faisait les ravages que l'on sait, la manie du jeu avait dès longtemps gagné la province et les campagnes. Je ne m'appesantirai pas sur ce sujet déjà traité ailleurs[1]. Parmi les jeux de société les plus usités alors, citons le whist, que M. de Montfort et beaucoup de provinciaux appellent le « wouisk », et auquel il joue régulièrement au retour de sa promenade, et l'Impériale, en vogue surtout au XVII^e siècle. En Viva-

1. *Les Mœurs et la Vie privée d'autrefois.*

rais, c'est le piquet que l'on préfère. Dans certaines maisons, on le joue dès le matin[1]. Le trictrac a aussi ses partisans parmi les gens qui n'aiment point les cartes. Mais, le plus souvent, tandis que les hommes se livrent à ces distractions diverses, les femmes occupent leurs loisirs d'une façon plus utile. La broderie, la tapisserie ne chôment point. La tapisserie était poussée jusqu'à devenir un art. D'illustres exemples encourageaient les dames à ce genre de travaux. La tapisserie de Bayeux représentant les victoires de Guillaume le Conquérant n'était-elle pas l'œuvre de sa femme Mathilde? La cathédrale de Milan ne possédait-elle pas un portrait de saint Charles-Borromée fait en tapisserie par une femme nommée Peregrina? Miss Moret n'avait-elle pas décoré de ses mains la cathédrale d'York? Lady Knowl n'avait-elle pas fait le portrait du roi d'Angleterre en broderie et ne connaissait-on point, au moins par ouï-dire, le superbe lit en tapisserie, voilé d'or et de petites perles fines, exécuté par madame de Maintenon elle-même? De tout temps, en

1. *Essai sur la noblesse vivaraise.*

France, les femmes avaient excellé dans la confection des menus ouvrages de broderie[1], lacs, écharpes, manches, ceintures. « Parfois elles entremêlaient de leurs cheveux dans les broderies de ces précieuses parures. En gage d'affection, elles donnaient souvent à leur ami une manche brodée, que celui-ci portait en souvenir de sa belle[2]. » Beaucoup moins compréhensible fut la mode du parfilage. Cela consistait à séparer l'or de la soie des galons, vieilles épaulettes d'or, vieux nœuds d'épée, que l'on demandait à tous les hommes de sa connaissance. On le vendait à son profit. Aux étrennes, on recevait des bobines d'or ou de petits meubles couverts d'or, que de même on parfilait et vendait. Le duc de Lauzun donne à une dame de la société une fausse harpe de grandeur naturelle toute recouverte d'or de bobines. Une habile parfileuse pouvait gagner communément à cet étrange métier cent louis par an. Madame de Genlis se vante d'avoir contribué à faire tomber cette mode

1. Les hommes faisaient aussi de la tapisserie. Beaucoup de vieux gentilshommes un peu perclus, s'efforçaient d'oublier la chasse et le cheval en brodant un petit point.

2. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français.*

qu'elle qualifie d'extravagante et de *très ignoble*, ce qui est peut-être exagéré[1].

Chacun éprouvait, plus profondément qu'aujourd'hui, la nécessité de se distraire dans son intérieur, d'où l'on ne sortait ni aussi fréquemment, ni avec autant de facilité qu'on le fait à présent. Les grands seigneurs partageaient bien leur temps entre la cour et leurs châteaux; beaucoup de gens aisés avaient maison à la ville et maison aux champs. Mais les châtelains, en grande majorité, passaient toute l'année dans leurs manoirs. S'il arrive au maître de céans d'être dans l'obligation d'effectuer certains déplacements rendus indispensables par les convenances mondaines ou ses affaires, il part seul. Sa femme reste au logis avec les enfants et les domestiques, poursuivant sans relâche sa besogne féconde. A part les visites qu'elle fait dans son voisinage immédiat[2], quelques parties de campagne organisées dans

1. *Les Étiquettes de la cour*, op. cit.

2. La vie de société avait commencé de bonne heure en France. J'ai lu quelque part qu'en Vivarais, elle ne se développa qu'au XVIII^e siècle. Il se peut, les communications étant particulièrement difficiles dans cette région montagneuse. Partout ailleurs, elle me paraît avoir été très intense dès le milieu du XVI^e siècle, en tout cas, au XVII^e. Cf. *Usages et mœurs d'autrefois*. (Calmann-Lévy, édit.).

les environs, de petits séjours chez des amis ou parents point trop éloignés, elle ne perd point son temps en voyages inutiles. Par exemple, on va volontiers vendanger les uns chez les autres. C'est alors grande fête. Le soir venu, maîtres et serviteurs dansent sur l'herbe en commun, au son d'un violon ou d'une cornemuse. La bonhomie des siècles passés s'accommodait aisément de ces plaisirs rustiques, et les divertissements populaires effarouchaient d'autant moins les gens du monde qu'ils en prenaient leur part. Ainsi le carnaval avait-il une importance qu'il est loin d'avoir conservée. Avec les jours de marché [1], c'était une des occasions clairsemées où les gentilshommes campagnards allaient passer quelques jours à la ville.

Dès le règne de Louis, XV cependant, l'habitude se généralisa d'y avoir un appartement et de s'y installer pendant toute cette période [2]. « J'ai passé l'hiver à Lyon, au milieu des plaisirs du carnaval, écrira madame de La

1. Lettres de M. de Lenferna à M. de Longevialle, 19 février 1779 (Arch. de Vaurenard) et de madame de Franquières à madame Cholier (1768).

2. Correspondance La Rollière. (Collect. part.)

Valette, je n'y ai participé que rarement, mon goût me portant à préférer les livres, le coin de mon feu et mes ouvrages de broderie au brouhaha des fêtes, mais toutes nos dames s'en sont donné à cœur joie[1]. » A Draguignan, il y a des bals tous les jours avant le carême. « C'est la mode en Provence de se masquer en chauve-souris simplement avec un drap de lit et de courir les bals pour donner des *cassades*, c'est-à-dire, que sous ce déguisement, il est admis de se dire à l'oreille aux hommes et aux femmes tout ce qu'on sait de leur vie sans qu'il soit permis de se fâcher[2]. » Le révolution avait coupé court à des réjouissances vers lesquelles personne ne se sentait plus attiré. Mais à peine l'ordre rétabli, le carnaval reprenait toute sa splendeur bruyante. D'une lettre datée de 1803, il ressort qu'à Grenoble et dans d'autres villes, le vieil usage n'avait pas tardé à reparaître. « Si l'on a été pendant douze ans sans s'amuser, on cherche ici à s'en dédommager aimablement depuis deux ans. Nous avons eu des dîners, soupers, et bals sans fin, mais ce qui n'avait

1. Madame de La Valette à sa sœur, 7 mars 1788. (Arch. Cibeins.)
2. Mémoires Johannyn.

pas lieu avant la Révolution, dès le mercredi des cendres, chacun a fermé sa porte et cherche à se suffire à lui-même[1]. »

Au nombre des distractions des châteaux et maisons de campagne, il serait injuste d'oublier la lecture. Madame de Genlis, qui n'est pas toujours tendre pour la vie privée des gens de l'Ancien régime, dit quelque part : « Autrefois, chez les princes et chez presque tous les particuliers à la campagne, on se rassemblait après le dîner (on dînait à deux heures) pour faire une lecture tout haut avant l'heure de la promenade. On lisait communément de bons ouvrages, des pièces de théâtre, des voyages, des livres d'histoire. Les lectures d'ouvrages manuscrits étaient beaucoup plus fréquentes qu'elles ne le sont aujourd'hui[2]. » Tandis que les dames brodaient ou parfilaient, l'un des hommes présents, d'ordinaire le maître de maison faisait une lecture que l'on interrompait parfois pour discuter avec passion tel passage, telle idée, car l'esprit critique a toujours été vif en France. Ainsi se passaient la plupart des

1. Madame de La Valette à la marquise de Harrenc, 3 mars 1803.

2. *Les Étiquettes de la cour*, op. cit.

veillées chez madame de La Bruguière à Uzès, chez madame de Ponchalon, où « en un hiver on absorbe toutes les tragédies de Corneille », chez les Frénilly, chez les Franquières, qui « goûtent particulièrement les livres d'histoire », tandis que M. de Monteynard avoue « n'aimer que les contes ». Une exquise maîtresse de maison, la marquise de Harrenc, se plaint « que son mari fasse des lectures trop sévères auxquelles ses amis et elle n'entendent point[1] ». Plus frivoles sont celles que l'ont fait le soir chez le président de Brosses, et si frivoles qu'elles effarouchent les dames. Quant aux éternels *Mémoires scientifiques* que lit M. de Montgaillard, ils sont si ennuyeux que « toute la compagnie s'endort » et que « seule, la chape que je brode me tient les yeux ouverts », avoue ingénument madame de La Valette[2]. Je ne sais si on lisait au château de Tournon, mais les livres n'y manquaient pas. L'inventaire de 1617 en mentionne plus de 1.500, dont les œuvres de Virgile magnifiquement gainées de velours

1. Madame de Harrenc à madame de La Valette, 17 mars 1778.

2. Madame de La Valette à madame Franquières, août 1782. (Collect. part.)

rouge cramoisi avec deux agrafes d'argent[1]. En une seule année, M. de Vougy achète environ 500 volumes, tant de mathématiques que d'histoire, pièces de théâtre et romans[2].

Les lectures en commun aidaient fort heureusement, quand elles n'étaient pas aussi ennuyeuses que celle que faisait M. de Montgaillard, à faire passer les heures qui précédaient le dîner et celles plus longues encore de la soirée. Car cette vie de campagne, si remplie, si dignement et si sagement distribuée qu'elle soit, ne va pas, bien entendu, sans quelque monotonie. Peu propices à l'épanouissement de la sociabilité, nos chemins de fer, nos automobiles l'ont pourtant favorisée, en un sens, puisque ces moyens de transport rapides et faciles permettent d'accroître le cercle de nos relations et leur fait gagner en étendue ce qu'elles perdent en profondeur. Jadis, dans la mauvaise saison principalement, ou lorsqu'on habitait des régions reculées, il fallait vivre beaucoup en soi. Les distractions du dehors étaient peu nombreuses, et leur écho même ne parvenait pas toujours jusqu'à la maison ou au

1. Inventaire du château de Tournon, 1617.
2. *Notes sur la famille de Vougy*, op. cit.

château isolé. Aussi le moindre petit événement imprévu était-il accueilli avec joie. Du haut de la terrasse d'une propriété près de Tullins, voici qu'un beau jour on aperçoit tout un cortège qui s'avance sur la route. C'est le duc de Glocester avec son épouse, force dames, femmes de chambre, pages, enfin toute sa maison. « Il y avait quatre diligences à six chevaux et courriers en avant, raconte M. de Marzin. Comme le duc était à pied, dans la descente de Tullins, je l'entendis parler anglais avec son fils qu'il tenait par la main. C'est un homme de quarante-quatre ans, très grand. Il est lourd, d'une taille assez robuste. A son chapeau, la cocarde noire qu'il avait mis sur une bonette. Un habit d'écarlate avec de petits boutons d'or, des bas blancs et des bottines. Sa façon est de se tenir toujours sur le siège du cocher avec son fils pour admirer le pays. Il était six heures du soir et allait coucher à Grenoble[1]. » Une telle aubaine suffisait à alimenter la correspondance pour plusieurs semaines et la conversation pour plusieurs soirées...

Ainsi s'écoulait lentement la vie paisible dans

1. Lettre de M. de Marzin au marquis de Tournon, 1780. (Arch. du Vergier.)

les gentilhommières, les châteaux, les maisons bourgeoises. Au milieu de cette existence uniforme et un peu austère, la maîtresse de maison nous apparaît non pas, ainsi qu'on l'a trop dit, comme une ménagère uniquement occupée des soins matériels et de la surveillance de la domesticité, mais comme la véritable souveraine du logis, et, en tout cas, comme la collaboratrice assidue et intime du chef de la famille. Son rôle, qu'il ne faut pas rapetisser, était de ceux qui honorent la femme car, s'il descendait jusqu'aux menus détails de la surveillance intérieure, il se haussait aussi à la direction générale de la fortune, à toutes les décisions qui intéressaient l'avenir des enfants, et, par là, celui de la race. Autant qu'aujourd'hui, du moins d'une manière plus sensible et plus efficace, elle avait sa part dans le gouvernement de cette petite nation en miniature que constituait la famille, telle qu'on la concevait autrefois. De ce qu'elle confectionnait parfois elle-même des pâtisseries ou aidait à tremper la lessive, la maîtresse de maison ne se trouvait pas diminuée aux yeux du monde non plus qu'aux siens propres. Les côtés un peu mesquins et vulgaires de la tâche qu'elle assumait

disparaissaient derrière la noble et haute mission sociale que cette tâche même comportait. La maîtresse de maison d'autrefois comprenait ses devoirs autrement que les mères de famille actuelles, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que celles-ci l'entendent mal. L'avenir seul pourra décider qui avait raison, de nos femmes modernes, toutes plus ou moins éprises d'émancipation, avides d'égalité entre les sexes, jalouses d'une autorité qu'elles préfèrent demander à la loi comme si elles craignaient ne plus pouvoir l'attendre de l'affection de leur mari, de la tendresse et du respect de leurs enfants, ou de nos grand'mères qui, peu sensibles aux apparences, savaient se créer de leurs propres mains, sans bruit et sans fracas, au foyer familial, la place qui leur était due.

Autres temps, autres mœurs, dira-t-on. Sans doute. Il s'agirait seulement de savoir si les nôtres sont meilleures et plus profitables à la société en général, à la femme elle-même. Et cela n'est pas bien sûr...

# MAGICIENNES

ET

# DISEUSES DE BONNE AVENTURE

---

Nulle curiosité n'est aussi enracinée au cœur de l'homme que celle qui le pousse à connaître son destin. Nulle, il faut le dire, ne paraît plus naturelle et, en quelque sorte, plus légitime. La soif de savoir dévore l'humanité. Devant le mystère de l'avenir, l'homme, pauvre et frêle chose, a le sentiment très net de sa faiblesse et de son impuissance. En face de la nuit profonde qu'est pour lui ce simple mot : demain, l'être le mieux constitué moralement comprend tout à coup l'inanité de son effort, la vanité de ses desseins, l'effroyable incertitude du sort

qui attend ses actes les plus réfléchis, ses combinaisons les plus savamment ourdies. Une angoisse l'étreint dont l'objet n'est rien de moins que sa vie même. De là son désir furieux de percer le voile qui lui dérobe l'horizon, d'arracher ses secrets à la nature et de la violenter jusqu'à lui faire avouer les arrêts de sa destinée, afin d'en pouvoir diriger le cours. Sous l'influence de désirs impérieux qu'aucun raisonnement, aucun calcul, aucune science humaine n'a su et ne saurait satisfaire, l'esprit humain s'est instinctivement senti attiré par le merveilleux, seul capable, pensait-il, de lui divulguer la troublante et éternelle énigme.

Un tel penchant, outre qu'il plongeait l'homme dans un abîme de préjugés et de superstitions, présentait pour lui un autre danger encore. Il était inévitable, en effet, que cette crainte de l'avenir, mêlée à cette passion de le connaître, le mettait à la merci de tous ceux qui, par cupidité, par intérêt ou par ambition, auraient la volonté, l'adresse la possibilité de les exploiter à ses dépens.

# I

La curiosité humaine et les forces surnaturelles. — Sciences occultes. — La superstition chez les anciens. — Transmission des rites. — Les rebouteux. — Nos Parisiennes et les paysannes de l'an mille. — Persistance de la superstition. — Intervention du diable. — Sorcières et hystériques. — Les belles dames du XVII^e siècle. — Les esprits. — Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on voit le diable partout. — Une fille de joie qui porte la bannière à la guerre. — La béguine de Nivelles. — L'Écossais Le More. — Peines édictées contre les sorciers. — Les papes soupçonnés de sorcellerie. — Un évêque qui consulte les devins.

Qu'il s'agisse de magnétisme, de sorcellerie, d'astrologie ou d'art divinatoire, on retrouve à l'origine de ces sciences[1] le même principe, qui

1. Ce mot ne saurait évidemment être pris ici dans son sens rigoureux et précis.

est l'intervention d'une force surnaturelle mise au service de la curiosité humaine, le même but, qui est de satisfaire à cette curiosité. Si toutes ces sciences (et tant d'autres qu'il serait superflu d'énumérer quant à présent) sont fort différentes par leurs procédés, leurs lois, le plus ou moins de solidité de leur base, — et par leurs prétentions ; si les unes ont dérivé vers le charlatanisme pur tandis que d'autres, au moyen de transformations successives, ont peu à peu quitté les régions de l'occulte pour se rapprocher des doctrines scientifiques considérées comme rationnelles, il n'en reste pas moins que leur origine est commune, qu'elles sont vieilles comme le monde, et très probablement nées avec lui, car l'homme sitôt qu'il fut créé dut éprouver avec le besoin de savoir pourquoi il existait, l'âpre tentation de prévoir son destin. De suite, il chercha, et ne trouvant pas la réponse dans son propre raisonnement, il l'alla demander à ceux qu'il jugeait plus aptes que lui à le lui apprendre.

Ne nous attardons pas dans ces périodes lointaines ; ne nous noyons pas dans le déluge. Bornons-nous simplement à constater que les sciences occultes, dont celle qui consistait à

prédire l'avenir, étaient connues de tous les peuples anciens, aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire des âges. Les procédés des magiciens, sorciers et devins, paraissent n'avoir pas changé depuis la préhistoire. Philtres, breuvages magiques, rubans, baguettes, conjurations de toutes sortes, s'employaient déjà chez les vieilles races Chamites et Touraniennes habitant la Chaldée avant les Assyriens classiques[1] On sait tout le parti que les prêtres égyptiens tiraient des croyances populaires et comme ils s'entendaient à rendre des oracles. Que dire de la Grèce qui ne soit connu? La Pythie de Delphes n'a-t-elle fait l'objet de longues et patientes études? Les Grecs ne font un pas ni n'accomplissent un acte, même de très minime importance, sans consulter les dieux par l'intermédiaire de prêtres ou de devins. Il en est de même à Rome. Soit que l'on y demande le secret de l'avenir aux entrailles fumantes des animaux et que l'on s'adresse aux augures, soit que, comme les matrones opulentes, on fasse venir à grands frais du fond des Indes ou de la

1. Th. de Cauzons, *La sorcellerie en France.*

Phrygie des devins versés dans la connaissance des influences sidérales, soit que l'on se contente de faire le tour du cirque avant de livrer ses mains et son visage aux sybilles édentées et haillonneuses de Suburre[1], c'est toujours au merveilleux que l'on sacrifie ; c'est toujours l'intervention d'une puissance extra-terrestre dont on implore le secours.

Il se peut qu'en soi, la sorcellerie (le mot sorcier n'apparaît qu'au VIe siècle d'ailleurs[2], et finit par se confondre avec celui de devin), soit assez différente de la magie qui consiste surtout dans l'art de faire des prodiges à l'aide du démon ou de quelque autre force surnaturelle. Le peuple, en tout cas, ne se donnait guère la peine d'établir une ligne de démarcation entre ceci et cela. Ces distinctions subtiles lui échappaient — et lui échappent encore complètement. Devins, sorciers, nécromants, magiciens ou enchanteurs lui semblaient gens de même espèce et de même confrérie. Tous étaient à ses yeux des personnages un peu mystérieux, un peu inquiétants et somme toute redoutables, en communication directe

1. *La sorcellerie en France*, op. cit.
2. De sourcier ou découvreur de sources.

avec les dieux, pensait-on dans l'antiquité, avec le diable, affirmera le Moyen âge.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que la magie et l'art divinatoire ont précédé de beaucoup l'établissement du christianisme. La religion victorieuse les reçut en legs du paganisme à son déclin.

Mais comment expliquer cette transmission de rites bizarres et de croyances étranges? Pour peu qu'on y réfléchisse, on ne manquera pas d'être frappé, non moins que de la pérennité de certaines superstitions grossières, par la ressemblance entre les procédés qu'employaient les mages et les devins anciens et ceux encore en usage aujourd'hui dans le monde des charlatans, diseuses de bonne aventures et sorciers, car il ne faudrait pas croire que ces derniers aient complètement disparu, ni qu'en bien des campagnes, ils n'exercent une influence dont il est malaisé de mesurer l'importance exacte. N'oublions pas que rien ne se transmet mieux ici-bas et de façon plus sûre que les choses secrètes. Pense-t-on que les rites et formules de la Maçonnerie par exemple se fussent perpétués parmi les adhérents de cette secte avec autant de précision et

dans une intégralité aussi parfaite, s'ils eussent été pratiqués à découvert? Or, les sorciers dans l'antiquité constituaient une caste fermée, dans laquelle on n'était admis qu'après un stage, caste ou si l'on veut, école, où de générations en générations, se passaient les formules et les secrets propres à faire impression sur les non-initiés. C'est donc par la tradition très probablement que sont venus jusqu'à nous la plupart des paroles et des gestes dont les magiciens et prophètes se servent encore de nos jours. Ceci est surtout sensible en ce qui concerne les rebouteux.

Tous vaguement sorciers à l'occasion, ils emploient volontiers des mots obscurs, bizarrement déformés, qu'ils utilisent religieusement, bien que le sens leur en échappe désormais. Ainsi marmottent-ils : *Coridem*, *Nardac*, *Haviem*, *Dagon*, sans se douter que ce sont là des lanbeaux d'incantations druidiques ou gauloises. Ainsi, ne manqueront-ils pas non plus, lorsqu'il s'agit de guérir les foulures ou les entorses des chevaux, de prononcer tout bas : « *Otay de Satay*, *suralay*, *Avaldel*[1]. »

1. E. Gilbert, *Sorciers et magiciens.*

Ils seraient bien empêchés les pauvres diables de vous dire pourquoi! A un degré moindre, peut-être, mais de façon évidente cependant, nos somnambules et chiromanciennes ont conservé précieusement une partie du bagage pseudo-scientifique et du fatras de langage chers à leurs devanciers et devancières de la Renaissance, sinon de l'antiquité. Un tel résultat peut-il être attribué à la seule vitalité de la tradition? On me permettra de n'en rien croire. Si les magiciens contemporains utilisent des moyens fort analogues à ceux qu'employaient les devins médiévaux, ne serait-ce pas surtout qu'ils ont trouvé instinctivement des méthodes propres à satisfaire une clientèle qui, bien qu'il y paraisse, ne présente en somme aucune différence notable avec la clientèle moyen-âgeuse. Ne vous récriez point. La petite Parisienne, habituée des *five-o'cloks* ultra-chics, toute imprégnée d'un joli modernisme, poudrerizée de scepticisme élégant, rieuse, froufroutante, un peu intellectuelle aussi, comme il convient, très sûre d'elle-même, religieuse, oui, sans doute dans le fond, mais pas bigote pour deux sous, cette petite Parisienne qui s'en va chaque mois ou chaque semaine consulter

madame X ou madame Z, les célèbres *voyantes*, dans les somptueux appartements où celles-ci rendent leurs oracles, a exactement la même mentalité, est dans le même état d'âme que la paysanne de l'an mille qui tendait sa main effarouchée à quelque bohémienne traversant le village.

Oui, à des nuances près, que nous indiquerons tout à l'heure, la clientèle des sorcières barbues de jadis ou celle des pythonisses modernes, c'est la même. Un sentiment identique les anime, la foi. Cette croyance commune qui les rapproche — si éloignées qu'elles puissent paraître l'une de l'autre — suffit à les faire semblables.

La persistance des superstitions, et notamment de la confiance dans les devins et devineresses n'est pas pour surprendre. Le christianisme ne pouvait les faire disparaître. En apportant à la nouvelle société religieuse leurs personnes, les masses populaires lui apportaient en même temps leurs tendances à des croyances matérialisées, leur goût des rites, leur amour des images. Le peuple ne pouvait sauter brusquement du panthéisme au monothéisme. S'il acceptait la notion d'un dieu

unique, notion si contraire à sa mentalité et à ses habitudes, au moins lui fallait-il comme des intermédiaires entre Dieu et lui, toute une série de demi-dieux avec qui il se sentît plus à l'aise et à qui il pût s'adresser avec une confiance moins troublée. Le culte de la madone, au début de l'ère chrétienne, ne fit que remplacer, pour le peuple, le culte de Vesta, de Cérès ou de Diane. Les lampes allumées devant une image lui rappelaient celles qui brillaient devant ses dieux lares, et il attribua d'autant plus facilement à chaque saint une vertu particulière qu'il était accoutumé à implorer la protection de Mercure, de Vulcain ou de Mars, selon les circonstances de la vie.

Conservant ainsi, à peine transformées, ses usages païens, à plus forte raison se débarrassait-il difficilement de sa crédulité dans les prophéties, les augures, dans tout ce qu'il pensait être capable de lui révéler quelque chose de son destin.

Si tout ceci explique que la sorcellerie ait résisté à la guerre que l'Église lui avait déclaré dès le début du christianisme, cela ne suffit pas à justifier sa recrudescence formidable au Moyen âge.

Les Croisades sont ici la grande coupable. Dans ce pêle-mêle tumultueux où tant de races se pénétraient pour la première fois, un échange de mœurs et d'idées devait fatalement se produire. Les peuples du nord apportaient à ceux du sud leurs légendes nébuleuses; ceux du sud communiquaient aux peuples du nord leur goût pour les fables et la mythologie latine, et tous, au contact des peuples d'Orient apprenaient à connaître d'autres légendes plus étranges encore, venues du fond de la Perse ou de l'Inde, dont le mystère et la fantastique obscurité étaient pour eux pleins d'attrait.

Comprend-on à quel point cet amas de traditions, de récits et de contes amalgamés avec des superstitions de tout genre, des bribes de sciences médicales et de charlatanisme touranien, des formules inconnues, déconcertantes, des symboles impénétrables, devait frapper les imaginations déjà surexcitées par les fatigues, la souffrance, les combats?

Enfin, ne l'oublions pas, si, de tout temps, on s'était efforcé de se concilier les bonnes grâces des esprits mauvais, et de les apaiser au moyen de sacrifices ou d'offrandes; si de tout temps, la crédulité publique s'était laissé

influencer par la peur des calamités que pouvait répandre sur la terre la colère des divinités sinistres, davantage que par l'attente des bienfaits qu'il y avait à espérer des dieux favorables ; si, devins, magiciens et enchanteurs semblaient se prévaloir de relations plus directes avec ces dieux malfaisants, il n'en reste pas moins vrai que l'antiquité ne s'adresse pas spécialement à eux pour obtenir des faveurs, ni pour demander des oracles, ni pour solliciter des actes miraculeux. En synthétisant l'esprit du mal dans le démon, en faisant de cet ange déchu l'ennemi personnel de Dieu, en lui accordant le génie de l'astuce, de la ruse, une habileté infernale, une puissance sinon divine certes, mais formidable encore et dépassant tout ce que l'imagination humaine peut concevoir, en concrétant sa figure aux yeux des foules, l'Église désignait elle-même le diable comme la seule force capable d'entrer en lutte avec Dieu, conséquemment comme la seule à laquelle il convînt d'avoir recours sitôt que l'on voulait connaître le secret ou quelque chose du secret qu'il ne plaît point à Dieu de révéler. Et je me garde de prétendre que le diable tel que le

conçoit l'Église catholique n'est point vraiment le diable, ni même qu'il soit possible de le concevoir autrement ; tout ce que je veux faire saisir, c'est le parti que les sciences occultes avaient l'occasion de tirer de ce personnage déchu de sa divinité, mais non de sa puissance et qu'elles en tirèrent en effet.

Le diable, a-t-on dit, c'est toute la sorcellerie. Voici qui est parfaitement vrai, à condition de s'entendre. L'intervention du diable dans les opérations de magie, de sorcellerie, d'envoûtement, de divination est excessivement rare, si tant est qu'elle se produise jamais. La grande, la profonde erreur du Moyen âge et des siècles qui ont suivi, a été précisément de voir des diableries là où la folie, l'hystérie, les maladies nerveuses, des phénomènes naturels encore ignorés ou de simples jongleries et charlatanismes étaient en jeu. Les sorciers et sorcières qui furent brûlés par la main du bourreau n'étaient sans doute, pour la plupart, que des malades ou des imposteurs. Une justice moins hâtive et plus éclairée se fût contentée de condamner les uns pour filouterie, et de mettre les autres à l'hôpital. A vrai dire, beaucoup d'entre eux étaient de tristes indi-

vidus, dont la conscience était passablement chargée et qui mêlaient à leurs pratiques habituelles diverses industries tout à fait propres à leur mériter la potence. Mais, en revanche, les gens qui s'adressaient à ces sorciers, magiciens et devins les croyaient en bons rapports avec le diable. Ils ne leur attribuaient un pouvoir extraordinaire qu'en raison même de cette circonstance et le diable seul, à leurs yeux, avait une puissance assez considérable pour accorder les faveurs (révélation d'avenir, suppression d'ennemis, mort d'un rival ou encore la richesse, ou encore et surtout l'amour d'un être désiré et chéri), faveurs que l'on n'osait demander à Dieu, soit parce que l'on avait le sentiment que l'on ne pouvait solliciter de lui des choses contraires aux lois divines, soit parce que l'on éprouvait de la timidité à recourir à lui, soit enfin parce que l'on estimait le diable plus fort que Dieu lui-même ou plus compatissant aux désirs, aux haines, aux passions des humains. Voici en quoi et dans quelle mesure il est exact de dire que le diable est au fond de toute sorcellerie. Il n'y est point mais on l'y cherche.

Vraie pour le Moyen âge, cette observation

l'est aussi pour les autres périodes de l'histoire. Au fond, les belles dames qui venaient chez la Voisin comme celles qui, bien des années plus tard, se fiaient aux prophéties de Cagliostro, et pas seulement les femmes, mais les hommes, et parmi ces derniers, les moins croyants, un Richelieu, un Choiseul, même s'ils ne l'avouent pas, dans toutes ces sorcelleries, magies, conjurations, cherchent le diable, espèrent en son intervention, demeurent convaincus de sa présence. C'est le diable qu'ils veulent voir, à qui ils veulent parler; c'est le diable dont ils attendent le succès de leurs démarches auprès de la sorcière, du devin, du nécromant.

Superstition, dira-t-on, superstition ridicule! Il se peut. Singulièrement persistante, en tout cas. Car, si par une sorte de fausse honte et d'étrange scrupule, les générations actuelles qui se flattent volontiers d'athéisme ou de libre-pensée, mais qui davantage encore tiennent à se parer d'un scepticisme élégant, rougissent d'avoir affaire au diable, comme de simples bigots du Moyen âge, refusent de croire à son intervention dans les opérations de magie, de sorcellerie ou de spiritisme, et la rem-

placent par l'intervention des esprits, elles ne changent rien au principe. Ce principe reste le même. Qu'il s'agisse du diable ou des esprits, n'est-ce pas toujours aux forces supra-terrestres qu'on a recours? N'est-ce pas en elles qu'on espère? En quoi, je vous prie, la superstition est-elle moindre?...

De cette digression, un peu longue peut-être, il ressortira que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on ne concevait guère la sorcellerie, voire la divination sans que le démon s'y mêlât[1]. Ceci n'empêchait point, bien au contraire, la foule de se précipiter dans les antres des sorcières, les grands seigneurs d'avoir leurs magiciens attitrés, les rois d'ajouter foi aux prédictions des astrologues. La confiance dans les prophéties est presque incroyable. Durant les guerres de Flandre, les Flamands avaient choisi pour porter leur bannière une devineresse, fille de mauvaise vie, qui leur avait annoncé que la victoire serait à eux, si elle « tirait le premier sang aux Français »; le mal-

1. Cf., à ce sujet, *Traité sur les apparitions des esprits*, par le R. P. Calmet, abbé de Senons, 2. vol. 1741, et *Traité hist. et dogmatique sur les apparitions*, par Lenglet-Dufresnoy, 2 vol.; 1741.

heur ayant voulu qu'elle soit tuée au début de l'action, les Flamands aussitôt, découragés, de s'enfuir, convaincus que désormais ils ne peuvent plus vaincre[1]. Si Philippe le Hardi veut découvrir l'assassin du roi Louis ou du moins ceux qui l'on fait mourir, à qui s'adresse-t-il? A une béguine de Nivelles qui avait la réputation d'être prophétesse et magicienne, et il la fait interroger par des abbés et des évêques[2].

Comme si les sorciers de France ne suffisaient pas, on va jusqu'en Écosse en consulter un qui jouit d'une grande réputation et qu'on connaît sous le nom de More[3]. Jamais les magiciens ne prirent une pareille importance. On en fait venir au chevet des rois malades. J'ai conté ailleurs[4] ce qu'il advint d'Arnaud Guillaume et de deux autres sorciers de Dijon appelés auprès de Charles VI. Mais si l'on a recours à eux dans tant de circonstances, ce n'est pas sans danger. Rigoureuses,

1. Baron de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 254.

2. Dulaure, *Histoire de Paris*.

3. *Histoire des ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 325, t. II.

4. *Les Mœurs et la Vie privée d'autrefois*. (Calmann-Lévy, édit.)

en effet, sont les peines édictées contre les sorciers et autres magiciens et contre ceux qui utilisent leurs services. Aussi est-ce une accusation terrible que celle de sorcellerie. La lancer à la légère contre quelqu'un équivaut à commettre un crime, car c'est vouer un malheureux à peu près sûrement au bûcher. On ne se prive pourtant pas de le faire. Le rang ne suffit pas toujours à vous en préserver. Le comte d'Étampes faillit payer de sa tête l'accusation d'avoir, par des sortilèges, fait mourir Charles, comte de Charolais. Que dis-je? Les papes eux mêmes sont soupçonnés : Benoît IX, Jean XX, Boniface VII, Grégoire VII, tant est grande la réputation des sorciers, la crainte qu'ils inspirent et la manie d'en voir partout[1]. S'il faut en croire divers documents, les prêtres n'auraient pas été des derniers à consulter devins et sorcières. Raymond Dupuy, sorcier établi à Sorrèze vers 1260, n'avait pas de meilleur client que Raymond du Falze de Miremont, évêque de Toulouse[2].

1. *La sorcellerie en France*, op. cit.

2. Monseigneur Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*. Introduction, t. I, p. 78,

## II

Diverses branches de la sorcellerie. — L'art de prédire l'avenir. — L'ornithomancie, la captotromancie, etc., etc. — La sorcellerie en Italie. — La célèbre Rodogine. — Catherine de Médicis et Ruggieri. — Comment l'Estoile traitait les devins. — L'*Esprit* de Marguerite de Valois. — Nos rois et les astrologues. — Brantôme satisfait. — Les bohémiens. — Nombreux sorciers, mages et devins, en province, au Moyen âge et au XVI^e siècle. — La sorcellerie qu'on pense avoir détruit renaît à chaque instant sous des formes nouvelles. — Les almanachs. — Nostradamus. — Un prophète incendiaire.

Le moment paraît venu d'indiquer ici brièvement quelques-unes des branches principales de cet arbre colossa u' est la sorcellerie, branches nombreuses, souvent d'apparences

très diverses, mais qui toutes appartiennent bien au même tronc, participent à la même sève. Nous ne nous attarderons pas aux alchimistes et astrologues qui constituent une sorte d'aristocratie dans le monde des sorciers. Qui n'a entendu parler des rebouteux? Il en existe aujourd'hui encore bon nombre dans nos campagnes, mais je dois dire qu'ils paraissent avoir renoncé à toute opération de magie. Il n'en allait pas de même autrefois. Tous ou presque tous, loin de se contenter de pratiquer des massages et de guérir les animaux, voire quelquefois les hommes, au moyen de simples et de drogues souvent fort répugnants, se flattaient de faire connaître le diable à leurs crédules clients et de leur attirer ses bonnes grâces ou sa vengeance. Les jeteurs de sorts, d'ordinaire aussi rebouteux de leur métier, étaient à tort ou a raison jugés susceptibles de faire mourir le bétail par leurs incantations, de rendre les hommes impuissants, les femmes stériles. Il ne serait pas malaisé, sans chercher beaucoup, de découvrir en France, à l'heure actuelle, des villages où les jeteurs de sort sont redoutés à l'égal de ceux de jadis.[1] Aussi bien,

1. On trouvera de curieux détails sur les magiciens et

leur pouvoir ne s'arrêtait pas là. Ils savaient faire retrouver les objets perdus, et composaient des philtres d'amour dont on usait sans ménagement. Venaient ensuite, si nous laissons de côté les sorciers proprement dits (mais ce serait là une classification purement arbitraire, car, rebouteux, jeteurs de sorts, ou alchimistes, comme d'ailleurs les magiciens et devins, peuvent être catalogués sous la dénomination générale de sorciers), venaient ensuite, disais-je, les devins qu'on pourrait aussi diviser en plusieurs catégories, selon les pratiques auxquelles ils se livraient.

L'art de prédire l'avenir par les astres paraît être la plus ancienne de ces pratiques. Il avait pris naissance en Égypte probablement, car c'est sur les données religieuses de ce pays que les prêtres de Chaldée essayèrent de déterminer les jours fastes et les jours néfastes et d'établir une règle des relations possibles entre l'évolution des astres et les destinées humaines[1].

rebouteux de la .Corrèze, dans un article du *Tour du Monde* (1883). L'envoûtement par « l'image reflétée » ou par « le cœur de bœuf » sans compter la « consultation de la braise » fleurissent dans ces régions tout comme au Moyen âge.

1. *La sorcellerie en France*, op. cit.

L'Ornithomancie, ou science des augures, si vénérée à Rome, ne fit son apparition que plus tard. A Rome aussi, mais davantage encore durant le Moyen âge, on se prit à lire l'avenir en fixant un objet brillant, miroir, boule de métal, épée, ongle, acier, ivoire. Ces méthodes de consultation et de divination, appelées Captotromancie, Cristallomancie, Dactylomancie, Onychomancie, etc., étaient comme de juste, compliquées d'invocations et de formules obscures. Que de façons de dire la bonne aventure! Pardon... (Je n'ignore pas combien ce terme vulgaire est tenu en piètre estime par les personnes qui nous font l'honneur de nous révéler notre destinée!) que de façons donc de lire dans le secret de l'avenir! Les lignes de la main, le marc de café (beaucoup moins distingué!), la cartomancie, ne sont rien auprès des anciennes sciences qui ont nom : la Géomancie, manière de connaître l'avenir au moyen d'une poignée de terre ; l'Alfridarie, espèce d'Astrologie, la Xylomancie, qui permet de savoir son destin grâce à la figure des bois rencontrés en chemin : l'Arithmancie, divination par les nombres, et la Pédomancie, et l'Ingromancie et la Phyllorhodomancie, et la

Pyromancie, et la Lychnomancie. Arrêtons-nous, non sans avoir signalé pourtant à l'honorable M. Bertillon, grand dénicheur de coupables, l'Oculomancie, ou art « de découvrir un larron suivant la manière dont il tourne les yeux... »

Loin de diminuer, la fringale démoniaque ne fait qu'augmenter et se développer au XVe et au XVIe siècles. Louis XI donnait l'exemple de la superstition la plus saugrenue. Et lui, si fier, s'inclinait aisément devant les magiciens, en raison des forces secrètes dont il les croyait dépositaires[1]. La foi aux sorciers se fait plus ardente et plus soumise chez les riches comme chez les pauvres. Du degré de cette foi dépend d'ailleurs le succès des opérations, la réussite du sort... « Je vous guérirai de la fièvre quarte, dit un savetier sorcier à un malade, en vous touchant simplement, si vous avez confiance. » « Fiez-vous à moi, ordonnera un sorcier de Mirebeau à Charles des Cars, évêque de Langres, et je vous enlèverai votre fièvre. » Et l'évêque, ayant cru, fut guéri[2]. Ceci est important, si l'on considère que les religions

1. *Sorciers et Magiciens*, op. cit.
2. Bodin, *Démonomanie*.

exigent également la foi du suppliant qui souhaite de voir s'accomplir un miracle en sa faveur, plus important encore, si l'on veut bien réfléchir que les médecins n'ignorent pas combien la confiance d'un malade en leur science et leur dévouement influe sur son rétablissement. M. de Cauzons n'a donc pas tort quand il trouve une certaine analogie entre le prêtre, le médecin et le sorcier[1].

La France n'avait pas le privilège de posséder des devins, pas plus que les Français n'avaient le privilège de croire en eux.

De tout temps, la superstition avait été profonde en Espagne et en Italie. Mais la *stréga*, sorcière italienne, est un peu différente de ses émules du Nord. Chez elle, point de rêverie hystérique. Elle exerce un métier et entend qu'il soit fructueux. Son champ d'action est vaste, mais les intrigues d'amour fournissent le plus clair de sa moisson. C'est une agente de plaisir, dira très justement M. Burchardt[2]. De telles femmes, âpres au gain, ne reculent devant aucune extrémité et l'empoisonnement

1. *La sorcellerie en France*, op. cit.
2. Burchardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance.*

est leur péché mignon. Les clients ne les consultent qu'avec une certaine terreur. Aussi cherche-t-on à leur arracher tout ou partie de leurs secrets pour opérer soi-même. Horace avait déjà décrit les artifices empruntés aux sciences magiques dont les courtisanes de son temps se servaient pour accroître les charmes de leurs personnes. Cette tradition ne se perdit point, si l'on en juge par le *Ragionamente del Zappino*, qui nous apprend que les femmes galantes au Moyen âge puisaient leur science lubrique surtout dans la fréquentation des sorcières juives qui possédaient des *malie*. Arétin, qui paraît avoir beaucoup fréquenté ces Juives, nous renseigne très exactement sur leurs pratiques et énumère avec complaisance les hideux objets que l'on trouvait réunis dans leurs armoires : cheveux, crânes, côtes, dents, vêtements volés dans les tombeaux et jusqu'à des yeux de morts.

Auprès de ces sorcières, on voit l'*incantatore*, le magicien, le conjurateur. La chiromancie était aussi fort en vogue, principalement parmi les soldats. Vers 1513, une chiromancienne, Rodogine, de Ferrare, attirait tous les grands de Lombardie, avides d'obtenir d'elle la

révélation de leur avenir. En revanche, les Italiens s'accommodaient mal de l'astrologie, dont les vagues et confuses théories n'étaient pas pour plaire à leur esprit clair, épris de netteté, ce qui n'empêchait pas bon nombre de seigneurs et de princes de s'entourer d'astrologues et de ne prendre aucune décision sans avoir recueilli leurs conseils.

Venant en France, Catherine de Médicis ne se contentait pas d'apporter avec elle toutes les superstitions de son pays; elle traînait dans ses bagages quelques magiciens réputés, dont le plus connu, Come Ruggieri, qui ne mourut que fort âgé, en 1615, touchait encore à cette époque du roi Louis XIII une pension de 3.000 livres.

Démêlera-t-on jamais le véritable caractère de Catherine, femme remarquable à bien des égards, singulièrement douée, dont la figure, si elle écarte toute sympathie, reflète néanmoins une grandeur tragique? Curieux mélange de finesse et de brutalité, d'énergie et de lâcheté, capable de dévouement comme des plus basses trahisons, Catherine, éminemment pratique, est pourtant rêveuse. Elle est ambitieuse, cruelle et chaste. Elle poursuit son but

par des moyens dont la moralité et la légitimité ne lui importent en aucune façon. Elle travaille passionnément, sans relâche, à la gloire, à l'unité d'un pays aux mœurs duquel elle ne se pliera jamais, d'un pays dont elle ne sera jamais, ni par le cœur, ni par l'esprit, ni par les idées, car cette reine de France, qui gouverne trois rois et sait au travers des événements les plus difficiles, les plus douloureux, les plus effroyables, conserver le trône à ses fils, restera toujours une Italienne, avec tous les défauts, les préjugés, les vices de sa race. Nul n'a déchiré le voile qui masque ce visage énigmatique. Nul, sans doute, ne réussira à descendre au fond de cette âme tourmentée et violente, si ferme et pourtant si encline à toutes les croyances les plus enfantines. Et l'on en vient à se demander si elle était vraiment confiante dans toutes ces manigances de sorcellerie et d'astrologie ou si, au contraire, elle ne paraissait s'y complaire que pour les faire servir à ses desseins afin d'en mieux dissimuler la trame.

Que Catherine ait cru ou non à l'efficacité des diableries de son astrologue en titre, il n'importe. On est en droit de penser que si elle

ajoutait quelque foi à ses prédictions, c'était seulement quand elle en avait elle-même préparé soigneusement la réussite, et par des moyens qui n'avaient rien à voir avec la magie. Tout ce qu'il est permis de conclure de ses rapports avec Ruggieri, c'est qu'elle utilisa ses services, et qu'en diverses circonstances, il sut, grâce à ses procédés équivoques, faciliter la tâche qu'elle s'était donnée. Malgré qu'elle se montrât impitoyable dans la poursuite des sorciers, elle se garda bien de laisser jamais toucher à son magicien, et, quand celui-ci est régulièrement condamné aux galères pour avoir fabriqué des figures de cire dans le but de conquérir au seigneur de la Môle le cœur de Marguerite de Valois, ou de faire mourir Charles IX (on n'a jamais bien su au juste), non seulement elle le soustrait à la prison, mais encore elle lui accorde l'abbaye de Saint-Mahé en Bretagne. Ceci est plus que suffisant pour démontrer leur complicité[1].

Ce Ruggieri était un gaillard qui avait fait sa spécialité des envoûtements. Prédire l'avenir, aider à trouver des trésors, bagatelles! Amener

1. *Histoire de Paris*, op. cit.

une femme dans les bras de l'homme qui la désire; supprimer un mari gênant; hâter une succession qui tarde à venir; délivrer celui-ci d'un ennemi redoutable, celui-là d'un affidé ou d'un témoin dont la discrétion sera d'autant mieux assurée qu'ils seront dans l'autre monde, voilà de la besogne fructueuse, digne d'un magicien!

Ils pullulent ces magiciens, au XVIe siècle. L'Étoile, en parlant de l'un d'eux appelé Miraille qui fut pendu en 1587, dit : « Du temps de Charles IX, cette vermine était parvenue à une telle impunité qu'il y en avait jusqu'à trente mille à Paris, comme le confessait leur chef en 1572[1]. » Je suppose que ce chef exagérait un peu. Toutefois, il est hors de doute que, de plus en plus, on prenait goût en France aux choses de magie et que, de plus en plus, on avait tendance à recourir aux offices des sorciers et des sorcières. Cela tournait à la monomanie, à une monomanie dangereuse. Non seulement on consultait les devins, mais beaucoup de gens, à force de fréquenter cette « vermine », finissaient par se

1. *Journal de l'Étoile.*

croire eux-mêmes inspirés. Marguerite de Valois se vantait d'être en communication avec un esprit qui lui annonçait d'avance les événements fâcheux qu'elle avait à redouter. « J'avouerai, écrit-elle dans ses *Mémoires*, n'avoir jamais été proche de quelques signalés accidents ou sinistres ou heureux, que je n'en aie eu quelque avertissement ou en songe ou autrement[1]. »

Les rois n'échappaient pas à cette mode. Henri II, qui avait été fort ému par la prédiction de Luca Gaurico, astrologue et mathématicien, évêque de Civita-Castellana, cherchait à savoir d'autres sorciers si cette prédiction était appuyée sur des symptômes caractéristiques, dans les astres ou ailleurs[2]. Charles IX, victime, croit-on, de maléfices et qui, en tout cas, avait été toute sa vie en butte à des tentatives d'envoûtement, ne manqua pas de consulter Nostradamus lors de son passage en Provence. Si sceptique qu'il soit, Brantôme, lui aussi, se laisse gagner par la folie de l'époque. Traversant Florence, en 1557, il va trouver un devin

1. *Mémoires de Marguerite de Valois.*

2. Brantôme, *Le grand roi Henri II*, p. 281. Cf. aussi de Thou, livre XXII.

qui lui prédit « qu'il sera chéri du roi et qu'il sera heureux sur terre et sur mer, qu'il aimait une dame de la cour qui, jeune de vingt ans, eschaufferait son âme[1]. » Voici enfin un devin comme on les aime, un devin réconfortant ! Brantôme le quitta tout ragaillardi.

Parmi les sorciers de tout poil qui avaient la faveur du public, il faut mentionner ici les bohémiens. Le Midi de la France en était infesté depuis longtemps, et ils fréquentaient la foire de Beaucaire dès l'an 1300. Mais ils ne firent leur apparition à Paris qu'en 1427[2]. Leur venue contribua dans une large mesure à étendre et à populariser les pratiques de la magie blanche. Tout Paris s'était pressé vers le village de La Chapelle-Saint-Denis où on les avait parqués. Tout Paris s'enthousiasma pour ces vagabonds mystérieux, à physionomie diabolique qui faisaient toutes sortes de tours et disaient la bonne aventure avec des paroles et des sentences inconnues et baroques. Leur succès ne se démentit pas au XVIe siècle, et François Ier s'amusait parfois à faire venir au château de Madrid un bohémien, nommé Gonin, qui était

1. Brantôme, *Poésies*, p. 414.
2. V. Fournel, *Le vieux Paris*.

passé maître en l'art de dévoiler l'avenir.

Si Paris compte tant de magiciens et sorciers, plus encore de magiciennes et sorcières (nous verrons pourquoi tout à l'heure), la province n'en manque pas non plus. Certaines régions paraissent avoir été particulièrement leurs proies. Dans l'espace de quarante ans, le seul comté de Montbéliard remet aux mains de la justice ecclésiastique de Besançon plus de cinquante sorciers. C'est Claude Verrier, en 1572; c'est Marguerite Jol, femme de Perrin Maury, en 1573 ; Nicolas Grévillot, la même année. Ce sont encore, la veuve Gardel et sa fille; Valentine Roudin; Jean Thiébaut; la femme Carlin, condamnée à mort en 1611; Marguerite Godard, la femme Paris, et encore sept ou huit femmes de la seigneurie de Ganges, etc., etc[1].

La plupart de ces gens, hommes ou femmes, accusés de sorcellerie, sont sévèrement condamnés, car les lois, on l'a dit déjà, restent et resteront longtemps cruelles en ces matières. Charlemagne ordonnait de chasser de ses États tous les magiciens, augures et devins. Au Moyen âge, on les emprisonnait, on les tortu-

1. Archives nationales, K. 2030-2032.

rait, on les brûlait, encore que plusieurs d'entre eux rencontrassent des protecteurs chez les plus grands seigneurs et jusqu'à la Cour [1]. En vain, Charles VIII renouvellera contre eux des ordonnances très dures, ordonnances édictées dans les formes les plus impressionnantes, en présence du lieutenant criminel, Jean de la Porte, et du procureur royal, Quatre-Livres. En vain, brûle-t-on à grand renfort de fagots, la veuve Basin, en 1573; l'année suivante, Jeanne d'Avesne, puis l'Italien Dominique Murot et sa belle-mère Marguerite, ces deux derniers en vertu d'une sentence du bailli de Mantes, cette « vermine » de sorciers, enchanteurs, magiciens, ne diminue pas. Les exemples ne suffisent point à restreindre leurs exploits. Véritable protée, la sorcellerie, qu'on a pensé détruire sous une forme, reparaît sous une autre, se cache, se dissimule, mais persiste! « Les pronostiqueurs ou faiseurs d'horoscopes connus et condamnés sous le nom générique de mathématiciens, prétendent n'être point visés par les ordonnances concernant

1. Louis le Débonnaire, fort amateur de « merveilleux », les traita avec beaucoup d'indulgence. (Dr Perry, *Les somnambules extra-lucides.*)

les sorciers[1]. » Il faut prendre de nouvelles mesures à leur égard. On sait que le crime de sorcellerie avait été réservé à la juridiction ecclésiastique. L'État, peu à peu, tendait à lui substituer la justice civile et englobait sous la dénomination de sorciers les devins et astrologues, malgré la protestation de ces derniers. Après l'affaire de la Voisin, Louis XIV publiera un édit condamnant « au bannissement toutes personnes se disant devins et devineresses; à mort celles assez méchantes pour ajouter, à la superstition, l'impiété et le sacrilège, sous prétexe de magie ; à mort également celles qui seraient convaincues d'avoir usé de *vénéfices* et de poisons. » On voit que l'adoucissement apporté aux lois anciennes était plus apparent que réel.

Le « sacrilège » et l' « impiété » n'étaient en somme que des mots nouveaux remplaçant ceux de « diableries », et il n'était pas plus difficile aux juges de convaincre un accusé de sacrilège que de commerce avec le diable[2].

1. *Traité de la police*, op. cit.
2. Nous observons plus loin que cette ordonnance était par certains côtés fort habile.

Commerce avec le diable! Voilà ce qui ne se pardonne point. Voilà ce qui attire à la fois la clientèle et les mesures repressives. Brantôme prétend qu'un curé dans son horreur des sorciers s'écriait en plein sermon : « que sans se donner au diable, il ne fallait qu'aller chez les apothicaires et en acheter de bonnes poisons, qu'il nommait par nom, et puis en donner à boire et à manger; en un rien, on faisait mourir qui on voulait, *sans se donner au diable*[1] ».

Non contents de pourchasser ainsi les devins, les pouvoirs publics traquaient encore les almanachs. Nostradamus avait fait école. Sa renommée avait été grande. Catherine de Médicis, l'ayant attiré auprès d'elle et lui ayant fait tirer l'horoscope des jeunes princes, Paris s'était engoué de lui. Ses *Centuries*, qu'il publia de 1550 à 1567, obtinrent un succès prodigieux dans toutes les classes de la société. Ce fatras de prédictions, formulées dans un style à dessein obscur et sibyllin, devait plaire au public du XVIe siècle qui ne jurait que par les sorciers, en voyait partout et les recherchait

1. Brantôme, t. V, p. 153.

avec autant d'avidité qu'il les redoutait. On connaît la courte et médiocre carrière du fils de Nostradamus. Grisé par les triomphes de son père, ce jeune homme s'avisa de continuer son almanach. Il est à croire qu'il lui manquait « la manière », car sa publication resta sans lecteurs. Piqué au jeu, il s'imagina de prédire que la ville du Pouzin périrait par les flammes, et, afin de rendre plus sûr le succès de son oracle, il mit lui-même le feu à plusieurs maisons de la ville. On n'est jamais si bien servi que par soi-même, n'est ce pas, et la prophétie, cette fois du moins, avait quelque chance de se réaliser. Par malheur, il choisit pour accomplir ce bel exploit l'heure où les troupes royales entraient dans la cité. Il fut tué, comme il achevait de placer des fagots devant les portes.

Toutefois, la mode des almanachs survécut [1]. Elle n'est pas disparue tout à fait. Les colporteurs vendent encore dans les campagnes de ces petites brochures où les prédictions concernant

1. L'Almanach de Liége, de Mathieu Laensberg, était des plus appréciés. « Il se vend à un prix fou. On croit y voir, clairement prédites, les discussions relatives aux protestants, etc., etc. » (*Corresp. secrète*, édit. Lescure, t. II, p. 222.)

la température se mêlent à une foule d'autres aussi dénuées de sens que d'intérêt, mais qui amusent les paysans un peu arriérés. Ces almanachs, infiniment plus répandus autrefois, furent l'objet de plusieurs ordonnances et notamment d'une, en date de 1628, dans laquelle il est dit : « Ayant considéré que ceux qui se permettent de faire des almanachs de prédiction, au lieu de demeurer dans les bornes du devoir, y emploient beaucoup de choses inutiles et sans fondement certain qui ne peuvent servir qu'à embarrasser les esprits faibles qui y ont quelque croyance, etc., etc., les condamne à la confiscation, aux peines corporelles et à 600 livres d'amende[1]. » C'était sagement parler.

1. *Traité de la police*, op. cit.

## III

Impuissance des lois à réprimer le charlatanisme. — Crédulité générale. — Le peuple craint le diable. — Henri IV et Thomassin. — Le devin Inglis. — Nostradamus et M. de Villayer. — Le pauvre Malvat. — Louis XIV et la diseuse de bonne aventure. — M. de Créquy paie les pots cassés ! — La Voisin. — Fidélité de ses clients. — La Voisin et le duc d'Orléans. — Louis XIV et l'affaire des poisons. — L'art divinatoire qualifié de « vaine profession ». La chiromancie ; la cartomancie. — Le tarot. — Marie Ambruguet. — Prédiction de la victoire de Denain. — Quelques célèbres diseuses de bonne aventure au XVIIIe siècle. — Jacques Aymard. — Pourquoi les femmes s'adonnent plus volontiers que les hommes à l'art divinatoire.

C'était sagement parler, mais aucune de ces ordonnances n'aboutissait à un résultat pra-

tique. Elles ne réduisaient ni le nombre des prophètes, ni celui de leurs clients. On ne modifie pas un état d'esprit à coups de décrets ou de lois. Il n'y a pas d'exemple que la volonté d'un homme non plus que les sévérités de la justice soient jamais parvenues à détruire les croyances ou les superstitions d'un peuple. La persécution même, loin de faciliter cette tâche, la condamne à un échec définitif.

Or, le peuple continue à croire aux sorciers; il continue à soupçonner la présence du démon derrière cette façade de charlatanerie dont l'appareil mystérieux le trouble délicieusement, et son influence dans les joies ou les malheurs qui l'atteignent. Ce n'est pas qu'il aime le diable. Ah, que non pas! Le peuple du XVII^e siècle est encore trop bon chrétien pour cela. Il a trop de religion, et de la plus sincère, et de la plus profonde. Bien sûr, il n'aime point le diable! Mais il le craint. Et, les personnes que l'on craint, si l'on ne peut les éviter, le plus sage n'est-il pas de les amadouer, d'apaiser leur méchanceté, de se les rendre favorables, si faire se peut. Puis, ce diable, trop malin pour qu'on lui échappe, dès l'instant qu'on en est réduit à traiter avec lui, pour-

quoi n'utiliserait-on pas sa puissance? Sait-on jamais? Peut-être n'est-il pas maladroit de s'adresser à lui, en certains cas... Ainsi raisonne le peuple dans sa naïveté craintive.

Pour qu'il raisonne autrement et de façon plus logique, il conviendrait que le bon exemple lui vînt de haut, de très haut, du roi. Mais le roi, si ardent qu'il paraisse à poursuivre les sorciers et devins, se sert d'eux. Henri IV, comme ses prédécesseurs, n'a-t-il pas fait venir l'astrologue Larivière pour tirer l'horoscope de son fils? Est-ce qu'au vu et su de tous, il ne consulte pas fréquemment Thomassin, qui lui conseille de se garder du mois de mai, et va jusqu'à lui désigner « l'heure et le jour auxquels il devait être assassiné [1] ». Et, sans doute, dès le seizième siècle, l'astrologue, ce n'est plus un sorcier vulgaire. Il prétend appuyer ses oracles sur des données scientifiques — ou presque! Le peuple, est-il besoin de le dire, n'entend goutte à tout ceci. Pour lui, ai-je dit déjà, le nécromant, le devin, l'astrologue, c'est toujours : un sorcier. A-t-il tout à fait tort?

Se tournera-t-il vers les grands seigneurs,

1. L'Étoile. *Journal du règne de Henri IV.*

vers ceux qu'il sait instruits, qu'il regarde comme étant d'une essence supérieure, et qu'il a coutume de considérer comme « des gens à qui on n'en fait pas accroire ». Mais ces grands seigneurs ont gardé toutes les superstitions du Moyen âge et du XVI^e siècle. Ils courent chez les pythonisses, notamment chez Marthe Brossier, « sorcière très experte, dit de Thou, en l'art de prédire l'avenir », mais qui ne fit pas fortune, semble-t-il, car elle mourut à l'hôpital.

Tallemant, qui fait volontiers l'esprit fort, nous parle non sans une sorte d'admiration de l'écossais Inglis, devin de grande réputation. M. de Sancy l'avait consulté et il lui avait annoncé qu'il ferait le voyage de Constantinople. M. de Sancy fit, en effet, le voyage, ayant été nommé ambassadeur auprès du Grand Turc. Tallemant raille bien un peu ce pauvre Inglis, qui, sollicitant une charge de la reine, avait prédit que celui qui l'occupait mourrait dans huit jours, « ce qui se trouva vrai », mais non point que « lui-même mourrait quatre jours devant ». Son ironie dissimule mal un étonnement sympathique. « Nostradamus, rapporte-t-il, avait prédit par-devant

notaire au frère de Villayer : 1°, qu'il serait marié deux fois ; 2° qu'il aurait une fille qui serait mariée à un tel ; 3° que de son second mariage, lui viendraient trois fils, dont deux seraient tués à la guerre et le troisième à un siège fameux (ce fut Cazal). Il dit encore que ses filles mourraient devant lui. Toutes ces prédictions se réalisèrent de point en point. » Mais le plus curieux fut que Nostradamus avait encore prédit à Villayer qu'il ferait couper le cou à sa première femme. Voilà qui n'est pas banal. « Cela est arrivé, avoue Tallemant. Il lui fit couper le cou pour adultère et pour empoisonnement. En Bretagne, l'adultère suffit, et Villayer est de ce pays-là [1]. »N'est-ce pas troublant? Maintenant, le sceptique Tallemant peut bien sourire en contant l'histoire d'un garçon, nommé Malvat, « qui ayant appris par son horoscope qu'il mourrait entre six et sept heures, le 7 août 1653, de peur de tomber malade à la campagne, quand approcha la date fatale, s'échauffa en s'enfuyant vers Paris, prit une bonne pleurésie dont il mourut le 7 d'août, à trois heures du matin. » Oui, il

1. Tallemant, *Mémoires*, t. IV.

peut sourire. Nous le sentons tout de même impressionné par la coïncidence ! [1]

On reprochera bien des choses à Louis XIV ; on ne lui déniera pas le bon sens. Il en avait beaucoup et du plus ferme. Cependant, il lui arriva de céder à la manie du moment et de consulter une chiromancienne. Comme de juste, et selon l'usage lors de sa naissance, on

1. Une note obligeamment communiquée par M. du Besset tendrait à faire supposer que la manie des horoscopes était assez générale en France à une certaine époque. Il s'agit d'un « livre de raison » de la famille Véron de la Borie. Ces Véron de la Borie appartenaient à la bourgeoise du Velay. De père en fils on inscrivait sur le « livre de raison », en marge de la mention de naissance des enfants, leur horoscope. Jean Véron, signalant la naissance de son premier enfant le 13 septembre 1598, écrit : « Né sous la planète du soleil et au signe Virgo, commandera volontiers à la femme, sera grand, ménager et ingénieux solliciteur, à l'instance de quoi il besognera. Il sera heureux et de grand courage... Il surmontera ses ennemis. A grand'peine fera-t-il avec sa première femme et sera formé à trente ans. Il ne saura point ce qu'il aime et sera en péril d'eau ; il aura une plaie par feu et vivra 70 ans, selon le cours de la nature. » Un autre écrit : « Balthasard, mon premier fils (9 mars 1630), entre jour et nuit à la planète de Saturne... cheminera beaucoup, sera fornicateur, moqueur, convoiteur, etc.. » D'un autre enfant, il est dit qu' « il gouvernera bêtes à quatre pieds, sera riche par femme et conducteur de pucelles... »

Il serait intéressant de savoir si ces horoscopes étaient tirés par les pères ou si, au contraire, on faisait appel aux lumières de quelque astrologue ou sorcières du pays.

avait fait établir son horoscope. L'astronome Morin avait été chargé de ce soin. Cet horoscope ne satisfaisait-il pas le roi? « Toujours curieux de l'avenir, nous dit Dangeau, se trouvant à Saint-Germain, il demanda qu'on fît venir une femme qui disait des merveilles. On la reçoit dans les combles du château et le roi, sans ordre et avec un habit fort simple, y monte. La femme examine sa main, puis, après avoir longtemps pensé, lui dit qu'elle ne sait qui il est, mais qu'elle voit bien qu'il est au-dessus de ce qu'il paraît; qu'il est marié, mais pourtant un maître galant et qui a eu bien des bonnes fortunes; qu'il deviendra veuf et tout de suite se prendra d'une veuve déjà surannée, de la plus basse condition et le reste de tout le monde; que sa conduite ne lui sera pas inconnue, mais qu'elle ne l'arrêtera pas; qu'il l'épousera et qu'elle le gouvernera et mènera toute sa vie par le bout du nez, et qu'enfin, ressentant la sottise qu'il a faite, il prendra cette femme en aversion et mourra de douleur et de honte. »

Après cette belle prédiction, dont la fin est entièrement fausse, note prudemment Dangeau, le roi redescendit chez lui et rit beau-

coup de tout cela avec M. de Créquy qui avait assisté à la séance. Mais « dès que Louis XIV se fut attaché à madame de Maintenon, il prit Créquy en aversion et l'éloigna [1] ».

Voici l'heure venue de l'apothéose pour la sorcellerie. A aucune époque, pas plus au Moyen âge qu'au XVIe siècle, elle n'aura atteint à de tels triomphes, occupé à tel point les esprits, surexcité à un degré pareil les imaginations, causé des troubles si profonds et de si étonnantes catastrophes. C'est qu'à nulle époque, sorcière ne fut plus adroite, plus intelligente, ne connut mieux le cœur humain, ne sut mieux découvrir les passions, les faire naître, les exploiter; c'est qu'en vérité, jamais peut-être sorcière ne fit preuve d'une aussi monstrueuse hardiesse que Catherine Deshayes, femme d'Antoine Montvoisin. La Voisin! Son histoire est trop connue pour que je m'attarde à la refaire ici. Que resterait-il à glaner après que l' « affaire des poisons » nous a été si magistralement exposée dans ses moindres détails par M. Funck-Brentano? Mais quelle femme que celle qui sait attirer

1. Dangeau, *Journal*, février 1687. L'entrevue avait eu lieu en 1663 ou 1664, rapporte l'auteur.

dans sa maison une clientèle allant du plus humble croquant au duc et pair, aux princes du sang! Que de cordes n'a-t-elle pas, il est vrai, à son arc? Sans doute, ce qui fera sa réputation, ce qui lui donnera une lugubre renommée, ce sont ses crimes, ceux du moins qu'elle facilite par des moyens à elle. Pour la postérité, la Voisin reste et restera une empoisonneuse. Peut-être fut-elle beaucoup moins une inspiratrice de crimes qu'une simple manœuvre qui d'abord céda à la tentation du gain, à la peur aussi, qui sait? puis, entraînée peu à peu par sa réputation, prisonnière de ses propres agissements, finit par ne plus pouvoir sortir des filets qu'elle avait elle-même tendus. Empoisonneuse! Telle est l'épithète infamante et d'ailleurs méritée qui s'attachera éternellement à son nom. Ses contemporains ne la connurent pas sous cette unique dénomination. Son vrai métier, celui qu'elle exerçait ouvertement et qui la faisait rechercher avec passion par tous les gens crédules, autant dire par tout le monde, c'était de prédire l'avenir. Elle est devineresse, et n'aurait peut-être pas mieux demandé de n'être jamais autre chose. Elle fait aussi voir le diable, pour de l'argent. Le

commerce était fructueux; il nourrissait son homme. Il l'eût nourrie. Car, en dehors des personnes qui vont chez elle dans un but notoirement coupable, pour y chercher de la *poudre de succession*, que d'autres ont recours à elle dans des circonstances plus anodines. On parle d'ordinaire seulement de ses clients et clientes compromis lors de son procès, de madame de Soissons, de la duchesse de Bouillon, qui alla, dit madame de Sévigné, « demander à la Voisin un peu de poison pour faire mourir un vieux mari qu'elle avait qui la faisait mourir d'ennui[1] », de la princesse de Tingry, qui mourut en 1706, « fort délaissée », de ce Feuquières accusé de maléfices et qui mourut aussi, raconte Saint-Simon, « abandonné, obscur, et pauvre », de madame du Roure, plus ou moins convaincue d'avoir voulu empoisonner La Vallière, de madame de Polignac, et du pauvre maréchal de Luxembourg, qui, je crois bien, n'avait voulu faire mourir personne, mais qui, bien qu'échaudé, sitôt l'orage passé, incapable de résister à sa marotte, se remit à courir les sorcières.

1. *Lettres de madame de Sévigné*, 24 et 30 janvier 1680.

Or, la Voisin avait d'autres clients. Le chevalier de Lorraine, le comte d'Effiat, le comte de Beuvron comptaient parmi ses plus fidèles. Fouquet, jusqu'à l'heure de la disgrâce, lui fait une forte pension. A peine nommé cardinal, l'abbé d'Auvergne va chez la sorcière à la mode, déguisé en savoyard, afin de tirer d'elle quelques révélations au sujet d'un trésor que M. de Turenne aurait caché. Et cet homme qui se glisse à la nuit close, par la petite porte ouvrant sur le jardin, qui donc est-ce? Le duc d'Orléans lui-même. Il désire savoir ce qu'a pu advenir un enfant mâle dont sa première femme, Henriette, était grosse en 1668 et dont il affirme ne pas être le père. La Voisin retrouve l'enfant que protège le roi d'Angleterre, affirme-t-elle. Mais le duc, furieux, dit qu'il connaît le père et que c'est le roi Louis XIV. La Voisin se garde de le contredire. Le duc lui fait donner 250 louis. Avec dédain, elle les laisse aux valets chargés de les lui remettre. Loin de se fâcher, le duc lui expédie sur l'heure 4.000 pistoles, un diamant qui en valait le double et deux rangs de perles qu'elle revendit 12.000 livres [1]. On voit que le

1. Peuchet, *Mémoires tirés des archives de la police de Paris.*

métier avait du bon ! D'ailleurs, le duc d'Orléans ne s'en tint pas là. Peu de mois après, il appela la Voisin à Meudon. Cette fois, il voulait qu'elle lui montrât le diable. Je ne sais si elle y réussit, mais il est sûr qu'il paya comme s'il l'avait vu... Quand M. de Lauzun, inquiet au sujet des suites de son mariage avec Mademoiselle, veut savoir si le roi le reconnaîtrait, à qui s'adresse-t-il ? A la Voisin. On ignore si elle lui promit l'acceptation du roi, mais elle lui annonça qu'il aurait le cordon bleu. Si M. de Lauzun versa la forte somme pour cette consultation, il fut volé, car il n'eut jamais le cordon. Mais la reine... Eh ! bien, oui la reine interroge la Voisin, au moins une fois, et la Voisin lui tire les cartes, et par-dessus le marché, lui offre un philtre qui rendra le roi uniquement amoureux d'elle. A quoi, la reine répond « qu'elle préfère pleurer sur l'abandon de son mari que de lui faire avaler un breuvage qui pourrait lui être nuisible ». Si toutes les femmes qui consultaient la Voisin avaient montré une pareille discrétion, mesdames de Sévigné, de Chaulnes, de Fiesques et autres dames de la cour n'eussent pas eu l'occasion de voir passer, des fenêtres de

l'hôtel de Sully, le cortège qui, le 22 février 1680, conduisait la sorcière en place de Grève.

A distance, nous nous rendons compte de l'effroyable scandale que causa l'affaire de la Voisin, cette lugubre tragédie éclatant comme un coup de tonnerre au milieu des fêtes de la Cour, dans une société hiérarchisée, policée, élégante, que le roi croyait, de bonne foi, la plus honnête sinon la plus vertueuse qui fût au monde. Apparat, richesse, majesté, dignité hautaine, et cette grandeur et cette noblesse, tout cela n'était donc qu'un masque derrière lequel les passions les plus basses, les plus viles s'agitaient, vibraient avec une impétuosité, une fougue, un cynisme sauvages! Tant de délicatesses, de grâces apparentes, n'étaient donc que l'armure dorée d'âmes féroces et de cœurs pourris! On revit avec le roi ces journées atroces durant lesquelles, peu à peu, pièces par pièces, il apprenait la vérité. On devine l'angoisse qui l'étreignait, la peur qui lui montait à la gorge, oui, la peur. Où s'arrêterait la liste des personnes compromises? Les marches du trône éclaboussées, le trône lui-même allait-il l'être?

Et ne l'était-il pas un peu? La Montespan ne sortait pas indemne des terribles révélations. Où qu'il tournât ses regards, Louis XIV, jusque dans ses appartements privés, pouvait voir des coupables et, sur son passage, des êtres aimés évitaient son regard attristé de justicier. Peu ou prou, par des parents directs, des alliés, des amis, une grande partie de la noblesse, et la bourgeoisie et jusqu'aux écrivains qui donnaient tant de lustre au siècle se sentaient atteints. Le doux Racine n'échappait pas aux soupçons. On ne peut que s'incliner devant la force d'âme dont Louis XIV fit preuve alors, admirer combien, dans cette catastrophe, il sut demeurer calme, fier et droit. Lui reprochera-t-on d'avoir laissé échapper quelques coupables qui tenaient à son sang? Il s'en accusa le premier. Cette faiblesse pesait à sa conscience. « Madame, dit-il à madame de Carignan, j'ai bien voulu que madame la comtesse de Soissons soit sauvée. Peut-être en rendrai-je un jour compte à Dieu et à mes peuples [1]. »

Ces poudres, ces pommades, dont la Voisin tenait boutique et que ses complices, la Vigou-

1. *Lettres de madame de Sévigné*, 24 janvier 1680.

reux, Guibourg, Adam Cœuvrel, dit Lesage, et autres, l'aidaient à préparer ou à vendre, elle en avait le secret de Sainte-Croix et de la Brinvilliers, qui, elle, bornait ses talents à empoisonner les gens sans trop se donner la peine d'agrémenter ses opérations de pratiques cabalistiques et sans appeler Satan à son aide. Nous n'avons donc pas à nous occuper d'elle.

Le supplice de la Voisin et de ses partenaires ne laissa pas de porter un coup sérieux à la sorcellerie, en France du moins. Poursuivis avec une rigueur nouvelle et zélée, les gens qui faisaient métier de prédire l'avenir et, de près ou de loin, donnaient dans les « diableries » se terrent, s'efforcent d'échapper à la justice. Ce serait s'illusionner cependant de croire que des exemples, si implacables et si répétés qu'ils soient, puissent avoir raison de la superstition ou décourager ceux qui se donnent mission de l'exploiter.

La sorcellerie n'abdique pas. Elle se transforme seulement. La possession devient moins fréquente ; on n'ose plus trop parler du diable, offrir de vous mener au sabbat. Toute cette charlatanerie se localise pour un temps dans la cartomancie et la chiromancie.

Mieux que le supplice de la Voisin, l'habile ordonnance de juillet 1682 a fait fléchir le crédit des sorciers. Cette ordonnance qualifie l'art divinatoire de « vaine profession » et ceux qui l'exercent n'y sont plus traités que de « corrupteurs de l'esprit public, d'imposteurs et de sacrilèges ». Les sorciers et devins sont condamnés comme « trompeurs, profanateurs ou comme de vulgaires criminels ». On ne leur fait plus l'honneur de les traiter en personnages mystérieux ayant commerce avec le diable[1]. Dès l'instant où les tribunaux refusent de croire à la puissance supra-terrestre, des devins, ceux-ci perdent beaucoup de leur influence.

Toutefois, faut-il le répéter, ce mouvement de recul que l'on observe dans la crédulité populaire, comme ce discrédit jeté sur les sorciers ne seront que momentanés et de surface. La chiromancie, la cartomancie, si florissantes depuis le milieu du XVII^e siècle sont là pour prouver que l'état d'esprit général ne s'est pas profondément modifié.

1. *Traité de police*, op. cit. — L'affaire des « Bergers » de la Brie fut la première affaire jugée dans ces conditions nouvelles.

J'ai dit un mot de la chiromancie ou art de lire le passé et l'avenir dans les lignes de la main, art pratiqué dès la plus haute antiquité et qui se rattache par certains côtés à l'astrologie. Mes lecteurs et surtout mes lectrices sont, j'en suis sûr, admirablement documentés sur cette pseudo-science qui compte actuellement d'innombrables prêtresses. La cartomancie n'est ni moins connue, ni moins appréciée de nos jours. C'est aussi un art très ancien et qui a ses lettres de noblesse. Il a pris naissance dans la mystérieuse Égypte. La légende prétend que Thot ou Thaut, l'Hermès trismégiste, le Mercure des Égyptiens, institua les hiéroglyphes. Ce serait un manuscrit de Thot qui formerait les 78 tarots, ce livre du destin nommé *A. Rosh*, de la lettre *A*, doctrine, science et *rosh*, Mercure, qui, joints à l'article *T*, signifient : tableau de la doctrine de Mercure. Mais comme *rosh* veut dire aussi commencement, ce traité *Ta-rosh* fut particulièrement consacré à la cosmogonie[1]. Quoi qu'il en soit de ces origines obscures, le tarot égyptien avec hiéroglyphes n'est pas arrivé intact jus-

1. A. Bourgade, *Nouvel art de tirer les cartes.*

qu'à nous. Il a été dénaturé, non dans son sens, mais dans son image. Les coupes, ni les épées des tarots les plus anciens ne reproduisent fidèlement les figures primitives. C'est toujours cependant le tarot de Thot. Venu d'Égypte aux Indes (à moins que ce ne soit le contraire!) passé en Chine, il fut introduit en Europe par les bohémiens, lors de leur première apparition, vers la fin du XIII^e siècle. Il faut croire que, au cours de cette randonnée, quelques tarots s'égarèrent, car ces cartes mystérieuses et symboliques ne nous sont pas toutes parvenues, paraît-il. Nous en consolerons-nous jamais? De soixante-dix-huit, nous n'en possédons que cinquante-deux. Hélas! Les Italiens, au XIV^e siècle, mirent à la mode de nouveaux tarots, conformes, assure-t-on, à ceux d'Égypte, où les Arcanes (secrets) majeurs étaient toujours le Bateleur, le Despote africain, le Pendu, la Roue de la fortune, la Justice, etc. etc.

D'innombrables modifications et simplifications ont été successivement apportées aux tarots. On pense bien, en effet, que les pauvres petites diseuses de bonne aventure qui courent encore nos champs de foire seraient fort embar-

rassées d'utiliser les jeux égyptiens qui, par surcroît, coûtent cher. Mais, bien qu'il y ait des accommodements, même avec les tarots, tenez pour certain que si l'on ne vous tire pas les cartes au moyen de ce jeu compliqué, symbolique et inintelligible aux esprits non initiés, vous êtes dupes. On ne vous en donne pas pour votre argent...

Marie Ambruguet, certes, n'eût jamais consenti à se servir de cartes ordinaires pour prédire l'avenir. Elle jouissait d'une telle réputation aux alentours de 1708 que le roi, qui avait un peu oublié la Voisin et la Brinvilliers, se décida à la mander à Versailles. Elle lui annonça la victoire de Denain — simplement! — Aussi, quand cette victoire arriva, qui sauvait la France, Louis XIV s'empressa-t-il d'accorder à Marie Ambruguet une gratification de 6.000 livres. En même temps qu'on lui remettait cette somme de la part du roi, on lui recommandait expressément de se taire, car on se souciait probablement peu de lui faire ce qu'on appellerait aujourd'hui de la « réclame ». La dame, toute fière de son succès, n'eut garde de celer une si belle prédiction. Elle la fit valoir, au contraire, en sorte

que sa maison déjà bien achalandée ne désemplit plus. Chacun voulait tirer d'elle quelque assurance touchant son avenir et, comme elle faisait payer grassement ses consultations et ses horoscopes, elle ne tarda pas à pouvoir s'acheter une propriété importante appelée le Minil, près de Saint-Germain-en-Laye.

Cette Ambruguet doit être comptée au nombre des aristocrates de la cartomancie. Toutes les diseuses de bonne aventure ne pouvaient prétendre à ce titre; toutes n'étaient pas en droit d'exiger de leur clientèle des rémunérations aussi élevées. La Fleury, pourtant bien connue des amateurs, qui « tire la chiromancie » à madame Frémy, et « la pédomancie » à une femme qui sans doute a plus de confiance dans les lignes de son pied que dans celles de sa main, ne reçoit pour cet office que 38 sols! Ce n'était pourtant pas la première venue.[1] Elle se vantait d'avoir eu madame de Maintenon pour cliente, car madame de Maintenon n'était pas exempte de superstition et reconnaissait volontiers que sa haute fortune lui avait été prédite par un

1. Elle habitait rue des Cordeliers, vis-à-vis la petite poste. (Bibliothèque de l'Arsenal.)

maçon, et d'avoir annoncé à M. de Chamillart tout ce qui lui était arrivé. La Fleury gardait auprès d'elle une jeune fille qu'elle disait être fille naturelle du comte Philippe de Soissons et de mademoiselle de Lussan. Elle lui avait appris quelques bribes de son art, mais une fois sa mère adoptive arrêtée, la jeune personne abandonna vite le métier. « Très noire, très longue, très louche », s'il faut en croire le peu galant rapport de police dressé par l'agent Loir, elle avait l'esprit délicat, travailla, et se mit à composer des romans qui obtinrent quelque succès. Plus heureuse que la Fleury, qui finit ses jours en prison, elle mourut d'indigestion en 1758!

Une concurrente redoutable de Marie Ambruguet fut Marie Anne Delaville, dont la vogue ne se démentit pas jusqu'à son arrestation en 1703. M. de Feuquières, ancien client de la Voisin, venait constamment lui demander des talismans pour le jeu, l'amour et la guerre. Madame de Grancey, maîtresse de Monsieur, frère du roi, essayait, par son intermédiaire, de soutirer à l'esprit diabolique qu'elle appelait Babel et avec qui elle assurait être fort bien, l'argent que Monsieur, peu généreux de son

naturel, lui refusait. Cet esprit promettait tout ce qu'on voulait. Il donna de si grandes espérances à madame de Rosemain, que celle-ci faillit en devenir folle. Heureusement qu'elles ne se réalisèrent pas; moyennant quoi, la pauvre femme recouvra une partie de sa raison.

Sur une échelle plus modeste opérait la Chenault, dite Deprade. A son métier de diseuse de bonne aventure, elle joint celui de faire croire à l'existence de trésors cachés. Ce genre de filouterie n'est pas nouveau. Il réussissait à merveille, au XVII^e siècle, à faire de nombreuses dupes jusque dans les rangs de la bonne société. Durant les troubles de la Fronde, bien des personnes avaient dissimulé leur argent, leurs bijoux, l'argenterie et autres objets précieux. La plupart de ces personnes craintives ou prudentes s'étaient naturellement empressées, sitôt le calme revenu, de courir à leur cachette et d'en retirer ce qu'elles y avaient mis. Mais cela avait suffi pour éveiller dans le peuple et ailleurs des curiosités et d'âpres convoitises. Notre Chenault, qui était femme d'un soldat aux gardes, et ne se piquait pas d'instruction, ne visait pas

la clientèle élégante. Elle recrutait parmi les servantes ses victimes préférées. Ne pouvant songer en obtenir grand argent, elle se contentait de quelques écus, et, au besoin, de nippes. De la fille Blondé, servante chez le notaire Duport, elle reçoit néanmoins 30 écus neufs et des vêtements. Je suppose que pour ce prix la Chenault avait accordé plusieurs séances à la trop naïve domestique.

La Fauconnier et la Fougère, son associée, disent l'avenir, fabriquent des poudres propres à faire réussir les mariages et débitent des trèfles à quatre feuilles qu'elles vendent trois sols.

La marquise de Choiseul, la comtesse de Puylaurens, madame de Lowendal, le chevalier de Langle sont assidus chez la veuve Valentin. Affaires de cœur, affaires d'argent, qu'est-ce qui les attire dans ce bouge de la rue du Cloître Notre-Dame?[1] Peut-être y viennent-ils, comme ce bourgeois du Marais qui

1. Elle aurait aussi logé dans une maison de la rue du Bac, proche de l'hôtel des Mousquetaires gris. Un passage d'une lettre adressée à madame Voisin de Saint-Paul par un avocat au Parlement de Paris tendrait à le faire croire. Mais le nom étant orthographié *Valentan*, je ne réponds pas qu'il s'agisse de la même pythonisse.

donne 10 louis à la Valentin pour lui avoir fait retrouver une bague dérobée par un de ses valets; ou encore comme cette dame du faubourg Saint-Germain, à qui elle indique le lieu ou était cachée une écuelle d'argent; à moins que ce ne soit comme cette jeune fille à qui elle a promis une drogue pour se faire aimer! Il y a foule aussi chez la Rousseau, paroisse Saint-Eustache, qui a la spécialité de prédire des mariages; chez la Devaux, qui « explique si bien les songes » et qui finit par être arrêtée sur la demande de messieurs les prêtres de Saint-Nicolas; chez la Rochefort, « insigne friponne » également destinée à Bicêtre; chez la Siamoise[1], chez Jouan de Monti, mis à la Bastille pour sorcellerie[2]; chez Marescot, qu'on enferme en 1704, avec ordre « de le faire travailler dans sa prison ». Malgré le dédain réel ou affecté que le roi et les ministres professent pour les devins et devineresses, ils ne manquent pas, en effet, de chercher à leur faire prononcer des oracles, notamment en ce qui

1. J'ai recueilli bon nombre de ces détails dans l'ouvrage si documenté de M. Ravaisson : *Les Archives de la Bastille*.
2. Note de René d'Argenson, lieut. de police, 8 mai 1703.

touche les trésors cachés; celui de l'État étant singulièrement à sec, le hasard serait béni, qui permettrait de le remplir un peu.

Tandis qu'à Paris, la crédulité semble croître à mesure que s'enhardissent les charlatans, la province ne demeure pas en reste. Il n'est pas de ville en France où l'on ne compte une ou plusieurs devineresses. Rouen possède la Gascon; Étampes a la Pigeon; Laon, la Saurin; Lyon s'enorgueillit de Jacques Aymard qui, à l'aide de sa baguette magique, découvre non seulement des sources et des trésors, comme tout bon sourcier, mais les maléfices, les voleurs, les assassins. La *Gazette* et le *Mercure* ne tarissent pas sur ce sorcier dont l'habileté a permis à la police de mettre la main sur l'assassin d'un marchand de vin[1]. On y parle aussi de la femme Bazin, qui n'a pas « sa pareille pour dévoiler l'avenir et ramener les amants infidèles[2] »; Bourges a la Filliard; Dijon, la Rousset[3]. Que sais-je?

1. V. Fournel, *Le vieux Paris*.

2. Lettre de M. de Harrenc, 17 mai 1689, (Arch. de Cibeins.)

3. « La Rousset est toujours appréciée de nos dames à qui elle annonce des choses merveilleuses. » Lettre de M. Ruotz de Bourquet à madame de Sainte-Pallaye, 28 oct. 1701 (Coll. part.)

La justice laisse les pythonisses à peu près tranquilles maintenant. On les arrête bien de temps à autre; la Bastille en accueille un grand nombre, mais ne les abrite d'ordinaire que peu de mois. On ne les y maintient que si elles joignent à leur métier avoué quelque autre industrie coupable, ce qui est fréquent d'ailleurs. En prison elles sont traitées de façon assez douce; on a pour elles certains égards; et quand la Suleau est arrêtée en 1691, le roi se charge de sa fille qu'il fait mettre dans une pension où il paye 300 livres par an pour elle[1].

A ceux qui s'étonneraient que parmi toutes les personnes dont il vient d'être parlé je n'aie guère mentionné que des femmes, je pourrais répondre par le mot bien connu de madame de Genlis : « Toute femme, en naissant, contient une pythonisse. » Mais l'explication serait un peu sommaire. Et si j'ajoutais, comme dans *Carmen* : « Quand il s'agit de tromperie, de duperie, de volerie... » ce serait tout à fait injuste. Il me paraît simplement que la femme, plus fine que l'homme et chez qui

1. *Arch. de la Bastille*, op. cit.

l'intuition est beaucoup plus développée, plus adroite aussi, plus apte à faire son profit de ce qu'elle surprend sur le visage ou dans les paroles du patient, est infiniment mieux préparée que l'homme à exercer un métier qui exige précisément des qualités de pénétration, de la délicatesse, du doigté et une grande assurance. Si les femmes font du charlatanisme pur, elles y doivent réussir, l'art du mensonge leur étant facile ; si, par hasard, elles sont de bonne foi, leur succès n'est pas moins probable, car leurs facultés nerveuses leur permettent, à un degré étonnant, de s'auto-suggestionner et d'en arriver à croire vraiment en l'efficacité de ce qu'elles appelent leur science. Toutes, même les plus communes, parviennent à acquérir un tact que l'homme ne saurait posséder et la forme souvent captieuse des questions qui leur sont posées finissent par les rendre « fines comme de vieux juges[1]. »

1. *Souvenirs historiques de Lenoir*, cités par Peuchet.

## IV

La sorcellerie plus puissante que jamais au XVIIIe siècle. — La foi religieuse et la superstition. — Désir de s'enrichir, de connaître l'avenir, d'entrer en relations avec Satan. — Manifestations nerveuses collectives. — Le fils du Régent adepte de la métempsycose. — M. de Boulainvilliers. — Une dame qui meurt de la peur de mourir. — L'auto-suggestion. — Le régent et les devins. — Les roués. — « Voyantes » du XVIIIe siècle. — La Bontemps. — Ses prédictions curieuses. — Saint-Germain. — Cagliostro. — Un prophète-gentilhomme. — Sa pleutrerie. — Devins-escamoteurs. — La femme Laloux. — Mademoiselle de Cruzols. — Une grande dame aux prises avec les diables de Montrouge. — Richelieu à Vienne. — Un prophète qui guérit. — Eteila. — Les fous et la loterie. — Anecdotes diverses.

Nous atteignons le XVIIIe siècle et il n'apparaît pas que les doctrines philosophiques à la

mode, non plus que les progrès pourtant sensibles déjà de l'instruction, fassent en rien baisser la faveur dont la sorcellerie, la divination, la magie jouissent auprès du public en général. Le XVIII^e siècle, esprit fort, qui ne croit pas en l'évangile et qui ne croit guère en Dieu, croit en Saint-Germain et en Cagliostro. Voilà le fait brutal. Donne-t-il raison à ceux qui affirment que partout où le sentiment religieux a tendance à disparaître, la crédulité augmente, que la superstition se glisse aux lieu et place de la religion et que la confiance dans le sorcier s'accroît dans la mesure exacte où diminue la confiance en Dieu? C'est une théorie assez répandue. Elle ne me semble pas très justifiée. Je veux bien que ce qui s'est passé au temps de Louis XV comme ce qui se passe à l'heure présente soit assez probant à cet égard. La société sceptique du XVIII^e siècle s'inclinait devant le charlatanisme d'un Cagliostro; nos contemporains et nos contemporaines, dont la foi est hésitante, sinon tout à fait nulle, courent chez les devineresses comme au feu. Sans doute. Mais nulle époque ne fut plus sincèrement attachée à la foi religieuse ni plus respectueuse des lois de l'église que le Moyen

âge, et pourtant le Moyen âge donna fort dans la sorcellerie.

Dans sa soif inépuisable de croire, l'âme qui ne se tourne pas vers Dieu est mûre pour toutes les superstitions, même les plus grossières. Inquiète, elle s'agite et se trouble ; elle s'effare du vide où elle se meut ; la voici désemparée, pantelante, toute prête à subir n'importe quelle influence, pourvu que désormais, tel l'homme qui se noie et agrippe de sa main crispée la moindre brindille d'herbe flottante où il met son suprême espoir, elle puisse accrocher, quelque part, un lambeau de sa croyance. Qui le conteste ? Et cependant, je persiste à penser que les âmes sincèrement religieuses peuvent fort bien se laisser gagner par une confiance presque incroyable dans les pratiques de magie, sorcellerie, divination ou par celles plus troublantes encore du spiritisme. Il n'est pas sûr qu'il y ait incompatibilité entre ces deux croyances, celle que nous avons en Dieu et celle que nous pouvons avoir dans les thaumaturges. Elles ne s'excluent pas *à priori* et rien ne s'oppose, me semble-t-il, à ce qu'elles cohabitent dans une seule et même âme. L'amour du merveilleux n'est pas forcément

banni des cœurs pieux. « Il nous séduit toujours, dit Mercier, parce que sentant confusément combien nous ignorons les forces de la nature, tout ce qui nous conduit à quelque découverte de ce genre est reçu avec transport[1]. » Gardons-nous donc de conclure trop rigoureusement que les siècles et les hommes incrédules sont seuls susceptibles de mordre à l'appât de l'occultisme sous quelque forme qu'il se présente.

En ce qui concerne le XVIII^e siècle, il importe de noter que les manifestations du merveilleux, toujours aussi nombreuses, revêtent une forme assez bénigne. Les exploiteurs spéculent sur la crédulité humaine, inguérissable autant qu'insondable. Les convaincus s'obstinent à vouloir accaparer la puissance des esprits ; des entêtés s'acharnent à la découverte de la pierre philosophale; mais les crimes sont rares. Si des personnes affolées vont jusqu'à demander au diable de les délivrer d'un joug détesté, par la mort de ceux qui les font souffrir, ces souhaits n'impliquent plus que rarement une action directe. Nous sommes loin des envoûtements

1. Mercier, *Tableau de Paris*, édit. de Hambourg, p. 269.

du Moyen âge et des empoisonnements qui assombrirent le XVII^e siècle.

Deux désirs caractérisent la passion du merveilleux désormais : celui de se procurer de grandes richesses et celui de connaître l'avenir, ce dernier, poussé à l'exaspération. Ne négligeons pas la curiosité de voir le diable, curiosité qui ne se lassera pas de longtemps. Enfin, l'éclosion, tout au moins le développement de la névrose, favorisé par des circonstances particulières va produire ces troubles et ces désordres nerveux qui, en se communiquant à la manière d'une épidémie, amèneront des manifestations hystériques de la foule. Nous aurons alors les convulsionnaires de Saint-Médard et les assemblées des Élisiens. Je ne m'occuperai pas de ces manifestations collectives, en tout cas de la première ; elles sortent du cadre de cette étude. Mais je préciserai quelques cas spéciaux qui s'y rattachent d'une certaine manière. Un tel état endémique de névrose produisait des effets variés. Chez le duc d'Orléans, fils du Régent[1], par exemple, il se traduisait par une croyance à la métempsycose. Pour

1. Louis III, duc d'Orléans, 1703-1752.

lui, ni Louis XIV, ni Henri IV n'étaient morts, non plus que mesdames de Gontaud, d'Alincourt et quelques autres. Ce prince cependant était pieux, intelligent, instruit et distingué dans les sciences. Le comte de Boulainvilliers, dont Saint-Simon loue les connaissances étendues et le sérieux de l'esprit, s'occupait d'astrologie et se flattait de prédire l'avenir. On voit par là que l'intelligence et l'instruction, pas plus que la foi religieuse, ne mettent les hommes à l'abri des superstitions.

Ce bon M. de Boulainvilliers, dont la manie de prophétiser toujours dangereuse, l'est beaucoup plus encore, ainsi que le fait remarquer Luynes, quand on réussit quelquefois, ne se trompa que de huit jours sur la date de sa mort. Avant de tomber juste pour lui-même, il s'était fait une réputation. On le consultait de toutes parts. Madame de Nointel fut de ses clientes. Il lui annonça qu'un grand malheur la menaçait vers l'âge de quarante ans. Pensant que le plus grand malheur qui lui pût arriver était de mourir, elle ne douta plus que ce fût sa mort que Boulainvilliers lui avait prédite. A mesure que la date fatale approchait, elle s'alarmait; son imagination travailla; elle prit la fièvre;

les nerfs s'en mêlèrent; bref, elle trépassa un peu avant d'avoir atteint la quarantaine[1].

Il y a là un exemple très net du travail d'auto-suggestion qui peut se faire dans un esprit fortement impressionné. Le docteur Perry a signalé ce danger réel auquel s'exposent les personnes qui « se font dire la bonne aventure ». Ce n'est pas le seul. « Les somnambules, ajoute-t-il, cartomanciennes et chiromanciennes exercent une action néfaste sur la santé mentale des consultants. Selon le terrain rencontré, elles peuvent, par leurs consultations, donner naissance à des névroses et à des psychonévroses plus ou moins graves[2]. » Mais passons.

On sait que le Régent était un fervent de sorcellerie. Un peu par désœuvrement, un peu par curiosité, un peu aussi par superstition, encore qu'il s'en défendît, il aimait voir des sorciers, les interrogeait, s'intéressait à leurs pratiques. Il ne doute pas, pendant longtemps, des prodiges accomplis par Jacques Aymard. Il l'avait installé au Palais-Royal et lui faisait faire des expériences devant toute la cour. Un

1. Argenson : *Mémoires*, édit. elz., t. II, p. 208.
2. *Les somnambules extra-lucides*, op. cit.

moment, il s'engoue de Sollier, autre devin célèbre. Il rend visite *incognito* à un tailleur, réputé comme devin[1]. Les femmes de la Régence, madame de Sabran, madame de Phalaris, madame de Parabère, suivant en cela d'ailleurs le goût de la duchesse de Berry, remplaçaient volontiers la messe par des séances chez la chiromancienne. Et les roués, Broglie surtout, dont le sang italien restait vivace, tout en niant bien haut Dieu et le diable, passaient leur temps à blasphémer l'un et à courir les sorcières qui leur promettaient de leur montrer l'autre.

Parmi les « voyantes » les plus renommées du XVIII^e siècle, on n'aurait garde d'oublier la Bontemps. S'il faut ajouter foi à ce que nous en dit madame du Hausset, il est clair que cette femme eût vraiment, en diverses occasions, ce que l'on pourrait appeler « d'heureuses rencontres ». Elle avait prédit à madame de Brancas que la tête de sa meilleure amie était menacée, mais qu'il n'arriverait rien de fâcheux. Effectivement, peu de jours après, madame de Pompadour fut blessée par un portrait du roi qui

1. *Mémoires de Nocé.*

lui tomba sur la tête au moment où elle fermait son secrétaire. Elle avait dit à Bernis : « Vous êtes venu au monde presque noir. » Et Bernis affirmait que c'était vrai. (Sans doute le savait-il par ouï-dire, car il n'y a pas apparence qu'il s'en souvînt...) Elle lui avait dit encore, un jour : « Vous avez bien de l'argent avec vous, mais il ne vous appartient pas. » Effectivement, cet argent était au duc de la Vallière. Enfin, à lui toujours, elle avait prédit le petit accident arrivé à la Pompadour, dont il a été fait mention. Madame du Hausset, dans ses *Mémoires*, relate tout au long la consultation donnée à la favorite par la Bontemps. Madame de Pompadour, voilée, méconnaissable, se fit tirer son horoscope « qui se trouva juste en presque tous les points ». Mais ce qui frappa le plus madame du Hausset au cours de cette consultation, c'est que la Bontemps parla constamment d' « un consolateur qu'avait la patiente et qui jouait un grand rôle dans sa vie ». Or, madame de Pompadour avait, en effet, un oncle qui avait pris soin d'elle et lui avait rendu les plus signalés services[1].

1. *Mémoires de madame du Hausset.*

Une autre prédiction de la Bontemps, qui, celle-ci encore, se réalisa, est curieuse par l'invraisemblance qu'elle soulevait. N'avait-elle pas annoncé que mademoiselle Bontemps épouserait un homme de bon rang, riche de soixante mille francs de rentes? Quelle probabilité! Cela fut pourtant. Mademoiselle Bontemps épousa le président Beaudoin, homme fort riche et bien en cour. La jeune femme mourut en couches de son premier enfant, ainsi que l'avait assuré sa mère. Mais rien n'empêche de voir ici un de ces cas d'influence néfaste dont parle le docteur Perry. La Bontemps, je dois l'avouer, dussé-je lui attirer le dédain de nos chiromanciennes modernes, prisait peu les lignes de la main et préférait demander au marc de café les secrets des destins.

Elle avait, est-il besoin de le dire, des concurrents en masse. Le faubourg Saint-Marceau, on ne sait trop pourquoi, était particulièrement bien fourni de devineresses, de magiciennes, d'astrologues. Au fond de ruelles puantes, dans des logements obscurs, misérables, sordides[1], combien différents de ceux habités de nos jours

1. De Luchet, *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de Cagliostro.*

par les sibylles à la mode, les unes essayaient de faire de l'or ; les autres composaient des élixirs ; ceux-ci tentaient de grossir des diamants ; ceux-là, plus modestes, travaillaient simplement à grossir leur bourse en tirant les cartes aux grisettes.

« On n'est pas des princes ! » Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir pignon sur rue, et le métier serait trop beau, qui permettrait à tous ceux qui l'exercent de parader, vêtus de velours et de soie, la poitrine chamarrée, dentelles aux manches, jabot au menton, épée au flanc, dans les salons, chez les princes, à la cour, comme Saint-Germain. Petit, maigre, plein d'esprit, cet aventurier de haut vol se faufile partout, éblouit les uns, étonne les autres, prédit l'avenir, « fait disparaitre les taches des diamants[1] », se vante de fabriquer de l'or, conte négligemment qu'il a vécu au temps de Jésus-Christ. Le plus invraisemblable n'est pas qu'il le dise, mais qu'on le croie. Toute la société l'écoute avec admiration ; on l'entoure, on le choie, on le craint vaguement. Louis XV est plein de considération pour lui[2]. Pendant des années,

1. *Mémoires de madame du Hausset*, op. cit.
2. *Ibid.*

il poursuit sa carrière. Quelle carrière! Qu'est-il au juste? Un peu sorcier, un peu charlatan, un peu spirite, sans doute. Mystificateur, à coup sûr; d'aucuns diront, un peu espion. Bon homme, au fond, avouant dans l'intimité qu'il n'est pas très assuré d'avoir vécu dans l'antiquité, mais qu'il est enchanté de le laisser croire. Il constituerait un exemple frappant de ce que peuvent la hardiesse, le cynisme, l'impudence, jointes à quelque esprit, lorsqu'il s'agit d'en imposer à la crédulité et à la sottise publiques, si par ailleurs nous n'en avions un exemple plus extraordinaire en la personne de Cagliostro.

Sur Cagliostro comme sur Saint-Germain, tout a été dit, et le lecteur ne me pardonnerait pas d'insister longuement sur cette physionomie trop connue. Parti fort besogneux de Palerme, il erre d'abord en Italie, vivant de menues filouteries, escroquant par-ci, escroquant par-là, moitié bateleur, moitié *ruffian*, cherchant sa voie. Il semble bien que, de son entrée dans la Maçonnerie, datent et son ambition et le commencement de sa fortune. Celle-ci fut prodigieuse. Avait-il, ainsi qu'on l'a cru, rencontré Saint-Germain, alors expulsé de France et lui

aurait-il emprunté quelques-uns de ses trucs, de ses boniments et ses recettes? C'est probable, car, surtout au début de son séjour en Allemagne, il l'imite visiblement. Mais c'est un imitateur qui ne tardera pas à dégager sa personnalité. Son grand art fut de savoir jeter de la poudre aux yeux. Il n'ignore pas que le peuple — et même les grands, — sont sensibles aux apparences de la richesse, et combien l'extérieur agit sur les imaginations. Aussi a-t-il soin de ne paraître jamais que somptueusement vêtu, couvert de diamants, (faux d'ailleurs, mais qui s'en serait avisé?) suivi d'une valetaille nombreuse dont la livrée magnifique coûte vingt louis ; il voyage dans une chaise de poste des plus confortables, roule Paris dans un carrosse de gala, sème l'argent à pleines mains. Ce n'est pas un charlatan, c'est *le charlatan*. Mieux, c'est un psychologue, et un psychologue fort averti. Sur ses pas, la foule s'amasse, s'enthousiasme, tombe dans le délire. Berlin, Leipzig, Venise, l'ont accueilli avec transports et ne voilà-t-il pas que les habitants de Mittau en veulent faire leur maître aux lieu et place de leur prince, le duc de Courlande, qui a cessé de leur plaire. Varsovie lui tresse des cou-

ronnes. Le roi l'accueille comme un égal, et il suffit qu'il annonce à une vieille dame qu'elle aura prochainement un accident de voiture, ce qui se réalise, pour que toute la Pologne soit à ses pieds. Il quitte ce pays, « emportant pour plus de trente mille francs de diamants (vrais, ceux ci !), des pierres précieuses et des sommes immenses[1].

Au cours de cette marche triomphale, il ne paraît pas douteux qu'il fut singulièrement aidé, poussé, soutenu par la franc-maçonnerie dont il était un actif agent et dont l'influence qu'il avait prise sur ses clients servait admirablement les desseins. Cela suffit-il à expliquer la vogue du fameux charlatan? Je ne le pense pas. L'élément principal de ce succès, c'est dans l'état d'âme du XVIII^e siècle qu'il le faut chercher. Une société brillante, corrompue, inquiète, curieuse, légère, assoiffée de nouveauté, en quête d'un idéal facile, devait mordre à l'hameçon qu'on lui tendait. Elle y mord. L'engouement ne connaît bientôt plus de bornes. Ségur, Vergennes, Miromesnil, émus jusqu'aux larmes par le récit des bienfaits de

1. H. d'Almeras, *Cagliostro*. Cf. aussi : *Confessions du comte de Cagliostro*.

Cagliostro à Strasbourg, lui décernent un brevet flatteur d'honorabilité (l'ancien *ruffian* de Vérone et de Milan dut rire sous cape). Il y est question de sa figure qui exprime le génie, de ses yeux qui lisent dans les âmes, etc. A Strasbourg, d'ailleurs, il a trouvé son homme, qu'il ne lâchera plus et conduira à la honteuse affaire du collier : Rohan, pour lui, est mieux qu'un client, un ami, un protecteur, une sauvegarde. A l'abri de sa soutane rouge, il va pouvoir se livrer impunément à ses fantaisies, à ses opérations louches, à toutes les aventures les plus cyniques.

Aussi bien la renommée de Cagliostro a gagné les provinces. Du fond de son abbaye, la princesse de Rohan-Rochefort écrit : « Ma santé, qui est dans un état déplorable, m'a obligé à rester ici plus longtemps que je n'avais compté; cette même raison m'a empêché de suivre le projet que j'avais d'aller en Alsace suivre le traitement de Cagliostro, n'étant pas en état de supporter le voyage [1]. » Lyon, où il séjournera un an (1784-1785) à l'hôtel du Parc, le

1. Lettre de la princesse de Rohan-Rochefort à madame de Tournon, 28 juillet 1781. (Arch. du Vergier.)

comble de cadeau et lui rend des honneurs incroyables[1].

Mais si l'étranger et la province raffolent de lui, quel terrain il trouve à Paris! Ce milieu nerveux, surexcité, maladif, lui est acquis d'avance. Derrière Rohan, Richelieu, d'Estaing, Boufflers, tous les grands, mais les femmes surtout, les femmes les plus riches, les plus honorables, toutes les femmes, la comtesse de Brienne, mesdames de Polignac, de Brancas, de Choiseul, d'Espinchal, de Genlis, de Loménie, de la Blache, toutes, toutes, s'engouffrent dans la « chambre égyptienne » de l'appartement qu'il occupe rue Saint-Claude, appartement désormais historique et sur lequel M. Lenôtre nous a donné de si intéressants détails[2]. Dans ce local somptueux (Ah! que nous sommes loin de la maison borgne de la Voisin!) le Maître rend ses oracles, fait lire l'avenir par sa « voyante » Lorenza, rencontrée par lui quelque part, qu'on appelle maintenant Séraphine, depuis qu'il l'a élevée à la dignité d'épouse, et qui charme tout le monde par sa distinction, « encore qu'elle ait un peu trop de goût

1. Péricault, *Séjour de Cagliostro à Lyon*.
2. G. Lenôtre, *Vieilles maisons, vieux papiers*. 1re série.

pour les couleurs vives[1] ». Là il promet à l'un de lui fournir de l'or, à l'autre de le rajeunir, à ceux-ci de les faire aimer de leurs maîtresses, à celles-là de les débarrasser de leurs amants; il vaticine, pontifie, prophétise dans un baragouin que rend plus incompréhensible encore son accent sicilien; là enfin, remplaçant Mesmer démodé et voué aux gémonies, il tranche du médecin pour le moins autant que du sorcier. Médecin, il prétend l'être, comme il se prétend fils du Chérif de la Mecque et avec autant de raison! Rien ne manque à sa gloire, pas même de voir ses traits immortalisés par Houdon dans la splendeur du marbre[2].

Or, ce charlatan qui joue au gentilhomme[3], au fond est un pleutre. A Saverne, chez Rohan, un soir à table, il traite le marquis de Noailles d'impertinent. « Sortez, monsieur, lui dit Noailles; vous me rendrez raison sur-le-champ. — Oui, oui, sortons, crie Cagliostro, qui cependant se faisait tenir à quatre, c'est une affaire

1. *Cagliostro*, op. cit.

2. *Correspondance, secrète*, 1er sept. 1785.

3. Un occultiste a tenté récemment une sorte de réhabilitation de Cagliostro, qu'il qualifie « d'être génial et bon ». C'est aller loin quand il s'agit d'un aussi notoire escroc.

de la vie ou de la mort, *bisogno qu'oun* des deux y reste. Choisissez une arme. — Eh! parbleu, l'épée, fait Noailles. — Bon cela, reprend Cagliostro, moi je choisis mon arme. — Eh! quelle donc? — Eh! parbleu, l'émétique... Vous me passez votre épée à travers le corps, je vous passe mon émétique à travers le gosier; après, vivra qui pourra!... » Quoique le marquis fût rouge de colère, il fallut bien rire, car toute la société riait[1]. » C'est un pleutre doublé d'un bouffon. Et cela ne fait-il pas rêver, ce pitre italien qui, parce qu'il se dit un peu sorcier, pendant des années, voit la Cour et la Ville, que dis-je, les cours et les villes à ses genoux!...

Près de cet astre de première grandeur, gravitaient de multiples satellites. Sans compter les somnambules et magiciens qui encombrent le Pont-Neuf, foule anonyme de sorciers « pour petites gens », que d'autres ont su se faire une place enviable! La Lebon est morte, à qui madame de Pompadour faisait une pension, pour lui avoir entendu dire qu'elle serait la maîtresse du roi. Mais nous avons toujours Bleton, que M. de la Lande attaquait si fort,

4. *Souvenirs du baron de Frenilly.*

disant qu'il « aimerait mieux croire en Jésus-Christ qu'en Bleton[1] » ; le juif Jonas, Pinetti, Ledru-Comus (grand-père de Ledru-Rollin), Rupano, Augier, ces derniers qui joignent à leur métier de devin celui d'escamoteur ; nous avons cet individu, dont parle le comte de Rochefort, qui attirait la curiosité de la Cour par son lutrin enchanté[2] ; nous avons les séances chez madame de Coislin, où une jeune personne, magnétisée par Puységur, fait sans hésiter tout ce qui lui est commandé[3] ; nous avons la femme Laloux. Celle-ci avait dit à Choiseul qu'il mourrait dans une sédition, ce qui ne fut pas tout à fait inexact, puisque l'ancien ministre mourut entouré de douze médecins qui se disputaient violemment sur les moyens propres à le guérir ! Quelques années plus tôt, une diseuse de bonne aventure avait eu son heure de célébrité. Elle se faisait appeler mademoiselle de Cruzols et fut longtemps l'hôte de la marquise de Castelnau. Connaissant une quantité de secrets, se flattant de posséder « le livre des planètes » et « les clavicules de

1. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, p. 495, t. I.
2. *Souvenirs du comte de Rochefort.*
3. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, 11 avril 1785.

Salomon », elle était surtout recherchée par ceux qui voulaient voir le diable[1]. Cette manie n'avait pas disparu. Le duc d'Olonne et la comtesse de Montboissier firent tous les sacrifices pour entrer en communication avec « les diables de Montrouge », à qui ils demandaient des sommes considérables. Madame de Montboissier, pour sa part, n'exigeait pas moins de quinze millions qu'elle entendait trouver « dans son petit cabinet vert ». Pour arriver à ce beau résultat, le duc et la comtesse s'étaient mis entre les mains d'un certain Lafosse, homme fort spirituel, et galant, que madame de Béthune protégeait, et qui s'occupait de sorcellerie, grâce aux relations qu'il avait avec des esprits célestes : Varcan roi, Cassiel prince, Anciel et Mathael. Comment se termina toute cette aventure où figurent de nombreux comparses, il serait trop long de le rapporter ici. Ni le duc ni la comtesse ne recueillirent, bien entendu, les sommes qu'ils attendaient ; en revanche, ils en déboursèrent d'assez fortes qui passèrent dans la poche de Lafosse. Un procès eut lieu, mais seuls les comparses furent

1. Bibliothèque de l'Arsenal : mss. 10880.

condamnés, notamment ceux qui avaient joué le rôle des diables[1].

Vers le même temps, Richelieu était soupçonné d'avoir, étant à Vienne, assisté avec le comte de Westerloo et l'abbé de Zinzendorf, à des séances de magie organisées par un charlatan qui se faisait fort de leur montrer Belzébuth[2].

Vers le même temps encore, un homme qui annonçait qu'il s'enfermerait dans une bouteille, un faiseur de miracles, Cosse, dit Elie, entraînait tout Paris. Trente mille personnes couraient chaque jour rue des Ciseaux où il tenait ses assises. Aveugles, mendiants, éclopés, boiteux, bossus, toutes les lèpres, toutes les souffrances, toutes les infortunes se donnent rendez-vous dans la demeure de ce magicien, de ce prophète qui guérit un malade rien qu'en le touchant. « Sans la police, on l'aurait fait dieu », dit Mercier[3]. Songez quel brave homme ; il n'accepte pas d'argent! Sa femme, il est vrai, l'accepte pour lui... Ainsi n'y perd-

1. Ch. de Coynard, *Les malheurs d'une grande dame sous Louis XV*.

2. Journal de Barbier t. II, p. 9. Cf. aussi Duclos, t. II, p. 265.

3. Mercier, *Tableau de Paris*.

il rien. Il se retirera dans une honnête aisance.

Riche également deviendra Eteila, le célèbre Eteila, professeur de magie, mais surtout devin, dont les consultations attirent la meilleure société dans son infâme logis de la rue Fromenteau. Les grands seigneurs n'ésitent pas à crotter leurs bas de soie, ni les jolies femmes à risquer leurs petits souliers de satin dans la boue gluante de cette rue sordide, non plus qu'à monter les cinq étages qui conduisent à son taudis. Il se refuse, en effet, à changer de logement. Il suit fidèlement la tradition des sorciers du vieux temps qui recherchaient de préférence les galetas sombres et sales, les masures borgnes et branlantes, comme rappelant mieux l'antre de la sibylle[1].

Pourquoi ne consulterait-on pas ce devin peu ragoûtant, quand la manie superstitieuse est poussée à un tel degré qu'on consulte même des fous. « Deux dames sont allées aux Petites Maisons, lit-on dans les *Mémoires secrets*, la veille du tirage de la loterie génoise, pour se faire choisir cinq numéros. Le fou à qui elles s'adressèrent rêva avec beaucoup d'attention,

1. *Le vieux Paris*, op. cit.

écrivit hâtivement cinq numéros sur un petit papier, le roula, l'avala, en disant : « Mesdames, je vous assure qu'ils sortiront demain. » Eh! Eh! cet hôte des Petites Maisons n'était peut-être pas si fou qu'il paraissait l'être...

Les femmes surtout continuent de se montrer enragées. Rien ne les arrête, rien ne les fait reculer. Signale-t-on quelque nouvelle prophétesse, elles n'ont cesse d'y voler, au risque de tomber dans un guet-apens. C'est ce qui advient à la marquise de l'Hôpital et à la marquise de la Force. Ayant entendu parler d'une étrangère qui « prédit l'avenir comme un ange », elles se font conduire dans le quartier habité par la donzelle, laissent leur carosse vis-à-vis d'une église voisine, et délibérement, gagnant à pied une ruelle déserte, grimpent l'escalier boiteux d'une maison de vilaine apparence. La sorcière leur déclare que si elles veulent causer avec le diable, il convient d'abord qu'elles se dépouillent de tous leurs vêtements. A quoi, les folles n'ont garde de manquer. La sorcière, alors, emporte les habits, en disant qu'elle va revenir, ferme la porte et décampe. Les deux dames, comprenant enfin, jettent des cris ; des voisins accourent ; on les

délivre ; la police, les prenant pour des drôlesses, les veut conduire en prison. Il fallut qu'elles donnassent leurs noms[1]. Ce tour les guérit-elles de leur manie ? On n'en jurerait pas.

A une autre dame, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, il arriva une aventure également singulière. Elle aussi voulait voir Satan. La sorcière qu'elle avait mandée à son domicile, la fait déshabiller, selon les bonnes traditions, mais voilà que soudain, le mari entre. Il aperçoit sa femme toute nue, croit à quelque galant caché et le cherche avec fureur. Il finit par découvrir la vieille pythonisse derrière un rideau, flaire la vérité, remet son épée au fourreau et, comprenant qu'il ne s'agit que du diable, se montre bon prince. Il avait craint beaucoup pis...

1. Argenson : *Mémoires* édit. elzev., t. IV, p. 71. — Cette anecdote, comme la suivante, se trouvent aussi dans les *Mémoires secrets*, 16 octobre 1775 et 22 mars 1777.

## V

Les voyantes et la Révolution. — Les hommes de la Révolution croyaient-ils aux prédictions ? — On n'avait pas le temps de s'occuper de l'avenir. — Le Directoire, époque triomphale pour les diseuses de bonne aventure. — Martin. — Madame Michel. — L'épouse du sieur Garic. — Crise de crédulité due aux événements extraordinaires que l'on a sous les yeux. — L'Impératrice Joséphine. — Mademoiselle Lenormand. — Napoléon était-il crédule ? — Encore mademoiselle Lenormand. Elle a de nombreuses émules en province. — Mais elle est la dernière grande cartomancienne. — Les annonces. — Guérison de la timidité. — Ne sourions pas des personnes qui croient aux prophéties. — Les *mediums*. — Forces psychiques inconnues. — Intelligence possible de l'avenir et charlatanisme. — Nos sibylles modernes.

Si toutes ces sibylles, si nombreuses au XVIII^e siècle, si toutes ces devineresses, si tous

ces magiciens ne sont pas de simples charlatans, exploiteurs de la naïveté publique, comme ils ont dû lire de terribles choses dans les cartes, dans le marc de café, ou dans les lignes des petites mains tremblantes d'émotion jolie que leur tendaient tant de femmes élégantes, nobles, insouciantes et crédules. On raconte bien que Cazotte vit dans une carafe des têtes coupées, des têtes sanglantes, et qu'à quelques-unes des futures victimes de l'échafaud, il prédit leur sort.[1] On aimerait savoir à combien de ces gentilshommes qui pivotent encore sur leurs talons rouges, à combien de ces femmes de la Cour, on prophétisa l'exil, la prison, la mort — le genre de mort qui les guette! Quels sont ceux ou celles dont la vie souriante fut traversée par l'horrible vision soudain entrevue à la clarté d'une prédiction? Mais, aussi bien, quel est celui, quelle est celle qui n'eût pouffé d'entendre la pythie parler de prison ou d'échafaud? La prison, l'échafaud! bon pour ces sorcières qui peu ou prou entretiennent commerce avec le diable, ce dont

1. Au dire de La Harpe, qui place la scène chez la Duchesse de Gramont, Bailly, Viq d'Azir, Malesherbes, Chamfort, Nicolaï y assistaient.

l'officialité pourrait bien un jour s'offusquer à nouveau et leur demander compte, comme au Moyen âge!

Prison, échafaud, les voici pourtant! Et ce ne sont point les sorcières qui vont dans l'une, montent à l'autre. Vous ne leur aviez pas prédit cette fin lamentable, à vos clientes, diseuses de bonne aventure, tireuses de cartes, voyantes. Aviez-vous donc peur de les effrayer? Mais aviez-vous prévu que Marat serait demi-dieu et que M. de Robespierre demanderait cent mille têtes?

J'eusse été curieux, je l'avoue, de découvrir quelques renseignements sur la part de superstition qui avait pu subsister dans le cœur des hommes de la Révolution, dont la plupart avaient connu les dernières années d'engouement pour Cagliostro et autres magiciens. Il eut été amusant d'apprendre que Danton, Saint-Just, Desmoulins ou encore l'aimable Fouquier-Tinville, entre deux discours sanguinaires ou entre deux « charrettes », se glissaient dans l'antre d'une pythonisse et s'efforçaient de lui arracher quelque révélation sur leur avenir, sur le lendemain. A vrai dire, je ne suis pas surpris de n'avoir rien trouvé sur ce sujet. Les hommes

de la Révolution, pour superstitieux que pussent être restés beaucoup d'entre eux, ne devaient guère songer à consulter les devins. Les temps vont trop vite. L'avenir, c'est l'heure qui va suivre, c'est tout de suite! C'est cet homme qui se lève à la tribune et qui va vous dénoncer; c'est ce sans-culotte qui vous heurte, et qui, pris de vin, hurle « à l'aristocrate ». L'avenir, on le joue à toute minute, et, à toute minute, on le peut perdre. Allez donc tendre la main à la sibylle, quand, sans relâche, on tend à la guillotine son cou.

Il faut que le bourreau se lasse un peu pour que reprenne le commerce de la divination. Nous ne goûtons sincèrement la curiosité de connaître notre avenir qu'à la condition de le croire à peu près assuré et, pour s'intéresser aux secrets de sa propre vie, il n'est rien que d'être d'abord à peu près sûr de vivre.

Or, je le demande, quand parut-on aussi certain de vivre qu'à l'époque du Directoire. Parce que l'échafaud avait été démonté et que le sang ne giclait plus tous les jours sur les places publiques, il semblait à chacun que la mort était indéfiniment éloignée, qu'on avait rayé la mort! Tout homme après un grand

danger couru, où sa vie fut en jeu, s'imagine un instant qu'il est désormais immortel. Impression délicieuse, malheureusement trop courte. Ce fut exactement celle que l'on ressentit au lendemain de Thermidor, et voilà pourquoi, en même temps qu'on se ruait aux bals, aux fêtes, aux amusements les plus divers, les plus violents et les moins choisis, comme dans une furie de jouissance, on se précipitait aussi chez les cartomanciennes, car, maintenant qu'on allait vivre, c'était bien le moins qu'on sût comment et dans quelles conditions de fortune et de bonheur.

Comme toujours, les femmes sont les plus empressées. Elles ont perdu l'habitude de croire en Dieu, mais non pas de croire en la tireuse de cartes. Mon amant me reviendra-t-il, qui me quitta hier? Trouverai-je un mari riche, en remplacement de celui d'avec qui j'ai divorcé ce matin? Ma bague, ma bague que je perdis à Tivoli, où est-elle? me la rendra-t-on? Si tu me fais rapporter mon petit chien qui s'est égaré ou qu'on m'a volé, tu auras cent livres en assignats, bonne sorcière. Barras quittera-t-il Thérézia pour moi? Quelle robe dois-je mettre aujourd'hui pour attirer les regards du divin Garat?...

Où trouver réponse à des questions si graves? Mais, rue de Lancry, par exemple, chez madame Villeneuve, qui du tarot sait tirer des oracles précis. N'est-ce point à elle que Bourrienne attribuera la fameuse prédiction faite à Joséphine, durant la campagne d'Égypte? Affirmation controversée, d'ailleurs, mais qu'importe? Ira-t-on chez Martin, plus célèbre, plus achalandé? Il habite, ce Martin, rue d'Anjou-Dauphine, un abominable logis, poussiéreux, vermineux, meublé de chaises de paille et d'une table de bois dégoûtante de crasse. Vilain comme un singe, cul-de-jatte, par-dessus le marché, les yeux chassieux, il se tient derrière cette table boiteuse, un jeu de tarots graisseux entre les doigts. Ce gnome est plein de gaieté, de cynisme et d'impertinence. Il accueille par des plaisanteries vulgaires débitées avec un fort accent italien, la foule de visiteurs et de visiteuses qui n'ont pas craint de venir jusqu'à lui et paient très cher ses consultations. On estime son gain à sept ou huit louis par jour. Chaque *avenir* a son tarif, et la cote de l'ambition n'est pas la même que celle de l'amour[1]...

1. *Le vieux Paris*, op. cit. Cf. aussi d'Alméras, *La vie parisienne sous la Révolution et le Directoire.*

Madame Michel, non moins appréciée, lit le destin dans le blanc d'œuf. C'est une spécialiste à laquelle s'adressent de préférence les personnes en quête d'un trésor. Et l'on pense si la clientèle est fournie ! De la clientèle, il y en a pour tous les devins, pour toutes les prophétesses. Le Directoire est l'âge d'or de la sorcellerie. Certes, il est beaucoup moins question de revenants, de fantômes, de diables, mais les petits livres de secrets magiques fourmillent à tous les étalages de librairies. Les murs sont couverts d'affiches indiquant les moyens infaillibles de gagner à la loterie, la clef des songes, l'explication des pronostics. Carrefours, places, boulevards sont remplis d'astrologues et de devins des deux sexes. Il y en a plus de cinquante établis entre la Madeleine et la rue Vieille-du-Temple[1]. Ces prophétesses au rabais se faisaient connaître au public par des réclames plus ou moins ingénieuses. Je dois à l'obligeance de l'érudit et prestigieux évocateur du vieux Paris, M. Georges Cain, d'avoir tenu entre mes mains un de ces prospectus que les sibylles de l'époque faisaient dis-

1. Kotzebue : *Souvenirs de Paris.*

tribuer au coin des rues. Le voici : « *L'épouse du sieur Garic donne ses avis sur le passé et l'avenire tracer la conduite du Bien. Donner le préservatif du Male. Elle est visible jusqu'à midi place du Gué, N° 13, près la porte du fage o premier.* » Espérons que cette devineresse était plus forte sur l'*avenire* que sur l'orthographe!...

Sous l'empire, et après l'empire, la crise de crédulité devient plus aiguë. Que de parents, que de femmes veulent se renseigner sur le sort d'un fils, d'un mari, d'un frère, drainé comme tant d'autres par l'impitoyable conscription, parti derrière le terrible mangeur d'hommes, ayant avec lui promené la gloire sur toutes les routes de l'Europe, et dont depuis un an, cinq ans, dix ans, on ne savait plus rien. Que de fortunes en déshérence par suite de la disparition du légitime propriétaire? Où était-il celui-là? Avait-il péri dans quelque prison révolutionnaire? Était-il tombé au cours de quelque émeute obscure? L'avait-on abandonné dans les steppes de Russie? Tout concourait à surexciter l'inquiétude, l'ambition, la curiosité. Étrange époque où les choses les plus extraordinaires se réalisaient, devenaient

communes. En voyait-on de ces hommes qu'on avait cru morts et que l'on avait oubliés, reparaître soudain, réclamer un héritage déjà passé en des mains étrangères? En voyait-on errer par les chemins à la recherche d'une famille dispersée, de biens vendus, de fortunes jadis confiées à quelque serviteur qu'on croyait fidèle ou simplement cachées hâtivement dans un mur, au fond d'un parc, ou dans un château dont il ne reste plus maintenant pierre sur pierre!...

Si la superstition et la crédulité ont jamais eu d'excuse, convenons que c'est bien à ces heures troublées, tourmentées, où le merveilleux semblait s'être humanisé au point que les événements auxquels on assistait tenaient eux-mêmes du prodige. Ces nations qui demandent grâce, ces royaumes qui passent comme des muscades, ces capitales dont la France fait de simples préfectures, ces rois dépouillés, ces soldats qu'on fait rois, ce mince officier d'artillerie qui s'installe sur le trône des Bourbons, et puis le retour de la fortune, la défaite qu'on ne connaissait plus, et de nouveau, les rois qui reprennent leur place et l'empereur qu'on exile, qu'on chasse, qu'on emprisonne dans

une île lointaine, et tous ces gens qui n'étaient rien et qui sont ducs et princes, et tous ces autres qui commandaient, gouvernaient, et qui ne sont plus rien. A qui entendre? Comment ne pas perdre la tête? Est-on bien sûr de ne point rêver? Et, pour s'y reconnaître, dans ce tourbillon, dans ce chaos, vraiment ce n'est pas trop qu'il y ait des prophètes, des devins pour expliquer, annoncer, mettre un peu d'ordre et vous aider à déchiffrer l'énigme où l'on vit.

Mademoiselle Lenormand, malgré toute sa sagacité et les lumières dont elle dispose, n'y voit pas toujours clair.

C'est à Joséphine qu'elle doit une bonne partie de sa renommée. Joséphine n'est pas pour rien fille des îles où les sorciers jouissent d'une influence au moins égale à leurs prétentions. Est-il vrai qu'étant enfant, à la Martinique, une vieille femme qui disait la bonne aventure lui ait assuré « qu'elle serait reine de France » et que mademoiselle de la Pagerie ayant d'abord traité cette prédiction d'absurde, puis l'ayant oubliée, ne commença d'y attacher de l'importance que le jour où elle devint veuve de Beauharnais[1]? Il se peut bien. Toujours est-

1. *Mémoires sur l'imperatrice Joséphine*. Paris, 1828.

il qu'elle conserva beaucoup de goût pour les devineresses et qu'elle ne se défendait pas de croire à leurs oracles. Mademoiselle Lenormand ne pouvait manquer de la séduire et la séduisit en effet. Il n'est pas bien certain que mademoiselle Lenormand lui ait prédit que son fils deviendrait prince et que sa fille épouserait un soldat qui serait roi. Cela a pu être arrangé après coup. Il n'en reste pas moins que les relations entre la sibylle et la femme de Napoléon furent constantes. « Joséphine honora mademoiselle Lenormand de son amitié, dit la margrave d'Anspach, et répandit sur elle de nombreux bienfaits [1]. » Ce serait elle plutôt que la Villeneuve qui lui aurait prophétisé le trône. En ce cas, on comprendrait la reconnaissance de Joséphine comme aussi la confiance qu'elle lui témoignait. On affirme qu'elle lui avait prédit le divorce. Il s'agirait de savoir quand. Si l'entrevue au cours de laquelle Lenormand fit cette prophétie, eut lieu, ainsi qu'on le dit, dans les premiers jours de décembre 1809, avouons que pas n'était besoin d'être sorcier pour faire une telle prédiction à

1. *Mémoire de la margrave d'Anspach.*

la veille même du jour où Napoléon rompait avec Joséphine. Le divorce était à cette date le secret de polichinelle.

Napoléon n'aimait guère mademoiselle Lenormand. Il voyait d'un assez mauvais œil cette intrigante aller et venir dans les appartements de l'impératrice avec autant de désinvolture qu'elle avait fait chez la veuve de Beauharnais ou chez la citoyenne Bonaparte. « Dites-lui bien de ne pas se mêler de mes affaires », recommande-t-il à Joséphine, un jour que celle-ci lui raconte je ne sais quelle prédiction de sa pythonisse favorite [1]. Au vrai, il s'inquiète beaucoup moins de ce que débite Lenormand que de ce que Joséphine peut lui dire. Il sait sa femme bavarde et combien facilement on lui arrache un secret. Qu'il ne tienne pas à mettre mademoiselle Lenormand au courant de ses desseins, de ceux-mêmes qu'il révèle à l'impératrice et qui ne sont pas des plus grands, c'est fort naturel. Il la fait arrêter trois fois, en 1803, en 1805 et en 1809, la relâche presque aussitôt, sans doute sur les prières de Joséphine. On sent qu'elle l'agace,

1. *Mémoires sur l'impératrice Joséphine*, op. cit.

qu'il voudrait ne plus entendre parler d'elle. A son art, à sa prétendue science, il ne croit pas. n'a jamais cru, traite ses oracles de billevesées et d'enfantillages. Il n'est point crédule. On pourrait penser qu'il n'a pas entièrement dépouillé le Corse, que le sang italien qui coule dans ses veines a laissé des traces et que, comme tout bon transalpin, il craint la *jettatura*, garde au fond de son cœur une vague confiance dans les pratiques des astrologues, tireuses de cartes, et magiciens. J'inclinais à le penser. J'avais tort. L'homme au monde qui connaît le mieux Napoléon, qui a le plus profondément pénétré sa pensée, comme il a le mieux conté sa vie, élevant à sa mémoire un monument impérissable, M. Frédéric Masson, m'a fait l'honneur de me détromper. « L'empereur n'a jamais été superstitieux, dit-il, et la seule habitude qu'il ait conservée était ce geste familier aux Italiens qui consiste à faire souvent, surtout en cas d'ennuis, de difficultés ou de danger, des petits signes de croix rapides. »

Mais revenons à mademoiselle Lenormand. Elle en vaut la peine. N'est-elle pas la patronne de nos somnambules modernes? Ces dames

ne se disent-elles pas toutes « élèves de mademoiselle Lenormand » !

Elle-même, née à Alençon, de famille obscure, venue à Paris où elle exerce le métier de couturière, eut pour initiateur dans l'art divinatoire, le fameux Gall, phrénologue anglais qui avait développé l'art de la chiromancie d'après les conjectures de Lavater[1]. Dès la fin du règne de Louis XVI, son succès est considérable à Paris. On la perd un peu de vue durant les premières années de la Révolution, mais, soupçonnée, probablement en raison de ses rapports avec Hébert, elle est enfermée à la Petite Force où elle fait la connaissance de madame de Beauharnais. Pendant tout le Directoire et l'Empire, elle est la devineresse à la mode. De toutes parts, on accourt pour la consulter. Sa réputation devient européenne. Son art est divers d'ailleurs. Elle lit dans la main, mais elle utilise aussi le marc de café et n'a garde de méconnaître les vertus des tarots. On lui reprochera même[2] de n'avoir pas imité le grand Eteila sous ce rapport et

1. N-. H. Cellier du Fayel, *La vérité sur mademoiselle Lenormand.*

2. *Nouvel art de tirer les cartes*, op. cit.

d'avoir négligé les vieux tarots égyptiens pour se servir d'un tarot tout à fait fait fictif quoique très ingénieusement composé.

Quoi qu'il en soit, le public s'en contentait. On ne tarissait pas sur la beauté, la vérité de ses prédictions. Comment ne pas admirer l'avis qu'elle donne à madame Moreau de faire fuir le général, en 1803? Dira-t-on que liée comme elle l'était avec madame Bonaparte, il ne lui était pas impossible de savoir le danger que courait Moreau? N'ergotons pas... Et comme elle s'entend à impressionner son public! Dans le bel appartement qu'elle occupera longtemps au numéro 5 de la rue de Tournon, au rez-de-chaussée, l'antichambre où l'on attend est sévère, d'aspect glacial, avec ses meubles sobres, malgré la profusion des tableaux et gravures accrochés aux murs. On entre dans le sanctuaire. De suite, on demeure frappé par l'acuité de son regard inquisiteur. D'un ton bref, elle demande : « Quel jeu voulez-vous? Est-ce celui de six, de dix ou de vingt francs? » Et quand le client à fait son choix, commence l'interrogatoire. C'est là qu'elle excelle. L'habitude, peut-être une habileté réelle, lui permettent de poser des questions comme au hasard,

mais captieuses et si adroites que le patient n'y voit que du feu. Puis elle fait couper les cartes de la main gauche et, tranquillement, déjà aux trois quarts édifiée sur la nature, les désirs, le degré de naïveté du consultant, elle vaticine.

Durant son séjour à Bruxelles où le gouvernement de la Restauration l'avait envoyée continuer ses petites expériences, et au cours duquel elle eut maille à partir avec la police, le prince Wolkonski lui envoie un diamant de la part de l'empereur de Russie, accompagné d'une lettre flatteuse. Cela dut la consoler de bien des déboires[1]. Elle mourut en 1845, « dans toute sa pureté native, ainsi que cela a été constaté », affirme M. Cellier du Fayel[2].

J'ai voulu revoir cette maison de la rue de Tournon où vécut « la plus grande devineresse moderne », comme elle s'intitulait modestement. L'immeuble est en partie occupé par une institution de jeunes filles. Rien ne subsiste de l'ancien appartement qu'illustra mademoiselle Lenormand. Mais, son âme, sans doute,

1. *Mémoire justificatif de mademoiselle Lenormand.* Bruxelles, 1821.

2. *La vérité sur mademoiselle Lenormand*, op. cit.

voltige encore dans ces parages, car, quelques pas plus loin, au numéro 9, un encadreur expose dans sa vitrine des jeux de tarots...

Au début du siècle passé, les sorcières et somnambules pullulaient en province. La Beauce notamment en comptait un grand nombre. Celles de Vilquier et de Bronville étaient célèbres. Il y avait aussi une servante de ferme à Oysonville (nom prédestiné!), qui moyennant la modique somme de 0 fr. 75, prédisait l'avenir avec sagacité. Une demoiselle Farfin, de Nogent-le-Rotrou, annonça trois jours d'avance l'émeute du 24 juin 1848 : elle voyait « le sang couler à grands flots dans les rues de Paris ». Mais elle ne sut pas voir où était l'argent volé à un de ses clients, M. Hua, et cela diminua sa popularité [1].

Sans vouloir médire des diseuses de bonne aventure qui font actuellement les délices des gens du peuple comme des personnes de la société, et, sans prétendre diminuer en rien leurs mérites, je crois bien que mademoiselle Lenormand fut la dernière devineresse de grand style. J'ai dit qu'elle avait fait, souvent à son

1. Ad. Lecocq, *Empiriques, somnambules, rebouteux.*

insu, d'innombrables élèves. Aucune n'atteignit à sa renommée universelle. Les journaux, depuis quatre-vingts ans, fourmillent d'annonces indiquant le domicile et les talents de cartomanciennes, chiromanciennes et autres pythonisses. Leur manière de se révéler au public n'a guère changé, non plus que leurs procédés. Si j'ouvre un numéro du *Constitutionnel* de 1848, j'y lis :

« *Mademoiselle Henriette, somnambule très lucide, ayant prédit quatre mois à l'avance l'avènement de Napoléon à la présidence. Consultations tous les jours, 20, rue Basse-du-Rempart* » ; *ou bien :* « *Sibylle moderne extra lucide. Avenir politique et privé. Explique les songes. Prédictions, prévisions, renseignements divers. De six à cinq heures, rue de Seine, 16, au premier. On peut consulter par correspondance.* »

Voulez-vous maintenant jeter les yeux sur un journal de juillet 1912? Nous y verrons cette réclame parmi cent autres du même genre.

« *A tous, madame X..., la célèbre cartomancienne, dit tout à date fixe par les cartes, lignes de la main. Extraordinaire par ses pré-*

*dictions toutes justes. Jamais de déceptions Reçoit tous les jours, 13, rue... Consultations par correspondance.* »

Ces dames, on le voit, ne se mettent pas en frais d'imagination. La vieille formule demeure la bonne. Quelques cartomanciennes de jadis joignaient à leur métier celui de « guérir les maladies invétérées et incurables. » Aujourd'hui, elles n'osent pas trop se servir de cette phrase qui tomberait sous le coup de la loi. Mais j'en vois une qui « guérit la timidité ». N'est-ce pas alléchant?...

Ne sourions pas. A quoi bon affliger les gens qui *croient* aux prédictions, aux oracles de nos cartomanciennes et chiromanciennes, filles et héritières des anciennes sorcières? La crédulité sera toujours la crédulité. Vous n'empêcherez pas certaines personnes d'ajouter la foi la plus aveugle à des prophéties, souvent sensationnelles, qui les plongent tour à tour dans la joie ou dans la terreur. Une confiance si enracinée ne se peut arracher. Elle résiste à toutes les désillusions, à tous les raisonnements; elle résiste aux faits eux-mêmes. Ce qu'il y a d'admirable dans les prophéties — et voilà justement ce qui leur assure un éternel

succès — c'est que les termes vagues et confus dans lesquels elles sont conçues, permettent d'y entendre tout ce que l'on veut. En s'y prêtant un peu, il n'est pas malaisé de trouver prédits, dans les *Centuries* de Nostradamus, la mort de Henri II, la Révolution, l'avènement de Napoléon, les Cent Jours et même l'accident qui coûta la vie au duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe. Que de prophètes en France, depuis l'astrologue Loriel qui vaticinait aux alentours de l'an 1200, jusqu'à l'ineffable mademoiselle Couesdon! Maistre Pierre Turrel, dans son livre *L'État et mutation des temps* paru en 1550, lui aussi avait prévu la Révolution, l'Empire, la Restauration. Saint Paterne, dont le manuscrit précieux fut retrouvé en 1745, n'était pas moins bien informé des grands événements qui devaient se produire plusieurs siècles après sa mort[1]. Les devins, assure-t-on, ont prophétisé tous les faits importants de l'histoire. Combien serait-il plus exact et plus juste de dire que l'on n'a jamais manqué de découvrir — après coup — que ces faits importants avaient été annoncés.

1. J.-H. Pézieux, *Fin de la Révolution*.

Est-ce à dire que l'on doive nier *a priori* les facultés spéciales et déconcertantes que possèdent certains *mediums?* Certes non. Les sciences psychiques sont, de toute évidence, dans l'enfance encore. Il serait puéril de vouloir dès à présent leur assigner une limite. Qu'il existe en nous des forces inconnues, cela ne paraît pas douteux. Que ces forces se manifestent de façon plus ou moins inconsciente, cela est démontré. Il est probable, il est même à peu près sûr que les expérimentateurs (j'entends ceux qui sont de bonne foi, mais il est précisément très difficile de distinguer actuellement la part de charlatanisme ou de sottise qui entre dans les expériences de spiritisme), il est néanmoins à peu près sûr que ces expérimentateurs de bonne foi jouent, pour l'instant, avec ces forces psychiques, mon Dieu, à la façon dont nous jouons avec l'électricité, dont nous tirons de si stupéfiants résultats avant que de savoir même ce qu'elle est au juste. Mais nous sommes loin d'avoir obtenu des effets aussi concluants du magnétisme et du spiritisme. Le voile n'est point déchiré. Peut-être nos petits-neveux verront-ils la solution de ces problèmes angoissants.

Je ne voudrais pas affirmer non plus que, dans quelques cas, très rares évidemment, ces forces inconnues qui vibrent en nous, plus développées chez certaines personnes, ne leur permettent d'avoir quelque intelligence de l'avenir. Tout est possible et l'esprit humain n'est pas au bout de ses découvertes. Mais de là à supposer que la moindre faculté divinatoire puisse être accordée à toutes les aimables dames, jeunes ou vieilles, qui font métier de tirer les cartes, de lire dans les lignes de la main, de voir votre sort dans le marc de café, dans le blanc d'œuf ou, comme les pythonisses arabes, de le deviner en faisant sauter de petits cailloux dans leurs paumes, il y a un abîme.

Nos sibylles d'aujourd'hui ont renoncé aux hiboux empaillés, aux têtes de mort, aux chats noirs miaulant lugubrement, à tout l'attirail suranné de leurs devancières; elles se logent dans des appartements qui ne rappellent en rien les bouges où se blottissaient la Voisin, la Chenault, la Fleury ou Martin. Elles ont abandonné des traditions beaucoup plus vénérables, et il ne leur viendrait certainement plus à l'idée de nous faire baiser le pied du diable,

non plus que son derrière. Grâces leur soient rendues! Témoignons-leur, en remerciement, quelque indulgence si elles s'amusent aux dépens de notre sottise.

Comment, diront beaucoup de mes lectrices, comment refuser à ces pythonisses le don de la divination? Ne tombent-elles pas juste la plupart du temps? Excusez-moi; d'abord elles ne tombent pas juste si fréquemment que vous voulez bien le croire. Ensuite, que faites-vous des cas où elles se trompent — et grossièrement? Je vois encore l'indignation avec laquelle s'exprimait un officier de ma connaissance au sortir d'une consultation que lui avait accordée une de nos chiromanciennes les plus appréciées. « Croiriez-vous, me dit-il, qu'elle n'a pas su voir que j'avais servi trente ans dans la cavalerie! » La longue barbe qu'il portait avait suffi à dérouter la bonne dame, qui ne se figurait pas qu'un colonel de cuirassiers pût porter autre chose que la moustache. Elles en sont toutes là. Si, parfois, elles devinent quelque chose de votre passé et démêlent vaguement des bribes de votre avenir (mais cela est très rare, je le répète), c'est un peu que le hasard les a favorisées, et surtout parce que,

sans s'en douter, les hommes qui les consultent et bien davantage encore, les femmes, leur livrent tout ou partie de leurs secrets, de leurs craintes, de leurs désirs, de leurs passions. Avec de l'expérience, avec du toupet, avec une certaine puissance d'intuition, souvent très développée et qui devient parfois suraiguë chez les professionnelles bien douées, avec enfin les confidences qu'elles vous auront arrachées par un interrogatoire habile et savant, tenez pour assuré qu'elles vous donneront toujours *l'illusion* de vous avoir dit « des choses étonnantes ». Au surplus, peut-être ne leur en demande-t-on pas davantage. Que si elles réussissent à vous procurer cette illusion, pourquoi ne s'estimerait-on pas satisfait? C'est de l'illusion à bon marché, en somme, puisque elle ne dépasse guère la modeste somme de vingt francs (pour le grand jeu). Il en est de plus chères, si d'ailleurs il n'en est pas, je crois bien, de plus trompeuses...

FIN

# INDEX DES NOMS CITÉS

## A


ABEILARD, 112.
ACQUÉRIA DE ROCHEGUDE (marquis d'), 236.
ACQUÉRIA DE ROCHEGUDE (marquise d'), 236, 264, 265.
ACQUÉRIA DE ROCHEGUDE (mademoiselle d'), 264.
AGUESSEAU (Jean d'), 17.
AGUESSEAU (Marguerite d'), 17.
AIGUILLON (duchesse d'), 198.
ALBIGNAC (mademoiselle d'), chanoinesse, 86.
ALDEGONDE (sainte), 51.
ALEXANDRE (saint), 199, 200.
ALINCOURT (madame d'), 393.
AMBRUGUET (Marie), cartomancienne, 379, 380, 381.
AMONCOURT (Henriette d'), 29, 30.
ANNE D'AUTRICHE (la reine), 112, 144, 153.
ANDRESAL (madame d'), 219.
ANSPACH (le margrave d'), 422.
AREMBERG (les d'), 49.
ARÉTIN, 348.
ARGENSON (marquis d'), 197, 266.
ARGENSON (comte d'), 266.
ARGENSON (madame d'), 266.
ARMAILLÉ (mesdemoiselles d'), 204.
ARNAUD (Guillaume), sorcier, 340.

AUGIER, devin, 406.
AUGUSTIN (saint), 20, 114.
AULAN (marquise d'), 119, 120, 122, 179, 215.
AULAN (mademoiselle d'), 121, 122, 123.
AUTICHAMP (madame d'), 210.
AUVERGNE (l'abbé d'), 371.
AYMARD (Jacques), sorcier, 385, 394.

## B

BABEAU (Alfred), 283, 284.
BACON DE LA CHEVALERIE (madame), 262.
BAILLY, 413, note.
BARANTE (M. de), 84.
BARBARIN (madame de), 213.
BARBENTANE (mademoiselle de), 204.
BARBETTE, prédicateur, 185.
BARBIER (le sieur), 132.
BARONAT (M. de), 88.
BARONAT (madame de), chanoinesse, 42, 79.
BARRAS, 416.
BASIN (femme), sorcière, 356.
BAVIÈRE (Charlotte de), voir *Orléans*.
BAZIN (femme), cartomancienne, 385.
BEAUDOIN (officier), 196.
BEAUDOIN (le président), 397.
BEAUFFREMONT (la princesse de), 210.
BEAUMONT (mademoiselle de), 204.
BEAUREPAIRE (madame de), 64.
BEAUREPAIRE (les), 49.
BEAUVAU (prince de), 217.
BEAUVILLIERS (duchesse de), 218.
BEAUVILLIERS (madame de), abbesse, 118, 180.
BEAUVILLIERS (madame de), abbesse de la Joye, 197.
BELLEVAL (madame de), 275.
BELLIÈVRE (madame de), 118, 177, 178.
BELLIÈVRE (le président de), 199.
BELMONT (madame de), 242.
BENOIT (saint), 7, 20, 73, 114.
BENOIT IX (le pape), 341.
BENOIT XIII (le pape), 30.
BERNIS (le cardinal de), 396.
BERTILLON (docteur), 346.
BERRY (duchesse de), 395.
BESSET (M. J. du), 366, note.
BÉTHISY (les), 49.
BÉTHISY (madame de), abbesse, 134, 135, 144.
BÉTHUNE (les), 50.
BÉTHUNE (madame de), 407.
BEUVRON (le comte de), 371.
BIRON (les), 49.

BLACHE (madame de la), 403.
BLACONS (madame de), 258.
BLAMONT (Catherine de), 30.
BLAMONT (Henri de), 30.
BLAMONT (Jean de), 29, 30.
BLAMONT (Olry de), 30.
BLAMONT (Thibaut de), 30.
BLETON, devin, 405, 406.
BLONDÉ (la), servante, 382.
BOISSE (la comtesse de), 219.
BONAL (monseigneur de), 22.
BONNEVIN (madame de), 86.
BONNOT DE VILLEVRAIN (Paul de), 236, 264.
BONIFACE VII (le pape), 341.
BONTEMPS (mademoiselle), 397.
BONTEMPS (la), cartomancienne, 395, 396.
BORROMÉE (saint Charles-), 312.
BOSRÉDON (madame de), 82.
BOSSUET, 11.
BOUDET (Marcelin), 95.
BOUFFLERS (le comte de), 403.
BOUFFLERS (mesdames de), 118.
BOUILLON (le cardinal de), 116.
BOUILLON (la duchesse de), 370.
BOULAINVILLIERS (comte de), 393.
BOULAINVILLIERS (mademoiselle de), 204.
BOURBON (le cardinal de), 167.
BOURBON (mademoiselle de), 198.
BOURBON (la princesse J.-B. de), 116.
BOURBON-VENDOME (princesse Renée de), abbesse, 167.
BOURBONS (les), 51, 420.
BOURRIENNE, 417.
BRAGNELONGNE (madame de), 178.
BRACONNIER (le P.), 28.
BRANCAS (M. de), archevêque d'Aix, 288.
BRANCAS (le maréchal de), 288.
BRANCAS (duchesse de), 395.
BRANCAS (madame de), abbesse, 122.
BRANCAS (madame de), 403.
BRANTÔME, 18, note, 353, 354, 358.
BRÉDA (M. de), 287.
BRÉDA (madame de), 287.
BRÉGY (marquise de), 263.
BRIENNE (comtesse de), 403.
BRINVILLIERS (marquise de), 375, 379.
BRISON (mademoiselle de), 17.
BROGLIE (le comte de), 395.
BROSSES (le président de), 318.
BROSSIER (Marthe), sorcière, 364.

BRUGUIÈRE (madame de Carmes de la), 318.
BUDÉ (Guillaume), 244.
BURCHARDT, 347.

## C

CAGLIOSTRO, 338, 389, 399, 402, 404, 405, 414.
CAIN (Georges), 418.
CALVET (docteur), 252.
GAMBIS (madame de), 148.
CAMBY (vicomtesse de), 217.
CAMP (mademoiselle de), 208, note.
CAMUS (Le), évêque de Grenoble, 9, 89.
CANDALLE (le duc de), 303.
CARIGNAN (la princesse de), 211, note.
CARIGNAN (madame de), 374.
CARLIN (la), sorcière, 355.
CARS (Charles des), évêque de Langres, 346.
CASTELNAU (marquise de), 406.
CAUMONT (marquis de Seytres-), 207.
CAUZONS (M. de), 346.
CAZOTTE, 413.
CHABANNES (Catherine de), 173.
CHABANNES (Hélène de), 172.
CHABANNES (mesdames de), 118.
CHABON (madame de), 42, 100.
CHABON (madame Galliende), 42.
CHABOT (mademoiselle de), 88.
CHABRILLAN (M. de), 242.
CHABRILLAN (madame de), abbesse, 131, 132, note.
CHAILLOT (Benoite de), 35, note.
CHALAZÉ (la), 291.
CHALUS (le chevalier de), 82.
CHALUS (madame de), chanoinesse, 86, 104.
CHAMILLART (M. de), 381.
CHAMFORT, 413, note.
CHAMOUSSET (madame de), 293.
CHANAY (M. de), 18, note.
CHAPONAY (madame de), 42.
CHARBONNIER (madame de), 102, note.
CHARCY (marquise de), 286.
CHARLEMAGNE, 355.
CHARLES VI, 340.
CHARLES VIII, 356.
CHARLES IX, 351, 352, 353.
CHARLES-QUINT, 166.
CHARMER (mademoiselle), 211, note.
CHAROLAIS (Charles, comte de), 341.
CHARTRES (mademoiselle de), 117, 144, 189, 190, 200.
CHASTAND'ORTIGUES (M. de), 287.

CHASTELARD (le chevalier de), 235.
CHATEAU-CHINON (mademoiselle de), 261, note, 264.
CHAULNES (madame de), 372.
CHAUSSECOURTE DU BORT (madame de), 34.
CHAVES (Jean de), 273.
CHAZERAL (M. de), 84.
CHENAULT (femme), sorcière, 382, 383, 433.
CHÉNIER, 16.
CHOISEUL (duc de), 257, 258, 284, 338, 406.
CHOISEUL (duchesse de), 120.
CHOISEUL (marquise de), 383, 403.
CHOISEUL (mademoiselle de), voir *Gramont*.
CHOISEUL (mademoiselle de), 135.
CHOLIER (madame), 244, 290, 293, 297, 305.
CELLIER DU FAYEL, 427.
CLÉMANGIS (Nicolas de), 185.
CLERMETZ DE LAMERIE (Jean de), 115.
COCHIN, 141.
CŒUR (madame de), abbesse, 169.
CŒUVREL (Adam), 375.
COGNARD (Valence), abbesse, 176.
COISLIN (madame de), 406.
COLIGNY (amiral de), 173.
COLLIER, 272.
CONDÉ (le prince de), 170.
CONDÉ (la princesse de), 190.
CORCELLES (M. de), 285.
CORNEILLE, 318.
COSSE, voir *Elie*.
COUESDON (mademoiselle), 431.
COURLANDE (le duc de), 400.
COURBOUZON (Bocquet de), 28.
COURTESERRE (le chevalier de), 82.
CRAON (mademoiselle de), 31, note.
CRÉQUY (M. de), 368.
CROIX (mesdemoiselles de), 48, 49.
CROIX (cardinal de la), 174.
CROIX-CHEVRIÈRES (madame de la), 9.
CROŸ-BEAUFORT (madame de), 27, note.
CRUZOLS (mademoiselle de), 406.
CULHAT (le commandeur de), 82.

## D

DAMPIERRE (madame de), 263.
DANGEAU, 367.
DANTON, 414.
DAX (l'évêque de), 120.
DEFFAND (marquise du), 85, 120, 121, 122, 123, 179, 209, 213, 215, 216, 311.

DELARUE, notaire, 131, note.
DELAVILLE (Marie-Anne), cartomancienne, 381.
DESMOULINS (Camille), 414.
DEVAUX (la), cartomancienne, 384.
DIDEROT, 79.
DIGNE (l'évêque de), 121.
DIGOINE (M. de), 292.
DIGOINE (madame de), 292.
DINTEVILLE (mademoiselle), 49.
DOUBLET DE PERSAN (madame), 211.
DORCY, avocat, 178.
DUBUISSON, 207.
DUCHESNE (M. G.), 191.
DUGARD (madame), 218.
DUNOYER (madame), 79.
DUPUY (Raymond), sorcier, 341.
DUPORT, notaire, 382.
DUREFORT (madame de), 213.

## E

EFFIAT (le comte d'), 371.
ELIE, sorcier, 408.
EMBRUN (l'évêque d'), 266.
ESSARS (Jeanne des), abbesse, 118, 169, 174.
ESPINCHAL (madame d'), 403.
ESTE (Marie d'), reine d'Angleterre, 212.
ESTAING (comte d'), 403.
ETAMPES (le comte d'), 341.
ETEILA, devin, 409, 425.
ETOILE (Pierre de l'), 352.

## F

FALZE (Raymond du), évêque de Toulouse, 341.
FARFIN (mademoiselle), 428.
FAUCEMBERGE (le P.), 200.
FAUCONNIER (la), cartomancienne, 383.
FAŸ (Henri de), 276.
FAŸ (Jean de), 235.
FAŸ (comtesse de), 236.
FAŸ (les), 274.
FEL (mademoiselle de), 194.
FERRÉ (M. de), 82.
FERRETTE (madame de), abbesse, 98.
FEUQUIÈRES (M. de), 370, 381.
FEURE (Le), notaire, 144.
FIESQUES (madame de), 372.
FILLIARD (la), cartomancienne, 385.
FLAGHEAC (madame de), 238.
FLEURY (la), cartomancienne, 380, 381, 433.
FOLIGNY, voir *Grolier*.
FORCE (marquise de la), 410.
FOUGÈRE (la), cartomancienne, 383.
FOUQUET (le surintendant), 371.

FOUQUIER-THINVILLE, 414.
FOURCROY, 254.
FRANCE (Blanche de), 148.
FRANCE (madame Clotilde de), 253, note.
FRANCE (madame Élisabeth de), 253, note.
FRANCE (madame Louise de), 22.
FRANCE (mesdemoiselles de), filles de Louis XV, 207.
FRANCE (Marie de), 169.
FRANCE (Ysabel de), 117, 195, 198, 199.
FRANÇOIS Ier, 6, 166, 354.
FRANÇOIS (saint), 175.
FRANQUIÈRES (M. de), 94, note.
FRANQUIÈRES (les), 318.
FRÉJUS (l'évêque de), 214.
FRÉMY (madame), 380.
FRÉNILLY (le baron de), 246.
FRÉNILLY (madame de), 253.
FRÉNILLY (les), 318.
FROMONDE (Martine), abbesse, 174.
FUNCK-BRENTANO, 368.

## G

GALARD (mademoiselle de), 204.
GALL, phrénologue, 425.
GALLIER (madame de), 263.
GALLIER (mademoiselle de), voir *Lafarge*.
GARAT, 416.
GARCIN (M. de), 264.
GARDEL (veuve), sorcière, 355.
GARIC (femme), cartomancienne, 419.
GASCON (la), cartomancienne, 385.
GAURICO (Luca), évêque de « Civita Castellana », 353.
GENLIS (marquise de), 211, 227, 228, 247, 313, 317, 386, 403.
GIBERT, cocher, 294.
GLOCESTER (le duc de), 320.
GODARD (Marguerite), sorcière, 355.
GONIN, sorcier, 354.
GONTAUD (la comtesse de), 393.
GONTAUD (madame de), 88.
GOUÉRY (saint), 73.
GRAMONT (duchesse de), née Choiseul, 94, note, 413, note.
GRANCEY (madame de), 381.
GRANGE (le sieur de la), 148.
GRAS (Simon Le), 153, note.
GRÉGOIRE VII (le pape), 341.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE (saint), 114.
GRÉVILLOT (Nicolas), sorcier, 355.
GROLIER (marquise de), née Foligny, 94, note.
GUEUX (Marie de), abbesse, 167.

GUIBOURG (l'abbé), sorcier, 375.
GUILLAUME LE CONQUÉRANT, 312.
GUYOT DE MANCENANS (madame), abbesse, 28.

H

HABERT (le P.), 176.
HARCOURT (Agnès d'), abbesse, 118.
HARCOURT (mademoiselle d'), 204.
HARLAY DE CHAMPVALLON (madame), abbesse, 190.
HARLAY DE CHAMPVALLON (monseigneur), 116.
HARRENC (marquise de), 318.
HAUSSET (madame du), 395, 396.
HAUTERIVE (madame d'), 276.
HÉBERT, 425.
HÉLOÏSE, 112.
HÉNAULT (le président), 214, 311.
HENRI II, 353, 431.
HENRI IV, 170, 192, 196, 363.
HENRIETTE (mademoiselle), somnambule, 429.
HOPITAL (marquise de l'), 410.
HORACE, 348.
HORN (madame de), abbesse, 28, note.
HOUDON, 404.
HUA, 428.
HUCHETTE (M. de la), 98, 99.

I

INGLIS, sorcier, 364.
ISSY (Agnès d'), abbesse, 168.

J

JACQUES II, roi d'Angleterre, 212.
JARENTE (L.-J. de), évêque d'Orléans, 134.
JARRY (madame de), abbesse, 154.
JEAN XX (le pape), 341.
JEAN XXII (le pape), 30.
JEAN-GASPARD, 296.
JEANNE D'AVESNE, sorcière, 356.
JOL, voir *Mausy*.
JONAS, devin, 406.
JOSÉPHINE (l'impératrice), 417, 421, 422, 423, 425, 426.
JOUAN DE MONTI, 384.
JOUBERT (Me, notaire), 35.
JOUENNE (madame de), 213.
JOUY (madame de), abbesse, 157.
JUSTINET (mademoiselle), lingère, 141.

## K

KINGLIN (mademoiselle de), 49.
KNOWL (lady), 312.

## L

LAENSBERG (Mathieu), 359.
LA BRUYÈRE, 283.
LAFARGE (M. de Pavin de), 299.
LAFARGE (madame de Pavin de), née de Gallier, 299.
LAFOSSE, devin, 407.
LA HARPE, 16, 254, 413, note.
LALOUX (femme), cartomancienne, 406.
LAMARTINE, 87, 90, 94, note, 97, 279.
LAMOTTE (Guillaume de), 300.
LANDE (M. de la), 405.
LANGLE (le chevalier de), 383.
LANNOY (Charlotte de), 49.
LANNOY (Fernande de), 49.
LANNOY (mademoiselle de), 49.
LA PORTE, 303.
LARMECHIN, 237.
LARIVIÈRE, astrologue, 363.
LA ROCHE, cocher, 294.
LARY (madame de), 78.
LAUSELLE (madame de), 148.
LAUZUN (le duc de), 372.
LAUZUN (le duc de), Biron, 313.
LAVATER, 425.
LEBON (la), cartomancienne, 405.
LEDRU-COMUS, devin, 406.
LEDRU-ROLLIN, 406.
LÉGAT (le vice-), 121.
LENORMAND (mademoiselle), cartomancienne, 421, 422, 423, 424, 425, 427, 428.
LENOTRE (G.), 403.
LÉON IX (le pape), 32.
LÉON X (le pape), 6.
LESPINASSE (mademoiselle de), 214.
LESTINOLLE (mademoiselle de), 169.
LESTRANGE (madame de), 243.
LESTRANGE (madame de), abbesse, 84.
LEVÉ, 141.
LEUSSE (mademoiselle de), 44.
LÉVIS-VENTADOUR (le duc de), 148.
LÉVIS-VENTADOUR (mademoiselle de), 148.
LÉVIS-VENTADOUR (mademoiselle de), voir *Tournon*.
LEYDE (madame de), 285.
LHOMME, boucher, 136.
LIGNE (le prince de), 311.

LIGNE (les), 49.
LIGNIVILLE (mademoiselle de), 85, 104.
LIGONDÈS (le commandeur de), 82.
LILLEBONNE (madame de), abbesse, 25, note.
LISIEUX (l'évêque de), 121.
LIVRON (le comte de), 257.
LIVRON-BOURBONNE (madame de), abbesse, 179, note.
LOIR, policier, 381.
LOMÉNIE (madame de), 403.
LONGEVIALLE (M. de), 238, 241.
LONGEVIALLE (madame de), 238, 239.
LORENZA, 403.
LORIEL, sorcier, 431.
LORRAINE (le chevalier de), 371.
LORRAINE (le duc Charles de), 98.
LORRAINE (le duc de), 31, note.
LORRAINE (Catherine de), abbesse, 99.
LORRAINE (Henriette de), abbesse, 11.
LORRAINE (Jeanne de), abbesse, 29, 117.
LORRAINE (Marie de), abbesse, 167.
LORRAINE (les ducs de), 53.
LORRAINE (les princesses de), 50.
LOUIS II, le Débonnaire, 356, note.
LOUIS IX, 117, 148.
LOUIS XI, 346.
LOUIS XIII, 99, 281, 349.
LOUIS XIV, 12, 15, 208, 251, 283, 308, 310, 357, 366, 368, 371, 379, 393.
LOUIS XV, 12, 21, 27, note, 74, 189, 207, 255, 315, 374, 389, 398.
LOUIS XVI, 53, note, 62, 425.
LOUISE (madame), v. *France*.
LOUIS-PHILIPPE, 105.
LOWENDAL (madame de), 383.
LUCAS (François), cordelier, 174.
LUGEAC (madame de), abbesse, 151, note.
LUSSAN (mademoiselle de), 381.
LUYNES (le cardinal de), 62, 134, 135.
LUYNES (le duc de), 393.
LUYNES (la duchesse de), 120, 121, 123.
LUXEMBOURG (le maréchal de), 370.
LUXEMBOURG (la maréchale de), 121.

## M

MADEMOISELLE (la grande), 371.
MAILLY (marquis de), 177.

MAILLY (Claude-Ysabelle de), abbesse, 144.
MAILLY (Jacqueline de), 118, 177, 178.
MAINTENON (marquise de), 10, 87, 312, 368, 380.
MALESHERBES, 413, note.
MALLARY (madame de la), 264.
MALVAT, 365.
MANSARD, 112.
MARANCHES (madame de), 44.
MARAT, 414.
MARESCOT, sorcier, 384.
MARIANNE (princesse Louise), fille naturelle de Louis XIV, 145, note.
MARIE-ANTOINETTE (la reine), 21, 22, 74.
MARMONTEL, 254.
MARTIN, devin, 417, 433.
MARTIN (saint), 73.
MARZIN (M. de), 23, 79, 88, 320.
MASSON (Frédéric), 424.
MATHILDE, femme de Guillaume le Conquérant, 312.
MAUBEC (marquis de), 261, note, 264, note.
MAURE (mademoiselle de), 194.
MAUSY (Marg-Jol., femme), sorcière, 355.
MAZARIN, 301.
MÉDICIS (Catherine de), 349, 350, 358.
MÉLIAN (mademoiselle), 266.
MERCIER, 140, 154, 227, 228, 229, 230, 391, 408.
MÉRODE (madame de), 210.
MÉRODE (les), 49.
MESGRIGNY (madame de), 210.
MESMER, 404.
METZ (l'évêque de), 132.
MEXIMIEUX (M. de), 290.
MEXIMIEUX (madame de), 290.
MÉZIÈRES (mesdames de), 118.
MICHEL (madame), cartomancienne, 418.
MIRABEAU (le marquis de), 249.
MIRAILLE, sorcier, 352.
MIREPOIX (M. de), évêque, 122.
MIREPOIX (la maréchale de), 122.
MIREPOIX (la marquise de), 311.
MIROMESNIL (M. de), 401.
MÔLE (M. de la), 351.
MOMELAS (madame de), 213.
MOMPESSONS (madame de), abbesse, 137.
MONCLA (madame de), 78.
MONGE, 254.
MONNIER (mesdemoiselles de), 49.
MONSPEY (mesdemoiselles de), 100.
MONTATAIRE (M. de), 287.

MONTATAIRE (madame de), 287.
MONTBARREY (mademoiselle de), 204.
MONTBOISSIER (la bienheureuse Raingarde de), 51.
MONTBOISSIER (la comtesse de), 407.
MONTCHENU (M. de), 276
MONTESPAN (marquise de), 145, note, 217, 374.
MONTESQUIEU, 311.
MONTEYNARD (M. de), 318.
MONTFAUCON (madame de), 42.
MONTFORT (M. de), 260, 309, 311.
MONTGAILLARD (M. de), 318, 319.
MONTJOYE (madame de), 98.
MONTJUSTIN (mademoiselle de), 44.
MONTMELAS (marquis de), 92.
MONTMIRAIL (mademoiselle de), 248.
MONTMORENCY (madame de), abbesse, 118.
MONTMORENCY (les), 49.
MONTMORENCY-LAVAL (mademoiselle de), 86.
MONTPENSIER (le duc de), 166
MONTPENSIER (mademoiselle de), 206, note.
MONTHROUX (mademoiselle de), chanoinesse, 42.
MORE (Le), sorcier, 340.
MOREAU (le général), 426.
MOREAU (la générale), 426.
MOREAU (médecin), 141.
MORET (miss), 312.
MORTEMART (la duchesse de), 272.
MORIN, astrologue, 367.
MOTTE (madame), 199.
MOUCHY (mademoiselle de), 180, 181, 183.
MUA (mademoiselle de), 235.
MURAT (madame de), chanoinesse, 42, 78.
MURAT (la présidente), 17.
MUROT (Dominique), sorcier, 356.
MUZY DE VERONIN (madame de), 59.

## N

NAPOLÉON Ier, 422, 423, 424, 431.
NEMOURS (les), 303.
NÉVE (madame de Revoyrat de), 263, 264.
NEVERS (la duchesse de), 300.
NICOLAÏ (madame de), 217.
NICOLAÏ, 413, note.
NOAILLES (le cardinal de), 144, 201.
NOAILLES (le marquis de), 404, 405.
NOINTEL (madame de), 393.

NOSTRADAMUS, père, 353, 358, 364, 365, 431.
NOSTRADAMUS, fils, 359.

## O

OBERKIRCH (baronne d'), 249.
OLONNE (duc d'), 407.
ORDAN-LEGROING (madame d'), 84.
ORDAN-LEGROING (mesdemoiselles d'), 84.
ORLÉANS (Louis III, duc d'), 392.
ORLÉANS (Philippe Ier, duc d'), 371, 372, 381.
ORLÉANS (le duc d'), régent, 144, 189, 206, note, 394.
ORLÉANS (duc d'), 431.
ORLÉANS (Charlotte de Bavière, duchesse d'), 112.
ORLÉANS (Henriette d'), 371.
ORLÉANS (duchesse d'), 143.
ORMESSON (les), 49.

## P

PARABÈRE (madame de), 395.
PARIS (l'archevêque de), 195.
PARIS (femme), sorcière, 355.
PARVY (M. de), 44.
PATERNE (saint), 431.
PEREGRINA (la), 312.
PEREY (Lucien), 190.
PERMANYE (madame de), 219.
PERTHUIS (madame de), 218.
PERRY (docteur), 394, 397.
PHALARIS (duchesse de), 395.
PHAROUX, boulanger, 136.
PHILIPPE LE HARDI, 340.
PIGEON (la), sorcière, 385.
PIENNES (M. de), 170.
PIERRE LE VÉNÉRABLE, 51.
PINETTI, devin, 406.
PINON (le président), 171.
PLACIN (Marie), abbesse, 176, 177.
PLESSIS (le maréchal du), 241, 310.
PLESSIS (la maréchale du), 241.
PLONQUET (la), servante, 292.
POISSY (madame de), 210.
POLIGNAC (comtesse Diane de), 12.
POLIGNAC (comtesse de), 403.
POLIGNAC (madame de), 370.
POMPADOUR (marquise de), 132, 395, 396, 405.
PONCHALON (madame de), 318.
PONS (mademoiselle de), 284.
PONS (mesdemoiselles de), 49.
PONS (madame de), abbesse, 60.
PONS (madame de), chanoinesse, 86.
PONS (la vicomtesse de), 284.

PONT DE VEYLE, 217.
PORTE (Jean de la), 356.
POTERNE (Marie de la), abbesse, 147.
PRADTS (M. de), 171.
PRUDHOMME (madame), 136.
PUYLAURENS (comtesse de), 383.
PUYSÉGUR (M. de), 406.

## Q

QUATRE-LIVRES (Pierre), 356.

## R

RACINE, 374.
RAVIGNAN (madame de), 210.
RÉCAMIER (madame), 210.
RICHELIEU (le cardinal de), 98, 303.
RICHELIEU (le maréchal de), 197, 338, 403, 408.
RIETZ (les), 276.
ROBESPIERRE, 414.
ROCHE-AYMOND (mademoiselle de), 204.
ROCHEFOUCAULD (le cardinal de la), 23, 74, 84, 121.
ROCHEFOUCAULD (madame de la), abbesse, 118.
ROCHEFOUCAULD (Madeleine de la), voir *Tournon*.
ROCHECHINARD (M. de), 237.
ROCHECHOUART (madame de), abbesse de Montmartre, 118.
ROCHECHOUART (madame de), abbesse de Fontevrault, 10, 116.
ROCHECHOUART (les), 50.
ROCHEFORT (la), cartomancienne, 384.
ROCHEFORT (le comte de), 406.
ROCHEFORT (M. de), 89.
ROCHEGUDE (le marquis de), voir *Acquéria*.
RODOGINE, 348.
ROHAN (le cardinal de), 284, 402, 403, 404.
ROHAN (Marguerite de), abbesse, 11, 28, note.
ROHAN (mesdames de), 118.
ROHAN (mademoiselle de), 204.
ROHAN-ROCHEFORT (princesse de), 402.
ROLLE (M. de la), 140.
ROSEMAIN (madame de), 382.
ROUDIN (Valentine), sorcière, 355.
ROURE (madame du), 370.
ROUSSEAU (J.-J.), 227, 246, 308, 309.
ROUSSEAU (la), cartomancienne, 384.
ROUSSEL (le P.), 175, 176.
ROUSSET (la), cartomancienne, 385.

ROYS (Anne-Claudine des), 35.
ROYS (mademoiselle des), 82.
ROYS (mesdemoiselles des,) 92.
RUFFEY (madame de), abbesse, 101.
RUFFO (madame de), 42.
RUGGIERI (Come), 349, 351.
RUPANO, devin, 406.

## S

SABRAN (Elzéar de), 241.
SABRAN (comtesse de), 395.
SABRAN (Delphine de), 241.
SABRAN (madame de), 210.
SAINT-CIERGUES (madame de), 284.
SAINT-FLOUR (l'évêque de), 60.
SAINT-GEORGES (le chevalier de), 212.
SAINT-GERMAIN, devin, 389, 398, 399.
SAINT-JUST, 414.
SAINT-PRIEST (M. de), 236.
SAINT-SIMON (le duc de), 370.
SAINT-SIMON (le marquis de), 132.
SAINT-VALLIER (marquise de), 235.
SAINT-VINCENT (madame de), 211.
SAINTE-BEUVE, 109.
SAINTE-CROIX, devin, 375.
SAINTE-CROIX DU BREUIL (M. et madame de), 78.
SAINTE-CROIX DU BREUIL (mademoiselle de), 78.
SALAISE (madame de), 148.
SALLEMARD (Geoffroy de), 286.
SALLEMARD (les), 276.
SALM (Barbe de), abbesse, 99.
SALUCES (madame de), 210.
SANCY (M. de), 364.
SAURIN (la), sorcière, 385.
SAUVAL, 136, 180.
SAXE (Marie-Christine de), abbesse, 98.
SCALIGER-VERRUE (madame de), abbesse, 190.
SCÉPEAUX (madame de), 118.
SÉGUR (le comte de), 197.
SÉGUR (M. de), 401.
SÉGUR (le marquis de), 203, 204, 216.
SÉNARPONT (madame de), 180, 181.
SÉNARPONT (M. de), 181.
SENESME (madame Louise de), abbesse, 169.
SERRE (madame de), 305.
SÉRIÈRES (madame de), 219.
SÉRY (mademoiselle de), 118.
SÉVERY (madame de), 284, 285.
SÉVIGNÉ (marquise de), 201, note, 236, 252, 290, 309, 370, 372.
SEYSSEL (M. de), 82.

SIAMOISE (la), cartomancienne, 384.
SIMIANE-MONCHA (comtesse de), 242.
SOISSONS (comte Ph. de), 381.
SOISSONS (la comtesse de), 370, 374.
SOLLIER, devin, 395.
SOUBISE (madame de), abbesse, 29, note.
SOYECOURT (mesdames de), 118.
STUART (le prétendant), 217.
SULEAU (la), cartomancienne, 386.
SURVILLE (les), 273.

T

TAINE, 249.
TALLARD (maison de), 18, note.
TALLEMANT DES RÉAUX, 364, 365.
TALLEYRAND, 249.
TALMONT (princesse de), 217.
TENCIN (le cardinal de), 22, 122.
THÉREZIA (madame Tallien), 416.
THIÉBAUT (Jean), sorcier, 355.
THOMASSIN, devin, 363.
THÔT (ou Thaut), dieu égyptien, 377, 378.
THOU (de), 364.
TINGRY (madame de), 210.
TINGRY (la princesse de), 370.
TORCHET (l'abbé), 159, 190.
TOULOUSE (l'archevêque de), 123.
TOURNEFORT (madame de), 45.
TOURNEFORT (madame de), abbesse, 147.
TOURNON (le cardinal de), 274.
TOURNON (Just-Henri de), 269.
TOURNON (Just-Louis de), 269, 274.
TOURNON (le marquis de), 242, 262.
TOURNON (le comte de), 235.
TOURNON (la marquise de), 256.
TOURNON (la comtesse de), 235.
TOURNON (mademoiselle de), 41, 42, 44.
TOURNON (MM. de), 41.
TOURNON (Madeleine de la Rochefoucauld, dame de), 269.
TOURNON (mademoiselle de Ventadour, comtesse de), 269.
TREMBLAY (mademoiselle du), 49.
TREMBLECOURT (le sire de), 99.
TRESSAN (comtesse de), 300.

TRUCHET (mademoiselle de), 267.
TURENNE (le maréchal de), 371.
TURREL (Pierre), 431.

U

URRE (le chevalier d'), 235.
URFÉ (Honoré d'), 269.
UZÈS (madame d'), 18, note.
UZÈS (la duchesse d'), 242, 291, 300.
UZÈS (mademoiselle d'), 204.

V

VAISSIÈRE (M. de), 278, 281.
VALENTIN (la), cartomancienne, 384.
VALETTE (M. de la), 260.
VALETTE (madame de la), 243, 261, note, 264, note, 297, 316, 318.
VALOIS (Marguerite de), 351, 353.
VALLIÈRE (duc de la), 396.
VALLIÈRE (mademoiselle de la), 370.
VARAX (mesdemoiselles de), 88.
VASSÉ (madame de), 217.
VAUDREY (les), 49.
VAUDREY (madame de), 89.
VAYER (madame Le), 212.
VENDOME (les), 303.
VENTADOUR (monseigneur de), 198.
VENTADOUR (mademoiselle de), 17.
VENTADOUR (mademoiselle de), voir *Tournon*.
VERGENNES (comte de), 401.
VERMANDOIS (mademoiselle de), 207.
VERNON (madame de), 123.
VÉRON DE LA BORIE (les), 366, note.
VERRIER (Claude), sorcier, 355.
VEXIN (comte de), 145, note.
VICHY (l'abbé de), 214.
VICHY (M. de), 264.
VICHY (madame de), 84, 85, 87, 104.
VIGOUREUX (la), cartomancienne, 374.
VILLARS (madame de), abbesse, 147, 189.
VILLAYER (M. de), 365.
VILLE (M. de), 99.
VILLEMAGNE (madame de), 218.
VILLEMONT (madame de), abbesse, 197.
VILLENEUVE (le chevalier de), 268.
VILLENEUVE (la marquise de), 241, 293, 296, 302.
VILLENEUVE (la), cartomancienne, 417.
VILLIERS (madame de), 261.

VINCENT DE PAUL (saint), 191.
VINTIMILLE (madame de), 210.
VIQ D'AZIR, 413, note.
VIRGILE, 318.
VIRIEU (madame de), 118.
VIVIÈS (Alexandre de), 295.
VIVIÈS (Grégoire de), 17, 248.
VIVIÈS (madame de), 295.
VOGÜÉ (Ch.-F. Elzéar de), 267.
VOGÜÉ (mademoiselle de), 204.
VOISIN (la), 338, 357, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376, 379, 403, 433.
VOISIN DE SAINT-PAUL (madame), 383.
VOUGY (M. de), 275, 319.

## W

WATTEVILLE (Élisabeth de), abbesse, 31, note.
WATTEVILLE (madame de), chanoinesse, 44.
WESTERLOO (comte de), 408.
WOLKONSKI (le prince), 427.

## Z

ZINZENDORF (abbé de), 408.

# TABLE

## LES CHAPITRES NOBLES DE FILLES

I. — Ce que c'était que les chapitres nobles. — Nomination des abbesses par le roi. — Nécessité de transformer certains couvents en institutions plus souples. — Entorses données à la règle. — Difficultés entre religieuses et évêques. — Montfleury et l'évêque Le Camus. — Madame de Rochechouart et l'autorité ecclésiastique. — Une lettre de madame de Maintenon. — Les démêlés de Bossuet et des abbesses de Jouarre. — Tendance des couvents à se soustraire à la domination épiscopale. — Pourquoi les rois soutiennent les couvents. — Le sort des filles de la noblesse sous l'Ancien régime. — Les vocations. — Il ne faut rien exagérer. — Les jeunes filles n'étaient pas contraintes d'entrer dans les cloîtres. — Dispositions légales sauvegardant leurs intérêts. — Motifs qui poussent les parents à désirer la sécularisation de plu-

sieurs monastères. — Établissement des chapitres nobles. — Chapitres réguliers et chapitres sécularisés. — Comment s'obtenait la sécularisation. — Oppositions et protestations diverses. 5

II. — Nombre des chapitres nobles en France, en 1789. — Leur organisation. — L'abbesse. — Les dignitaires. — Compétitions qui se font jour à chaque nomination d'abbesse. — Cérémonies d'intronisation. — La prérogative royale. — Une nomination d'abbesse en 1404 manque de déchaîner la guerre civile. — L'affaire de Remiremont. — Droits abbatiaux. — Faste qui entoure l'abbesse. — La doyenne. — Les secrètes. — Les *fonrières*. — Les chanoinesses titulaires. — Les nièces. — Elles sont le sourire des chapitres. — Les chanoinesses honoraires. . . . . 24

III. — Conditions pour être reçue dans un chapitre noble. — Preuves de noblesse. — Divers degrés de noblesse exigés par chaque chapitre. — La rigueur des preuves était parfois susceptible d'adoucissement. — Droits de réception. — Adoption des nièces. — Pourquoi elles entraient dans les chapitres. — Le roi fixe lui-même le nombre des chanoinesses. — Les chapitres sont de véritables fiefs pour certaines familles. — Avantages attachés au titre de chanoinesse. — Vanité satisfaite. — Médiocres avantages pécuniaires . . . . . 37

IV. — Situation financière des chapitres nobles. — Biens inaltérables. — La fortune de Remiremont. — D'une façon générale, les ressources des autres chapitres étaient insuffisantes. —

Les charges. — Les prébendes. — A combien elles se montaient. — Plaintes et doléances. — Cris de détresse. — L'église d'Alix. — Demandes de secours. — La vie chère ! — Comment on relevait les revenus d'un chapitre. — Salles et les chanoines de Beaujeu. — Les dames de Neuville plus riches de titres que d'argent. — Montigny. — Mauvaise gestion des biens. . . . 52

V. — Physionomie des chapitres sécularisés. — Les maisons canoniales. — Salles, envisagé comme type de l'architecture des chapitres. — La vie intérieure. — L'ouverture des portes. — Différents costumes portés par les chanoinesses. — Les cordons. — La croix. — Les devises . . 65

VI. — Obligations et règlements. — Demi-liberté. — Fermeture des portes. — Le rôle de la portière. — Les chanoinesses ne sont pas astreintes à la résidence, toute l'année. — Calomnies répandues sur le compte des chanoinesses. — Diderot et M. Homais. — La littérature du XVIIIe siècle et les chanoinesses. — Essayons de dire la vérité. — Les chanoinesses ne sont pas cloîtrées. — Elles peuvent recevoir parents et amis. — Les petits-cousins et les nièces. — Flirts et mariages. — Ces réunions de vieilles dames et de jeunes filles appartenant toutes à la meilleure société avaient beaucoup de charme. — Les visiteurs ne chôment pas. — Quelques chanoinesses de Lavesne. — Madame de Lestrange. — Madame de Vichy. — Madame de Ligniville. — Aventure arrivée à cette dernière. — Les nièces n'engendrent pas mélancolie. — Plaisirs des chapitres. — La

causerie, les concerts, les jeux. — La vie à Salles. — Les dîners. — Les hommes, exclus en principe, participent quand même à ces réunions. — Liaisons de cœur. — Vieilles coutumes naïves. — Cérémonies religieuses. — Mariages dans l'église conventuelle. — Les chanoinesses à la chasse !... . . . . 75

VII. — Faut-il reprocher aux chanoinesses leur légèreté ? — Elles ne faisaient aucun vœu. — Elles ne portent même pas l'habit religieux. — Leurs distractions, non conformes aux sévérités de la vie monastique, n'avaient rien de répréhensible aux yeux du monde. — N'avaient-elles rien d'autre à se reprocher ? — La galanterie n'abdiquait pas ses droits. — Intrigues. — *Étourderies*. — L'esprit de cabale. — Dissensions intestines. — Mesdames de Montjoie et de Ferrette. — Les chapitres durant les guerres. — Les chanoinesses de Remiremont à la défense de leur ville. — Les chanoinesses poétesses. — Mesdames de Monspey. — Les chapitres se modernisent. — On s'y laisse gagner par les idées nouvelles. — Désillusions amères. — Inventaires et dissolution des chapitres nobles. — On regrette les chanoinesses pour leur charité. — Madame de Ligniville, héroïne révolutionnaire. — La fin des chanoinesses . . . . . 93

## DANS LES ABBAYES DE FEMMES

I. — Abbayes de femmes en 1768 et en 1788. — Leur fondation. — Illustrations de leurs fon-

dateurs et de leurs bienfaiteurs. — Héloïse à Paraclet. — Beauté architecturale des abbayes. — Les grains du chapelet. — Règles de saint Benoit et de saint Augustin. — Gouvernement. — Le chapitre souverain. — L'abbesse, en réalité, est la maîtresse à peu près absolue. — Privilèges de la fonction. — Ces fonctions réservées aux filles de haute noblesse et aux princesses du sang. — Avoir une abbaye constitue une grosse affaire. — Intrigues pour obtenir la crosse abbatiale. — Mademoiselle d'Aulan et sa tante du Deffand. — Nécessité de caser les filles. . . . . 110

II. — État des revenus des abbayes en 1768. — Pour quelques abbayes riches, combien d'abbayes pauvres ! Les monastères toujours aux abois. — Manie de la construction et manie d'acquérir des terrains. — L'Abbaye au Bois et Bellechasse. — Panthémont. — Les abbayes ploient sous le faix des dettes. — Chez l'épicier. — Dépenses de première nécessité. — Le livre de comptes de l'abbaye de Longchamps. — Dépenses de l'abbaye du Val-de-Grâce. — Mercier et les abbesses. — Honoraires des médecins et des confesseurs. — Les dépenses de sacristie. — Les ressources en regard des charges. — Dons et legs. — Rien ne parvient à boucher les trous creusés dans les budgets. — Les religieuses deviennent ingénieuses. — La vente des sirops, des dentelles, des rubans. — On va jusqu'à raccommoder les matelas. — Dans leur détresse, les religieuses vendent l'argenterie abbatiale et des reliques. — Elles

s'adressent à leurs familles. — Mademoiselle de Ventadour et son père. . . . . 126

III. — La situation des abbayes était fort précaire. — On ne peut attribuer ce désordre au goût du bien-être ni du luxe. — Inventaire de certains couvents. — Médiocrité des ameublements. — Chaillot. — Le Val-de-Grâce. — Le « salon de la reine ». — Port-Royal. — Mobilier de l'abbesse. — Panthémont. — Le confort à l'Abbaye-au-Bois. — Conflans, Yerres, etc. — Du luxe, il n'y en avait que dans les églises. . 150

IV. — Ce qu'était la vie dans les monastères de femmes. — Difficulté de le savoir exactement. — La tranquillité des cloîtres n'était qu'apparente. — Les abbayes en temps de guerre. — Histoire de Longchamps. — Exodes successifs à Paris. — Les guerres civiles. — Catherine de Chabannes et les Huguenots. — Dissensions intérieures. — Un cordelier mal reçu à Longchamps. — Comment il se venge. — Opposition des religieuses à toute réforme tendant à resserrer la règle. — Le Père Roussel. — Un couvent en ébullition. — Le Parlement s'en mêle. — Deux *candidates* à l'abbatiat. — Discussions et révoltes. — On empoisonne une abbesse ! — Autre aventure. — Une novice qu'on enlève. — Seigneur et paysans prêts à en venir aux mains. — L'abbesse malade de la fièvre. . . . . 162

V. — Au milieu de toutes ces aventures, que devient la paix des cloîtres ? — Comment les prédicateurs jugeaient les religieuses. — Degré de confiance qu'il convient d'accorder à ces

accusations. — Religieuses sans vocation. — Elles méritent l'indulgence. — Désordre général dans les esprits, les institutions, les idées. — Si les monastères avaient été aussi corrompus qu'on se plait à le dire, les personnes vraiment pieuses s'en seraient écartées. — Fontevrault. — Chelles. — Mademoiselle de Chartres. — Aventures qui lui sont faussement attribuées. — Une lettre apocryphe de saint Vincent de Paul. — Perspicacité admirable de ceux qui prétendent pouvoir jauger la vertu des femmes ayant vécu il y a deux ou six siècles ! — Longchamps. — Sa mauvaise réputation. — De l'Opéra au couvent et du couvent à l'Opéra. — Concerts profanes. — Les foudres de l'Archevêque. — Promenades autour du couvent. — Les rapports de police. — Imprudences des religieuses. — Un général dans un couvent. — Les monastères galants. — Montmartre. — Une abbesse qui jure. — L'abbaye de la Joie. — Cérémonies religieuses. — Baptême de cloches. — Réception de reliques. . . 184

VI. — L'éducation des jeunes filles. — Ce qu'elle était. — Les devoirs du ménage. — Pourquoi on mettait les enfants de si bonne heure au couvent. — Prix des pensions. — Les filles de Louis XV à Fontevrault. — Régimes d'exception. — Pensionnaires libres. — Mode de se réfugier dans les couvents. — L'Abbaye-au-Bois; Bellechasse, et leurs hôtes. — Un bureau d'esprit chez les religieuses. — Marie d'Este à Chaillot. — Madame du Deffand à Saint-Joseph. — Son installation. — Le mobilier « bouton

d'or ». — Madame de Montespan. — Un Stuart caché à Saint-Joseph. — Un mobilier de petite-maîtresse. — Prix de divers logements dans les abbayes. — Inconvénients de la présence de personnes étrangères dans les monastères. — Le vent de frivolité souffle dans les cloîtres. — La diminution de l'esprit religieux. — La Révolution le ranime. — Il faut que les portes des couvents soient fermées . . . . . 202

## LES MAITRESSES DE MAISON

I. — Comment madame de Genlis jugeait les maîtresses de maison de l'ancien régime. — Opinion de Mercier. — Différence entre l'éducation des jeunes filles, jadis et de nos jours. — Celle qu'elles recevaient avant la Révolution était conforme à l'idée qu'on se faisait alors du rôle social que la femme était appelée à jouer. — La jeune fille était préparée à conduire une maison. — Les femmes tiennent les comptes. — Elles sont les collaboratrices de leur mari dans l'administration générale de la fortune. — Quelques exemples de femmes entendues en affaires. — La marquise de Tournon ; madame de Faÿ ; madame de Sévigné ; madame de Longevialle. — Les femmes au Moyen âge. — Comment on les récompensait. — Encore quelques maîtresses femmes du XVIIIe siècle : la duchesse d'Uzès ; madame de la Valette. — Une boutade de Guillaume Budé. — Le maréchal du Plessis entend rester maître chez lui. . . . 226

II. — La mère de famille et ses enfants. — Les nourrices. — Les « victimes de Rousseau ». — La *miaulée*. — L'enfant à la maison. — Sévère éducation des garçons. — Régime aussi dur pour les filles. — Rapports entre parents et enfants. — Madame d'Oberkirch ; Talleyrand ; le marquis de Mirabeau. — Les soins de santé. — Exagérations répandues à ce sujet. — La mortalité infantile. — A quoi il faut l'attribuer. — Ignorance et suffisance des médecins. — L'instruction était-elle négligée ? — La mère dirige celle de ses filles. — Le lycée. — L'orthographe, peu en honneur. — Symptômes qui font prévoir que l'on commence à sentir la nécessité d'écrire sans fautes. — Sollicitude des mères pour leurs fils sortis de tutelle. — Anecdotes diverses à ce propos. — Le mariage des enfants est la grande préoccupation des mères de famille. — Les mariages de raison, seuls considérés comme sérieux, dans la société d'autrefois. — Longueur des négociations. — Oncles à héritage ! — Détails dans lesquels on entre. — Robes et trousseaux. — Les cérémonies de mariage à Paris et en province. — Les fêtes de Voguë. — D'Urfé, historiographe d'une noce au XVIe siècle. — Table ouverte pendant six mois . . . . . 245

III. — L'installation, premier devoir des maîtresses de maison. — Variations de la mode. — Transformations dans l'ameublement. — Les tentures au grenier. — Une chambre de grande dame au XVIIIe siècle. — La manie des glaces. — Les tapisseries. — Le bibelot-roi ! — Luxes

divers. — Les chevaux ; les équipages. — Le luxe n'est pas général. — La disposition des maisons et châteaux, plus favorable à la vie simple qu'au faste. — Part faite aux cuisines, caves, bûchers. — Abondance des communs. — La cuisine, centre de la maison et siège ordinaire de la famille. . . . . 270

IV. — La vie patriarcale. — L'existence chez les Lamartine. — La noblesse est près du peuple. — Fossé creusé entre elle et lui par la révolution. — Communauté des intérêts sous l'ancien régime. — Facilité des relations. — Les paysans. — Ils n'étaient pas malheureux. — La garde-robe d'une fermière sous Louis XIV. — Le paysan de La Bruyère et le paysan d'aujourd'hui. — L'hospitalité. — Comment elle se pratiquait. — Les vingt-six convives de madame de Sévery. — Échange de toilettes. — L'habillement. — Les portraits. — « Croûtes de famille ! » — Les nobles demeurent très attachés à leurs droits. — Visite chez les fermiers. — Les nobles à la messe. — Pain bénit. — Bancs d'église. — Un chapitre du *Lutrin*. — Le banc de l'église d'Apt. . . . . 279

V. — Les maîtresses de maison et les jardins. — Ceux-ci sont leur distraction. — Elles ont fort à faire avec la domesticité. — Histoires de domestiques. — M. de Digoine et la Planquet. — Le cuisinier de madame Cholier. — La marquise de Villeneuve et ses cochers. — Il faut surveiller les domestiques. — La lessive. — Le linge. — On le tisse à domicile ou au village. — Les dames ourlent le linge, le brodent, font

leurs robes. — Travaux d'art sortis de leurs mains. — On tricote pour les pauvres. — La table. — Les maîtresses de maison à la cuisine. — Elles préparent certains plats. — Aucune ne néglige de veiller de près sur le cuisinier. — Nécessité d'avoir des provisions chez soi. — Difficulté des approvisionnements. — La viande de boucherie. — Les veaux du cardinal Mazarin ! — Recettes de cuisine et de médicaments. — Arrangements passés avec les fournisseurs. — Si occupée qu'elle soit, la maîtresse de maison écrit beaucoup. — La manie épistolaire. — Un *poulet* en pathos ! . . . . . 289

VI. — Abandon des sports. — La promenade est à la mode. — Le colin-maillard et autres jeux. — Louis XIV dans un portemanteau ! — Les petits jeux, bouts-rimés et autres. — Montesquieu galantin. — Les cartes. — Le whist. — L'impériale. — Le piquet. — Travaux d'aiguille. — Tapisseries célèbres. — Le parfilage. — Madame de Genlis déclare cet ouvrage honteux. — Obligation de s'occuper à la maison. — Pénurie de distractions extérieures. — Le mari voyage seul. — La femme demeure au logis. — Fêtes des vendanges. — Le carnaval. — L'habitude vient de quitter la campagne, l'hiver. — Encore la vie de château. — La lecture en commun. — M. de Montgaillard endort ses auditeurs. — Monotonie de l'existence rurale. — Une bonne aubaine. — Le duc de Glocester sur la grande route. — Le rôle véritable des maîtresses de maison. — Comment elles entendaient leur mission. — Hier et aujourd'hui . . 307

## MAGICIENNES ET DISEUSES DE BONNE AVENTURE

I. — La curiosité humaine et les forces surnaturelles. — Sciences occultes. — La superstition chez les anciens. — Transmission des rites. — Les rebouteux. — Nos Parisiennes et les paysannes de l'an mille. — Persistance de la superstition. — Intervention du diable. — Sorcières et hystériques. — Les belles dames du XVII^e siècle. — Les esprits. — Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on voit le diable partout. — Une fille de joie qui porte la bannière à la guerre. — La béguine de Nivelles. — L'Écossais Le More. — Peines édictées contre les sorciers. — Les papes soupçonnés de sorcellerie. — Un évêque qui consulte les devins. . . . . 325

II. — Diverses branches de la sorcellerie. — L'art de prédire l'avenir. — L'ornithomancie, la captotromancie, etc., etc. — La sorcellerie en Italie. — La célèbre Rodogine. — Catherine de Médicis et Ruggieri. — Comment l'Estoile traitait les devins. — L'*Esprit* de Marguerite de Valois. — Nos rois et les astrologues. — Brantôme satisfait. — Les bohémiens. — Nombreux sorciers, mages et devins, en province, au Moyen âge et au XVI^e siècle. — La sorcellerie qu'on pense avoir détruite renaît à chaque instant sous des formes nouvelles. — Les almanachs. — Nostradamus. — Un prophète incendiaire . . . . . 342

III. — Impuissance des lois à réprimer le charlatanisme. — Crédulité générale. — Le peuple craint le diable. — Henri IV et Thomassin. — Le devin Inglis. — Nostradamus et M. de Villayer. — Le pauvre Malvat. — Louis XIV et la diseuse de bonne aventure. — M. de Créquy paie les pots cassés ! — La Voisin. — Fidélité de ses clients. — La Voisin et le duc d'Orléans. — Louis XIV et l'affaire des poisons. — L'art divinatoire qualifié de « vaine profession ». — La chiromancie ; la cartomancie. — Le tarot. — Marie Ambruguet. — Prédiction de la victoire de Denain. — Quelques célèbres diseuses de bonne aventure au XVIIIe siècle. — Jacques Aymard. — Pourquoi les femmes s'adonnent plus volontiers que les hommes à l'art divinatoire . . . . . 361

IV. — La sorcellerie plus puissante que jamais au XVIIIe siècle. — La foi religieuse et la superstition. — Désir de s'enrichir, de connaître l'avenir, d'entrer en relations avec Satan. — Manifestations nerveuses collectives. — Le fils du Régent adepte de la métempsycose. — M. de Boulainvilliers. — Une dame qui meurt de la peur de mourir. — L'auto-suggestion. — Le régent et les devins. — Les roués. — « Voyantes » du XVIIIe siècle. — La Bontemps. — Ses prédictions curieuses. — Saint-Germain. — Cagliostro. — Un prophète-gentilhomme. — Sa pleutrerie. — Devins-escamoteurs. — La femme Laloux. — Mademoiselle de Cruzols. — Une grande dame aux prises avec les diables de Montrouge. — Richelieu à Vienne. — Un

prophète qui guérit. — Eteila. — Les fous et la loterie. — Anecdotes diverses . . . . . 388

V. — Les voyantes et la Révolution. — Les hommes de la Révolution croyaient-ils aux prédictions ? — On n'avait pas le temps de s'occuper de l'avenir. — Le Directoire, époque triomphale pour les diseuses de bonne aventure. — Martin. — Madame Mochel. — L'épouse du sieur Garic. — Crise de crédulité due aux événements extraordinaires que l'on a sous les yeux. — L'Impératrice Joséphine. — Mademoiselle Lenormand. — Napoléon était-il crédule ? — Encore mademoiselle Lenormand. Elle a de nombreuses émules en province. — Mais elle est la dernière grande cartomancienne. — Les annonces. — Guérison de la timidité. — Ne sourions pas des personnes qui croient aux prophéties. — Les *mediums*. — Forces psychiques inconnues. — Intelligence possible de l'avenir et charlatanisme. — Nos sybilles modernes. . . . . 412

INDEX DES NOMS CITÉS. . . . . 437

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY — 3594-9-13.

BINDING SECT. AUG 24 1900

DC
33
.4
G3

Gallier, Humbert de
Les moeurs et la vie
privée d'autrefois

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY